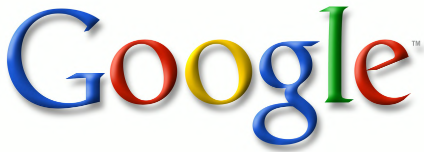


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

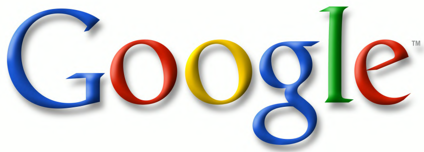
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


39015 01808640 86

The University of Michigan Libraries

1817

ARTES SCIENTIA VERITAS



HISTOIRE
D'ÉPERNAY

ET DE

L'INVASION 1870-1871

DANS L'ARRONDISSEMENT

PAR

L.-M. PETIT

Ancien Secrétaire en chef de la Sous-Préfecture d'Epernay
Officier d'Académie



ARMES DE LA VILLE D'ÉPERNAY
Données par Napoléon Ier en 1813

ÉPERNAY

IMPRIMERIE DU " COURRIER DU NORD-EST "
HENRI VILLERS, Directeur

1898

727748-129

HISTOIRE D'ÉPERNAY

ET DE

L'INVASION 1870-1871

DANS L'ARRONDISSEMENT

SECOND VOLUME

Dédiée aux Habitants d'Epernay
et de l'Arrondissement.

HISTOIRE
D'ÉPERNAY

ET DE

L'INVASION 1870-1871

DANS L'ARRONDISSEMENT

PAR

L.-M. PETIT

Ancien Secrétaire en chef de la Sous-Préfecture d'Epernay
Officier d'Académie



ARMES DE LA VILLE D'ÉPERNAY
Données par Napoléon Ier en 1813

ÉPERNAY
IMPRIMERIE DU " COURRIER DU NORD-EST "
HENRI VILLERS, Directeur

1898

DC
801
.E63
P52
v.2

HISTOIRE D'ÉPERNAY

ET DE

L'INVASION 1870-1871

DANS L'ARRONDISSEMENT

ADMINISTRATION FRANÇAISE

RÉTABLIE

CHAPITRE XXXIV

Avril à Juin 1871

Occupation allemande. — Inquiétudes de la population. — Toujours l'état de siège. — Nouvelle Commission municipale. — Elections municipales. — Attaques, voies de fait. — M. Jeannerod, Sous-Préfet français. — Nouvelle Municipalité : M. Blandin, Maire, etc.

Aussitôt que le sous-préfet prussien fut dehors, nous pûmes reprendre nos travaux administratifs interrompus depuis sept mois : de septembre 1870 à avril 1871. Nous respirions enfin ! Bien que l'occupation allemande pesât sur notre malheureux pays, nous sentions un grand soulagement, en pensant que l'ennemi n'avait plus d'ordres à nous donner, et que nous allions enfin revoir un Français à la tête de l'arrondissement. Toute-

1*

fois, nous n'étions pas bien rassurés pour l'avenir. Qu'allaient faire ces Allemands inoccupés au milieu de nos habitants profondément humiliés, aigris, malheureux ? Y aurait-il des incidents, des rixes de nature à compromettre de nouveau la tranquillité dont on avait tant besoin ? Et les travaux allaient-ils reprendre facilement au milieu des infortunes accumulées de toutes parts ? D'ailleurs, qu'allait devenir Paris, livré aux communards en lutte acharnée contre le Gouvernement, contre les débris de notre armée ?

Toutes ces questions se dressaient menaçantes devant nous, comme devant la population ahurie et tout à fait désorientée. La Gouvernement adressait, presque chaque jour, des circulaires qu'on affichait, en grand nombre, jusque dans les plus petites communes, et qui faisaient connaître les luttes meurtrières des insurgés contre nos troupes. Notre brave armée luttait pied à pied contre un ramassis de misérables de toutes les nations, qui étaient entrés dans Paris aussitôt les portes ouvertes, et qui grossissaient démesurément le nombre des émeutiers. Mac-Mahon, qui s'était montré d'une bravoure à toute épreuve devant l'étranger, gagnait chaque jour du terrain sur la révolte. Mais, c'était surtout du sang français qui coulait, malheureusement, et nos troupes s'efforçaient de l'épargner, espérant toujours que l'insurrection mettrait bas les armes. Et les Allemands de l'occupation étaient là, assistant, impassibles, à toutes ces horreurs dont, au fond, ils ne manquaient pas de se réjouir !

Cette situation lamentable se prolongeait et empêchait le Gouvernement, établi à Versailles, de s'occuper activement de la réorganisation du pays.

Un citoyen français, M. Hérisson, maire du VIe arrondissement de Paris, avait été nommé préfet de la Marne

dès le 23 mars ; mais le préfet allemand, baron de Linden, n'avait quitté Châlons que le 1er avril, et, le 16 du même mois, M. Regnault, préfet du Doubs, remplaçait M. Hérisson, qui n'avait pas été installé. Dans ces conditions, l'administration ne pouvait que difficilement se réorganiser. Les communes, qui n'avaient songé, jusque-là, qu'à satisfaire aux exigences de l'ennemi et à atténuer ses exactions, ne comprenaient plus rien aux récits de cette guerre civile, succédant, sans répit, à la guerre étrangère. Beaucoup de maires questionnaient, demandaient des avis à la Sous-Préfecture, sur les moyens de sortir d'embarras et de mettre ordre à la confusion qui régnait partout. Malheureusement, presque rien ne fonctionnait encore en administration. Le nouveau préfet devait s'occuper du plus pressé et n'avait pu donner encore ses instructions. Le Gouvernement avait reconnu la nécessité de faire appel au pays. Une loi du 15 avril 1871 venait de fixer au 30 du même mois le renouvellement général des Conseils municipaux. Il fallut donc tout préparer d'urgence et donner aux communes les instructions nécessaires pour que tout fût prêt à cette date. Nous fîmes en sorte que rien ne souffrît, en l'absence d'un sous-préfet qui n'avait pas encore été nommé.

A Epernay, pendant que la Ville s'occupait très activement d'établir les listes et les cartes des électeurs, la Commission administrative pourvoyait à tout avec une ardeur soutenue. Elle décidait la vente de ce qui n'était plus nécessaire : une grande baraque, hangar-écurie, édifiée place de la Comédie ; un grand nombre d'objets, fourneaux, poêles, planches, bois, etc., etc., provenant des ambulances. Mais, sur la demande du commandant de place allemand, cette grande baraque, dont les chevaux avaient été évacués pour cause d'épidémie, est

laissée aux Allemands pour leurs magasins. Les cent cinquante kilos de tabac à chiquer, qui restaient, sont remis à l'Etat par la Commission municipale, dès que les fonctionnaires et employés français reprennent leur poste. Cette Commission s'était déjà préoccupée des moyens d'alléger les charges des habitants. Dès le 4 décembre 1870, elle avait appelé le Conseil municipal à décider, en principe, la construction de baraquements pour le logement des troupes allemandes, afin que la population soit enfin débarrassée de la soldatesque étrangère dans ses foyers.

Aux termes du traité de paix qui venait de nous être imposé par les Allemands, leurs troupes devaient occuper nos provinces jusqu'au paiement de l'énorme rançon arrachée à la France. Il fallait donc loger la garnison de 1,500 hommes qui s'installait ici, non compris les divers services, ambulances, etc. Epernay n'était pas seul accupé par une garnison allemande : Sézanne, Montmirail, Dormans, Avize, Fère-Champenoise, etc., le furent également, et les simples villages, peu éloignés des villes de garnison, avàient aussi des détachements ennemis à loger.

Après s'être entendue avec l'autorité allemande, la Commission, d'accord avec le Conseil, a demandé à MM. Moët et Chandon, qui les ont concédés gratuitement, les terrains situés entre la rue des Huguenots, qui n'avait alors aucune maison du côté Est, et la rue du Moulin-à-Vent, qui n'en possédait aucune à partir de la rue des Archers, au Nord, jusqu'au chemin des Jancelins, au Sud. Tous ces terrains étaient entièrement libres de constructions; mais on avait commencé à y creuser des caves. C'est à cet endroit que des baraquements furent construits, par files ou lignes allant du Nord au Sud, après que la Ville eût fait mettre ces

terrains en état, par voie de régie. L'autorité allemande se montra très exigeante au sujet de cette installation, et il fallut se soumettre à toutes ses fantaisies. Un terrain pour les manœuvres de la garnison ennemie lui fut concédé ensuite, après une expertise administrative, au lieudit « Le Pâquis. »

Pendant que les habitants essayaient de se sortir d'embarras, la Commission se multipliait pour faire face à toutes ses obligations. Ses membres mettaient non-seulement tout leur temps au service de la chose publique, mais aussi leur argent. L'un d'eux, M. Eug. Deullin, malgré la captivité qu'il avait subie, abandonna à la Ville 2,176 francs de réquisitions qui lui étaient dues, sans compter une autre somme de 7,180 francs, qu'il céda également, de concert avec son associé, M. Schlesinger, pour des livraisons faites par eux. Cela faisait une somme de 9,356 francs, dont la Ville bénéficia. D'autres habitants suivirent ce bel exemple de désintéressement, et la Ville put, grâce à ces générosités, et à diverses recettes accessoires qu'elle encaissa, faire face provisoirement à ses affaires.

Cependant, la loi du 15 avril 1871, prescrivait le remplacement immédiat des Commissions municipales, et des maires et adjoints pris en dehors des Conseils, par les premiers conseillers alors en exercice, jusqu'à l'installation des nouveaux conseillers municipaux qui allaient être élus. Elle portait, à l'article 9, que le Conseil élirait le maire et les adjoints parmi ses membres : c'était une innovation qui avait une grande portée. Toutefois, dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement et dans toutes les autres communes ayant plus de vingt mille habitants, les maires et adjoints restaient à la nomination du Gouvernement. Le 20 avril, le Conseil municipal reçoit communication d'une lettre

du Préfet de la Marne, informant la Commission administrative et exécutive que, conformément à la loi précitée, sa mission est terminée. Ce magistrat lui adresse en même temps de vifs remerciements, pour la façon courageuse et dévouée avec laquelle la Commission s'est acquittée de sa pénible mission. Le Conseil tout entier s'associe à ces remerciements bien mérités.

Les nouveaux administrateurs intérimaires sont, d'après la loi, MM. Louis-Perrier, docteur Rousseau et Paul Chandon, premiers conseillers inscrits, qui sont installés le même jour dans leurs fonctions.

Dès le 24 avril, les trois administrateurs, dans la crainte d'incidents qui pouvaient se produire, et que les Allemands redoutaient eux-mêmes, firent placarder dans toute la ville l'avis suivant :

« AVIS IMPORTANT.

« L'administration municipale d'Epernay croit devoir rappeler à ses concitoyens que la ville est sous le régime de l'état de siège et leur fait connaître, d'après l'avis qui lui en a été donné par l'autorité allemande, que les soldats ont reçu l'ordre de se servir de leurs armes, dans le cas ou des voies de fait seraient exercées contre un ou plusieurs d'entre eux, et même de faire feu sur les rassemblements qui paraîtraient les menacer.

« Elle invite donc sérieusement les habitants d'Epernay à éviter, autant que possible, toute espèce de collision.

« En Mairie, à Epernay, le 24 avril 1871.

« *Signé :* LOUIS-PERRIER, ROUSSEAU et P. CHANDON. »

On comprend, à la lecture de cet avis, combien la situation était peu rassurante, et combien même elle était dangereuse, malgré la paix signée.

Les 30 avril et 7 mai, les élections municipales ont

lieu, dans toute la France. Sont élus à Epernay : MM. Parigot, Deullin Eug., docteur Rousseau, Brocot, Luquet, Mensier, Fournier, Baudiet-Duval, Bertaut-Franc, docteur Palle, docteur Duval, Godart, Maldan, Paul Chandon, Blandin, Laforest, Gustave Jémot, Edouard Dubois, Alcime Marchand, Aupinel, Ch. Perrier, Dubar, Julien, Cauvez, Haumont, Namur et Auban-Moët, élu malgré lui et qui n'a pas accepté. La grande majorité de ces élus était dévouée au Gouvernement de la République et carrément hostile à l'Empire, déclaré par l'Assemblée Nationale l'auteur de l'invasion et de la ruine du pays.

Les Prussiens, pendant ce temps, ne perdaient aucune occasion de molester les Français, et s'attiraient parfois des désagréments, dont ils punissaient ensuite avec rigueur les auteurs. Un ouvrier nommé Bâtonnet (Honoré), de Rilly-la-Montagne, malmené en pleine rue par un officier, s'était *rebiffé* contre lui. Traduit devant le Conseil de guerre institué à Epernay, par le chef de brigade, suivant pouvoirs donnés par Son Excellence le commandant de la division allemande de Reims, ce brave ouvrier est condamné, le 6 mai, à la peine de *six semaines de prison du deuxième degré, aggravée de la mise aux fers pendant les quatorze premiers et les quatorze derniers jours*. Ce jugement inique fut confirmé le 8 mai, par le lieutenant-général commandant de la division allemande, à Reims.

Que devaient faire les Français, dans de semblables conditions ? Eviter de plus en plus l'ennemi, le délaisser et le fuir à l'égal de la peste. Car, cet ennemi n'avait rien à craindre ni à perdre de la part des Français, puisqu'il savait que ses chefs lui donneraient quand même et toujours raison contre nos concitoyens.

Cependant, on entend toujours les grondements du

canon. Les communards continuent de lutter contre le Gouvernement retiré à Versailles, et ils terrorisent Paris par leurs excès et leurs crimes : c'est une terrible calamité ajoutée à celle de la guerre. Toutefois, on ne doute pas du triomphe du Gouvernement sur ces criminels, et les besoins sont si grands, l'activité si nécessaire dans toutes les classes de la population que, malgré tout, le commerce se ravive et semble vouloir regagner le temps perdu. Vers le 25 avril, le chemin de fer de l'Est reprend la petite vitesse pour l'expédition des marchandises. Malheureusement, la culture souffre par suite des rigueurs climatériques. Les seigles sont à peu près perdus et les cultivateurs sont obligés d'en retourner beaucoup qui ne produiraient rien à la récolte. On ne se décourage pourtant pas et chacun travaille vaillamment à sa besogne. Nos braves villageois ne désespèrent jamais ; ils se disent que le temps guérira tout, et que, s'ils souffrent beaucoup, les habitants des villes sont encore plus mal partagés, puisque, en outre des privations qu'ils ont supportées, ils ont, en plus, le fardeau insupportable de l'occupation ennemie. Ceux d'Epernay s'en plaignent amèrement, et ils ne commenceront à respirer librement que le jour où leurs foyers seront nettoyés de la soldatesque allemande. Aussi soupirent-ils après le jour où ces parasites iront loger dans les baraquements.

Mais, pour les officiers allemands, ce sera toujours plus difficile : aux termes de la convention du 11 mars, ils ont droit à une confortable installation ; les plus élevés en grade peuvent exiger jusqu'à neuf chambres y compris une cuisine ; le tout, meublé, chauffé, éclairé. C'est la Ville qui fait l'avance des frais ; l'Etat les lui remboursera plus tard, après un décompte qui sera établi *ad hoc*. Les officiers allemands abusent de ces

bienveillantes dispositions avec la rigueur d'ennemis qui n'ont plus rien à craindre. Pour beaucoup, c'est un moyen facile de molester les Français, qu'ils détestent. Si ceux qui les logent sont près d'eux, ils ne se gênent nullement pour tout accaparer à leur détriment. La famille française n'a pas encore son foyer libre ; elle est forcée de se résigner en silence.

Dans le courant de mai 1871, le docteur Couillaud revenait de Pierry en coupé avec sa famille. En sortant de cette commune, occupée par les Allemands, un soldat, probablement ivre, se précipite sur sa voiture avec son sabre dont la lame s'enfonce dans l'aile de la portière. Le cocher ayant vivement lancé le cheval et distancé l'assaillant, qui ne pouvait courir assez fort pour suivre la voiture, le sabre resta suspendu où il était entré, sans blesser heureusement personne, et le brave docteur se fit conduire, sans arrêt, chez le commandant de place d'Epernay, auquel il raconta l'agression dont il venait d'être gratuitement l'objet. Le sabre servit de pièce de conviction. Mais, on ignore quelle punition fut infligée à l'auteur de cette criminelle tentative, si, toutefois, on l'a jamais puni.

Quelque temps auparavant, M. le docteur Couillaud avait déjà essuyé une attaque d'un autre genre : un Allemand avait arrêté son coupé en croisant la baïonnette devant le poitrail de son cheval, que le cocher dut retenir précipitamment. Cette première fois, l'excellent docteur n'avait pas porté plainte.

A Moussy, il prit, un jour, fantaisie à l'officier commandant le détachement logé dans cette commune, d'ouvrir les portes des animaux de la basse-cour de M. Robert, maire, et d'exciter ses deux chiens contre de paisibles lapins. Un domestique, nommé Louette, trouva la plaisanterie de mauvais goût et se permit

quelques observations qui déplurent à l'officier. Celui-ci appela les hommes du poste, qui se saisirent de Louette, lui administrèrent vingt-cinq coups d'échalas et l'enfermèrent jusqu'à la nuit. En sortant du poste, il reçut vingt-cinq autres coups d'échalas de ces brutes. Ne se serait-on pas cru au milieu des barbares ?

Après les élections municipales, le Gouvernement consulta officieusement le Conseil sur celui de ses membres qui pourrait être nommé Maire de la Ville ; mais, MM. Ch. Perrier et Auban-Moët ayant donné leur démission, il fallut recourir à l'élection complémentaire de deux nouveaux conseillers. Le premier tour eut lieu le 21 mai, sans résultat. Au second tour, le 28 mai, MM. Trannoy et Baudin furent élus par un très petit nombre de voix, 258 et 226 : les électeurs avaient d'autres préoccupations en tête et négligeaient un devoir important.

MM. Paul Chandon et Eug. Deullin, pressentis par le Conseil pour les fonctions de Maire, avaient refusé, et les trois premiers conseillers, MM. Parigot, Deullin et Rousseau, durent continuer leur administration provisoire. L'exercice financier de 1870, au lieu de se terminer à la date normale du 31 mars, fut prorogé jusqu'au 31 mai 1871, pour faciliter le règlement des comptes.

A cette époque critique, les bruits les plus sinistres couraient sur Paris, incendié par les insurgés, et nos pompiers étaient prêts à voler à son secours, lorsque, le 28 mai, le Sous-Préfet reçut le télégramme qui suit :

« *Intérieur à Sous-Préfet d'Epernay.*

« Nous sommes maîtres des incendies. Ne faites pas
« partir vos pompiers, tout en les remerciant de leur
« concours et les tenant prêts en cas de besoin.

« *Signé :* Ernest Picart. »

Au milieu des événements de la Commune et des graves soucis que lui causait la lutte fratricide qui se continuait dans la capitale, le Gouvernement s'efforçait de réorganiser l'administration. Par décret du 28 avril 1871, M. Alexandre Jeannerod, avocat franc-comtois. rédacteur d'un grand journal parisien, avait été nommé Sous-Préfet d'Epernay. Il habitait Paris depuis longtemps et y avait subi le siège en s'occupant du ravitaillement et des subsistances. C'est par la protection des frères Picart, dont il était l'ami, qu'il obtint ce poste auquel il n'était nullement préparé. Il dépassait la soixantaine, c'est-à-dire l'âge qui ne donne plus accès à une fonction de cette nature. Mais, le Gouvernement avait voulu récompenser son dévouement pendant le siège, qui avait altéré sérieusement sa santé. Nous nous étions remis à l'œuvre avec résolution, et la présence d'un Sous-Préfet français, succédant à deux Sous-Préfets prussiens, à deux intrus, allait nous remettre l'espérance au cœur. Les communes, depuis si longtemps malmenées, allaient enfin pouvoir compter sur leur protecteur naturel, qui les aiderait à se dépêtrer du bourbier où l'invasion les avait plongées. Et puis, l'arrivée de M. Jeannerod leur annoncerait, comme à nous, qu'on peut sortir de Paris, malgré les communards qui le couvrent de ruines et de sang, et qu'ainsi, leur domination féroce doit toucher à sa fin.

Ce fut seulement le lundi 17 mai, que le Sous-Préfet français put se faire installer dans ses fonctions. Mais, malheureusement, il n'avait aucune notion de l'administration d'un arrondissement, et il ne fallait guère compter sur lui pour réorganiser les services détruits par les Allemands. Grand, grave, prudent, homme du monde, M. Jeannerod était à sa place dans les salons et les réceptions. Il eût été, je crois, un bon diplomate;

mais, il n'était qu'un médiocre Sous-Préfet, et il laissa aux bureaux le soin à peu près exclusif de traiter les affaires. Les gelées tardives, qui avaient détruit une partie des récoltes en céréales, amenèrent, plus tard, la coulure des raisins : les vignerons furent atteints plus grièvement encore que les cultivateurs, et il fallut prescrire des enquêtes dans la plupart des communes, pour évaluer tous ces dégâts en vue d'obtenir des indemnités pour les sinistrés. L'administration était surchargée de besogne à cette époque, malheureuse pour tous.

Cependant, il fallait mettre un Maire à la tête de la Ville d'Epernay. Par un décret du 17 juin 1871, M. Blandin Eugène, ancien avoué, négociant en vins de Champagne, dont les idées libérales étaient notoires, fut nommé maire, et MM. Laforest et Parigot-Chanoine furent nommés adjoints. Ils furent installés le 22 juin, et la seconde Commission municipale, qui faisait l'intérim depuis le 18 avril, cessa ses fonctions.

M. Blandin était un homme de valeur, âgé de quarante ans, d'un caractère doux et ferme à la fois, d'une netteté de conception étonnante, d'un tact exquis et d'une précision irréprochable. Il était né pour l'administration et s'assimilait, sans effort, les multiples affaires communales, qu'il traitait de main de maître. M. Laforest, son premier adjoint, avoué comme lui, et des plus estimés, m'a dit, plusieurs fois, en parlant de son maire, beaucoup plus jeune que lui : « Blandin est « surprenant ; comme avoué, il était au même niveau « que nous tous, ses confrères ; mais, comme adminis- « trateur, nous ne sommes que des enfants à côté de « lui ! » Dans la bouche d'un sage comme M. Laforest, ces paroles disaient beaucoup, et pourtant c'était vrai en grande partie. Aussi la population d'Epernay fut-elle

très sympathique à son nouveau Maire, qui jouissait de l'estime générale. Les deux adjoints furent également accueillis avec satisfaction par la population tout entière. La ville était dignement représentée, et la municipalité nouvelle avait tout ce qu'il fallait pour s'occuper utilement de cicatriser les blessures résultant de l'invasion.

M. Blandin se mit immédiatement en rapports avec le Gouvernement, qui reconnut en lui un collaborateur intelligent et dévoué, sur lequel il put compter dès le premier jour. M. Thiers savait vite discerner la valeur des hommes et il eut aussitôt M. Blandin en haute estime. Celui-ci ne perdit pas de temps et se mit au plus pressé, c'est-à-dire au règlement des comptes, très compliqués, de l'invasion. Il était urgent, en effet, de savoir où la Ville en était de ses dépenses, au moment où le Gouvernement s'occupait de négocier un emprunt de deux milliards pour premier versement aux Allemands, en vue de l'évacuation anticipée de plusieurs départements. Cet emprunt fut émis en rente 5 °/₀ au taux de 82 fr. 50, le 27 juin 1871, et, malgré la grande gêne des populations, il fut couvert plusieurs fois avec un véritable enthousiasme, malgré aussi la présence de l'étranger. Ce fut un beau succès pour le Gouvernement de M. Thiers, après le cataclisme d'où nous n'étions pas encore sortis.

Mais revenons aux dépenses de la Ville d'Epernay pendant l'invasion, c'est-à-dire, jusqu'à la signature de la paix et que je résume dans les titres suivants :

Réquisitions de denrées, fourrages, marchandises.....................	360.614 fr.	90
Réquisitions en argent	522.100	24
Réquisitions en charrois, transports.	121.582	16
A reporter.......	1.004.297	30

Report.........	1.004.297	30
Entretien et nourriture des troupes étrangères, etc......................	675.722	90
Vols, pillages, etc..	76.769	40
Dommages aux bâtiments, incendies.	21.484	08
Perte du cheval de la Ville........	500	
Premier total	1.778.773	68

Ce chiffre énorme est malheureusement encore au-dessous de la réalité, si l'on considère les pertes nombreuses subies par un grand nombre d'habitants qui n'ont pas jugé à propos de réclamer.

Les officiers allemands avaient été nourris chez l'habitant jusqu'au 20 mars 1871. La Ville fournissait la nourriture du Sous-Préfet prussien, du docteur Lœwin, du pasteur, des diaconesses, des employés du télégraphe, etc. Les tableaux de toutes ces dépenses furent envoyés au Gouvernement qui les soumit à l'Assemblée nationale, et il en fut de même des dépenses des diverses communes qui toutes, sans exception, avaient supporté des réquisitions et pertes plus ou moins importantes. Et comme les maires avaient dû, sous peine d'amendes considérables, se faire comptables, aussi bien pour les recettes que pour les dépenses, ils eurent à fournir le décompte de leurs opérations de toute nature, en même temps que les états des vols, pertes, amendes, impôts et contributions de guerre résultant de l'invasion jusqu'au 2 mars 1871, dans leurs communes. Le Gouvernement avait besoin de tous ces documents pour lui permettre d'indemniser ensuite les départements et les communes envahis, qui, en toute justice, ne devaient pas supporter plus que les parties épargnées du territoire, l'écrasement résultant de l'invasion.

En outre des dépenses dont nous venons de parler, les populations avaient subi d'autres pertes encore : les

travaux, suspendus pendant six mois, avaient privé les ouvriers de leurs salaires ; les commerçants et industriels avaient vu, pour la plupart, leurs affaires s'arrêter. La peste bovine avait éprouvé beaucoup de cultivateurs et contaminé les foins et les pailles qui purent à peine servir pour les emballages. Un immense arrêt s'était fait dans la vie des populations.

En session de mai, le budget avait été voté pour 1871 : il se décomposait ainsi :

Recettes	Ordinaires.....	208.496 f. 70	234.874 f. 60
	Extraordinaires.	26.377 f. 90	
Dépenses	Ordinaires.....	208.272 f. 20	242.239 f. 70
	Extraordinaires.	33.967 f. 50	
	D'où un déficit de..........		7.365 f. 10

que les excédants sur l'octroi pourraient sans doute combler.

Mais, les Allemands ne se pressaient pas d'évacuer les ambulances qu'ils avaient établies dans certains locaux, notamment dans les ateliers de MM. Moët et Chandon, qui en avaient un pressant besoin pour la manutention de leurs vins. On fit appel à l'autorité française pour y mettre ordre dans la mesure du possible. Outre les 1,500 allemands qui tiennent garnison à Epernay, il y a aussi 250 à 300 chevaux qui leur restent et dont le logement présente de sérieuses difficultés dans la ville, qui n'a qu'un petit nombre d'écuries. On établit un roulement avec les communes voisines, qui en reçoivent ainsi un certain nombre.

CHAPITRE XXXV

Juillet à Décembre 1871

Un homme tué à Cerseuil. — Le commandant Pothier. — Dédommagement de l'Etat. — Départ discret des conscrits. — Soldat allemand poignardé. — Horrible assassinat d'un Français par des Allemands. — Etat de siège aggravé. — Démarches couronnées de succès. — Activité du nouveau Préfet, etc.

Le premier dimanche de juillet 1871, des Allemands de la garnison de Troissy s'étaient rendus à Cerseuil, dépendance de Mareuil-le-Port, pour s'y divertir. Ils jouaient au billard et se permettaient toutes sortes d'insultes, contre de paisibles jeunes gens du pays, qu'ils allèrent même jusqu'à frapper de coups de queue de billard et de plat de sabre. En présence de ces provocations intolérables, les jeunes gens, fort irrités, quittèrent le café et allèrent attendre leurs agresseurs, qu'ils rossèrent d'importance à leur retour, sur le chemin de Troissy. Rentrés dans cette commune, les Allemands, furieux, donnèrent l'alerte à la garnison, et un détachement de prussiens partit aussitôt pour Cerseuil afin de tirer vengeance de l'attaque qu'ils n'avaient que trop méritée. Sans se gêner en aucune façon, ces Allemands se mirent à tirer des coups de feu sur les habitants qu'ils apercevaient au loin, dans la campagne, et qui fuyaient épouvantés. Le sieur Lemaire Adolphe, ayant entendu ces détonations, sortit de sa maison pour se rendre compte de ce qui se passait. Les Prussiens l'aperçoivent et, tout à coup, trois coups de fusils sont tirés sur lui : Il tombe pour ne plus se relever.

Qu'on juge de l'émotion de la population indignée, en apprenant la mort du paisible Lemaire, qui était l'homme le plus inoffensif du hameau ! On put craindre un moment l'exaspération des habitants qui faillirent se ruer sur ces Allemands criminels. Mais ceux-ci se retirèrent après leur triste exploit, et la population eut la sagesse de se contenir devant un tel forfait.

Le lendemain, les Allemands conduits par un officier se rendirent à Cerseuil, procédèrent à un simulacre d'enquête et invitèrent les jeunes gens du hameau à se rendre à Epernay pour y faire leur déposition. Là, on les somme de se rendre à Reims devant l'autorité supérieure allemande, qui les reçut fort mal et refusa même d'entendre leurs explications. Finalement, l'un de ces jeunes gens fut retenu par les Prussiens et envoyé prisonnier en Allemagne où on le garda plusieurs mois. On voit, par là, combien l'occupation allemande était dure à supporter pour les pauvres Français qui étaient malmenés, battus, assassinés, sans pouvoir même se plaindre. Je l'ai déjà dit, il n'y avait qu'un seul parti à prendre : c'était d'éviter tout contact avec de tels rustres.

A de très rares exceptions, c'est ce que fit la population : elle s'éloignait de tout ce qui était allemand et ne s'en cachait nullement. Les officiers voyaient cette répulsion générale qui les suivait partout, et le Maire d'Epernay fut mis en demeure, par l'autorité prussienne, de procurer immédiatement un local convenable, meublé, éclairé, avec tous les accessoires nécessaires et cuisine, en vue de l'installation de leurs officiers, qui y prendraient leurs repas. Ils seraient ainsi isolés des Français qui ne pouvaient qu'y gagner. Après avoir consulté le Préfet, le Maire prit, à la date du 23 août, un arrêté réquisitionnant, au nom de l'Etat, la maison

Vasseur, place de la Comédie, au prix de 200 francs par mois, pour y établir le casino des officiers allemands.

Le mois d'août touchait à sa fin ; le collège et les écoles étaient en vacances ; aucune distribution solennelle de prix n'avait eu lieu, et les enfants avaient quitté tristement les classes en maudissant l'ennemi. Chacun était à la peine et personne à la joie. Le Conseil municipal était en session légale et décidait que, pendant l'occupation allemande, le compte-rendu de ses séances ne serait pas communiqué aux journaux : c'était de la prudence vis-à-vis d'un ennemi toujours prêt à s'immiscer dans nos affaires, et à chercher en tout matière à contestation.

Un enfant d'Epernay, le commandant Pothier, mort au champ d'honneur, à Villers-Sexel (Haute-Saône), le 9 janvier 1871, en combattant contre les Allemands, doit être ramené et inhumé à Epernay. La Ville prend à sa charge les frais des obsèques et lui concède gratuitement un terrain à perpétuité au cimetière, à côté de celui du général Parchappe. La Ville fait au commandant Pothier des funérailles magnifiques et élève, sur la tombe de ce brave, un monument funèbre digne d'elle et lui. On a donné, depuis, à l'une de nos rues, le nom du commandant *Pothier,* afin de perpétuer sa glorieuse mémoire.

Sur la proposition du Gouvernement, l'Assemblée nationale vote, le 6 septembre 1871, un crédit de cent millions de francs pour dédommager les départements envahis. Celui de la Marne y figure pour une somme de 4,098,000 francs qui seront répartis entre les ayants-droit par arrondissements, communes et habitants. Cette décision vient très à propos apporter un soulagement équitable parmi nos populations.

Le Gouvernement de M. Thiers déployait une acti-

vité infatigable. En même temps qu'il préparait la libération de la France, il faisait voter, le 10 août 1871, une loi qui donnait une grande importance aux Conseils généraux, en augmentant considérablement leurs attributions. Les Assemblées départementales devenaient comme de petits Parlements. Aussi, les élections qui se firent les 8 et 15 octobre 1871, attirèrent-elles la plus sérieuse attention des pouvoirs publics et des électeurs. La plupart des candidats firent des professions de foi républicaines exaltant le Gouvernement de M. Thiers qui parvenait à cicatriser rapidement les plaies du pays. Furent élus : MM. Eug. Blandin, à Epernay ; Prin, à Dormans ; Varlet, à Avize ; baron de Chaubry, à Montmort ; baron Daru, à Montmirail ; Guyot-Prieur, à Fère-Champenoise ; Boissonnet (général), à Sézanne ; vicomte de Villiers, à Esternay ; marquis de Pleurre, à Anglure. Un décret du 29 octobre 1871 avait prononcé la dissolution des gardes nationales, et toutes les armes, à l'exception de celles des sapeurs-pompiers, devaient être réintégrées dans les Mairies : on réagissait contre les excès des communards.

Mais la situation était toujours tendue entre les populations et les troupes allemandes d'occupation. Le Gouvernement s'efforçait d'éviter des conflits qui ne pouvaient tourner qu'à notre désavantage. La classe de 1870 s'était rendue sous les drapeaux, sans tirage au sort ; mais, un assez grand nombre des jeunes gens n'avaient pu quitter leurs foyers, empêchés qu'ils étaient par la présence de l'ennemi qui exigeait des laissez-passer pour circuler. On réunit ces recrues à la gare de Port-à-Binson pour les cantons d'Epernay, Avize, Montmort, Dormans, Montmirail, Châtillon et Ay. Les jeunes gens des quatre cantons du Sud de l'arrondissement : Sézanne, Fère-Champenoise, Esternay et Anglure, furent

dirigés sur cette dernière commune qui, comme Port-à-Binson, n'avait pas de garnison allemande. Grâce à la prudence de tous, les départs eurent lieu sans encombre. Mais, les Prussiens sont aux aguets ; ils voient la France se relever et font tout ce qu'ils peuvent pour qu'elle reste faible : les impôts nouveaux, les souscriptions abondantes recueillies pour hâter la libération du territoire ; celles pour l'œuvre des Orphelins de la guerre ; la réussite des emprunts : tout leur porte ombrage et ils n'en deviennent que plus tracassiers envers les habitants qui les logent. Les Maires des nombreuses communes où sont installées des garnisons allemandes s'efforcent de parer à tout danger. A Epernay, M. Blandin se multiplie et parvient à établir des rapports supportables avec l'ennemi. Mais, malgré les minutieuses précautions prises, les habitants, encombrés de militaires, trouvent la situation intolérable. Un certain nombre se font exempter, par ruse, d'en loger, et provoquent des réclamations justifiées. Il est vrai que des *bons* sont délivrés à ceux qui logent et qu'on doit leur payer une légère indemnité de 0 fr. 25 par jour que le Gouvernement remboursera ensuite à la Ville. Mais, rien n'y fait : des réclamations se produisent de tous côtés et l'on demande instamment des baraquements pour les troupes. Le même besoin se faisait sentir à Sézanne.

Nous étions arrivés au mois de novembre 1871. L'hiver sombre et triste se montrait déjà, et les esprits tendaient à s'aigrir encore davantage : il existait comme un malaise général.

Le lundi 13 novembre, un soldat allemand du train des équipages, en garnison ici, fut poignardé, dans la soirée, rue de la Poterne. Il est juste de faire remarquer que les militaires du train avaient la plus mau-

vaise réputation : c'étaient des hommes à tout faire, et, souvent, des rixes inaperçues avaient eu lieu entre eux et des civils. Ils avaient parfois attaqué des passants sur le pont de la Marne, la nuit, et en auraient même lancé dans la rivière pardessus le parapet.

A la nouvelle de cet assassinat, l'autorité allemande et l'autorité française procèdent aussitôt, et séparément, à une enquête pour découvrir le coupable. Mais, les Allemands, furieux, se précipitent dans les maisons, menaçent et frappent les gens, fouillent, en vain, toutes les habitations du quartier de la Poterne. Ils arrêtent un français, sur quelques soupçons vagues : il leur faut un coupable. En même temps, sur l'ordre du général ennemi commandant la division, les mesures suivantes sont prises contre la population d'Epernay à partir du 14 novembre :

1° Les habitants doivent remettre à la Mairie, avant le jeudi 16, à midi, toutes leurs armes à feu et armes blanches. Passé ce délai, des visites domiciliaires auront lieu, et tout détenteur d'armes sera traduit devant un conseil de guerre ;

2° A huit heures du soir, tous les cafés et restaurants seront fermés, excepté la salle du premier étage du café Sparnacien, et les baraques du boulevard de la Motte, où se trouve la cantine allemande ;

3° A partir de huit heures du soir, il est défendu aux habitants de sortir ; les gardes et les patrouilles ont l'ordre d'arrêter tout individu circulant dans les rues sans autorisation de la commandatur.

Le lendemain mardi, 14 novembre 1871, s'accomplit un acte de barbarie, qui suffirait, à lui seul, à couvrir de honte tous les allemands de la garnison. En voici le récit fidèle.

M. Marniquet, âgé de cinquante-quatre ans, pro-

priétaire de la maison n° 15 de la rue du Paulmier, logeait un sous-officier prussien, qui se permettait d'accaparer tout ce qui était à sa convenance. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, ce sous-officier avait trois couvertures sur son lit, et il s'était encore emparé de l'édredon de Marniquet, qui, lui, n'avait qu'une seule couverture sur le sien. Celui-ci, indigné, reprit vivement son édredon. Grande colère du sous-officier, qui le menace et le poursuit, au dehors, sans pouvoir l'atteindre. Marniquet, dans son indignation, lui avait montré le poing, et s'était sauvé chez M. Jules Louis, négociant, où il resta caché quelques heures. A peine rentré chez lui, il vit un détachement de prussiens armés, cerner sa maison et même la rue, pour empêcher tout passage du public. Marniquet, à cette vue, sent le danger qui le menace et, tout effaré, fuit précipitamment au fond de la cour, entre dans un bâtiment et, en un clin d'œil, se blottit dans un gros tas de copeaux de liège qui s'y trouve. Il se croit sauvé. Mais, pendant ce temps, les Prussiens sont entrés dans sa maison, le cherchent en vain de la cave au grenier, se répandent en menaces terribles contre lui, arrivent au fond de la cour et, fous de rage, de ne pas le trouver, défoncent une porte ouverte, et poussent des cris de mort qui font trembler Marniquet dans sa cachette. Les copeaux remuent un peu et trahissent sa retraite. Aussitôt, baïonnettes et sabres s'enfoncent dans le tas. Marniquet, percé dès les premiers coups, pousse des cris affreux et demande grâce ; mais, c'est en vain ; les cannibales s'acharnent sur lui : trente-deux blessures horribles lui sont faites, de la tête aux pieds ; une de ses oreilles jonche le sol ; une de ses épaules est presque détachée du tronc, sa poitrine est transpercée, ses intestins sortent par des plaies béantes, son corps n'est plus

qu'une plaie ; il est prêt d'expirer. Mais rien n'arrête la rage de ses bourreaux, qui le traînent jusqu'au violon du bureau de police, n'ayant plus qu'un soulier d'où le sang s'échappe abondamment dans la boue. Toutefois, voyant qu'il va mourir, ces brutes immondes veulent le transporter à l'hôpital. Le docteur Rousseau, accouru aussitôt, s'y oppose formellement, disant qu'il mourra en route. Le pauvre agonisant passe la nuit dans le lit du poste ; mais les Prussiens ne voulant pas lui voir rendre l'âme au milieu d'eux, le transportent, le lendemain, à l'hôpital où il meurt en arrivant.

Ce terrible événement avait vivement surexcité la population d'Epernay, et des rassemblements inquiétants s'étaient formés. Mais, grâce à la prudence et au tact exquis du Maire, tout rentra dans l'ordre, et le convoi funèbre de Marniquet, très nombreux, fut une manifestation pleine de dignité de la part des habitants. L'autorité allemande affecta de laisser dans l'ombre, et pour cause, la mort de Marniquet, pour ne s'occuper que de l'assassinat du soldat allemand poignardé l'avant-veille.

Le 15 novembre, M. Blandin, Maire, fait apposer en ville des affiches recommandant le calme et la plus grande prudence. « Si les nécessités de l'instruction qui se poursuit, dit-il, amenaient l'arrestation d'un des habitants, il devrait éviter toute tentative de résistance ou d'évasion, les règlements allemands autorisant, dans ce cas, les soldats à faire usage de leurs armes... » Le Maire espère que les mesures exceptionnelles ne sont que provisoires. Mais, l'autorité allemande profitant de cet événement, étend ses rigueurs à tout l'arrondissement, qui est placé sous l'état de siège le plus resserré. Le 16 novembre, M. Alexandre Jeannerod, Sous-Préfet, adresse une proclamation aux habitants de l'arrondis-

sement, leur faisant les plus pressantes recommandations au calme, à la prudence. « Que votre attitude patriotique, dit-il, soit digne et à la hauteur de vos épreuves. C'est ainsi que le respect s'impose et que les égards se commandent. Toute autre conduite vous exposerait à être victimes des sévices que vous auriez provoqués, et serait une cause de calamités pour ce pays, alors qu'on cherche à alléger ses souffrances... »

Le Sous-Préfet envoie, en même temps, à tous les Maires, une communication du commandant Kirchhoff, pour la remise des armes dans tout l'arrondissement avant le 24 novembre, sous peine d'être passible du conseil de guerre. Les Mairies des cantons de Dormans et de Montmirail s'entendront, à cet effet, avec la commandantur de Dormans ; celles de Sézanne, d'Esternay, d'Anglure et de Fère-Champenoise, avec la commandatur de Sézanne. Enfin les Maires des cantons d'Epernay, d'Avize et de Montmort, avec la commandatur d'Epernay.

En présence de toutes ces mesures draconiennes, M. le Sous-Préfet et M. le Maire font les plus actives démarches pour que la ville et l'arrondissement ne soient pas victimes du crime commis, d'autant moins qu'il n'est nullement prouvé qu'un français en soit l'auteur.

Le samedi 18 novembre 1871, M. Blandin part pour Versailles, à l'effet d'en conférer avec M. Thiers. Accompagné de M. Le Blond, député de la Marne, il lui expose la situation lamentable de la ville et de l'arrondissement d'Epernay. Le Gouvernement s'en émeut, et dès le dimanche 19 novembre, M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, informe M. Blandin qu'il a écrit à M. de Saint-Vallier, notre ambassadeur à Berlin, pour que le plus grand zèle soit apporté dans les représen-

tations à faire à la cour de Guillaume. En même temps l'infatigable M. Blandin partait à Nancy, toujours accompagné de M. Le Blond, pour intercéder énergiquement auprès du quartier général allemand installé dans cette ville. Ces démarches, aussi habiles qu'actives, furent couronnées de succès et, dès le 25 novembre, M. Blandin recevait la communication qui suit :

« Monsieur le Maire, au nom du colonel de Flatow, j'ai l'honneur de vous annoncer que, à partir de ce jour, l'état de siège, aggravé pour la ville d'Epernay, est levé et, qu'en conséquence, la circulation dans les rues redevient libre, et l'ouverture des cafés et restaurants autorisée comme par le passé.

« *La commandatur royale*,

« Signé : KIRCHHOF. »

Le Maire, qui méritait certainement des félicitations, en adressa lui-même aux habitants, pour leur attitude digne et patriotique pendant ces jours d'épreuves.

Le francais arrêté, plusieurs fois interrogé, ne put rien dire du crime, qu'il ignorait dans tous ses détails, et l'instruction se poursuivit par l'arrestation d'un soldat allemand, dont on avait remarqué les dépenses plus qu'ordinaires. Les deux accusés, mis en présence, au Palais de Justice, furent vivement pressés de questions par le conseil de guerre allemand. M. Bloch, procureur français, assistait aux débats qui durèrent trois jours. Un interprète français y avait été convoqué, et ses questions au soldat allemand mirent celui-ci dans un grand trouble, alors que l'accusé français conservait toute la sérénité de l'innocence. Le soldat arrêté savait que son compatriote assassiné portait une certaine somme dans une valise, suspendue à son cou par deux cordons de cuir. Ces cordons avaient été coupés net, lors du crime,

par un couteau bien tranchant : ce devait être par le couteau à double lame, finement affilé, que portait ordinairement le soldat allemand et qu'il ne put représenter. Où avait-il mis ce couteau ? Qu'en avait-il fait ? Il ne put répondre et baissa la tête. L'interprète français profite de ce moment et s'écrie : « Vous cherchez le coupable, dit-il au conseil de guerre, en désignant de la main le soldat allemand, le voilà, et il n'y en a pas d'autre... » Cette conviction passe dans l'esprit des juges.

L'accusé français fut mis en liberté, tandis que le soldat allemand, seul criminel, fut retenu et reconduit en Allemagne pour y être définitivement condamné. Cette décision, prise pendant les démarches de l'administration française, n'avait pas peu contribué à en hâter l'heureuse solution. La mort de Marniquet, assassiné, lui aussi, n'avait pas manqué de donner à réfléchir aux juges allemands.

C'est dans le courant de novembre 1871, que M. Regnault, Préfet de la Marne, fut remplacé par M. Louis Jousserandot, qui prit possession de son poste le 24 novembre, à Châlons. Le nouveau Préfet, l'un des amis de M. Thiers et de M. Jules Grévy, Président de l'Assemblée nationale, très dévoué au Gouvernement, met la plus grande activité à réparer les désastres qu'avait accumulés l'invasion. Il adoucit autant qu'il se peut les rapports entre les autorités françaises et l'autorité allemande. Son but était, surtout, d'obtenir l'évacuation du département de la Marne par l'ennemi. Mais, toutes les démarches du Gouvernement ne purent aboutir : la Marne restait parmi les six départements encore occupés au commencement de 1872.

La Commission départementale, d'accord avec le Préfet, s'occupait du règlement des dépenses pour les

denrées, consommées par les Allemands. Elle avait décidé que le prix porté dans la mercuriale officielle de chaque arrondissement serait le seul admis. Ce prix variait peu d'un arrondissement à l'autre. Cependant, je vois, par exemple, qu'en juillet 1870, le kilo de pain de froment valait 0 fr. 41 à Epernay, 0 fr. 42 à Reims, et seulement 0 fr. 38 dans les trois autres chefs-lieux. L'hectolitre de pommes de terre allait de 7 fr. 90 à 9 fr. 32 alors qu'à Epernay il était de 8 fr. 57. Le kilo de viande de bœuf avait un écart relativement considérable : il était coté 1 fr. 70 à Châlons, 1 franc seulement à Sainte-Ménehould et 1 fr. 26 à Epernay. Les autres viandes : vache, veau, mouton, porc, présentaient aussi des différences assez sensibles ainsi que les fourrages, les bois et les charbons de bois et autres.

L'administration préfectorale fixa également le prix des attelages et transports exigés par l'ennemi jusqu'au 3 mars 1871. Mais, cette fixation fut unique pour tout le département. Ainsi, les hommes, chevaux et voitures ayant servi au transport des troupes, de leurs bagages et du matériel de l'armée, ont été indemnisés ainsi qu'il suit :

Une journée de conducteur .... 3 fr.

Une journée de voiture à deux ou quatre roues .... 1 fr.

Une journée de cheval .... 4 fr.

Une journée de cheval supplémentaire ... 4 fr. 50

Pour les voitures de maître suspendues, requises pour les officiers et attelées d'un cheval :

Une journée dans les communes rurales. 8 fr.

Une journée dans les villes .... 9 fr.

Une journée de cheval supplémentaire... 4 fr. 50

Toutes ces décisions, fort sages, aplanirent beaucoup de difficultés.

CHAPITRE XXXVI

Janvier-Août 1872

Embarras continuels. — Baraquements. — Difficultés. — Emprunt. — Société des Eaux. — Recensement de la population. — Réveil de l'Instruction primaire. — Luttes politiques et religieuses. — Inauguration du Chemin de fer d'Epernay à Romilly. — La presse sous le joug prussien. — Loups nombreux. — Nouvelle loi militaire, etc.

Mais, M. Blandin rencontrait des embarras d'un autre ordre. Il y avait longtemps que les marchands, les fournisseurs réclamaient le paiement de leurs denrées, et les fonds faisaient défaut. Les ouvriers eux-mêmes réclamaient leurs salaires : il ne suffisait pas de les nourrir, il fallait les payer pour nourrir leur famille. Ils parlaient de cesser tout travail. Pour obvier à cette fâcheuse situation, le Maire fit décider de demander à l'Etat une avance de 200,000 francs, sur ce qui était dû à la Ville à titre de dédommagement. Ah ! c'est que cette pauvre Ville avait toujours de bien lourdes charges à supporter, alors surtout qu'une crise monétaire se faisait sentir, et qu'on avait une peine infinie à se procurer de l'or, de l'argent et même de la monnaie de cuivre.

La garnison allemande comprenait 1,500 hommes, 45 officiers et 85 chevaux, sans compter les musiciens et les soldats du train des équipages : tout cela exigeait d'importantes avances de fonds. Pour les mois de novembre et décembre 1871, les fournitures de toute

nature faites à l'ennemi s'élevaient à 54,189 fr. 22 et les indemnités de logement dues aux habitants à 35,000 francs. L'Etat devait rembourser le tout à la Ville ; mais comment pouvait-elle en faire toujours l'avance ?

Il n'y avait que les baraquements qui eussent pu soulager la Ville et les habitants. Ces baraquements étaient en grande partie terminés : il y avait seize baraques de construites en doubles planches avec torchis au milieu, parfaitement installées, sèches et bien aérées : on pouvait s'y loger. L'intendance militaire française y avait mis tous ses soins afin d'éviter un refus que les Allemands ne cherchaient qu'à susciter.

Mais ces Allemands, qui aimaient à se goberger chez l'habitant, ne se pressaient pas d'y entrer. Quatre baraques furent d'abord occupées. Les autres reçurent le reste de la garnison dans les premiers jours de mai 1872. Nos foyers devinrent libres et nous pûmes enfin respirer. Oh ! quel soulagement pour chacun ! Toutefois, tous les musiciens, ainsi que soixante soldats du train, ne devant pas être casernés, d'après les règlements militaires allemands, ces deux catégories resteront logées en ville, et des offres gracieuses sont faites par de généreux habitants, qui veulent bien s'en charger.

Les officiers allemands continueront aussi de loger en ville. Le 2 mars 1872, le Maire avait dû réquisitionner, au nom de l'Etat, un logement de quatre pièces, chez M. Coquillard, banquier, rue du Chemin-de-Fer, pour loger un officier marié.

Une lettre de MM. Auban-Moët et Cie, communiquée le 5 janvier 1872, par M. Blandin, au Conseil municipal, sollicitait l'évacuation des locaux de commerce de leur maison, occupés depuis *plus de quinze mois* par les ambulances allemandes, sans compter 73 prussiens et 16 chevaux, logés dans leurs autres immeubles ! Que

de froissements pénibles cette communication met à jour !

C'est seulement en janvier 1872, que fut voté le budget de la Ville, au lieu de l'être à la session de mai 1871, ainsi que les comptes et chapitres additionnels. Il était bien difficile, alors, de respecter toujours les règles administratives, surtout en présence d'un déficit de 774,143 fr. 87. Malgré tout, les affaires reprenaient et l'activité reparaissait sous toutes ses formes. La Société des Eaux d'Epernay s'était constituée et passait un traité avec la Ville pour l'alimentation des édifices communaux, des rues et places, ainsi que des propriétés particulières. Sous l'habile impulsion de M. Blandin, des conférences et cours publics gratuits avaient lieu par les soins de trois de nos dévoués professeurs du Collège. On savait que l'instruction des Allemands avait été le plus puissant auxiliaire de leurs succès : il était urgent de préparer des générations instruites pour l'avenir. L'instruction primaire obligatoire était réclamée de divers côtés, ici comme ailleurs. La vente à la criée de la viande et du poisson était autorisée pour favoriser la consommation, et le commissaire-priseur en était chargé.

Un emprunt de 1,050,000 francs est voté en mars 1872 ainsi qu'une imposition extraordinaire de 20 centimes, pendant 22 ans, pour acquitter les dettes de la guerre. Cet emprunt ne sera réalisé qu'après l'évacuation des Allemands, et l'imposition courra à partir de 1873. Le tarif de l'octroi est revisé. M. Blandin porte son attention sur toutes les parties de l'administration. Il appelle le Conseil à voter l'ouverture de diverses rues, à en élargir ou à prolonger d'autres et à les paver successivement au fur et à mesure des ressources communales. Des démarches pressantes sont

faites près de l'autorité allemande en vue de faire rembourser à la Ville les 200,000 francs qu'elle a dû verser le 9 septembre, lendemain de l'arrivée des Allemands à Epernay. Le Gouvernement français appuie chaudement cette demande ; mais le Gouvernement allemand résiste bien qu'il ait déclaré, en 1870, que la disparition du comte ,de Schwetor, fut la seule cause de l'indemnité des 200,000 francs exigés alors. Or, cet officier n'ayant pas succombé à ses blessures et ayant été retrouvé depuis, la restitution de cette somme à la Ville est de toute justice. Rien n'y fait ; en vertu de la loi du plus fort, les Allemands gardent la somme extorquée.

Le recensement quinquennal de la population a lieu en 1872. Epernay compte 12,927 habitants, soit une augmentation de 1,223 sur celui de l'année 1866 qui en comptait 11.704. Voici la population des autres villes et chefs-lieux de canton environnants :

Châlons, 16,453; Reims, 71,994; Anglure, 856; Avize, 1,992; Dormans, 2,026; Esternay, 1,460; Fère-Champenoise, 1,969 ; Montmirail, 2,319 ; Montmort, 770; Sézanne, 4,197 ; Ay, 4.180, y compris La Villa ; Vertus, 2,520 ; Châtillon, 847.

La création à Epernay d'une école laïque de filles est décidée en principe. Des améliorations sont réalisées aux écoles et une classe nouvelle est construite à l'école laïque des garçons. L'instruction laïque et obligatoire a de nombreux prosélytes sous la puissante impulsion de la Ligue de l'enseignement. On pétitionne aussi pour que le brevet de capacité soit exigé des instituteurs congréganistes comme il l'est pour les laïques. Le Conseil général de la Marne émet un vœu dans ce sens.

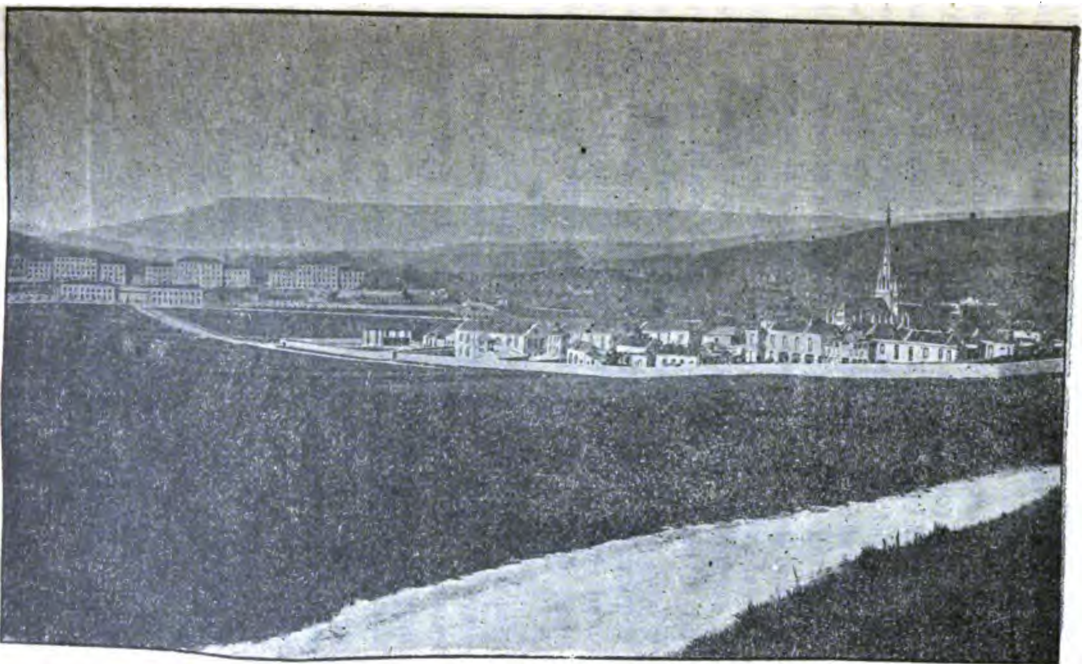
A la même époque, M. et Mme Paul Chandon faisaient donation à l'hospice d'Epernay d'un capital pro-

duisant 600 francs de rente 3 °/o pour un lit en faveur d'un indigent d'Hautvillers.

En juillet 1872, meurt à Reims, M. Lochet, ancien président du Tribunal de commerce d'Epernay, qui a légué 100,000 francs à ce même hospice, et, à la Ville, une maison rue Jean-Moët. Le nom de ce bienfaiteur a été donné, depuis, à une rue d'Epernay.

Nous sommes à l'époque où les passions politiques s'aiguisent ; l'Assemblée nationale en donne le regrettable spectacle et les communes commencent à suivre ce déplorable exemple. C'est d'autant plus coupable que l'ennemi est toujours chez nous, profitant de nos divisions pour s'émanciper et nous faire sentir plus lourdement sa présence maudite. Aux passions politiques viennent se joindre les passions religieuses qui ne sont pas moins dangereuses que les premières. Un certain nombre de membres du clergé font cause commune avec les partis déchus ; ils s'attirent des attaques que la religion ne peut que déplorer et dont les conséquences sont funestes à tous. A Epernay, si des divisions existent, la sagesse des partis les tient à l'écart des luttes ouvertes. M. Blandin, Maire, et M. l'abbé Appert, archiprêtre, deux hommes remplis de tact et de prudence, continuent à vivre en parfaite intelligence et savent éviter tout froissement. La population leur sait gré de leur attitude paisible et digne.

A Troissy, des difficultés surgissent entre M. Rivaux, Maire, et M. l'abbé Olivier, curé-desservant. Une partie des habitants et le Conseil municipal, en grande majorité, sont avec le Maire : ce sont les amis du Gouvernement, les libéraux. Les autres font cause commune avec le Curé qui se voit supprimer son supplément de traitement. Une lutte très vive se déclare alors et de part et d'autre on dépasse les mesures permises. La division



(Phot. LEMERCIER)

Vue générale de l'Hôpital-Hospice Auban-Moët et de la Caserne de cavalerie Margueritte
(1890-1896)



se glisse dans les familles et gagne même certains villages voisins. De la politique on en vient à la religion, que les partisans du maire battent en brèche pour atteindre le curé. Le parti du curé riposte peu charitablement et la guerre est véritablement déclarée. On parle d'abandonner le culte catholique. Les têtes s'échauffent, et des paroles on en vient aux actes. Un pasteur protestant est mandé. L'instituteur, M. Parent, reçoit son changement ainsi que le curé, M. Olivier, qui est nommé à Sézanne. Les adversaires de celui-ci s'irritent qu'on lui ait donné de l'avancement. Le maire, d'accord avec la majorité du Conseil, ayant fait boucher une porte du mur du presbytère, donnant accès à la cour de l'école et à la rue, fut invité par l'administration à la rouvrir. Il refusa de le faire, et la gendarmerie fut requise pour faire exécuter cette réouverture, par des ouvriers requis eux mêmes pour ce travail. Le maire et le Conseil municipal furent suspendus de leurs fonctions, et une commission municipale fut nommée pour administrer la commune.

Pendant ce temps d'effervescence générale, le président du Consistoire de Reims vint à Troissy ouvrir un temple provisoire et y prêcher. Plus de soixante-dix familles firent adhésion solennelle à la religion réformée. Le protestantisme se trouva ainsi établi dans cette importante commune. Et malgré l'arrivée d'un nouveau curé, M. l'abbé Appert, dont l'esprit pacifique et la nature prudente étaient connus de tous, les protestants demeurèrent inébranlables dans leurs nouvelles croyances. Depuis lors, un pasteur de l'Eglise réformée a sa résidence fixée à Troissy, où un temple protestant a été édifié sous la direction intelligente de M. le pasteur Charlier.

C'est le jeudi 31 octobre 1872, qu'eut lieu à Troissy

le premier baptême protestant. Les époux Orban, père et mère du jeune néophyte, ont reçu, à cette occasion, dans un banquet fraternel, leurs parents et amis, et ce fut une fête pour tout le parti protestant.

Malgré les obstacles qui se dressent de toutes parts, pendant la période de l'occupation allemande, le commerce et l'industrie progressent, les moyens de transports se développent. Le 1er mai 1872 a lieu la réception, par les autorités, du chemin de fer d'Epernay à Romilly. Cette ligne d'intérêt local à une voie, avait d'abord été concédée à une Compagnie belge, qui l'avait construite avant la guerre et l'avait ouverte à la circulation pendant l'hiver 1870-1871, en pleine invasion, depuis Oiry jusqu'à Sézanne. Rétrocédée à la Compagnie de l'Est et continuée jusqu'à Romilly, elle fut ouverte au public sur tout son parcours le 11 mai 1872. Elle est d'une importance majeure pour l'arrondissement d'Epernay, qu'elle dessert sur toute sa longueur.

A la même époque, le chemin de fer de Châlons à Troyes est décidé et l'on procède aux enquêtes légales sur les gares à y ouvrir entre ces deux villes.

Les Allemands assistent, inquiets, à ce réveil général du pays. Pour faire montre de leurs forces, ils exécutent des manœuvres à Epernay et dans les environs, au risque de saccager les récoltes. Le 6 mai, partis à plus de cinq cents d'ici, ils ont parcouru nos campagnes jusqu'à Vertus, Montmort, Orbais, etc., et ne sont rentrés que le 9. Un mois plus tard, le 5 juin, ils quittent les baraquements au nombre de trois à quatre cents et se dirigent vers Reims. Nous croyions à un départ définitif et la joie était déjà sur tous les visages. Mais, cette joie dure peu : la variole sévissait dans les baraques et c'était pour la fuir qu'une portion de la troupe était partie. Elle revint bientôt et voulut loger

chez les habitants, dont l'émotion fut à son comble. D'actives démarches furent faites par M. Blandin, le vaillant maire d'Epernay, auprès de M. Thiers et de M. de Saint-Vallier, notre ambassadeur à Berlin, pour nous éviter ce malheur. Elles furent couronnées de succès : les varioleux furent admis dans un pavillon spécial à l'hôpital, et les autres hommes réintégrèrent les baraquements.

Mais les chefs prussiens, mécontents de ne pouvoir agir toujours à leur guise, se font un cruel plaisir de molester les Français, qui les évitent comme la peste. Les journaux sont étroitement surveillés par la censure prussienne qui biffe, comme en pleine invasion, les articles qui lui déplaisent. L'*Indépendant de la Marne et de la Moselle*, reçoit un avertissement de la commandatur pour quelques lignes copiées sur un journal du dehors. On menace d'emprisonner son rédacteur comme on l'a fait pour un confrère de Vitry. La menace pèse sur tous nos concitoyens, et l'on sent que l'ennemi mortel guette d'autant plus sa proie que le jour de l'évacuation se rapproche, car on en parle beaucoup, et chacun espère. L'immense succès de l'emprunt national de trois milliards, ouvert le 28 juillet 1872, et qui a été couvert quatorze fois et demie (on a souscrit quarante-trois milliards), comble de joie tous les Français. Heureux de voir l'énorme rançon de cinq milliards assurée, ils ne doutent pas que l'ennemi nous quitte aussitôt qu'il sera payé. Ce succès, sans précédents, est dû à la sagesse du Gouvernement de M. Thiers, l'illustre Président de la République, qu'on surnomme déjà *le Libérateur du territoire*. Cet emprunt colossal avait été émis à 84 fr. 50 les cinq pour cent. Il est juste de dire que ce grand patriote est chaudement soutenu par la majorité libérale de l'Assemblée nationale, tandis que les

monarchistes, qui en font partie, redoublent de violences contre lui et son Gouvernement.

Les charges résultant de la guerre sont énormes et il faut 200,000,000 *d'impôts nouveaux* pour combler le déficit du budget de l'Etat. L'Assemblée n'hésite pas à adopter les propositions du Gouvernement et elle va jusqu'à voter un impôt sur les allumettes et sur tant d'autres objets épargnés jusqu'alors. Mais il le fallait dans l'intérêt même du pays qui mettait son patriotisme à tout supporter sans se plaindre. En outre des provinces arrachées à la France, et des cinq milliards de rançon, il fallait bien encore trouver les ressources nécessaires pour payer les énormes dépenses faites pour notre armée. Les ambulances n'avaient pu recevoir qu'un petit nombre de nos braves soldats, puisque les Allemands les avaient encombrées dès leur arrivée. L'intendance française mit tous ses soins à indemniser la Ville et versa 1 fr. 75 par journée de militaire, soit 7,498 fr. 53, dont une partie en argent et le surplus en lui laissant le matériel des ambulances : cela représentait 4,284 journées de militaires français soignés ici.

Les loups, qui étaient très rares dans nos parages avant la guerre, sont devenus nombreux depuis : ils ont suivi les armées allemandes et se sont multipliés d'autant mieux que personne ne les détruit. Les Allemands chassent le gibier quand il leur plaît, et ne s'occupent nullement des loups ; mais, défense aux Français de chasser quoi que ce soit, puisqu'ils n'ont pas même le droit d'avoir un fusil. Le gibier s'est aussi beaucoup propagé et nos chasseurs attendent impatiemment le jour où il leur sera possible de le tirer. La chasse n'a pas été ouverte en 1870 ni en 1871 et tout faisait espérer qu'elle le serait à l'époque ordinaire en 1872. Il n'en est rien. En août, M. le Préfet adresse une

circulaire exhortant les chasseurs à prendre patience quelque temps encore. Il est évident qu'on attendra l'évacuation du département avant d'autoriser la chasse. Le Gouvernement tient à éviter toute cause de conflit avec l'ennemi, et il a raison.

Sa prudence s'étend à tout. Le tirage au sort de la classe 1871 n'avait pas eu lieu. Chacun avait senti le besoin, à partir des succès de la Prusse à Sadowa, en 1866, d'un changement profond dans le mode de recrutement de notre armée, qui n'était plus en rapport avec les temps nouveaux. Nous étions encore sous le régime de la loi du 21 mars 1832, qui avait été amendée par quelques dispositions légales en 1855, en 1861, en 1868. La loi du 1er février 1868 avait créé une garde mobile qui devait être un appui considérable pour notre armée. Mais, lors de la guerre de 1870, rien n'était encore complètement organisé : nos mobiles n'avaient aucune instruction militaire ; il fallait, après la guerre désastreuse, refondre l'organisation de notre armée. Ce qu'on avait fait par la loi du 10 août 1870, alors que la guerre était déclarée, n'était que provisoire, de même que toutes les mesures prises au jour le jour pendant la malheureuse campagne. Un décret du 5 janvier 1872 avait ordonné la levée immédiate de la classe de cette année, sans tirage. Mais il fallait régulariser cette situation et le tirage put enfin avoir lieu en août 1872. Ce fut M. Poirrier, président du Conseil d'arrondissement, qui présida à cette opération, en remplacement de M. Jeannerod, Sous-Préfet, toujours malade. On évita avec soin la présence des soldats allemands, en décidant que le tirage ne se ferait pas dans les chefs-lieux de canton où se trouvait une garnison allemande. C'est ainsi que, pour celui d'Epernay, le tirage eut lieu à Damery. Pour celui de Sézanne, à Barbonne. Enfin, pour le canton de

Dormans, à Mareuil-le-Port. De la sorte, tout se passa tranquillement. Il en avait été de même pour régulariser la situation de la classe de 1870, qu'on avait fait tirer, pour la forme, en décembre 1871.

D'après ce qui précède, on sent qu'une nouvelle loi sur le recrutement de l'armée était devenue absolument nécessaire, alors surtout que l'Allemagne ne cessait de rendre son armée de plus en plus formidable. Cette loi fut votée le 27 juillet 1872, en quatre-vingts articles. Elle décidait le service *obligatoire personnel*, supprimait le *remplacement*, créait une armée active et sa réserve, une armée territoriale et la réserve de l'armée territoriale, le service auxiliaire, le service conditionnel d'un an, le volontariat d'un an, etc. Notre armée devenait formidable à son tour, et nos populations s'en réjouissaient sincèrement.

CHAPITRE XXXVII

Août-Novembre 1872

Demande d'une Garnison française. — Démission de M. Parigot, Adjoint. — Caves Mercier, rue du Port. — Options d'Alsaciens-Lorrains. — Provocations allemandes. — Récoltes. — Legs Robequin. — Quai à la Sucrerie. — M. Blandin, Maire, décoré. — Départ de la Garnison allemande. — Le Gendarme français Drexler, etc.

Pendant ce temps, M. Blandin était en pourparlers avec le Gouvernement, en vue d'obtenir une garnison française à Epernay, après le départ des Allemands. Des baraquements commodes existaient, pourquoi, au lieu de les démolir, ne pas y loger des soldats français quand elles seraient évacuées? Le Conseil municipal

partagea l'avis du Maire, et le Gouvernement passa avec la Ville une convention, aux termes de laquelle un bataillon de chasseurs à pied, d'environ mille hommes, devait occuper les baraquements après le départ des Allemands. Bien qu'une fraction des habitants n'ait pas été satisfaite de cette décision, la grande majorité de la population l'accueillit avec une vive satisfaction.

Quelques froissements s'étant produits au sein de la municipalité, le sympathique M. Parigot, pour des raisons personnelles, donna sa démission de second adjoint et fut remplacé dans ces fonctions par M. Trannoy, avoué, très estimé comme lui, aussi libéral que dévoué au Gouvernement de M. Thiers. Son installation avait eu lieu le 20 août 1872.

A cette même époque, M. Mercier, négociant en vins de Champagne, construisait ses immenses caves à l'Est de la ville et élevait les grands magasins, celliers, hall, etc., longeant le chemin de fer. Il demanda et obtint l'autorisation de prolonger, vers l'Est, la rue du Port, qui n'était ouverte que sur une petite longueur, à partir du pont du chemin de fer. On l'autorisa également à ouvrir deux rues perpendiculaires allant de la rue prolongée à la route nationale. Il n'en ouvrit qu'une qui monte à l'Est de la brasserie Mosser.

La création d'une chaire de rhétorique au Collège est autorisée et 1,800 francs seront alloués au professeur qui sera nommé pour la rentrée d'octobre 1872. Les écoles de la ville ne pouvant qu'à peine recevoir tous les enfants d'Epernay, il est décidé que les enfants des hameaux de La Villa et de Magenta n'y seront plus admis, tant que l'annexion de ces écarts n'aura pas été prononcée. Sans la malheureuse guerre qui nous a dépouillés, cette importante question serait résolue depuis longtemps déjà à l'avantage d'Epernay.

Nous recevons, à la Sous-Préfecture, un grand nombre d'options d'Alsaciens-Lorrains qui ne veulent, à aucun prix, devenir Allemands. Nos malheureux compatriotes quittent leurs foyers, abandonnent leurs pays natal et nous arrivent tous les jours plus nombreux pour demeurer Français. Leurs départs donnent lieu à des scènes déchirantes. Des fils s'échappent des bras de leurs pères et mères, de leurs vieux aïeuls qu'ils ne reverront plus et qui se tordent dans des angoisses qui ne les quitteront qu'au tombeau ! Des familles entières composées de plusieurs générations, depuis les vénérables octogénaires jusqu'aux plus jeunes de leurs arrière-petits-enfants encore à la mamelle, s'acheminent tristement vers nous et viennent demander un peu de pain et un abri pour reposer leurs membres endoloris. Car beaucoup sont arrivés à pied, les Allemands les ayant empêchés, par tous les moyens, de s'échapper de leurs griffes. Ces pauvres gens ont tout abandonné : leur petite maison, souvent dévastée; leur mobilier, que personne n'a voulu acheter ; leur lopin de terre, dont quelque teuton s'emparera... Ils s'approchent, harassés de fatigues, mais nobles et dignes, malgré leurs habits parfois en lambeaux... C'est un spectacle qui serre le cœur. Nous compatissons à toutes ces misères imméritées et nous faisons distribuer les premiers secours à ces malheureux si dignes de pitié. Des comités se sont constitués pour aider le Gouvernement dans sa tâche secourable, et chacun s'efforce d'apporter son obole à ces frères affamés ! Car il faut bien qu'ils se sauvent de là-bas dans les délais fixés, sinon leur option ne serait plus valable. Je ne vois rien de plus véritablement poignant. Malheur, mille fois malheur aux vainqueurs qui recourent à de tels moyens pour conquérir des peuples et les asservir, et qui n'ont pu empêcher, malgré tous

les obstacles, plus de trois cent mille Alsaciens-Lorrains, de tout abandonner pour venir à nous et rester Français.

Le 12 septembre 1872, la plupart des Allemands de la garnison quittent la ville tout équipés, se dirigeant vers Reims. Une lueur d'espoir se lit sur les figures des Sparnaciens : ces troupes partent-elles pour ne plus revenir? Hélas, non encore! Elles vont à des manœuvres et rentrent une huitaine plus tard. Le 20 du même mois, un escadron de uhlans (nom de funeste mémoire) vient même faire séjour ici. Les soldats molestent leurs hôtes, maltraitent les habitants et les frappent après les avoir insolemment provoqués. Chacun les évite avec une prudence digne d'éloges. Le Maire fait fermer les cafés à huit heures du soir pour éviter tout contact entre les habitants et la troupe. Les uhlans seuls en forcent l'entrée : il n'y avait pas de règlements pour eux! Les voies de fait étaient fréquentes entre les soldats allemands et les Sparnaciens dont quelques-uns avaient reçu des blessures, malgré leur extrême prudence. Mais, il semblait que ces ennemis incorrigibles eussent reçu des ordres pour tout troubler et remettre en question l'évacuation, qu'on regardait comme très prochaine. Le 25 septembre, l'un de nos plus paisibles concitoyens recevait d'un prussien arrogant un coup de sabre qui le blessait grièvement. On le transporta à l'hôpital, et une enquête fut ouverte pour retrouver le coupable. L'enquête n'aboutit pas : les Prussiens, tout en feignant de mettre du zèle dans leurs recherches, n'avaient qu'un but, celui de soustraire leurs hommes à toute répression, quand ils avaient commis des méfaits contre des Français, et ils y parvenaient presque toujours. Mais, s'ils avaient eu à se plaindre d'un des nôtres, leur rigueur eût été impitoyable.

Le plus sage pour nous était, comme je l'ai dit, d'éviter toute relation avec un ennemi qui n'agissait que selon son bon plaisir, et mettait tout son orgueil de teuton à humilier les Français, pendant qu'il les tenait encore à peu près à sa merci. Les autorités françaises ne pouvaient qu'insister, pour recommander la prudence aux habitants éprouvés par cette douloureuse occupation allemande ; car, ce n'était pas seulement à Epernay que des scènes regrettables avaient lieu, mais à Châlons, à Vitry, à Sézanne et partout où se trouvait une garnison allemande. Les journaux, toujours sous la férule prussienne, étaient forcés de se taire, et ce ne fut que plus tard qu'ils purent tout révéler.

M. Blandin adressa une nouvelle proclamation aux habitants d'Epernay, les conjurant d'être d'une patience à toute épreuve devant n'importe quelles provocations, afin de ne pas entraver les négociations en cours. « Le moment de l'évacuation approche, disait-il, il ne dépend que de vous de faciliter notre tâche, par une attitude irréprochable vis-à-vis des hommes de la garnison. Votre sort est entre vos mains, et nous serions impuissants à vous délivrer, si vous n'y apportiez toute votre patriotique attention. »

Cependant, l'année, quoique triste, avait un côté rassurant ; les récoltes avaient été bonnes, malgré les campagnols ou souris des champs qui, comme l'Allemand, avaient tout envahi. Si l'on ne pouvait pas détruire tous ces campagnols, on leur faisait, du moins, une guerre acharnée, et, grâce aux mesures énergiques prescrites par le Gouvernement, on avait pu sauver en grande partie les céréales. Toutefois, la maladie sévissait sur les pommes de terre, dont environ un quart furent perdues. Les vignes s'étaient refaites et la récolte, bien qu'un peu tardive (vers le 1er octobre), promettait

qualité, sinon quantité. Les vins étaient recherchés dès avant la cueillette des raisins, et les vignerons étaient pleins d'espérances. Les prix atteignaient jusqu'à 800 francs la pièce de deux hectolitres, dans les meilleurs crus. C'était l'aisance en perspective pour nos braves travailleurs des environs.

En même temps, la peste bovine, qui avait éprouvé beaucoup d'étables, et inquiété tous les cultivateurs, cessait ses ravages. Sa disparition était un grand soulagement pour nos campagnes et aussi pour la ville, qui pourront consommer des viandes non suspectes.

Une ferme-école, établie dans l'ancien château d'Etoges, sous la direction de M. G. Kirgener de Planta, ne donnait pas les résultats qu'on en avait espérés. Il est vrai qu'étant à son début à l'époque de la guerre, cette ferme-école en avait ressenti cruellement le contre-coup. Mais les soins et l'ordre y faisaient complètement défaut, et les cultivateurs intelligents tournaient en dérision cette *ferme-modèle* beaucoup moins bien tenue que toutes leurs exploitations. Elle fut supprimée.

Le 15 octobre 1872, M. Thiers, Président de la République, signait un décret très intéressant pour les deux cantons Sud de notre arrondissement et le canton de Villenauxe (Aube). Par ce décret, le Ministre de l'Instruction publique était autorisé à accepter, au nom de l'Etat, et les maires des trois cantons, au nom de leurs communes, le bénéfice résultant de la donation faite, en 1868, au ministère de l'instruction publique, par M. Edme-Isidore Robequin, ancien magistrat, de divers terrains d'une valeur d'environ 36,000 francs et d'un revenu de 1,592 fr. 70 à convertir en rentes sur l'Etat, pour être affecté, chaque année, à perpétuité, notamment :

1° A une distribution annuelle de prix et de livrets

de Caisse d'Epargne, après concours, entre les élèves pauvres des écoles communales de garçons de Bagneux, Conflans, Esclavolles-Lurey, Saron, Villiers-aux-Corneilles, Saint-Just-Sauvage, Baudement, Marcilly et Potangis (Marne), Périgny-la-Rose et la Villeneuve-au-Chatelot (Aube);

2° A la formation d'un capital qui sera attribué, tous les cinq ans, à un ou deux instituteurs les plus méritants des cantons d'Anglure et d'Esternay (Marne), et du canton de Villenauxe (Aube);

3° A la délivrance d'un livret de Caisse d'Epargne à la plus méritante, après concours, des jeunes filles pauvres, âgée de onze à treize ans, de l'école communale d'Anglure. Voilà une donation qui doit porter d'excellents fruits!

C'est, en 1872, que la rue Jean-Moët fut pavée. Cette rue longeait à l'Ouest la propriété de M. Moët, et, faisant partie de la route nationale n° 51, de Givet à Orléans, n'était encore que macadamisée. L'Etat concourut à ce pavage avec la Ville, qui y dépensa environ 15,000 francs.

La Sucrerie établie sur la Marne au-delà du chemin de fer, prenait beaucoup d'extension après la guerre. Pour faciliter les transports, MM. Cauvez et Cie, gérants de cet établissement, demandèrent et obtinrent l'autorisation d'y installer un quai, avec rampe de chargement et de déchargement sur la Marne, en face de l'usine, le 3 septembre 1872.

Le 22 octobre, M. Arthur Picard, frère du ministre, M. Ernest Picard, vint à Epernay et descendit à la Sous-Préfecture. Il y fut question du départ prochain des Allemands, et des services rendus par le Maire, M. Blandin. Trois jours après, une troupe de 375 allemands vint coucher à Epernay, chez les habitants, qui furent admirables de réserve et de prudence. Ces soldats se

dirigèrent vers l'Est : c'était un acheminement vers l'Allemagne, et un commencement d'évacuation.

Par un décret du 30 octobre 1872, signé par M. Thiers, Président de la République, M. Blandin, Maire d'Epernay, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur *pour son patriotisme et pour l'excellente direction qu'il a su donner aux affaires publiques et à l'occupation étrangère.*

Le lendemain jeudi, 31 octobre, la population apprit avec une indicible joie que la garnison allemande quitterait Epernay le premier novembre. Cette joie se comprend mieux qu'elle ne pourrait se décrire : elle était aussi réservée que profonde, à tel point que l'ennemi ne dut guère s'en apercevoir. Ce même jeudi, les appareils de gymnastique et agrès depuis si longtemps installés sur le Jard, par les Allemands, furent enlevés; les soldats du train qui tenaient garnison à Pierry et à Moussy, débarrassèrent nos excellents voisins. Ils continuèrent leur chemin au-delà d'Epernay. Tout cela était d'un bon augure.

Enfin, le jour trois fois heureux se leva pour notre ville. C'était le vendredi 1er novembre. Les Sparnaciens s'étaient levés de bonne heure; mais presque tous restaient chez eux, comme s'ils voulaient ne plus revoir les uniformes maudits. J'avais passé une nuit presque blanche, en me remémorant les vingt-six mois de misères et de hontes que nous venions de passer. Le souvenir en était navrant. Je sortis vers huit heures et demie, me dirigeant du côté des casernements que la garnison allemande devait quitter à neuf heures. Je voulais voir par moi-même si, cette fois, c'était pour de bon. On avait tant de fois annoncé, en vain, l'évacuation, que je craignais, comme beaucoup d'autres, me trouver encore sous le coup d'une mystification. Pour-

tant la nouvelle était bien officielle : Le Sous-Préfet, le Maire, le sous-intendant militaire, le capitaine de gendarmerie en avaient été prévenus. J'avais vu et tenu la dépêche du Gouvernement. N'importe, je voulais voir aussi, de mes yeux voir, nos ennemis mortels décamper pour toujours. Les rues étaient à peu près désertes par cette matinée sombre. Montant la rue des Archers, j'étais arrivé au coin Sud-Ouest du Jard, lorsque je vis les Allemands sortir en rangs serrés et déboucher en haut, à droite, dans cette rue qu'ils descendirent d'un pas accéléré, musique en tête. Presque au même moment une voiture découverte, dans laquelle se trouvait un officier français en uniforme, montait cette même rue des Archers à une allure assez vive, pas assez, cependant, pour arriver à la rue du Donjon, avant que la troupe allemande ne s'y soit engagée. L'officier français — c'était M. de Pérussis, sous-intendant militaire — voyant cette troupe enfilée dans la rue du Donjon, longeant le Jard, reconnut l'impossibilité d'y pénétrer avec sa voiture pour se mettre à la tête de la colonne ennemie avec les chefs allemands. Très contrarié de ce contre-temps — car il n'était pas encore neuf heures — M. de Pérussis invita vivement le cocher à tourner bride, ce qu'il fit vis-à-vis du Palais-de-Justice, en rebroussant chemin au grand trot, brûla le pavé de la rue des Fusiliers, de la place Louis-Philippe et de la rue du Commerce, pour gagner la tête de la troupe. Il est certain que M. le sous-intendant de Pérussis arrivait quelques minutes avant l'heure fixée et que les Allemands, partis exprès d'avance, avaient voulu éviter sa présence. Pourquoi ? Ils ne l'ont jamais dit. Mais, ne peut-on pas supposer avec raison qu'ils ont voulu cacher à ses yeux, une double iniquité qu'ils commettaient envers deux militaires français, qu'ils emmenaient

déloyalement ? Parmi ces deux français **se trouvait le gendarme Drexler, des brigades d'Epernay** ; l'autre était **un soldat de notre** infanterie de marine dont je n'ai pu connaître le nom.

M. Drexler, alsacien des environs de Bitche, était parti sur Paris, par ordre supérieur, au moment de l'invasion, avec ses camarades, pour ne pas tomber entre les mains des Allemands, dont le flot envahisseur approchait de nos parages. Mais, il s'était éloigné à regret, désireux qu'il était d'aller se mesurer avec les Prussiens. Il défendit vaillamment la capitale pendant le siège et lutta ensuite énergiquement contre les communards.

Après le triomphe du droit sur la Commune, il vint reprendre son poste à Epernay et, pendant l'occupation allemande, il eut souvent l'occasion de relever des infractions de police contre les Prussiens, qu'il avait en horreur. Il faut dire qu'il était heureux de les faire pincer par leurs chefs.

Aussi alerte que franc et dévoué, il était d'une ponctualité exemplaire dans son service ; mais, il avait le tort de ne pas déguiser suffisamment sa pensée avec l'ennemi, ni de lui mâcher ses paroles. On ne s'étonnéra donc pas qu'il ait été détèsté de tous les Allemands de la garnison d'Epernay, des sous-officiers surtout, qu'il gênait énormément dans leurs dérèglements et leurs orgies. Ceux-ci savaient que Drexler connaissait fort bien la langue allemande ; mais il ne voulut jamais leur répondre autrement qu'en *français* : ce qui les irritait encore davantage. Aussi, un tel homme ne pouvait manquer d'être en butte à leurs rancunes et à leurs désirs de vengeance.

Une bonne occasion finit par se présenter. Un jour, c'était en 1872, que Drexler exhalait sa bile contre les

Prussiens parce qu'ils s'étaient moqués insolemment d'un employé de la gare, mutilé des deux jambes, il se servit, devant eux, d'une expression outrageante pour leur roi, en disant : « Ce c..... de Guillaume ! » Cette injure ne fut pas relevée sur-le-champ par eux, dans la crainte de susciter, entre les deux Gouvernements, une affaire que l'arrestation de Drexler eût certainement provoquée. Les Prussiens se bornèrent à guetter un moment favorable pour se saisir de lui sans esclandre. Profitant d'un moment où Drexler était seul à la caserne de gendarmerie, ils y entrèrent tout à coup et l'emmenèrent vivement à la prison de Reims, dans laquelle leurs hommes commandaient en maîtres, comme à celle d'Epernay. Cette arrestation d'un gendarme français n'avait fait aucun bruit, et n'était pas même connue de nos concitoyens. Drexler passa devant le conseil de guerre prussien, de Reims, qui le condamna à quatre semaines de prison pour crime de lèse-majesté. Vers le 25 octobre 1872, alors que la fin de l'occupation étrangère approchait, arrachée à l'ennemi par M. Thiers, Drexler fut ramené à la prison d'Epernay. Il y était encore le 1er novembre, jour du départ définitif des Allemands, avec deux autres français, dont un chef de train nommé Thiriet, de Metz, et un soldat d'infanterie de marine, arrêté aussi par l'ennemi.

Au lieu de mettre Drexler en liberté en quittant Epernay, les Allemands poussèrent leur vengeance jusqu'à l'emmener avec eux afin de le molester jusqu'au bout. Mais, voulant éviter tout incident désagréable, ils eurent le soin de le placer au milieu de leurs rangs serrés, de telle sorte que personne, parmi les rares curieux, ne s'aperçut de son enlèvement. C'était adroit de leur part, car il eût été facilement reconnu avec les habits civils que M. Laporte, concierge du Tribunal et

ancien gendarme, avait eu la bonté de lui procurer à la hâte. Le brave Drexler fut donc conduit jusqu'à Châlons où il fut remis, par les Allemands, entre les mains du Préfet français, M. Jousserandot, qui s'empressa de lui donner la clé des champs. Drexler a été décoré, depuis, de la médaille militaire, après avoir passé par les grades de brigadier et de maréchal-des-logis, que ses excellents services lui ont mérités. Il jouit, aujourd'hui, d'une retraite vaillamment gagnée. Mais, il a et il aura toujours la même aversion pour les Prussiens haîneux, ses anciens geôliers.

En même temps que les Allemands sortaient de la ville, M. Blandin, Maire, adressait le télégramme qui suit :

« A M. Thiers, Président de la République.

« *La garnison allemande quitte nos murs.*

« *Au nom de la Ville d'Epernay, j'ai l'honneur de*
« *transmettre à Monsieur Thiers, à Monsieur le Pré-*
« *sident de la République, l'expression de notre pro-*
« *fonde reconnaissance et l'assurance de notre entier*
« *dévouement à son Gouvernement sage et réparateur.*

« *Epernay, le 1er novembre 1872.*

« Le Maire, E. BLANDIN. »

C'était, en effet, grâce aux efforts patriotiques de M. Thiers, à sa volonté puissante et tenace, qu'on avait pu verser au Gouvernement allemand, des indemnités anticipées, obligeant l'ennemi à évacuer le département de la Marne avant le temps prescrit. Celui de la Haute-Marne était libéré en même temps que le nôtre, et il ne restait plus que les quatre départements de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle, des Vosges et de la Haute-Saône, encore occupés par les Allemands. Si c'était peu, en comparaison des trente départements déjà

évacués, c'était beaucoup trop encore, et notre joie était bien incomplète à la pensée de nos compatriotes de l'Est, courbés encore sous le joug prussien. Mais, patience! le « Libérateur du territoire » allait poursuivre à outrance sa campagne patriotique, et hâter le départ du dernier Allemand de France.

CHAPITRE XXXVIII

Novembre - Décembre 1872

Joie de la délivrance. — Garde des baraquements. — Désinfection. — Réouverture de la chasse. — Hommages publics au Maire, M. Blandin. — Beau Message de M. Thiers. — Garnison française. — Réception du 26e bataillon de chasseurs à pied.— Ovation touchante. — Adresses à M. le Président de la République. — Procès et acquittement des francs-tireurs, etc.

Aussitôt les Allemands sortis de la ville, la population se ressaisit, se répand dans les rues et places comme pour s'assurer s'il ne resterait pas quelque traînard attardé. Chacun respire et semble se réveiller d'un long cauchemar. La satisfaction est générale, mais digne et tempérée, et malgré ce mois des brumes, l'espérance renaît dans tous les cœurs. On s'aborde, on se félicite, on se confond dans un même sentiment de reconnaissance et de gratitude. Il n'y a plus ni pauvres ni riches, tous sont confondus dans un même élan de fraternité. Les gens pieux se rendent à l'église où les cloches les appellent, pour remercier la Providence de la délivrance de la cité; d'autres se réunissent en familles pour fêter la date mémorable du premier Novembre. On entend çà et là des

coups de feu retentir discrètement, dans les cours et jardins, coups de pistolets ou de revolvers, qu'on avait chargés et cachés depuis longtemps, pour parer à tous événements, et qu'on était heureux de faire crépiter pour exalter ses libertés retrouvées. Il faut avoir assisté à ce réveil, pour se faire une idée exacte de ce que chacun éprouvait en ce grand jour.

Dès le lendemain, 2 novembre, un détachement de vingt-cinq gendarmes mobiles vient à Epernay, pour garder les baraquements jusqu'à l'arrivée de la garnison française. Le même jour, M. Barthélemy Saint-Hilaire, secrétaire général de la Présidence, au nom de M. Thiers, répond au télégramme de M. Blandin, par une lettre d'une cordialité aussi touchante que patriotique, qui est transcrite au registre des délibérations.

On procède avec diligence au nettoyage et à la désinfection des baraques, contaminées par le long séjour de l'ennemi, et par les fièvres de mauvaise nature qui y ont paru. Il faut que les soldats français trouvent, en arrivant, une installation irréprochable sous tous les rapports, et qui les mette à l'abri de tout danger. Rien n'est négligé pour qu'il en soit ainsi.

Les garnisons allemandes disparaissent aussi des villes voisines : il n'en reste plus à Dormans le 3 novembre ; Sézanne est purgé aussi, le 4 novembre, des uhlans qui l'occupaient. Il en est de même d'Ay, Reims, Châlons, etc., qui voient avec bonheur s'écouler le flot ennemi, qui les souillait comme nous. Quelques soldats allemands étaient bien restés çà et là, pour terminer certaines affaires de détail ; mais, ils ne se montraient plus ; on ignorait même leur présence, et le 12 novembre, au soir, le département de la Marne était complètement nettoyé de l'étranger tant détesté.

C'est à cette date seulement, que la chasse a été

effectivement ouverte, et que nos nemrods ont pu, enfin, s'y livrer tout entiers, après une longue privation de plus de vingt-six mois! Le gibier était devenu très nombreux, comme les loups dont j'ai parlé, et nos cultivateurs furent heureux de se voir à la veille d'être débarrassés de ces parasites en excès. Encore bien que la mauvaise saison fût arrivée, le peuple, délivré du cauchemar de l'occupation, reprenait vaillamment sa tâche laborieuse. Longtemps courbé sous le joug, il sentait un besoin impérieux de mouvement et de liberté: là devait être la vie et la force.

Des uniformes français se montraient déjà, et les principales villes attendaient une garnison qui vînt les réconforter et les dédommager de celles de nos pires ennemis. Reims reçut la sienne dès le 6 novembre, Châlons vers le même temps. On attendait impatiemment le tour d'Epernay, retardé seulement par la désinfection très minutieuse des baraquements, dans lesquels les Allemands avaient eu des fièvres typhoïdes.

Mais le temps était bien employé, et la population voulait tout d'abord témoigner sa reconnaissance à la Municipalité d'Epernay, à M. Blandin, son dévoué Maire, qui s'était tant prodigué pour les habitants, et avait contribué, dans une si large mesure, à l'évacuation. Il fallait le remercier et lui faire fête, comme le Gouvernement l'avait fait en le nommant chevalier de la Légion d'honneur.

En parfaite communauté d'idées avec la population, la Musique municipale, dirigée par un artiste habile, M. Meinardi, et qui n'avait pu donner signe de vie depuis plus de deux ans, voulut signaler notre délivrance, en faisant entendre ses harmonieux échos, en l'honneur de son Maire bien-aimé. Le mardi 5 novembre, cette brillante phalange, à la tête de laquelle marchait

son président aussi ardent qu'actif, M. Eug. Deullin, paraissait dans les rues, son étendard déployé, tout couvert de glorieuses récompenses, et faisait entendre, aux Sparnaciens émus, ses joyeux accords. Une foule considérable la suivait, emboîtant le pas jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, dont la cour fut remplie en un clin d'œil. La place était également noire de monde, et chacun ressentait une indicible émotion en écoutant cette musique française, depuis si longtemps muette, dont les morceaux dirigés avec art, remplissaient de leurs notes captivantes, tous les échos naguère si tristes.

Lorsque M. Blandin parut, une acclamation des plus enthousiastes l'accueillit de toutes parts. Il prit la parole et remercia, en termes émus, la Musique municipale de sa démarche spontanée, et les habitants de leur bienveillante manifestation. Rappelant discrètement la haute récompense dont il venait d'être l'objet, il dit qu'elle ne s'adresse pas tant à lui, personnellement, qu'au premier magistrat de la cité sparnacienne, et que l'honneur en revient, surtout, à la population qui, par son calme et sa dignité constante, a su désarmer l'ennemi et faciliter la tâche de l'administration. M. Blandin fait appel à la concorde, au travail, au courage de tous et de chacun. Il termine en décernant à M. Thiers, Président de la République, les hommages et les remerciements des habitants d'Epernay, qui apprendront, dans un avenir peu éloigné, que l'illustre vieillard a pu faire libérer le territoire français tout entier. « Nous pourrons alors, dit l'excellent Maire, pousser ensemble ce cri qui emplit les cœurs de tous les vrais patriotes : « Vive la France ! Vive la République ! » Et par de longues acclamations la foule répéta ces cris enthousiastes en y ajoutant des *vivat* à l'adresse de M. Blandin.

Dans la soirée du 12 novembre 1872, une grande animation régnait dans les bureaux de la Sous-Préfecture, où le Message de M. Thiers à l'Assemblée nationale venait d'être télégraphié. Les fonctionnaires et notables de la ville y étaient venus, et la plupart s'étaient munis de papier et de plumes, pour le copier au fur et à mesure qu'un fragment arrivait du télégraphe. Ce Message du Président de la République à l'Assemblée réunie à Versailles, après une séparation de trois mois, était un véritable événement. M. Thiers y exposait, dans un style éloquent, la véritable situation du pays, les efforts de son Gouvernement pour rendre la vie à toutes les forces de la nation ; les succès inouis de l'emprunt de trois milliards ; la libération assurée du territoire, la réorganisation de l'armée, la marche des négociations commerciales ; la sympathie des peuples des deux mondes pour la France ; la confiance de tous dans l'avenir, etc., etc. Puis, remontant aux causes de ce relèvement subit, il affirmait avec la plus grande énergie, que c'était grâce à la confiance des populations dans une République forte, sage et modérée, que ces résultats étaient dus. « Il faut faire la République définitive, dit-il, la France ne peut rien désormais, si elle « s'égare au milieu des agitations d'une monarchie « chancelante. »

Tous, nous copions fièvreusement ces fières déclarations qui tombaient comme une massue sur les espérances des régimes déchus. Et, à partir de ce moment, les luttes politiques reprirent avec une vigueur nouvelle. A Epernay comme ailleurs, deux partis bien distincts se formèrent : ceux qui étaient pour la République avec M. Thiers, et ceux qui voyaient d'un mauvais œil son gouvernement s'affermir et grandir, au détriment d'une monarchie quelconque. Mais l'immense

majorité de nos concitoyens était dévouée à la République.

La municipalité s'occupait toujours d'effacer les traces de la guerre. Elle remettait le Théâtre en état de recevoir sa destination. Depuis plus de deux ans, une ambulance y existait et les Allemands venaient enfin de le rendre libre. Il fallait tout préparer en vue des représentations qui allaient reprendre. Les arbres du Jard, endommagés par les chevaux de l'ennemi, furent remis en ordre. Le Collège, insuffisant, devait être agrandi ; mais, vu l'urgence, on loua, en attendant, des locaux contigus pour installer les services trop à l'étroit. Après une enquête sur le projet d'annexion à Epernay des hameaux de La Villa-d'Ay et de Magenta, le Conseil, auquel étaient réunis les plus imposés, donna un avis favorable par trente et une voix contre une, et l'on crut avoir la certitude de cette annexion. J'ai expliqué, précédemment, par la faute de qui le projet avorta.

Le mardi 19 novembre 1872, M. le Maire d'Epernay communiquait à la population l'avis suivant :

« Le 26e bataillon de chasseurs à pied, qui doit tenir
« garnison à Epernay, arrivera dans cette ville demain
« mercredi, 20 novembre, à midi. Le Maire, le Conseil
« et la Musique municipale se proposent d'aller le rece-
« voir à la gare.

« *Le Maire*, E. BLANDIN. »

Il n'y avait plus de doutes à concevoir et, cette fois, la population de la ville, comme celles du dehors, ne seront plus déçues. Il était venu des environs, la veille, lundi, plus de deux mille personnes pour assister à l'entrée des troupes françaises, que des bruits erronés avaient annoncées pour ce jour-là. Ainsi que la ville, la campagne brûlait du désir de revoir l'armée française.

Enfin, le grand jour est arrivé et la ville est debout : chacun a sorti le drapeau aux trois couleurs, si passionnément aimé. Malheureusement, une pluie fine et serrée ne cesse de tomber et forme une boue liquide qui recouvre le pavé. N'importe, tout le monde est prêt et brave les intempéries sans nul souci. Il est une heure et rien n'apparaît encore. M. le Sous-Préfet, bien que souffrant, s'est mis à la tête du cortège. Le Maire est à la tête du Conseil, à la gare, avec les autorités civiles et la gendarmerie. La Fanfare municipale est au complet. Vers une heure et demie, des pétarts et des boîtes d'artifices détonnent subitement et annoncent l'arrivée du bienheureux train. Il s'arrête.

Les six compagnies du bataillon en descendent lestement. Le général Daguerre les accompagne depuis Saint-Germain, avec un officier d'état-major, aide de camp du ministre de la guerre, et le commandant Potier est à leur tête. Aussitôt en rang, les chasseurs traversent la gare et débouchent dans la cour où les autorités et une foule considérable les attendent et les accueillent par de longues acclamations et des applaudissements. La sonnerie alerte des clairons se fait entendre pendant que le bataillon se forme en carré. Aussitôt, la Fanfare municipale attaque la *Marseillaise* dont les mâles accents remuent tous les cœurs. L'émotion est aussi patriotique que profonde, quand M. le général Daguerre, s'approchant des autorités, présente à M. le Maire, le commandant Potier et les officiers du 26e bataillon, et le remercie, au nom de l'armée, du sympathique accueil fait à la nouvelle garnison.

M. Blandin répond par le discours suivant :

« Monsieur le commandant,

« Messieurs,

« J'ai l'honneur de vous présenter le Conseil muni-

cipal de la Ville d'Epernay, au nom de laquelle nous venons vous souhaiter la bienvenue, et vous dire combien nous sommes tous heureux de revoir aujourd'hui les soldats de la France.

« Si vous saviez comme souvent, pendant cette guerre maudite, nous interrogions les échos de notre vallée, cherchant à percevoir les éclats du clairon des chasseurs à pied ; car toujours nous espérions l'arrivée d'une armée française venant nous délivrer.

« Hélas ! seule, la triste voix du canon nous répondait, dans le lointain, sans jamais se rapprocher, et, le lendemain, les lourds accents des fanfares ennemies célébraient encore une victoire.

« Mais, enfin, vous voici !

« Tous nos maux seraient oubliés si nous ne devions nous souvenir que nos frères des départements voisins souffrent encore.

« Qu'ils nous pardonnent si nous fêtons votre venue parmi nous ! Comment pourrions-nous rester insensibles quand, par vous, la France reprend effectivement possession de notre Champagne !

« Vous trouverez ici, Monsieur le Commandant, une population laborieuse qui sait, qui comprend et qui prouve que l'ordre et le travail sont les premiers éléments de notre salut ; qui a donné, dans nos jours de malheur, les plus grandes preuves de tact, de modération et de dignité.

« L'excellente réputation du 26e bataillon de chasseurs l'a déjà précédé ici ; son esprit de discipline, d'obéissance et de respect à la loi, sera encore pour nous d'un salutaire exemple.

« Je vous salue, Messieurs, aux cris de :

« Vive la France ! Vive l'Armée ! Vive la République ! »

La foule applaudit, répétant ces vivats dans une longue acclamation, et l'on se mit en marche au son des clairons du bataillon et des notes joyeuses de la Fanfare municipale, par la place de la Comédie, la rue Basse-du-Chemin-de-Fer, la rue de Châlons, la rue Notre-Dame, la place de l'Hôtel-de-Ville, la rue Saint-Thibault et la rue des Archers jusqu'aux baraquements, où nos soldats s'installent aussitôt.

Malgré une pluie battante, la foule toujours nombreuse, suivait, répétant les mêmes cris et ceux de « Vivent les chasseurs ! » pendant que des applaudissements se produisaient sur leur passage et que des bouquets pleuvaient des fenêtres pavoisées, lancés par de gracieuses Sparnaciennes.

La Municipalité offrit, le soir, dans les baraquements, un copieux dîner aux sous-officiers et soldats qui firent honneur à notre excellent champagne. Le dîner des officiers eut lieu à l'hôtel de l'Europe et fut égayé par la Fanfare qui fit entendre les plus beaux morceaux de son répertoire. Enfin, dans la soirée, une grande réception eut lieu chez M. Blandin, qui sut s'attirer de suite les vives sympathies de nos nouveaux hôtes.

Le surlendemain, le dépôt du bataillon arriva à son tour, sans cérémonie, dans la soirée. Les officiers du 26e bataillon sont logés chez l'habitant, pour quelque temps, en attendant qu'ils puissent trouver des logements à leur convenance, en ville.

Au moment où M. Thiers, Président de la République, est en butte aux attaques violentes des partis monarchistes, par suite des déclarations vigoureuses de son Message, les populations lui témoignent partout leur confiance. Des adresses lui parviennent de toutes parts, pour l'encourager dans la voie que suit son Gouvernement. Voici l'adresse que le Maire, les Adjoints et

Conseillers municipaux d'Epernay lui ont envoyée le 25 novembre :

« Monsieur le Président de la République,

« Il y a moins de deux ans que vingt-six départements vous confièrent le mandat de les représenter, et que cette imposante manifestation de la confiance du pays vous porta à la Présidence de la République.

« Alors, la France était vaincue, meurtrie, mutilée, tout s'était écroulé, tout était à refaire.

« Vous n'avez pas reculé devant l'énormité de la tâche, et aujourd'hui, grâce à votre patriotisme, à votre Gouvernement sage, l'ordre et le travail sont partout assurés, l'armée est reconstituée, et la confiance dans le crédit national a pu vous permettre de libérer, par avance, la plus grande partie du territoire.

« Vous avez sauvé la Patrie !

« Mais vous avez compris que votre œuvre serait incomplète si vous n'assuriez son avenir.

« Aussi, vous adressant à la France, et faisant appel à son bon sens, vous lui avez démontré la nécessité d'affirmer le Gouvernement qui lui a permis de sortir du chaos ; de conserver, d'améliorer, d'assurer le fonctionnement de la République.

« Les soussignés, tous membres du Conseil municipal de la Ville d'Epernay, réunis hors séance, sont heureux de vous apporter, avec le témoignage de leur reconnaissance, pour tout ce que vous avez fait pour le pays, et particulièrement pour les départements envahis, l'adhésion la plus entière à votre Message, et le vœu que la République soit affirmée et maintenue comme le Gouvernement définitif de la France.

« Continuez, Monsieur le Président, à marcher sans crainte dans la voie que vous vous êtes tracée ; la

Nation, si elle était consultée, saurait répondre qu'elle vous y suit résolument, en dépit des agitations des partis monarchiques, incapables de rien fonder, plus encore, de rien conserver. »

Voilà une adresse qui n'a rien de banal ni d'adulateur, et qui était bien l'expression exacte de l'opinion publique, puisque, de tous les points de la France, simultanément, il s'en produisait d'à peu près semblables, non seulement des Conseils municipaux et autres assemblées issues du suffrage universel, mais des Tribunaux de commerce et des associations diverses, ayant à cœur l'avenir et la prospérité de la France. Le Tribunal de commerce, alors présidé par M. Eug. Deullin, ne manqua pas d'accomplir ce devoir patriotique.

C'est à cette époque que les francs-tireurs de l'Aube furent traduits devant un conseil de guerre, à Versailles, pour les meurtres dont ils étaient accusés, notamment celui d'une famille de six personnes inconnues, ne parlant que l'allemand, et qu'ils considéraient comme des espions. Après les avoir transpercés de coups de baïonnettes, ils les avaient jetés dans la Seine aux environs de Marcilly et de Conflans, le 26 novembre 1870. Deux mois plus tard, ainsi que je l'ai précédemment raconté, ces deux communes étaient incendiées par les Allemands. Malgré les charges qui pesaient contre dix francs-tireurs, dont voici les noms : MM. Geollot, Rolland, Cottret, Millet fils, Guiche, Clergeot, Millet père, Lelarge, Payen et Dézert, ils furent acquittés aux applaudissements du public. Le conseil de guerre considéra ces exécutions comme faits de guerre et représailles contre des ennemis qui avaient commis bien d'autres forfaits contre des Français.

Le jour même de l'arrivée du 26e bataillon de chas-

seurs à pied, 20 novembre 1872, avait lieu à la Mairie d'Epernay, la souscription à l'emprunt de 1,050,000 fr., au taux net de 5 %, en 1,028 obligations de 500 francs et 2,077 obligations de 100 francs, remboursables en vingt-deux ans, par tirages annuels. Cette souscription fut déclarée close aussitôt le capital souscrit, c'est-à-dire le lendemain.

Cinq jours après, une salle d'asile payante, à 2 francs par mois, fut ouverte par les soins de la municipalité dans les bâtiments contigus à l'école des Frères, rue de Brugny et rempart de l'Arquebuse. La direction en fut confiée à des Sœurs de Sainte-Chrétienne. Elle continue de fonctionner depuis, à la satisfaction des familles ; mais elle est gratuite.

Malgré l'hiver, très pluvieux jusqu'à la fin de décembre, et les inondations qui en ont été la conséquence, le mouvement de vie qui s'est produit après l'évacuation va en progressant. L'espoir renaît de plus en plus vivace et va même plus loin qu'il ne convient, car les masses, ne voyant plus d'Allemands, se croient déjà quittes. Elles ne se rendent pas bien compte de l'énorme dette contractée, et semblent ne pas se douter du lourd fardeau que chaque français devra supporter. Que d'intérêts il va falloir payer pour les cinq milliards dépensés pendant l'invasion et les cinq autres milliards formant notre rançon ! Et, par suite, que d'impôts il faut trouver pour y faire face ! Je me demande alors si la France pourra y suffire... Mais, qu'importe, la plupart de nos concitoyens n'y songent guère et voient déjà l'avenir en rose. D'aucuns croient qu'il ne se passera pas vingt ans, sans que nous ayons recouvré l'Alsace et la Lorraine. Cet heureux rêve remet du baume dans les cœurs et suscite une noble émulation parmi les populations.

Diverses associations se forment dans la plupart des départements ; toutes ont en vue l'avenir de la France, son éducation intellectuelle, physique et morale. On sait, qu'en Allemagne, l'instruction est plus développée qu'en France, et l'on répète que c'est l'instituteur allemand qui a vaincu notre pays. Il faut donc s'instruire et se fortifier de corps, d'esprit et de cœur : chacun s'y adonne passionnément.

Un certain nombre d'habitants abandonnent à la Ville les indemnités de logement qui leur sont dues ainsi que les souscriptions pour la libération du territoire, que l'Etat a prise à sa charge. Cette générosité permet au Conseil de porter de 2,000 à 3,000 francs, la subvention servie annuellement à l'hospice. M. le Préfet, Louis Jousserandot, est élevé personnellement à la deuxième classe, en récompense de son remarquable dévouement. Le 5 décembre 1872, le Théâtre municipal rouvre ses portes après plus de deux ans de suspension.

CHAPITRE XXXIX

Année 1873

Voirie. — Rue Saint-Victor. — Nombreuses constructions. — Sociétés : Colombophile, d'Horticulture. — Luttes politiques. — Loi contre l'ivrognerie. — Démission de M. Thiers, Président de la République. — Mac-Mahon élu à sa place. — Révolutions. — Guerre à la Presse. — Evacuation des derniers départements. — Francs-tireurs jugés à Paris. — Embarras de Mac-Mahon. — Bazaine condamné à mort. — M. Léon Thomas, Sous-Préfet, ect.

M. Blandin, Maire, désirant de sérieuses améliorations dans la ville, fait dresser un projet général de

pavage des rues dont la dépense est évaluée à 380,000 francs. Le Conseil municipal, partageant les vues du Maire, décide que les pavages seront effectués successivement, en proportion des ressources dont la Ville disposera, et il vote un premier crédit de 135,000 francs pour faire paver les rues des Tanneurs, des Archers, la place Louis-Philippe, celle de la Comédie, la construction du chemin de Saint-Antoine et de celui des Beaux-Soleils ou de la Goësse à Chouilly. Il vote également 34,000 francs pour l'acquisition d'un immeuble Desmonet, à démolir au fond et à l'Est de la place Flodoard, en vue d'ouvrir une rue de huit mètres de largeur devant réunir cette place à la place Louis-Philippe. Jusqu'alors, la place Flodoard formait une sorte de cul-de-sac, n'étant reliée à l'autre que par un passage de quatre-vingts centimètres de largeur, qu'on ne pouvait franchir qu'avec mille précautions, tant il était rempli d'ordures de toutes sortes. C'était là une amélioration très importante pour cette partie presque centrale de la ville. Elle débouchait ainsi la rue Flodoard elle-même, et lui donnait un mouvement de circulation qui déchargeait d'autant la rue de Châlons, alors très encombrée, par le passage des piétons et des voitures. La place du Marché-au-Blé se trouva ainsi en communication charretière avec la place Louis-Philippe.

Le chemin des Huguenots est converti en une rue de dix mètres de largeur, depuis la rue des Archers jusqu'à la rue des Pavements. Des terrassements importants y sont exécutés au commencement de 1873. Les terrains sont payés 10 francs le mètre carré.

En même temps, le prolongement d'autres rues est décidé, à dix mètres aussi de largeur :

1° La rue des Pavements jusqu'à la rue du Moulin-à-Vent ;

2° La rue des Jancelins jusqu'à la route nationale n° 51 ;

3° La rue des Gouttes-d'Or à partir de la Haie-Leleu;

4° La rue de Champrot jusqu'à la rue des Closets;

5° Enfin une rue de treize mètres soixante-quinze de largeur est ouverte dans le prolongement de la rue Lochet, dans un terrain donné gratuitement par M. Victor Moët et qu'on appelle, de son prénom, « rue Saint-Victor ». On commença à y construire dès 1874.

Mais, ce n'est pas tout encore pour l'année 1873. Une maison Grégoire est achetée 10,200 francs pour agrandir le Collège. L'abattoir est relié au chemin de fer par une voie de garage coûtant à la Ville 15,430 francs. Le Jard est embelli et mieux dessiné : Des arceaux en fer sont posés autour des parterres. Les travaux qu'on y exécute en régie coûtent 15,000 francs.

Les particuliers suivent le mouvement donné par la municipalité et construisent de divers côtés. M. Mercier Eugène, continue de faire creuser activement ses belles caves à l'Est de la ville où il élève de pittoresques constructions. MM. Pol et Albert Roger font élever une superbe maison, véritable château, rue Croix-de-Bussy, sous lequel de très importantes caves sont creusées par les soins de cette famille justement honorée. Les craies en provenant forment à l'Est de la rue Godard-Roger, un énorme dépôt qui en dénote l'étendue. M. Legée-Oudiné fait bâtir sa belle habitation à l'angle de la route de Sézanne et de la rue des Gouttes-d'Or : c'est le commencement d'une belle rue dont les maisons iront, plus tard, rejoindre Grandpierre. C'est fait aujourd'hui.

Le projet d'annexion des hameaux de La Villa et de Magenta, dont j'ai fait l'historique pages 163 et suivantes, est toujours en suspens. Une lettre du maire d'Ay, du mois de septembre 1873, indique les conditions

auxquelles on s'arrêterait. La dépense d'une école (1) serait partagée en proportion de la population d'Ay, qui est alors de 3,596 habitants, et celle de La Villa, qui s'élève à 553. Au lieu de 141 hectares de terrains qu'on avait proposés d'annexer, antérieurement, sur les deux communes, le chiffre serait réduit à 108 hectares, dont 72 pour La Villa d'Ay et 36 pour Magenta-Dizy. Ces conditions furent acceptées par la Ville d'Epernay, le 21 septembre 1873. Mais, tout cela devait rester sans solution utile.

C'est le même jour qu'est acceptée l'installation du télégraphe électrique, rue Jean-Moët, 9 bis, où il se trouve encore aujourd'hui.

Des travaux de pavage importants sont exécutés dans les rues du Commerce, des Fusiliers, des Mariniers, de la Motte et du Donjon, pour une somme de 66,000 francs.

En même temps que la ville prenait un essor surprenant par son commerce et ses agrandissements, la première de ses Sociétés patriotiques se fondait. Par arrêté préfectoral du 17 mai 1873, la Société colombophile était autorisée à se constituer légalement. On sait quels importants services rendirent les pigeons-voyageurs pendant la guerre, et c'est pour parer aux événements de l'avenir, que le *Pigeon-Messager* a été établi à Epernay. La plupart de nos villes de l'Est ont fondé des associations semblables, et elles n'ont fait que progresser dans cette voie depuis. Epernay possède aujourd'hui deux Sociétés colombophiles : le *Pigeon-Messager* et l'*Espérance*.

Une Société d'une autre nature se forma également en 1873. C'est la « Société d'Horticulture d'Epernay »

(1) Un local était déjà loué 1,200 francs pour une école ; mais, l'instituteur n'était pas encore nommé.

qui prit bientôt un grand développement, sous l'habile direction de son éminent fondateur et président, M. le comte Léonce de Lambertye, propriétaire au château de Chaltrait.

Ce savant botaniste, doué d'un caractère aussi noble que bienveillant, avait, pardessus tout, la passion des jardins, non seulement à cause de leurs belles fleurs, mais encore et surtout, pour leurs produits si précieux. Véritable philanthrope, son plus vif désir, sa grande préoccupation était de voir créer, dans chaque commune, un jardin aussi rempli de beaux légumes que de belles fleurs, et qui servît de modèle à tous les habitants. Aussi s'adressa-t-il aux instituteurs, qui avaient toute sa prédilection, pour amener la réalisation de ce vœu si cher à son excellent cœur. La magnifique pépinière établie dans son domaine de Chaltrait, et qui réunissait les plus intéressantes productions de la flore des cinq parties du monde, était gracieusement mise à leur disposition, ainsi que ses fruits, ses légumes et ses fleurs, afin que les jardins de toutes les communes puissent en avoir leur part. Il voulait ainsi faire aimer la campagne en donnant aux habitants l'utile et l'agréable.

De là, à fonder la Société d'Horticulture d'Epernay, il n'y avait qu'un pas, et l'on vit le noble comte former d'abord un noyau d'amateurs, de jardiniers, de professeurs et d'employés, qu'il allait trouver lui-même, et que sa parole convaincue, sa douce bonhomie ne manquait jamais d'attirer à ses conférences, aussi savantes que paternelles et pratiques. Ayant été, moi-même, appelé par lui, son auditeur assidu, je puis déclarer avec vérité que les leçons de cet homme de bien par excellence, portèrent leurs fruits et produisirent cette légion d'excellents jardiniers, maraîchers, fleuristes, arboriculteurs et amateurs si utiles à nos populations.

En outre de ses conférences ou causeries avidement suivies, qu'il faisait dans une des salles de la Bibliothèque, derrière l'Hôtel-de-Ville, le comte de Lambertye fit publier un Bulletin mensuel des travaux de la Société, et écrivit de nombreux ouvrages sur la culture et la taille des arbres fruitiers, le jardinage, les semis en pleine-terre et sous châssis, les fleurs de toutes saisons, les primeurs, les cultures forcées, la botanique pratique, etc. Tous ces ouvrages sont devenus populaires.

Le comte Léonce de Lambertye a été le bienfaiteur de nos parages en particulier, mais ses enseignements ont porté leurs fruits dans toute la France et aussi à l'étranger. Aussi, ses nombreux disciples ont-ils voulu perpétuer sa mémoire, en faisant reproduire ses traits bien-aimés dans un buste en bronze, que conserve avec amour la Société d'Horticulture d'Epernay.

Le Cercle de l'Union se fondait également à Epernay en 1873, tant on éprouvait partout le besoin de se rapprocher, de se mieux connaître pour mieux s'entendre, à cette époque où les discussions s'accentuaient entre le Gouvernement et les partis réactionnaires. Ceux-ci redoublèrent de violence contre M. Thiers, lorsqu'il vint de Versailles fixer sa résidence à l'Elysée, et ce vaillant vieillard s'épuisait à lutter, jour par jour, contre ces ennemis acharnés.

M. Flye Sainte-Marie ayant donné sa démission de député de la Marne, une élection avait eu lieu le 27 avril 1873, et, sur plus de 76,000 votants, M. A. Picart, radical, avait été élu par près de 42,000 voix, contre 23,000 données au général Boissonnet, président du Conseil général, et d'autres voix à des républicains modérés et des monarchistes. Cette élection était une protestation contre l'opposition faite à M. Thiers et

un encouragement à sa politique sagement libérale.

A Epernay, on ne comprenait guère cette opposition monarchiste, alors que Napoléon III était déjà décédé en Angleterre, dans sa 65e année (9 janvier 1873), sans que sa mort eût à peine été remarquée et alors que les royalistes, en discorde entre eux, n'avaient aucune chance de se faire accepter par le peuple. Mais, rien n'arrêtait l'élan des masses, qui s'accentuait d'autant plus qu'on voulait les mener en arrière. Les esprits s'excitaient entre eux et se promettaient d'aller de plus en plus de l'avant.

On parlait alors de provoquer, au plus tôt, la création d'une école laïque de filles à Epernay. En même temps un nouveau poste de sous-maître était créé à l'école laïque de garçons. Le tarif de l'octroi, modifié à partir du 1er janvier 1873, promettait de nouvelles recettes. La Ville recevait, en même temps, une somme de 23,356 francs de l'Etat, pour les répartir, à titre de dédommagements, entre les victimes des vols et pillages pendant l'invasion. Une Commission était nommée pour préparer ce travail de répartition.

Un traité complémentaire, conclu avec l'Allemagne le 15 mars 1873, portait qu'en raison des anticipations de paiements des cinq milliards d'indemnité de guerre, les quatre derniers départements occupés, à l'Est, seraient évacués le 1er juillet suivant. Cette nouvelle importante, télégraphiée au Sous-Préfet, fut annoncée en ville dès le 17 mars et provoqua une joie patriotique dans toutes les classes de la population.

Une loi contre l'ivrognerie fut votée par l'Assemblée nationale, le 23 janvier 1873, à la grande satisfaction de tous les gens qui se respectent. C'est, depuis ce temps, que les ivrognes sont arrêtés sur la voie publique et condamnés au tribunal de paix.

C'est en 1873, qu'une brasserie importante, isolée, fut fondée, à l'Est d'Epernay, par M. Mosser ; qu'une fromagerie s'installa à Fère-Champenoise, et qu'un journal fut créé à Sézanne, sous le nom de *Courrier de Sézanne*.

Cependant, l'Assemblée nationale, qui ne renfermait que des hommes dévoués à la Patrie, et désireux de la voir forte et grande, était toujours divisée sur les questions politiques. Elle avait rendu justice à M. Thiers, en décrétant *qu'il avait bien mérité de la Patrie*. Mais depuis que l'illustre vieillard avait proclamé, devant elle, la nécessité de sortir du provisoire et l'impossibilité de fonder une monarchie, l'Assemblée, en majorité monarchiste, lui suscitait journellement des difficultés et guettait l'occasion de le renverser. Elle voulait à tout prix, cette majorité, l'empêcher d'établir une République définitive.

Le 24 mai 1873. une majorité de seize voix (360 contre 344) vota contre M. Thiers, qui donna sa démission de Président de la République. Elle élut le même jour le maréchal de Mac-Mahon, par 390 voix, pour le remplacer. La République allait être gouvernée par ses ennemis. Beaucoup de préfets et sous-préfets donnèrent leur démission : M. Jousserandot, préfet de la Marne, fut de ce nombre, ainsi que M. Léon Grenier, sous-préfet de Reims. Mais celui d'Epernay, presque toujours malade, conserva son poste qu'il était hors d'état de remplir. La liste des révocations de préfets et sous-préfets est longue à parcourir, et des fonctionnaires monarchistes remplacent, à peu près partout, des républicains : il y a lutte ouverte entre la majorité des populations et le Gouvernement anti-libéral imposé au pays par l'Assemblée nationale.

M. le baron de Jouvenel est nommé Préfet de la Marne, par décret du 26 mai 1873.

Beaucoup de villes et communes envoient à M. Thiers, des adresses de sympathie et de félicitations, pour les services qu'il a rendus à la France et à la République, et pour la manière aussi digne que correcte dont il a quitté le pouvoir.

Voici celle des républicains d'Epernay :

« *A Monsieur Thiers, député de la Seine, ex-président de la République.*

« Monsieur,

« Un grand député, le citoyen élu par vingt-six départements de la France, le patriote dévoué qui, depuis deux ans, a tout sacrifié à son pays, celui qui, malgré toutes les entraves sans cesse apportées à son Gouvernement, était parvenu par son énergie et son admirable patriotisme, à rendre à la France mutilée, expirante, ruinée, sa vie, sa grandeur, sa prospérité et le prestige qu'elle a toujours eu dans le monde ;

« Ce grand citoyen, le premier, le plus illustre de la République, a voulu gouverner selon le vœu de son pays ; mais cette noble conduite lui a valu un vote hostile devant lequel son devoir lui imposait la retraite ; ce devoir, il l'a accompli.

« Les citoyens d'Epernay, reconnaissants, et fidèles interprètes de la majorité du pays, croiraient manquer à leur devoir et à leur conscience, s'ils ne venaient féliciter M. Thiers de l'attitude ferme et digne qu'il a prise dans le débat ; ils lui adressent donc, avec l'assurance de toutes leurs sympathies, les remerciements qu'ils lui doivent pour tous les services par lui rendus à son pays, qu'il a délivré de l'occupation étrangère, et, ce qui sera son éternel honneur, pour avoir jeté les bases inébranlables du Gouvernement de la République Française.

« Les républicains de la ville d'Epernay viennent, avec un légitime orgueil, saluer M. Thiers, qui reste le député de la France, et lui renouvellent leur confiance la plus entière.

« Epernay (Marne), le 28 mai 1873. »

Le Gouvernement est aux prises avec les libéraux, tout en écartant les appétits excessifs des monarchistes. qui ne se contentent pas des hécatombes de préfets et sous-préfets, mais, qui voudraient encore toutes les faveurs pour leurs coteries diverses. Sa situation est difficile. La presse est tenue en respect et n'est pas libre. Un grand nombre de journaux sont saisis, d'autres suspendus. Les fonctionnaires de tous ordres sont inquiets. Les populations attendent calmes et dignes.

M. le baron de Jouvenel, préfet de la Marne, vient à Epernay le mercredi 18 juin et reçoit les autorités et corps constitués à la Sous-Préfecture, où un grand déjeûner avait eu lieu à midi, après le Conseil de revision. Notre nouveau préfet est jeune encore et d'un abord aussi facile que sympathique.

Dans la première huitaine de juillet 1873, le Shah de Perse vient en France. Il est reçu d'une façon grandiose à Paris, où un grand nombre de Sparnaciens se rendent pour admirer son uniforme couvert d'or, de pierreries et de riches diamants.

Le journal *La Vigne* est fondé à Epernay, par MM. Bonnedame père et fils. Il est hebdomadaire, et coûte dix francs par an. Son premier numéro paraît le 3 septembre; la politique en est exclue, et il s'occupe de viticulture, d'agriculture, du commerce. Mais, comme il existe à Paris un journal de même nom, *La Vigne* prend le nom de *Vigneron Champenois*, à partir du 12 novembre 1873.

La fin de juillet nous amène l'évacuation des quatre derniers départements occupés par les Allemands, selon les conditions primitivement arrêtées sous M. Thiers. Verdun, seul, reste occupé jusqu'au 16 septembre 1873, après le paiement complet des cinq milliards. La joie est générale parmi les populations. Mais, il y a toujours la tache de l'Alsace et de la Lorraine...

Quoi qu'il en soit, Epernay profite de sa foire et fête de septembre pour se livrer au bonheur de la délivrance. Par suite du mauvais temps, ces fêtes sont remises au 21 septembre et elles sont splendides : le grand feu d'artifice, tiré par Ruggieri, a été des plus impressionnants, surtout lorsque est apparu, en lettres de feu, ce tableau patriotique :

Septembre 1873

R. F.

Libération du Territoire

La foule immense, remuée, électrisée, a poussé de formidables acclamations suivies d'applaudissements prolongés. La France était redevenue libre ! Tout serait allé pour le mieux, si les discordes politiques n'avaient pas redoublé de violences à mesure que le temps s'écoulait. A Epernay, comme ailleurs, on souffrait d'une situation qui ne faisait que s'aggraver.

Sur une dénonciation, M. Carbonnel, républicain, professeur de gymnastique, était arrêté et emmené à Paris, comme ancien chef des francs-tireurs de la Marne. Il ne fut pas le seul : MM. Lange, capitaine ; Coutrot, lieutenant ; Charlemagne, sous-lieutenant ; Thévenet, adjudant ; Leblanc, sergent, et Mirbelle, caporal des francs-tireurs, furent aussi arrêtés et traduits devant le deuxième conseil de guerre de Paris. Ils étaient tous accusés d'avoir, en février 1871, pen-

dant l'armistice, commis des pillages et vols de denrées, arrêté et séquestré plusieurs individus parmi lesquels un nommé Tritz, qui ravitaillait les Allemands, et d'avoir, après s'être constitués en cour martiale, fait fusiller ce dernier comme espion. Or, M. Carbonnel était parvenu à ne comparaître qu'en qualité de témoin, et, le 8 janvier 1874, après trois longs jours de débats palpitants d'intérêt, un grand nombre de témoins entendus, après les plaidoiries d'avocats célèbres, tous les accusés ont été acquittés aux applaudissements de l'auditoire et à la satisfaction de nos concitoyens.

Les dissentiments politiques devenaient un péril, et s'accentuaient de plus en plus entre les monarchistes, qui avaient la majorité dans l'Assemblée nationale, et les républicains, qui revendiquaient des libertés. Le maréchal de Mac-Mahon, Président de la République, était fort embarrassé entre les deux partis. Il penchait évidemment pour les premiers, mais il avait donné sa parole de ne rien changer à l'état de choses existant : il y tenait. Mais ses ministres, présidés par le duc de Broglie, ne conservaient pas la même mesure : toutes leurs faveurs étaient pour les monarchistes et leurs rigueurs pour les républicains, qu'ils provoquaient à plaisir dans le but de les mieux écraser. Revenant aux traditions de Charles X, ils défendaient de s'occuper de travaux publics les dimanches ; favorisaient, contre le gré des libéraux, le projet de construction, à Montmartre, d'une église dédiée au Sacré-Cœur, plaçant la France sous sa protection ; encourageaient les pèlerinages à Frosdorff, pour une entente entre le comte de Chambord et le comte de Paris, en vue du rétablissement de la royauté ; frappaient la presse républicaine et les fonctionnaires dévoués à la République, etc., etc. En même temps, se déroulait à Versailles, au Trianon,

le procès du traître Bazaine qui avait livré Metz à l'ennemi, et que le Conseil de guerre, présidé par le duc d'Aumale, condamnait à mort, à l'unanimité, après deux mois de débats retentissants. La France, comprimée dans ses aspirations, se jetait dans une opposition résolue et élisait presque partout des républicains contre des monarchistes patronnés par le Gouvernement.

De tous les points du territoire, des adresses de sympathie et de reconnaissance arrivaient encore à M. Thiers, bientôt suivies d'autres adresses envoyées au maréchal de Mac-Mahon, le conjurant d'écouter la voix du pays, en opposition avec celle de l'Assemblée, de considérer la crise commerciale qui sévissait dans la crainte d'une restauration monarchique, de tenir sa parole d'honnête homme et de soldat, etc. En présence de cette lutte déclarée, l'inquiétude était partout, et la ville, de même que l'arrondissement d'Epernay, n'était alors nullement rassurée.

Cependant, le comte de Chambord ayant été inflexible sur la conservation du drapeau blanc, et n'ayant pu s'entendre avec le comte de Paris, les monarchistes de l'Assemblée nationale virent qu'une restauration était impossible, et, après s'être entendus avec le maréchal, ils prorogèrent ses pouvoirs pour sept ans, le 20 novembre 1873. C'est ce qu'on appela le *septennat*. Cette décision fut acceptée avec confiance par les républicains, c'est-à-dire par la majorité du pays. Mais, comme les monarchistes restaient les maîtres du Gouvernement, les inquiétudes persistèrent dans les populations, qui n'avaient que des craintes à l'égard des ministres réactionnaires.

Le Sous-Préfet, M. Jeannerod, toujours malade et hors d'état de s'occuper de ses fonctions, fut remplacé par M. Léon Thomas, sous-préfet de Toul, par décret

du 23 décembre 1873. Fils du président du Tribunal civil de Toul, docteur en droit, M. Léon Thomas était l'homme du Gouvernement de l'*Ordre moral* que nous possédions. Célibataire, malgré ses trente-huit à quarante ans, d'une santé robuste, gros et assez grand, sa mine ouverte et ses manières rondes, bien qu'un peu brèves, plaisaient au premier abord.

Il vint à Epernay pour y jeter un coup d'œil, après son installation à Châlons, le samedi 27 décembre, et descendit à l'hôtel de l'Europe, où il me fit appeler dans la soirée, ne voulant pas déranger son prédécesseur qui gardait le lit à la Sous-Préfecture. Sa principale préoccupation était de voir le Maire, M. Blandin, dont il me parla après que nous eûmes dit quelques mots sur la ville d'Epernay et l'arrondissement. Je lui fis les plus grands éloges de M. Blandin, qui administrait on ne peut plus sagement Epernay, depuis bientôt trois ans, et qui était très aimé des habitants. Mais, M. Léon Thomas savait le Maire partisan de M. Thiers, et en défiance contre le Gouvernement de Mac-Mahon : ce ne pouvait donc être son homme, et il resta froid devant mes éloges. Il me parla de le conduire de suite chez M. Blandin ; mais, il était huit heures du soir, et il me pria de venir le prendre à l'hôtel le lendemain, dès huit heures du matin ! C'était un peu insolite, cette visite si matinale au 28 décembre ! Le lendemain dimanche, à l'heure dite, nous étions chez M. le Maire, rue du Commerce, où demeure aujourd'hui M. Gaëtan de Venoge.

L'entrevue fut correcte, mais peu expansive : il y avait en présence deux hommes de valeur, qui s'observaient, qui s'étudiaient et qui allaient peut-être entrer en lutte à bref délai, séparés qu'ils étaient par le fossé profond des deux politiques qu'ils représentaient.

En sortant, au bout de vingt minutes d'entretien, M. le Sous-Préfet, tout pensif, ne put s'empêcher de me dire d'un ton un peu contrarié : « Votre Maire est réellement bien; il est fort distingué. » — « Monsieur le Sous-Préfet, répondis-je, plus vous connaîtrez M. Blandin, plus vous apprécierez ses rares qualités, son extrême délicatesse. » M. Léon Thomas demeura pensif et ne rompit guère le silence, en descendant la rue du Commerce, que pour parler de toute autre chose.

Je demande pardon à mes lecteurs d'entrer dans ces détails. Si je le fais, c'est pour leur faire mieux saisir la situation d'alors. Il est évident que le nouveau Sous-Préfet avait reçu la mission de trouver en défaut le Maire d'Epernay, afin de le mieux battre en brèche, et comme Maire et comme conseiller général. Le Gouvernement voulait se priver des services d'un homme qui ne pensait pas comme lui, et dont la valeur lui portait ombrage. Mais, M. Blandin n'était pas homme à se laisser surprendre : la rectitude de son jugement, la finesse de son esprit, son grand tact naturel, son dévouement absolu à ses devoirs, la sympathie méritée que lui accordait la population, faisaient de lui un administrateur hors ligne qu'il était difficile, sinon impossible d'atteindre. Aussi le Maire et le Sous-Préfet vécurent-ils dans une sorte d'observation réciproque, continuelle, que la prudence du Maire prolongea jusqu'à l'époque du déchaînement des grandes luttes politiques, qui amenèrent la démission de Mac-Mahon et la disgrâce de M. Léon Thomas.

CHAPITRE XL

1874-1875

Courant de réaction. — Création d'une Ecole laïque de filles. — Agrandissement du Collège. — Améliorations nombreuses. — Couverture de fossés, ouverture de rues — Squares. — Démolition des Tourelles rue Porte-Lucas. — Elections municipales. — Société de gymnastique.— Casernc d'infanterie. — Hospice insuffisant. — Chemins des vignes. — Concours de pompes. — Journaux, etc.

J'ai déjà parlé succinctement des dépenses résultant de l'invasion allemande ; je puis maintenant en donner les détails, répartis sur les divers exercices financiers qui ont eu à s'en occuper de 1870 à 1874. Cela nous donnera le bilan de l'invasion.

Dépenses constatées

Vol à main armée	362f 49
Contributions de guerre et amendes	517,876 40
Farines achetées, pain	32,568 85
Vins, esprits, eau-de-vie	3,333 12
Viandes	16,486 90
Café	3,297 97
Sucre	18,737 10
Sel	12,734 70
Médicaments	385 13
Tabacs	6,000 »
Nourriture d'officiers, médecins, etc	5,702 85
A Reporter	617,485 51

Report........	617,485 f 51
Vêtements, coucher, blanchissage......	7,255 03
Employés à divers titres...............	21,446 39
Fournitures et travaux divers..........	350,704 76
Moniteur prussien....................	12 »
Houille	9,391 22
Frais d'inhumations allemandes........	3,350 10
Travaux de fumisterie	2,052 44
Achat de minium	73 80
Etablissement d'ambulances...........	13,880 62
Secours aux ouvriers sans travail.......	59,906 45
Achat de pailles, fourrages............	2,540 »
Remboursements d'emprunts..........	724,480 74
Frais de bonification sur valeurs étrangères............................	1,762 »
Secours aux blessés..................	194 80
Peaux et cuirs achetés................	2,540 30
Secours à des militaires français.......	2,142 86
Subventions pour les malheureux	25,900 »
Avances à l'Etat pour occupation.......	50,957 08
Location des magasins allemands	19,811 18
Chauffage et éclairage des Allemands...	14,664 38
Ecole de natation pour les mêmes......	360 33
Transport de leurs officiers............	36 15
Indemnités de logements militaires.....	162,348 65
Location pour baraquements...........	18,985 80
Dédommagements aux victimes de la guerre............................	1,200 »
Frais de casernements	3,537 10
Autres réquisitions diverses	19,111 26
Dépenses diverses....................	2,540 30
Autres remboursements d'emprunts.....	104,008 45
Total des dépenses	2,242,679 f 70

Recettes relatives à l'invasion pendant les mêmes exercices

Cession de menus objets	3f 75
Vieux sacs	608 50
Emprunts	1,390,800 75
Sucre et sel revendus	32,214 85
Tabacs	11,228 20
Dons pour ambulances	2,193 25
Minium	73 80
Restitutions	8,423 12
Suif	82 50
Dons manuels pour fourneaux économiques	112,361 20
Subventions allemandes	26,475 55
Prix de fumiers	3,223 55
Prix de futailles	579 35
Prix de peaux et cuirs	25,654 »
Pour secours aux blessés	3,859 60
Bonification sur valeurs étrangères	3,338 95
Remboursement de frais de blanchissage.	178 71
Dons pour secours à des militaires français de passage	3,004 75
Prix de farines	1,461 15
Acompte de l'Etat pour logements	100,000 »
Allocation de l'Etat pour infirmeries allemandes	4,761 72
Allocation pour indemnités de logement.	219,237 99
Allocation pour entretien des magasins.	19,000 »
Allocation pour chauffage et éclairage	15,906 16
Allocation pour travaux aux bâtiments	5,587 67
Allocation pour dédommager les victimes de la guerre	190,646 64
A Reporter	2,180,905 71

Report......	2,180,905 71
Allocations pour vivres, fourrages, chauffage, etc..........................	7,037 94
Allocations pour fournitures des bureaux allemands.........................	15 35
Allocation pour école de natation.......	322 33
Allocation pour frais de casernements...	27,018 17
Allocation pour occupation d'une maison.	145 »
Allocation pour dégâts aux mobiliers scolaires..........................	180 »
Remboursement par l'Etat d'impôts payés aux Allemands....................	229,859 73
Remboursement par l'Etat pour meubles fournis aux officiers allemands......	5,576 97
Remboursements pour cantine allemande.	150 »
Dons manuels......................	45,179 79
Remboursement par l'Etat pour champ de manœuvres.......................	3,524 79
Pendules............................	150 »
Prix de matériaux de l'occupation......	7,835 50
Remboursement pour garde des baraques allemandes.......................	1,410 »
Remboursement pour traitement de malades...........................	335 15
Remboursement de cent bons de liquidation..........	50,000 »
Remboursement pour logements d'officiers...........................	2,866 36
Remboursement pour autres vivres et fournitures......................	15,178 22
Total des recettes......	2,577,691 f 01
Les dépenses ayant été de........	2,242,679 70
L'excédent des recettes est de.....	335,011 f 31

Cet excédant de recettes s'explique par les emprunts montant à 1,390,800 fr. 75, qu'Epernay a dû contracter et par les divers versements faits à la Ville par l'Etat, lesquels se montent à environ 900,000 francs, et aussi par les dons et souscriptions de nos concitoyens, s'élevant à plus de 166,000 francs, formant ensemble 2,456,800 francs, en dehors des autres recettes moins importantes détaillées ci-dessus. En retranchant de cette dernière somme les 335,011 francs d'excédents, on verra que, sans ces versements, le déficit brut eût été de 2.121,782 francs. Mais les sommes provenant de ces versements sont sorties de l'épargne française, c'est-à-dire de la poche des contribuables, et cela, pour la ville d'Epernay seulement. Qu'on se figure à quel chiffre colossal on arriverait, en calculant de même pour toutes les autres villes et communes de France, qui ont été occupées par l'ennemi !

D'ailleurs, sur les emprunts faits par la Ville, s'élevant à 1,390,800 francs, on n'avait pu rembourser, jusqu'en 1874, que 828,489 francs. Or, de même que la Ville était obligée de voter des contributions extraordinaires pour arriver à l'armortissement de ses emprunts, de même l'Etat se trouvait forcé d'augmenter les impôts, dans toute la France, pour servir les intérêts de ses propres emprunts, à commencer par celui des cinq milliards versés aux Allemands. Voilà pourquoi, depuis la malheureuse guerre de 1870, nous sommes tant surchargés d'impôts de toutes sortes. Et cette triste situation n'est pas près de finir, puisque la France se trouve contrainte, pour assurer sa sécurité, d'entretenir une armée et une marine très fortes, qui ne lui coûtent pas moins d'un milliard par an. Car, l'Allemagne, mécontente du relèvement de la France, nous guette sans cesse et ne demanderait qu'une occasion favorable

pour nous écraser définitivement. Elle dépense les milliards qu'elle nous a extorqués, pour augmenter toujours ses forces de terre et de mer, en vue d'anéantir la France, si elle le pouvait. Nous ne pouvons donc manquer de nous tenir sur nos gardes et d'être toujours prêts, nous aussi.

M. Léon Thomas vint prendre possession définitive de son poste, le 5 janvier 1874. Il reçut les visites officielles des autorités et des fonctionnaires, le 12 du même mois, et laissa une excellente impression chez tous, par ses paroles bienveillantes et sa figure ouverte. Ces réceptions se firent à la Sous-Préfecture, bien que M. Léon Thomas n'y fût pas encore installé, par suite de l'occupation de certaines pièces par son prédécesseur, toujours malade et qui y mourut le 14 février.

Ses restes mortels furent transportés à Besançon. Jusque-là, M. Léon Thomas avait logé et pris ses repas à l'hôtel de l'Europe. Il revint bientôt habiter ses appartements et, le 20 mai 1874, il se maria avec Mlle Blanche d'Heilly, riche et aimable parisienne qui sut donner de l'animation à l'hôtel de la Sous-Préfecture, si morose pendant l'administration de M. Jeannerod.

Il ne manquait à Epernay, comme presque partout ailleurs, que la tranquillité politique pour se remettre promptement de la terrible secousse de la guerre. Mais, cette politique se fourrait partout et jetait la division jusque dans les familles. Les communes, dont tous les habitants devraient vivre en frères, étaient presque toutes divisées en deux camps, et, malgré le prestige du maréchal de Mac-Mahon, sa haute valeur et sa loyauté, il faut reconnaître que la majorité de nos populations était contre lui, non pour sa personne, mais pour l'idée monarchique qu'il représentait. L'Empire avait tout gâté en sombrant si lamentablement, et les

campagnes, de même que les villes, dans leur ensemble, ne voyaient de salut que dans la République, que les ministres de Mac-Mahon sapaient par la base.

Dès la fin de 1873, les maires républicains les plus en vue étaient menacés de révocation, en voulant soutenir les intérêts compromis de leurs administrés libéraux. Pour les atteindre plus sûrement, le Gouvernement fit voter la loi du 20 janvier 1874, qui lui permettait de nommer les maires, et de les prendre même en dehors des Conseils municipaux, ainsi que l'avait déjà fait l'Empire. De nombreux cafés et cabarets étaient fermés sans motifs légitimes. Les bals eux-mêmes, où la jeunesse se divertissait honnêtement, sans s'occuper de politique assurément, étaient interdits ou fermés avec rigueur, dès dix heures du soir. La gendarmerie ne savait où donner de la tête, en présence des ordres sévères qu'elle recevait, pour surveiller les agissements dans toutes les communes : c'était partout comme une sorte d'inquisition.

Un maire très en vue, des environs, aux prises avec son supérieur qui soupçonnait ses aspirations politiques, lui répondait à cette époque : « Tant que j'aurai l'hon-
« neur d'être maire, je veillerai à ce que tout se passe,
« dans ma commune, de la manière la plus régulière ;
« mais, y serai-je encore longtemps ? Je n'ose l'es-
« pérer... »

Ce maire craignait donc une révocation. Elle ne vint pas le frapper ; mais, bientôt, plusieurs de ses collègues ne furent pas épargnés, et ce fut souvent sur les maires les plus sympathiques aux habitants, que tombèrent les rigueurs administratives.

Je ne citerai pas leurs noms, car un certain nombre sont toujours vivants et peuvent en témoigner. Parmi ceux qui sont décédés, je me rappelle M. Margaine,

Maire de Sainte-Ménehould, M. Morant, Maire de Congy, etc., etc.

Toutes ces mesures rigoureuses causaient un mécontentement profond dans les masses, et portaient un grand préjudice au Gouvernement. On commençait partout à regimber ouvertement contre lui. Ce n'est pas par des tracasseries mesquines qu'on s'attire le respect des populations et qu'on les domine ; on les éloigne, au contraire, et on les rend hostiles à tout jamais. L'ensemble du peuple est honnête, et ce peuple n'entend pas se laisser mener longtemps en arrière. Or, c'était l'ancien régime qui dirigeait le pouvoir, et il en faisait un usage maladroit ; il ne pouvait courir qu'à sa perte. C'est ce qui arriva, ainsi que nous le verrons plus loin, malgré les qualités réelles et le prestige du maréchal de Mac-Mahon, Président de la République.

Pendant ce temps, l'honorable Maire d'Epernay ne restait pas inactif. Sa prudence politique laissait libre carrière à ses grandes qualités administratives, et augmentait d'autant sa popularité. D'accord avec M. Luquet, qui avait soulevé la question le 25 novembre 1873, il fait décider, le 3 mars 1874, la création d'une école laïque de filles dans la maison Chiquet, rue des Fusiliers, où Mlle Sauvage tenait déjà une pension laïque, depuis que Mme Chiquet, elle-même, avait pris sa retraite. Le traitement de l'institutrice fut fixé à 1,800 francs, et celui des adjointes à 800 francs. Mlle Schlumpf, la zélée institutrice de Fleury-la-Rivière, fut nommée à ce poste nouveau, et l'école, ouverte le 1er avril 1874, fonctionna régulièrement à partir du 20 du même mois.

En même temps, le Collège est agrandi par de vastes constructions élevées au Nord jusqu'à l'impasse Montilleul, suivant un devis se montant à 75,000 francs ;

mais, les travaux qui se continuèrent jusqu'en 1875, amenèrent une dépense de 113,628 fr. 64.

D'importants travaux de pavage sont exécutés dans les rues des Mariniers, du Donjon et du boulevard de la Motte, pour une somme de 81,000 francs. La rue des Huguenots, déjà ouverte, mais avec quelques constructions seulement, s'arrêtait à la rue des Jancelins, qui n'était alors qu'un chemin montant dans les champs ; on décide de la prolonger jusqu'à la rue du Haut-Pavé, sauf à n'acheter les terrains qu'au fur et à mesure des ressources de la Ville.

Les fossés, très larges et profonds, des remparts Saint-Thibault et de l'Arquebuse, partant de la bonde ou vanne du Cubry et s'étendant, d'un côté jusque près de la rue Saint-Thibault, et de l'autre jusqu'à la salle d'asile, laissaient exhaler des émanations nuisibles et dangereuses, dans ce quartier dont l'aspect était déplorable. On voyait leurs grands talus herbeux dégradés, irréguliers, et leur fond rempli de détritus et d'animaux en décomposition, chiens, chats, etc., dont la puanteur remplissait tous les environs, et faisait fuir les rares passants qui s'y rencontraient. M. Blandin voulut mettre ordre à ce triste état de choses, et fit voter 48,000 francs pour recouvrir ces fossés d'une voûte solide, et former ainsi deux places propres, saines et utiles, où se tiennent aujourd'hui les marchés à la paille, aux chevaux et autres animaux domestiques.

Mais on ne s'en tint pas là, et une amélioration en amène une autre. A cette époque, le Cubry fermait ces deux boulevards à l'Ouest, et l'on se trouvait là dans une impasse d'où l'on ne pouvait sortir que par la rue Saint-Thibault, ou bien en longeant le ruisseau jusqu'à la rue de Brugny, près du moulin de la filature. Pour obvier à ce grave inconvénient, des terrains sont achetés

à M. Lavy pour 21,125 francs de l'autre côté du ruisseau, jusqu'à la rue Léger-Bertin, et l'on y perce une rue de dix mètres de largeur qui dépassera, plus tard, cette rue Léger-Bertin, et montera jusque dans les vignes, à l'Ouest, en haut, et qu'on appellera la « rue du Pont-Neuf » parce qu'un pont sera jeté là, en bas, sur le ruisseau, à la place d'une passerelle provisoire qu'on installe tout de suite pour les piétons. Tout cela a été réalisé peu de temps après. Et, aujourd'hui, la rue du Pont-Neuf est garnie de maisons dont plusieurs sont fort jolies. C'est à la suite de cette importante amélioration qu'a eu lieu l'ouverture de la rue La Fage et de la rue des Sièges, où des constructions se sont bientôt élevées.

Une autre impasse, celle du Château, donnant sur la place du Marché-au-Blé, fut transformée en une rue, celle du Château, en 1874, par la démolition des constructions situées au Nord jusqu'au rempart de la Tour-Biron. M. Louis-Perrier concourt aux dépenses d'ouverture de cette rue pour une somme de 1,000 francs.

La place de la Comédie — aujourd'hui place Thiers — était alors un vaste espace nu, boueux l'hiver, dont l'aspect, en sortant de la gare, donnait une maigre idée de la ville d'Epernay. M. Blandin résolut de la rendre plus décorative, fit dresser les plans des squares à y établir et les fit accepter par le Conseil municipal, qui vota dans ce but un crédit de 21,000 francs. Les travaux furent exécutés en 1875 : l'eau et le gaz y furent installés.

Il eut été bien impopulaire de remplacer un Maire tel que M. Blandin, bien qu'il eût été nommé par M. Thiers, et qu'on le sût très dévoué à ses principes. La loi du 20 janvier 1874, permettait aux ministres de Mac-Mahon de nommer un autre Maire à Epernay.

Mais, le Gouvernement n'osa pas prendre une telle résolution, et, un décret du 7 février 1874, vint confirmer M. Blandin dans ses fonctions de Maire et MM. Laforest et Trannoy dans celles d'adjoints.

L'année 1874 vit encore d'autres projets et améliorations dans la ville. Ainsi, le kiosque du Jard reçut une installation d'éclairage au gaz qui coûta 1,500 francs ; un cheval et un tombereau furent achetés pour les transports de la Ville et ses arrosages pendant l'été ; les tourelles de la Porte-Lucas, qui obstruaient sans utilité l'entrée de la ville, furent démolies ; la ruelle des Petits-Prés, qui commence au pont de la rue de Sézanne et longe le ruisseau, présentait des dangers pour la circulation, et surtout pour les enfants dont plusieurs étaient tombés dans le Cubry, profond à cet endroit. Elle fut cédée aux riverains, à la condition qu'ils y établiraient une grille en fer sur un mur de soutènement, qu'ils élèveraient à leurs frais. La ruelle, devenue propriété privée, fut alors fermée par une porte. Enfin, 1,500 francs de subvention furent accordés à la Société d'Horticulture, qui marchait à merveille, pour son concours-exposition de 1874, et pareille somme au Comice agricole, pour son concours à l'époque de la foire de septembre.

On parlait alors, déjà beaucoup, du phylloxera, qui causait de grands ravages dans le Midi, et l'on fut très heureux, dans nos pays, du vote de la loi du 22 juillet 1874 portant création d'un prix de 300,000 francs, au profit de l'inventeur d'un moyen efficace, pour détruire cet insecte dévastateur. Ce prix n'a pas encore été gagné au mois de mai 1898.

Ainsi que je l'ai déjà dit, le Gouvernement, je veux dire les Ministres, voulaient diriger la France vers le rétablissement d'une monarchie, et prenaient des

mesures en conséquence, souvent arbitraires, qui les déconsidéraient aux yeux de la majorité du pays. Le maréchal de Mac-Mahon le voyait bien; mais il laissait à ses ministres la responsabilité de leurs actes, et ces actes les rendaient de plus en plus impopulaires. Ils espéraient, à la fin, lasser le pays qui, alors, se laisserait peut-être faire. C'est ainsi qu'avant les élections municipales du 22 novembre 1874, des mesures de rigueur avaient été prises contre deux cent treize journaux : vingt-huit avaient été supprimés, vingt suspendus et cent soixante-cinq interdits sur la voie publique. Presque tous ces journaux étaient républicains, et le Gouvernement en avait peur, parce qu'il voulait étouffer la discussion et la lumière.

Epernay assistait, mécontent, à ces hécatombes et se préparait à protester, par son bulletin de vote, contre ces déplorables agissements. En effet, les vingt-sept conseillers patronnés par le comité républicain passèrent au premier tour, avec d'imposantes majorités. En tête des élus arrivait, avec 2,211 voix sur 2,271 votants, M. Blandin, l'excellent Maire d'Epernay, que les électeurs voulaient récompenser de son intelligent dévouement. M. Laforest, premier adjoint, arrivait le troisième et M. Trannoy, deuxième adjoint, le cinquième. Les autres élus étaient : MM. Luquet, Bertaut-Franc, Marchand, Brocot, Godart-Bertrand, J. Fournier, Paul Chandon, Haumont, Duval, Baudin, Palle, Bucquet, Terrassin, Martin-Méchin, F. Lecru, Eug. Mercier, Malinet, Mayer père, Montaudon, Ch. Gerard, Collard-Vallerant, Mazange, Verneuil et Grandchamp.

Tous, sauf deux ou trois, étaient alors de sincères républicains, et sympathiques à M. Blandin. Le Gouvernement ne put se dispenser encore de lui confirmer ses fonctions de Maire.

Et dans toute la France, la grande majorité des élus partageait les mêmes sentiments : c'était une défaite pour le Gouvernement de l'*Ordre moral*. Aussi, le maréchal de Mac-Mahon, Président de la République, pour rassurer le pays, adressa-t-il à l'Assemblée nationale, un message dans lequel, entre autres choses, il renouvelait l'assurance que, tant qu'il serait au pouvoir, la légalité serait respectée : il ne voulait pas recourir à un coup d'Etat ; c'était déjà quelque chose ; mais cette Assemblée n'en restait pas moins monarchiste et le ministère aussi.

Un décret du 10 décembre 1874, nommait M. de Vaufreland, Préfet de la Marne, en remplacement de M. le baron de Jouvenel.

L'année 1874, s'est terminée par la fondation, à Epernay, de la Société de gymnastique, autorisée à se constituer légalement, par un arrêté préfectoral du 30 décembre. Cette vaillante Société patriotique est une sorte d'école en vue de la guerre, et une vraie pépinière de braves défenseurs du pays.

Celle de 1875, fut marquée par des démarches pressantes, en vue d'obtenir l'élargissement du pont du chemin de fer, alors trop étroit, pour l'active circulation qui s'y faisait. La Compagnie de l'Est y consentit moyennant un versement de 5,000 francs par la Ville. Cette condition fut acceptée, mais la Compagnie mit peu d'empressement à réaliser le projet qui ne fut exécuté qu'en 1891.

La mutilation du territoire français nous ayant rapprochés de la frontière allemande, il devenait nécessaire d'avoir à Epernay une garnison permanente, et d'installer notre bataillon de chasseurs autrement que dans les baraquements, qu'il occupait depuis le 20 novembre 1872. Après une entente du Maire avec le

Ministère de la guerre, le concours de la Ville fut promis pour la construction d'une caserne d'infanterie entre Epernay et Grandpierre, et 600,000 francs furent votés pour cet objet, dont 335,000 francs comme avances à l'Etat, remboursables, par lui, en vingt ans. Une imposition extraordinaire et une surtaxe d'octroi furent également votées pour assurer l'amortissement de l'emprunt qu'on dût contracter. L'utilité publique du projet ayant été déclarée, l'enquête pour l'acquisition des terrains a été prescrite par arrêté préfectoral du 11 janvier 1875, et le jugement d'expropriation a été rendu le 5 février suivant. En même temps, un champ de tir pour la garnison est acheté au Sud d'Epernay et l'acte approuvé le 30 juin 1875.

Les remparts de la Comédie et Perrier sont dotés de squares qu'on entoure coquettement de grilles protectrices. D'autres travaux d'embellissement sont continués sur les remparts Saint-Thibault, du Cubry et de la Tour-Biron. La petite rue de Champrot, très étroite, est élargie à dix mètres, et forme aujourd'hui le prolongement de la rue des Jancelins, qui est venue la rejoindre en 1896.

La rue Pupin, dont la largeur n'était que de cinq mètres, devait être portée à huit mètres, selon la décision du Conseil. Mais, après réclamation de la maison Moët et Chandon, le Conseil consentit une largeur de sept mètres seulement, qu'elle a aujourd'hui.

La rue qui va de celle du Donjon à la rue Lochet, a commencé à se former en 1875. Les terrains qu'elle occupe appartenaient à M. Jean Thévenin, entrepreneur de travaux, qui en avait fait un grand chantier de bois, vis-à-vis le Jard. A cette époque, les maisons bourgeoises d'un prix modéré faisaient défaut ici, et M. Thévenin eut la sage idée d'en construire là, en y

perçant une rue que le voisinage de notre grande promenade rendrait attrayante. Il se mit alors à l'œuvre, et, en 1880, la rue était complètement ouverte. Une vingtaine de maisons y existent en ce moment et sont fort bien habitées. Mais la rue, qui n'a que sept mètres de largeur, est restée une voie privée et s'appelle « rue Jean Thévenin », du nom de son honorable auteur, aujourd'hui conseiller municipal.

L'insuffisance du vieil hospice se fait de plus en plus sentir, depuis que la ville possède une garnison. Le ministère insiste pour qu'on en construise un nouveau, et une souscriprion est ouverte immédiatement. Aussitôt, M. Moët offre 100,000 francs, M. Paul Chandon 50,000, M. Auban-Moët 50,000, M. Luquet 10,000, en même temps que d'autres généreux citoyens s'inscrivent pour des sommes moindres. Une commission est chargée de s'occuper de cette importante question; mais il faudra bien des années encore avant qu'un projet aboutisse, et ce sera M. Auban-Moët qui en aura l'honneur et la gloire, puisqu'il en supportera, lui seul, le gigantesque fardeau.

L'accès dans les vignes n'était alors possible, que par de rares chemins et d'étroits sentiers, qui entravaient la circulation. C'est en 1875 que commencèrent les discussions préparatoires en vue d'y ouvrir des voies qui en facilitent l'exploitation. M. Collard-Vallerand, conseiller municipal, dans un projet fortement motivé, fit ressortir toute l'importance qu'on devait attacher à ces améliorations, indispensables pour notre vignoble. La question était soulevée et ne pouvait manquer d'être résolue plus tard.

Le dimanche 6 juin, un grand concours de manœuvres de pompes à incendie eut lieu sur le Jard d'Epernay, qui avait été intelligemment orné et décoré à cette

occasion. Une somme de 2,000 francs avait été votée par la Ville pour en rehausser l'éclat. Le temps était superbe et les concurrents nombreux : on en voyait beaucoup du département de la Seine, de Seine-et-Oise, de l'Aisne, de Seine-et-Marne, des Ardennes, etc., sans compter ceux de la Marne. Il va de soi qu'Epernay ne concourait pas. Des prix importants furent disputés. Vincennes eut le prix d'excellence pour le matériel et la tenue ; Courbevoie le premier prix ; Laon n'eut que le sixième prix, et Charleville le septième. Pour les manœuvres, sauvetage, etc., Meaux reçut le premier prix. Enfin, pour l'instruction théorique, le prix d'honneur a été décerné aux pompiers de Clichy-la-Garenne. Le jury, composé d'officiers des sapeurs-pompiers de Paris, entouré de députés et des notabilités d'Epernay et des environs, décerna soixante-trois récompenses.

Les lois organisant les pouvoirs publics ont été votées en 1875, et la République a été reconnue *légalement* comme le Gouvernement de la France ; car jusque-là, elle n'avait été qu'un Gouvernement de fait. Le Conseil municipal d'Epernay s'empressa de voter, le 29 juin, les fonds nécessaires pour l'acquisition de bustes de la République, pour la Mairie et la Justice de Paix. M. Léon Thomas ne suivit pas cet exemple pour la Sous-Préfecture : il suivait en cela les agissements du Gouvernement.

On vota aussi une somme de 2,000 francs en vue de secourir les habitants du Midi de la France, victimes de désastreuses inondations. A la rentrée du Collège, on dote cet établissement d'un matériel très convenable, et l'on se prépare à y établir des promenoirs, pour une somme de 6,500 francs, en 1876. Mais, l'attention du Maire se porte également sur les écoles primaires qui sont mises en bon état. Malgré cela, les parents des

enfants ne sont pas tous satisfaits, car l'instruction coûte toujours cher à leurs yeux, et plusieurs se laissent poursuivre pour le paiement des rétributions scolaires. Ils espèrent sur *la gratuité de l'instruction*, dont on parle souvent, et qu'il faudra bien mettre à l'étude pour la résoudre un jour, car l'opinion publique se porte tout particulièrement sur cette question.

L'année 1875 se termine par des résolutions sérieuses prises par l'Assemblée nationale et par le Gouvernement. Après avoir élu, conformément aux lois constitutionnelles, soixante-quinze sénateurs inamovibles, dont les deux tiers sont favorables à la République, l'Assemblée nationale a voté une loi plus libérale sur la presse, fixé la date de sa dissolution et celle des élections des autres sénateurs et des députés, ainsi que celle de la réunion des deux Chambres, le 8 mars 1876, à Versailles. Le Gouvernement a, enfin, levé l'état de siège en France, sauf dans quatre des principaux départements. Il faut qu'il cède à l'opinion du plus grand nombre, qui se manifeste d'une façon non équivoque.

A Epernay, comme ailleurs, on se prépare aux élections. Un nouveau journal républicain, *La Vérité*, est fondé par MM. Bonnedame et fils. Son premier numéro paraît le 4 janvier 1876. Cela fait trois journaux politiques dans cette ville : Le *Courrier du Nord-Est* (Echo Sparnacien), l'*Indépendant de la Marne et de la Moselle*, enfin la *Vérité*. Quant au *Vigneron Champenois*, il n'aborde pas la politique.

CHAPITRE XLI

1876

Election des Sénateurs. — Campagne électorale. — Election des Députés. — Echec au ministère Buffet. — Fonctionnaires inquiétés. — Trottoirs : Déclaration d'utilité publique. — Ouverture de rues. — Pavages. — Tombes des Victimes de la Guerre. — Sous-Bibliothécaire. — Donation Valleré-Hadot, etc.

Au commencement de 1876, les Assemblées municipales s'occupent de l'élection, dans toute la France, des délégués qui auront à élire les sénateurs, le 30 janvier. Le Conseil d'Epernay nomme comme délégués de la Ville, M. Trannoy, adjoint, et comme suppléant, M. Gerard. Les deux sénateurs élus le 30 janvier sont : M. le général Boissonnet, monarchiste, de Sézanne, et M. Dauphinot, républicain, de Reims. M. Le Blond, autre républicain, les suivait de près.

La majorité du Sénat n'était pas encore pour la République.

Pendant ce temps, le Gouvernement se mettait en mouvement pour préparer les élections des députés. Le ministre Buffet, qui avait échoué comme sénateur, voulait prendre sa revanche, en se faisant élire député et en favorisant les candidats réactionnaires dans toute la France : il y travailla avec une ardeur étonnante.

Il sera peut-être intéressant de connaître exactement ce qui se passa dans l'arrondissement d'Epernay, à cette occasion, et la campagne active que fit l'administration contre les républicains, tout en évitant de combattre au grand jour.

Le tirage au sort offrait une belle occasion : tous les cantons sont parcourus, et les Maires de toutes les communes comparaissent devant le Sous-Préfet, qui peut ainsi leur donner verbalement ses instructions.

Nous partîmes pour Montmort, le mardi 1er février 1876, dans le coupé de M. Léon Thomas, qui me parut plus ouvert qu'à l'ordinaire, bien qu'un peu préoccupé. A peine à mi-chemin de Grandpierre, M. le Sous-Préfet amena, contre son habitude, la conversation sur la politique, sur les prochaines élections législatives. « Vous qui connaissez depuis longtemps l'arrondissement, me dit-il, que pensez-vous des résultats que nous obtiendrons ? Croyez-vous qu'il sera possible d'empêcher M. Blandin d'arriver comme député ? » — Vous savez, Monsieur le Sous-Préfet, que je ne m'occupe pas de politique et que tout mon temps est absorbé par les affaires administratives. — « Oui, je le sais, continue-t-il, mais cela ne vous empêche pas de bien connaître la situation au point de vue politique, et je serais heureux d'avoir votre appréciation là-dessus. Croyez-vous qu'il y aurait des chances pour un candidat qui se présenterait contre M. Blandin ? »— Je ne pourrais répondre à votre désir, qu'autant que vous me donneriez l'assurance que vous ne m'en voudrez pas, de vous donner mon avis en toute franchise et avec une entière sincérité.— « Mais certainement, réplique M. Thomas, et c'est ainsi que je l'entends ! » — Eh bien, M. le Sous-Préfet, j'ai la conviction absolue que M. Blandin triomphera de n'importe quel candidat qu'on lui opposerait : c'est un homme franc, loyal et libéral qui a l'estime de l'arrondissement. A Epernay et dans les environs, il obtiendra une immense majorité ; dans les cantons de Sézanne, d'Avize, de Dormans, de Fère-Champenoise, de Montmirail et de Montmort, il aura encore une belle majo-

rité. Je ne vois guère que les cantons d'Anglure et d'Esternay où il pourra être en minorité. M. Blandin sera certainement élu. — « Nous verrons, nous verrons ! », répond sèchement M. Léon Thomas, d'un ton de dépit qui dissimulait assez mal son irritation.

A partir de ce moment, M. Léon Thomas devint sombre et je remarquai qu'il était plongé dans d'amères réflexions. La conversation tomba. Evidemment, il était mécontent de ce que je lui avais prédit. Toutefois, fort de ma conscience et aussi, je dois le dire, de sa loyauté, — car M. Léon Thomas était un galant homme, hors d'état de manquer à la parole donnée — je ne perdis pas contenance, et ce fut moi qui repris, de temps à autre, le dialogue interrompu, lui citant les personnages marquants qui, dans chaque canton, feraient de la propagande en faveur du Maire d'Epernay.

— D'ailleurs, ajoutai-je, la ligne politique que suit le ministère Buffet est contraire aux aspirations de l'arrondissement et, au dire des journaux, de la grande majorité de la France. Ce ministère ne durerait sans doute pas bien longtemps, et il serait prudent à un fonctionnaire de sa carrière, de ne pas trop s'engager dans la voie qu'il traçait...

Bref, après avoir répondu aux questions de M. Léon Thomas, je m'aperçus, en arrivant à mi-chemin de la longue côte de Brugny-Vandancourt, que c'étaient de véritables conseils que je me permettais de lui donner. Il m'écoutait plus qu'il ne me répondait, absorbé de plus en plus dans cette pensée que, de la lutte qu'il allait entreprendre, allait dépendre son avenir administratif.

Aussitôt le tirage terminé à Montmort, le coupé nous emmena rapidement déjeuner chez le Maire, M. le marquis de Bouthillier, au château de la Charmoie, où

se trouvaient déjà réunis le marquis et la marquise de La Rochelambert et leurs enfants, le vicomte de Saint-Chamans, maire de Chaltrait, etc.

M. Léon Thomas, toujours visiblement préoccupé, eût mieux fait de me laisser déjeuner à Montmort, comme je le lui avais proposé, car, je voyais bien que je le gênais dans les confidences qu'il voulait faire à ses nobles hôtes. Aussi, au moment de se mettre à table, il me dit : « Voulez-vous, je vous prie, écrire de suite une lettre à M. le Maire de Léchelle, pour lui dire que j'ai à l'entretenir demain, à Montmirail, et qu'il ne manque pas de s'y trouver ? — M. le marquis de Bouthillier m'ayant conduit dans son bureau, j'écrivis en quelques minutes la lettre demandée qu'un domestique porta aussitôt à la poste. Ce court espace de temps avait suffi à M. Léon Thomas pour tenir ses hôtes au courant de la campagne qu'il entreprenait, et de mes appréciations à cet égard.

Je craignais, en rentrant à table, de retrouver des visages hostiles ou froids. Il n'en fut heureusement rien : les nobles hôtes furent des plus aimables. Placé à la droite de la marquise de La Rochelambert, elle fut charmante à mon égard et alla même jusqu'à s'informer gentîment de ma famille et de ma fillette qui avait trois ans. Pas un mot de politique ne fut prononcé et personne n'eut à s'en plaindre. Mais, M. Léon Thomas n'avait pu faire aucune propagande auprès des maires du canton de Montmort, et je vis bien qu'il en fut navré.

Conduits le même soir à Montmirail où avait lieu le tirage le lendemain, M. le Sous-Préfet dîna et coucha chez un notaire de ses amis, M. Lemoine, où se tinrent des conciliabules sur les prochaines élections : les maires réactionnaires du canton purent y recevoir le

mot d'ordre, et M. Léon Thomas put satisfaire aux instructions reçues.

Dans l'après-midi, nous partîmes pour Esternay. Mais, arrivés à la bifurcation du Gault, M. le Sous-Préfet descendit de son coupé, me disant de continuer la route et qu'il me retrouverait le lendemain à Esternay. En même temps, il montait dans une autre voiture qui l'attendait, et prenait la route à gauche de celle que nous suivions, se dirigeant vers le Gault. Où allait-il coucher ? Je l'ignorais. Tout se faisait en cachette. Y avait-il, par là, un candidat déjà choisi contre M. Blandin ? Mystère.

M. Alfred Poirrier, l'honorable maire d'Esternay, aujourd'hui sénateur, sut bientôt que j'étais arrivé seul dans le coupé du Sous-Préfet, et vint aussitôt me trouver à l'hôtel. Il m'apprit que M. le vicomte de Villiers, Maire de La Noue, son concurrent heureux au Conseil général, était le candidat à la députation, qu'on opposait à M. Blandin. En effet, le lendemain, il arrivait pour le tirage avec M. Léon Thomas qui avait passé la nuit chez lui, à La Noue. Après l'opération et le déjeuner, le nouveau candidat et le Sous-Préfet réunirent discrètement les maires réactionnaires du canton, qui entendirent la profession de foi de M. de Villiers et les chaudes recommandations de M. Léon Thomas. On avait eu soin de faire en sorte qu'aucun maire libéral ne fût prévenu de cette entrevue qu'on voulait conserver secrète. Mais, à partir de ce moment, le voile était levé, le candidat officiel ne quitta plus le Sous-Préfet et le suivit dans tous les cantons, pour se faire agréer par les Maires.

A Sézanne, ce fut chez le général Boissonnet qu'eurent lieu les conciliabules ; à Anglure, chez M. Cochois, maire et conseiller d'arrondissement, à

Fère-Champenoise, chez M. le docteur Plicot, qui avait remplacé l'excellent républicain, M. Guyot-Prieur, en qualité de maire, etc.

Je n'ai pas oublié le furieux dépit qu'éprouva M. Léon Thomas, à Fère-Champenoise, lorsqu'il nous vit entrer par inadvertance, le lieutenant de gendarmerie Jégonne et moi, dans la salle où M. de Villiers expliquait sa profession de foi, aux maires réactionnaires du canton, formés en cercle autour de lui, chez le bon docteur. M. Léon Thomas tenait tant à ce que nous ignorions ces petits conciliabules, qu'il eut un véritable mouvement de désespoir, quand nous ouvrîmes la porte pour aller reprendre nos manteaux, déposés précisément dans la mystérieuse salle. Nous avons ri ensuite de cette scène drôlatique qui, si elle avait pu être photographiée, aurait donné un tableau valant son pesant d'or. Pourquoi se cacher si soigneusement ? Est-ce là l'indice d'un acte honnête ? Non ! On se cachait ainsi parce qu'on savait aller contre l'opinion publique, contre le suffrage universel, qu'on voulait adroitement escamoter : ce n'est pas par ces moyens détournés qu'on gagne le respect des populations.

La campagne électorale était ouverte, M. Blandin lançait sa profession de foi franchement républicaine, et ne refusait nullement son concours au maréchal de Mac-Mahon, Président de la République. De son côté, M. de Villiers, publiait aussi la sienne qui, sans repousser la République, contenait des réticences, aux yeux des républicains sincères, et ne pouvait leur donner satisfaction.

D'ailleurs, M. Blandin provoquait des réunions publiques auxquelles il conviait son rival. Mais, M. de Villiers n'y paraissait jamais, et ne se montrait que dans des réunions privées, organisées par les réaction-

naires seulement. La masse des électeurs voyait cela d'un mauvais œil et l'accusait de fuir la discussion et la lumière. Dès ce moment, sa cause était perdue, malgré son honorabilité et ses qualités personnelles.

En effet, le 20 février 1876, les électeurs de l'arrondissement d'Epernay donnèrent 13,821 voix à M. Blandin, et seulement 7,967 à M. de Villiers, malgré la pression officielle faite en faveur de ce dernier. M. Blandin était élu député. Tous les autres élus de la Marne étaient également républicains, sauf M. Ponsart, et la France avait élu aussi une très forte majorité républicaine pour la représenter. M. Léon Thomas fut atterré de ces résultats.

M. Buffet avait échoué dans les quatre départements où il s'était porté candidat. Sa politique réactionnaire et monarchiste était condamnée par le pays, et il donna sa démission de ministre de l'intérieur. Peu de temps après, il fit des démarches auprès des sénateurs de son parti, et il réussit à se faire élire sénateur inamovible : c'était presque un défi au corps électoral.

Le maréchal de Mac-Mahon, Président de la République, avec sa loyauté habituelle, s'inclina devant le verdict des électeurs, et nomma un ministère décidé à faire respecter la Constitution républicaine. M. Dufaure en fut le chef, et le mercredi 8 mars 1876, l'Assemblée nationale remit solennellement ses pouvoirs au Sénat et à la Chambre des Députés, nouvellement élus. Epernay et toute la France républicaine reprirent une grande confiance dans les destinées du pays. Toutefois, on trouvait le ministère trop incolore et on l'attendait à ses actes : M. Dufaure n'avait qu'à se bien tenir.

Les députés élurent M. Jules Grévy, président de la Chambre : ce fut une grande force pour la majorité libérale, qui profita de sa victoire, en pesant sur le

Gouvernement, pour le forcer à remplacer beaucoup de fonctionnaires compromis, notamment des Préfets et Sous-Préfets. M. de Vaufreland, préfet de la Marne, fut remplacé par M. Ducrest de Villeneuve, le 14 avril, et M. Léon Thomas par M. Henri Labbe.

M. Léon Thomas, après avoir demandé sans succès sa mise en disponibilité, fut nommé à Thonon, dans la Haute-Savoie ; il ne put accepter cette dégringolade et préféra rentrer dans la vie privée. Sa carrière administrative était finie. Il quitta la Sous-Préfecture, le 6 juin 1876, avec une telle discrétion, qu'on ne s'aperçut de son départ que vers le soir.

M. Henri Labbe, son successeur, se fit installer à Châlons, le lundi 12 juin, et arriva le même jour prendre possession de la Sous-Préfecture d'Epernay. Le jeudi 15 juin, il reçut les visites officielles à la Sous-Préfecture, où il fit l'impression la plus favorable. C'était un homme de trente à trente-cinq ans, solide, bien taillé, à la poitrine large, à la figure pleine, au caractère doux et énergique à la fois, comme il était juste et droit. Il avait déjà l'aplomb et l'expérience d'un homme rompu aux affaires. D'une parole sobre et précise, il donnait ses ordres avec une très grande netteté, sans dire une seule parole inutile. Sa prudence politique égalait son savoir, et l'on sentait bien, en s'entretenant avec lui, qu'il en connaissait long sur le passé tourmenté que nous venions de traverser. Il pressentait les nouvelles commotions que nous préparait l'avenir. Aussi, resta-t-il absolument calme pendant les douze mois qu'il resta parmi nous. Son administration fut active et sage en même temps, et, contrairement à son prédécesseur, il traitait lui-même, et de main de maître, les questions les plus importantes, et les menait toujours à bonne fin.

Il y avait en M. Henri Labbe, l'étoffe d'un excellent Préfet. Ses rapports avec M. Blandin furent empreints de la plus parfaite courtoisie, et l'on sentait, entre ces deux hommes, une estime mutuelle et une sympathie réelle, qu'il ne dépendait que des circonstances de rendre moins discrètes. Malheureusement, les traditions gouvernementales, bien connues du nouveau Sous-Préfet, le firent se tenir sur la plus grande réserve dans ses relations. Il resta chez lui à peu près constamment, mais en s'occupant activement de la bonne solution des affaires, ce qui n'était pas à dédaigner.

Un calme relatif exista donc pendant que M. Henri Labbe était Sous-Préfet d'Epernay, et M. Blandin en profita pour continuer les améliorations entreprises dans la ville. Des trottoirs existaient déjà dans un certain nombre de rues ; mais l'administration municipale, se heurtait à des résistances de la part des propriétaires riverains, quand elle voulait en établir dans des rues ou il n'y en avait que peu ou point. Pour arriver à vaincre ces résistances, il fallait obtenir la *déclaration d'utilité publique*, pour l'établissement des trottoirs dans toutes les rues de la ville. C'est ce qui eut lieu après les enquêtes et formalités légales. Depuis lors, la ville peut forcer les riverains à concourir à la dépense de construction des trottoirs, dans les rues qu'elle veut doter de cette importante amélioration.

L'ouverture, dans les jardins et vignes, des rues de Champrot, la Haie-Leleu, des Vignolles et de la Rigole (aujourd'hui rue du Pont-Neuf), est décidée et les alignements en sont fixés par arrêté préfectoral du 22 juillet 1876.

Les tourelles de la rue Porte-Lucas, qui séparaient la ville de la place de la Gendarmerie (aujourd'hui place Victor-Hugo), étranglaient inutilement l'entrée de la

ville, n'ajoutaient rien à sa beauté et n'avaient aucune utilité, sinon d'abriter quelques marchands de légumes, moyennant une indemnité insignifiante. La démolition en fut votée et approuvée par le Préfet le 20 juillet 1876. Une somme de 20,000 francs fut affectée à ce travail et aux égoûts, trottoirs, pavages et plantations de cette place qui avait alors un bien triste aspect.

Le pont de l'allée de Cumières, sur le chemin de fer, n'avait alors qu'une voie charrière et n'était pas bien solide : la circulation en souffrait. M. Blandin en demanda la reconstruction et l'élargissement à huit mètres, à la Compagnie de l'Est, qui y consentit moyennant une subvention de 12,000 francs par la Ville, et qui furent votés par le Conseil municipal. Ce projet fut approuvé le 20 septembre suivant et exécuté en 1877. La dépense totale était évaluée à 21,000 francs.

Une autre somme de 12,000 francs fut également votée pour l'appropriation de la place Flodoard et le pavage de la rue de ce nom, depuis la rue Saint-Remy jusqu'à la place Louis-Philippe. Il existait dans la partie basse de cette rue, à l'emplacement de la maison occupant aujourd'hui le numéro 3, une ancienne maison acquise par M. Bossut, marchand boucher, et dont la construction est attribuée à Louise de Savoie, dame d'Epernay, mère de François Ier, qui y aurait eu son vendangeoir. La façade de cette maison est digne d'être conservée et a été cédée par son propriétaire, à la Ville, qui l'a fait reconstituer dans le jardin placé entre la Mairie et la Bibliothèque, adossée au mur du Midi, faisant face à l'Eglise, au Nord. Cette façade se compose d'une partie de rez-de-chaussée, comprenant un ordre d'architecture complet en renaissance française du XVIe siècle. L'entablement, supporté par des colonnes à demi engagées, des modillons variés, avec arcatures

en plein cintre, est du meilleur effet. Il est orné d'une frise sculptée dont la finesse d'exécution rappelle les bas-reliefs du petit portail de Saint-Martin, à l'Eglise Notre-Dame.

M. Blandin a donc agi sagement en sollicitant la remise de cette construction décorative à la Ville, et en faisant réédifier le tout avec l'assentiment du Conseil municipal.

M. Prioux était propriétaire de jardins en façade sur la rue des Tanneurs, et, en y construisant, il avait ouvert un passage allant de cette rue à celle du faubourg d'Igny. Il l'offrit à la Ville en 1876, pour en faire une voie publique ; mais, ce passage, n'ayant pas la largeur de dix mètres exigée pour les rues nouvelles, ne fut pas alors accepté par le Conseil.

Les rues du Commerce et des Fusiliers n'avaient pas encore de trottoirs en 1876 ; le pavage était commencé dans la première de ces rues. Il était urgent d'y établir des bordures de trottoirs : 8,000 francs furent votés pour cet objet et les deux rues furent pavées sans plus tarder. Il en fut de même de la route de Sézanne, qui fut bordée de trottoirs et pavée jusqu'à la rue de Magenta, en 1876. Mais de simples bordures ne pouvaient suffire et, dès l'année suivante, sur la demande des habitants de la rue des Fusiliers, on décida le pavage en *céramique* de leurs trottoirs. La dépense fut de 20,000 francs, dont moitié à la charge des riverains. Ce pavage en céramique rayée laisse un peu à désirer.

Une loi du 5 avril 1873 avait décidé que l'Etat achèterait, dans les cimetières, les terrains nécessaires pour la concession des tombes des soldats francais et des allemands, inhumés pendant la guerre de 1870-1871. Le 20 juin 1876, le Conseil décide que le terrain pour les soldats français sera concédé gratuitement. Quant au

terrain pour les allemands, l'Etat paiera 6,550 francs plus les frais d'exhumation et de translation qui sont évalués à 1,618 fr. 92. Ces deux terrains, peu éloignés l'un de l'autre, sont situés dans le quartier Nord-Est du cimetière d'Epernay.

Les bâtiments de l'Orphelinat des jeunes filles, rempart Saint-Thibault, étant insuffisants, la congrégation des Sœurs de Sainte-Chrétienne a été autorisée, par décret du 13 janvier 1876, à acquérir une maison contiguë, située au Sud-Ouest, rue de Sézanne, et donnant sur le Cubry (maison Brochard provenant de M. Oudin-Richard).

A l'occasion du vote du budget pour l'année suivante, le Conseil s'est fait renseigner sur les diplômes que pourraient posséder les congréganistes, hommes et femmes, qui tenaient les écoles communales. Il a été constaté que sur neuf Frères, directeur compris, deux seulement étaient munis d'un brevet, et que sur douze Sœurs, une seule avait son brevet. On en fut un peu scandalisé. En conséquence, le Conseil a ramené à 700 francs, au lieu de 1,000 francs, le traitement des Frères non brevetés, et à 500 francs au lieu de 600, celui des Sœurs se trouvant dans le même cas.

Une place de sous-bibliothécaire est décidée, et 1,600 francs sont portés au budget de 1877, pour le traitement afférent à cette fonction, qui sera confiée à M. Brion, instituteur laïque, depuis dix-huit ans à Epernay, et qui va prendre sa retraite. Le Conseil vote également des remerciements à ce maître zélé, comme témoignage de sympathie et de reconnaissance pour ses bons services.

Enfin, c'est encore en 1876 que les époux Valleré-Hadot font donation de 2,500 francs à l'Hospice et de 2,500 francs à la Fabrique ; qu'un legs Paty de 40.000

francs est refusé par suite d'exigence d'une caution et de frais trop nombreux, avec bénéfice très aléatoire ; et que des pourparlers ont lieu en vue de l'acquisition, par la Ville, de la chute d'eau du moulin Le Roy, afin de baisser en le creusant le lit du Cubry et d'éviter des inondations dans cette partie en amont de la ville.

CHAPITRE XLII

1er Semestre 1877

Ministère Jules Simon. — Lutte entre la Chambre et le Gouvernement. — Le 16 Mai. — Ministère Duc de Broglie. — Dissolution de la Chambre. — Hécatombes de fonctionnaires. — Préfets et Sous-Préfets. — Fête régionale de gymnastique. — Incidents. — Plan de la Ville. — Réorganisation de la Compagnie de Pompiers, etc.

Cependant, le ministère Dufaure n'ayant pas donné pleine satisfaction au parti républicain, avait fait place au ministère Jules Simon, et l'année 1877 avait débuté dans le calme, et l'espoir d'un avenir de plus en plus réparateur. Le Gouvernement de M. Jules Simon inspirait une confiance méritée, par le passé de son chef éminent et celui de ses honorables collaborateurs. Dès le mois de janvier, M. Waddington, ministre de l'instruction publique, présente un projet de loi pour la *gratuité de l'instruction primaire.* A ce propos, et, peu après encore, à l'occasion d'un projet d'abrogation de la loi du 29 décembre 1875, sur la presse, en vue de la rendre plus libre ; sur la publicité des Conseils municipaux et sur la nomination des maires, ceux qu'on

appelait des conservateurs, monarchistes, bonapartistes et cléricaux, parce que le haut clergé était avec eux, se liguent plus fortement que jamais, circonviennent le maréchal de Mac-Mahon, et lui font un épouvantail des réformes qui vont se réaliser. Les républicains avancés répondent à ces attaques en signalant le *cléricalisme comme l'ennemi véritable.*

A la suite d'interpellations à la Chambre, celle-ci vote un ordre du jour contre les manifestations ultramontaines. Mac-Mahon, effrayé par son entourage occulte, adresse, le 16 mai 1877, à M. Jules Simon, président du Conseil, une lettre de blâme sur sa politique. Le ministère donne aussitôt sa démission, sans avoir été mis en échec par le Parlement, et la Chambre, mécontente de cet espèce de coup d'Etat, y répond, le lendemain 17 mai, par un nouvel ordre du jour énergique qui était une véritable invitation, à Mac-Mahon, de laisser les ministres libres, et de ne gouverner qu'avec les principes républicains, s'il voulait avoir la confiance des élus du pays : *trois cent soixante-trois* députés votèrent cet ordre du jour.

Pour toute réponse, le Président de la République rend, le lendemain 18 mai, un décret nommant des ministres monarchistes : le duc de Broglie, déjà chef du Cabinet du 24 mai 1873, de Fourtou, etc., lesquels ajournent le Parlement jusqu'au 16 juin. C'était la lutte ouverte entre la Chambre et le Gouvernement de Mac-Mahon, qui ne pouvait oublier qu'il avait été placé là par les monarchistes, et qui ne voulait pas gouverner sans eux, ni surtout contre eux. Malgré sa loyauté toute militaire, et sa promesse de respecter la Constitution républicaine, le maréchal-président se trouvait donc dans la position la plus difficile : on le menait à sa perte.

Aussi, la commotion fut-elle grande à Epernay comme partout, en apprenant cette triste situation, qui mettait en danger la tranquillité intérieure de la France, au moment même où la guerre avait lieu entre la Russie et la Turquie, et où les partisans du Pape, en France, prenaient le pouvoir avec l'intention de revendiquer sa souveraineté temporelle. L'Italie, aussi inquiète que la France républicaine, intriguait à Berlin pour y trouver un appui qui eût pu être effectif, si Bismarck n'eût résigné, depuis peu, ses fonctions de chancelier de l'empire d'Allemagne.

Le commerce et l'industrie s'inquiètent et s'arrêtent de plus en plus. Les populations républicaines s'irritent aux récits de leurs députés en vacances forcées. L'administration est comme suspendue aussi par les nombreuses révocations, changements, promotions de Préfets, Sous-Préfets, secrétaires généraux, conseillers de préfecture... qui atteignent des proportions inconnues jusqu'alors. Jamais on ne vit pareils massacres. Le Préfet de la Marne est envoyé à Avignon et remplacé par M. Saisset-Schneider, le 18 mai 1877. Notre excellent Sous-Préfet, M. Henri Labbe, est nommé à Paimbœuf; mais il refuse ce poste et réclame sa mise en disponibilité. On ne la lui accorde pas et on le nomme à Joigny : il refuse encore. Mais comme on tient à un homme de sa valeur et qu'on veut bénéficier de ses bons services, on lui offre la croix de la Légion d'honneur s'il consent à aller à Joigny. Il se laisse décorer et accepte cette dernière sous-préfecture, sans toutefois se faire illusion sur la durée éphémère de sa nouvelle résidence.

Epernay, comme le reste de la France, était en ébullution, en présence des actes de ce gouvernement de combat, qui suspend les journaux républicains, arrête à

la frontière les journaux étrangers qui lui déplaisent, fait fermer les cafés et cabarets, révoque ou suspend les juges de paix, les percepteurs et autres fonctionnaires, et va jusqu'à compromettre le succès de l'Exposition universelle qui doit s'ouvrir en 1878. Tout est arrêté, d'ailleurs, dans le commerce et les affaires, en présence de ces dispositions du Gouvernement, qui tient à peser sur les populations en vue des prochaines élections législatives ; car, il s'est assuré des voix du Sénat, dont la majorité lui est acquise, pour arriver à se débarrasser de la Chambre des Députés : en effet, sa dissolution est prononcée le 25 juin 1877, par décret du Président de la République.

Les Députés, les *trois cent soixante-trois,* et les Sénateurs républicains, s'empressent d'adresser un manifeste à la Nation, la conjurant de rester calme, d'avoir confiance et, le jour des élections venu, de nommer les mêmes députés qu'on venait de renvoyer. Il appartenait aux électeurs de trancher le différend qui divisait la Chambre et le Gouvernement ; car, au fond, il s'agissait bien de décider si la France voulait conserver la République, ou si elle s'en remettait au Gouvernement de rétablir une monarchie. Mac-Mahon pensait, comme ses ministres, que la France, bien travaillée pendant trois à quatre mois, nommerait *ses* candidats à la Chambre des députés et que, sans révolution, la royauté ou l'empire pourrait être restauré, de concert avec le Sénat, déjà en majorité monarchiste.

Ces prévisions ne se réalisèrent pas.

On se figurerait difficilement ce qui se passa à Epernay et dans l'arrondissement, comme dans toute la France, à cette époque, bien plus troublée encore que celle du 24 mai, si je ne donnais le récit succinct des dispositions qui furent prises par le Gouvernement, à

l'égard de ses agents, et des faits dont nous fûmes témoins à la Sous-Préfecture.

M. Paul Robin, sous-préfet de Château-Gontier, ancien sous-préfet de Toul, fut nommé à Epernay par décret du 29 mai 1877, en remplacement de M. Henri Labbe. Il se fit installer par le Préfet dès le dimanche 5 juin, et arriva le même jour à Epernay, prendre possession de la Sous-Préfecture.

Ce jour-là avait lieu une fête régionale de gymnastique, sur le boulevard des Ponts-Neufs. Une grande tente y avait été élevée longitudinalement, faisant face au Nord, et couvrant la tribune officielle. Des gradins s'étendaient à droite et à gauche pour recevoir le plus grand nombre possible de spectateurs. Toute la ville était en fête ; le temps était superbe et la foule, très considérable, arrivait de tous les environs.

Les fonctionnaires, les notables étaient déjà groupés autour des membres du jury, composé des illustrations gymniques de Paris et des villes voisines. Mais les autorités de la ville ne paraissaient pas. Tout à coup, le bruit circule que le Maire, M. Blandin, président d'honneur du *Réveil*, est indisposé et qu'il ne viendra pas.....

Le désappointement est d'autant plus grand, dans la foule, que c'est M. Blandin qui avait été le promoteur de cette belle fête ; lui qui devait la présider et qui, au banquet du soir, devait prononcer un grand discours. M. Pujos, président actif du *Réveil* et juge au Tribunal civil, ne parut nullement s'inquiéter de ce contre-temps. Il prit la présidence effective de la fête, et les exercices commencèrent aux sons joyeux des fanfares, qui avaient déjà résonné à la tête des Sociétés, en traversant la ville à leur arrivée.

Il était un peu plus de trois heures, et les exercices

se déroulaient, aussi savants que variés, aux applaudissements des spectateurs, lorsqu'un agent de police se faufila discrètement près de moi, sous la tente, et me dit à l'oreille : « Le nouveau Sous Préfet vient d'arriver, il vous attend *tout de suite*, sans aucun retard, à la Sous-Préfecture. »

Je m'y rendis à l'instant même, assez désagréablement surpris de ce dérangement insolite. A peine entré dans son cabinet, et tout en me rendant mon salut, M. Paul Robin me dit vivement, sans autre préambule : « Vous êtes M. Petit et je suis le Sous-Préfet. J'arrive « et je veux m'entretenir de suite, avec vous, d'Epernay « et de l'arrondissement. J'ai d'abord vu le Maire, « M. Blandin. Je lui ai déclaré que je connaissais ses « opinions, *qui ne sont pas les miennes* ; que je venais « les combattre ; que je savais qu'il devait présider « aujourd'hui la fête de gymnastique, ainsi que le « banquet du soir, où il devait prononcer un discours : « Si vous y allez, ai-je dit à M. Blandin, j'irai ; je me « placerai à côté de vous, et si vous parlez, je parlerai « aussi pour vous contredire en tout : ce sera la guerre « immédiatement déclarée entre nous ! » M. Blandin, « pour éviter la lutte, a renoncé à paraître au concours « et au banquet de ce soir. »

J'avais écouté cette tirade, absolument stupéfié, et je me demandais comment un homme, jeune encore, pouvait avoir cet aplomb, cette fermeté décidée à tout risquer, pour venir combattre un Maire aussi honnête, aussi irréprochable que M. Blandin. Le Gouvernement du 16 mai avait dû singulièrement peser sur l'esprit de de M. Paul Robin, pour l'amener à ce degré de résolution, car, au fond, il avait l'air doux et sympathique. Agé de trente à trente-cinq ans à peine, grand, svelte, le dos légèrement bombé, les cheveux et la barbe châ-

tain-foncé, la figure un peu longue et d'une expression plutôt aimable que sévère, le nouveau Sous-Préfet avait dû se faire violence pour débuter comme il venait de le faire à Epernay. Il n'était, certainement, que le jouet d'un vent violent, d'une réaction qui moussait tout à coup, croyant tout balayer de ce qui était libéral et républicain. Pourtant, il était ou paraissait être convaincu, comme un jeune apôtre qui vient accomplir une mission providentielle.

Marié depuis deux mois seulement à une charmante jeune femme, fille d'un riche industriel de l'Est, il allait singulièrement la délaisser au milieu de ces malheureuses luttes politiques.

« Vous voyez, continua M. Paul Robin, ce que je « suis chargé de faire ici, et comme vous connaissez « bien l'arrondissement, je compte sur vous pour me « renseigner à tous points de vue sur les divers cantons: « dites-moi donc, d'abord, je vous prie, l'importance « des fractions politiques qui s'y rencontrent. »

Nous causâmes assez longuement sur ce sujet et il ne fut guère rassuré après mes explications, car, il en résultait que la majorité, dans l'arrondissement, était carrément républicaine et entièrement dévouée à M. Blandin.

« Mais, poursuivit-il, ne pensez-vous pas que si « M. Blandin était sérieusement combattu par l'admi- « nistration dans toutes les communes de l'arrondisse- « ment, il puisse, malgré tout, succomber ? Donnez-moi « franchement votre avis à cet égard. » Et comme je ne me pressais pas de lui répondre, M. Paul Robin ajouta : « Ne craignez pas de parler en toute sincérité ; « nul ne peut mieux que vous me dire ce qu'on peut « espérer des électeurs de l'arrondissement, et c'est « votre avis consciencieux que je vous demande. »

— « Eh bien, Monsieur le Sous-Préfet, puisque vous le voulez, je vous dirai en toute franchise ce qui est ma conviction : L'opinion de la majorité des électeurs est déjà faite ; ils connaissent M. Blandin pour un homme actif, intelligent, serviable, et l'ont en haute estime comme Maire d'Epernay, et comme député sagement républicain. Il a, dans tous les cantons, des relations très sympathiques et de zélés partisans qui ne l'abandonneront jamais. Ils feront une active campagne en sa faveur et il aura la majorité dans l'arrondissement. A Epernay, personne ne pourra le mettre en échec. Quel que soit donc le candidat que vous lui opposiez, vous échouerez dans vos tentatives ; vous aurez beau lutter, vous serez vaincu, et M. Blandin passera haut la main. »

On ne savait nullement, alors, quel serait le candidat du Gouvernement. M. Paul Robin fut très impressionné de ma réponse si catégorique et il me dit : « Mais, « enfin, je ne puis reculer ; je ne dois pas désespérer. « Il faut que je marche. J'espère au moins que vous « serez avec moi et que je puis compter sur votre « concours ! »

— « Vous pouvez, Monsieur le Sous-Préfet, compter sur mon concours absolu en administration ; tout mon temps y passera, même mes nuits s'il le faut. Mais, pour ce qui est de la politique, je ne m'en occuperai pas; je n'en aurais pas le temps. Ne comptez donc pas sur moi à ce sujet. »

Pendant quelques instants, M. Paul Robin resta tout pensif. Après mes déclarations si précises, je me disais qu'il allait peut-être s'en froisser et me rendre à mes loisirs. Il le pouvait comme l'avait essayé, sans succès, M. Léon Thomas, sous le premier *Ordre moral*. Mais, après quelques moments de réflexion, pendant lesquels il dut envisager, sans doute, la réalisation possible de

mes prédictions, il conclut en me disant simplement : « Eh bien, M. Petit, c'est entendu, je m'occuperai de la politique, et vous, de l'administration. Je compte sur vous pour l'examen et la préparation des dossiers : je signerai, de confiance, tout ce que vous me présenterez ! »

— « Comptez-y, Monsieur le Sous-Préfet, répondis-je, et soyez assuré que rien ne restera en souffrance dans mes bureaux. »

Le pacte était conclu et il fut fidèlement exécuté.

La fête de gymnastique se continuait pendant l'entretien que je viens de raconter aussi textuellement que possible; mais l'absence de la municipalité avait jeté un froid que chacun ressentit. Beaucoup soupçonnaient quelque manœuvre occulte contre le député, Maire d'Epernay.

Un lâcher de pigeons eut lieu entre les deux parties du programme. Après les derniers exercices, qui furent réellement brillants, le président du *Réveil*, M. Pujos, prononça un discours de circonstance bien senti, et surtout *bien préparé*, dans lequel il ne manqua pas de *regretter l'absence du maire, président d'honneur*. Des médailles commémoratives furent alors distribuées à toutes les Sociétés présentes, et un magnifique bouquet fut remis, à titre d'hommage du comité du *Réveil*, à son excellent chef de gymnase, M. Rigollet, aux applaudissements unanimes des assistants. Le soir, un banquet fut offert aux Sociétés; des toasts ont été portés et tous ont, non-seulement exalté la gymnastique, mais donné des éloges à M. Blandin, en regrettant vivement son absence et en acclamant la République. Ce n'était sans doute pas ce que voulait M. Pujos, car il mit un terme à cet enthousiasme, en refusant la parole à M. Sanglé, chef de gymnase de l'*Ancienne* de Reims, et à M. Va-

lentin, délégué de la *Française* de Paris, qui la demandaient pour un toast à M. Blandin. M. Pujos, pour justifier ces refus, se chargea, lui-même, de ce devoir en portant la santé de M. le Maire d'Epernay et celle de M. Raoul Chandon, président de la Musique municipale.

Les convives, debout, crièrent aussitôt « Vive Blandin ! Vive le député d'Epernay ! Vive la République ! »

C'était la réponse à M. Pujos ; car il était évident, pour chacun, qu'il savait tout ce qui s'était manigancé contre M. Blandin, d'autant mieux qu'on connaissait ses sympathies pour les hommes de l'ordre moral. Huit jours après, M. Pujos donnait sa démission de président du *Réveil*.

Quoi qu'il en soit, ces manœuvres louches produisirent un effet tout contraire de celui qu'en attendait le Gouvernement : elles mécontentèrent très sérieusement la grande majorité des électeurs, qui se préparèrent, dès lors, à la lutte contre lui. M. Blandin, en homme de tact accompli, eut la sagesse de garder le silence et de paraître ignorer ce qui s'était passé. Il était sûr que la population ferait le nécessaire, lorsque le moment serait venu.

Pendant que ces événements politiques se produisaient, l'administration municipale ne chômait pas et continuait les améliorations entreprises; un plan général de la ville et des espaces libres qui l'entourent était dressé. On y comprenait également les hameaux de La Villa et de Magenta, en vue d'une annexion toujours probable, et qui n'est pas encore réalisée vingt-et-un ans après.

En récapitulant les dépenses faites à l'époque du mois de mars 1877, sous son administration, pour les édifices communaux, les rues et la voirie en général, M. le Maire arrivait au chiffre énorme de 685,883 francs,

sans compter les divers projets à l'étude, groupe scolaire, rues à ouvrir, etc., qui nécessiteraient encore des sommes fort importantes.

Pour solder les dépenses faites, le Conseil décida un emprunt amiable de 100,000 fr. qui, avec une partie du prix des bons de liquidation de la guerre, donnerait satisfaction aux créanciers de la Ville. Mais, cet emprunt n'eut pas à être contracté, la Ville ayant reçu, peu après, pour 140,780 fr. 06 de bons de liquidation, chiffre auquel on ne s'attendait pas.

Le Conseil municipal fixa à 7,000 francs, pour 1877, l'abonnement des brasseurs, devant tenir lieu des droits d'octroi. Il décida la concession à perpétuité d'un terrain dans le cimetière, pour l'inhumation des Sœurs de la salle d'asile, et vota une indemnité annuelle de 200 francs pour le logement du rabbin de Reims : cette dernière ville payait 800 francs pour quatre-vingts familles israélites ; Epernay devait payer 200 francs pour les vingt familles qu'elle possédait alors dans son sein. Une autre concession de deux mètres et demi de terrain était également concédée à perpétuité dans le cimetière pour l'inhumation des Sœurs de Bon-Secours, qui soignent gratuitement les malades pauvres, et laissent toute faculté de paiement aux autres plus fortunés.

La Compagnie des Sapeurs-Pompiers est réorganisée dans les conditions portées au décret du 29 décembre 1875. La ville possède alors sept pompes à incendie et l'on décide que cent hommes seront suffisants pour former la Compagnie.

On procède, en 1877, à l'expropriation des terrains supplémentaires à ajouter, au Sud, à la construction de la caserne pour le bataillon de chasseurs à pied, route de Grandpierre.

Les villes de garnison sont autorisées à s'abonner, en remplacement de la taxe fixe, à elles imposée, de 7 francs par homme et 3 francs par cheval, sur les produits de l'octroi, pour frais de casernement. Après des démarches auprès des ministres de l'intérieur, des finances et de la guerre, M. Blandin obtient une taxe de faveur de 4 francs seulement par homme, en raison des sacrifices que la Ville s'est imposés pour le casernement des troupes.

Le pavage des rues se continue : c'est le tour de la rue du Moulin-Brûlé. On poursuit en même temps l'ouverture de celles de Champrot, des Sièges, des Huguenots. Des urinoirs sont établis à l'angle des rues Flodoard et des Minimes.

CHAPITRE XLIII

2e Semestre 1877

Avant les Elections législatives.— Agents secrets.— Terreurs. — Guerre à la Presse et aux Fonctionnaires — Luttes inquiétantes. — Incidents graves. — Election des Députés. — Triomphe des 363. — Chute du Ministère. — Apaisement. — Réparations accordées, etc.

Mais, revenons aux événements politiques, qui priment tout à cette malheureuse époque. Après la dissolution de la Chambre des Députés, prononcée le 25 juin comme je l'ai dit précédemment, le Gouvernement donna ordre à ses agents de s'occuper des futures élections législatives : il fallait, à tout prix, non-seulement trouver des candidats dévoués, mais encore leur assurer la victoire contre les républicains. Ces candidats devaient être désignés sous le nom de *candidats du Maréchal.* Mais on ne faisait pas connaître leurs

noms, et personne, dans le public, ne savait sur qui se porterait le choix dans chaque arrondissement : les hauts administrateurs seuls en étaient informés.

M. de Villiers avait échoué contre M. Blandin en 1876 ; allait-on le présenter à nouveau aux électeurs ? On l'ignorait. Quoi qu'il en soit, M. Paul Robin, comme tous ses collègues en administration, se mit en campagne et parcourut tout l'arrondissement, rassemblant les conseils municipaux des communes, leur parlant finances, budgets, travaux communaux, et glissant, avec délicatesse, sur les élections prochaines, dont le Maréchal-Président se ferait un devoir de leur parler en temps utile.

Cette course précipitée dans les communes dut être une corvée fort peu agréable pour le Sous-Préfet, pour ses chevaux couverts de sueur et de poussière, par des chaleurs torrides, et aussi pour les municipalités, qui durent abandonner leurs travaux des moissons, pour venir écouter ces conférences politico-administratives. Les récoltes étaient magnifiques et les habitants des campagnes préféraient beaucoup cela à toutes les promesses qu'on pouvait leur faire.

Mais, les électeurs ne se contentèrent pas longtemps de paroles vagues, ils demandèrent quel candidat on allait opposer à M. Blandin, qui n'avait pas démérité. Au lieu de leur répondre catégoriquement, on tergiversait à tel point, que les ennemis du Gouvernement allèrent jusqu'à dire, qu'il ne trouvait pas de candidat à opposer à l'honorable député sortant. Il fallut pourtant se décider, et bientôt le bruit se répandit que ce serait M. Paul Chandon qui se laisserait porter comme candidat du Maréchal. Personne ne voulut d'abord y croire, tant on savait notre honorable concitoyen éloigné de toute ambition politique.

Aussi puissamment riche que bienfaisant et estimé de la population tout entière, M. Paul Chandon était en dehors et au-dessus de tous les partis politiques. Sa grande réputation commerciale était connue et justement appréciée dans les deux mondes. Allait-il se livrer aux hasards et aux incohérences du suffrage universel? Chacun répondait, non. Et quand on sut qu'il était réellement ce candidat, chacun se dit aussi : « On lui a forcé la main ! »

C'est ainsi que le Gouvernement de Mac-Mahon préluda aux élections des députés, dans toute la France. De nombreux agents secrets parcoururent le pays. Envoyés de Paris, ils se répandirent dans tous les arrondissements pour organiser la candidature officielle, surveiller et menacer les fonctionnaires et la presse, diriger la police et effrayer, surtout, les débitants de boissons. Des percepteurs, des receveurs des postes, des instituteurs, des juges de paix, des agents des forêts, etc., etc, sont ou révoqués, ou déplacés à tort et à travers.

Ceux qu'on n'ose pas révoquer sont envoyés au loin pendant la période électorale: tel M. Maupoil, garde général des forêts à Reims, qui reçoit un congé malgré lui, avec ordre de se rendre dans les Pyrénées jusqu'aux élections. C'était une sorte d'exil pour ce fonctionnaire, d'une haute valeur, aujourd'hui inspecteur des forêts à Epernay, qui ne m'en voudra pas trop, j'espère, de rappeler ici la mesure brutale dont il fut l'objet.

Et l'on ne s'en tenait pas aux seuls fonctionnaires; les plus hauts personnages, hostiles au ministère, étaient inquiétés, et l'on vit le plus illustre orateur de la Chambre, Gambetta lui-même, poursuivi pour les discours qu'il prononça dans des réunions publiques. Les statistiques nous ont fait connaître, depuis, que deux

mille sept cents poursuites eurent lieu à cette époque néfaste, pour affaires politiques !

Un télégramme du préfet au sous-préfet s'exprimait ainsi :

« Veuillez faire savoir immédiatement à l'instituteur « de Congy, M. C..., que s'il n'a pas quitté la com- « mune demain soir dimanche, il sera l'objet d'une « mesure disciplinaire. »

Ne se serait-on pas cru en Turquie ?

La presse républicaine était partout tracassée, ses colporteurs molestés, et leurs autorisations supprimées, alors que la presse favorable au Gouvernement avait la plus grande liberté d'action et se passait même de toute autorisation de colportage.

Notre arrondissement avait sept ou huit de ces agents secrets, véritables mouchards qu'on appelait tout bas *des espions*. Ils conféraient avec le sous-préfet, mais se montraient rarement dans les bureaux. Quelques-uns, cependant, vinrent parfois pour m'entretenir. Mais, leur figure me disait qu'ils n'étaient pas de l'arrondissement : il y avait quelque chose de louche dans leur attitude et, malgré leur adresse obséquieuse, je les éconduisais poliment, dès qu'ils voulaient toucher à la politique, dont je ne voulais nullement m'occuper.

Une lettre de l'un d'eux, le sieur Pallay, datée de Sézanne, le 25 septembre 1877, et adressée à un M. de Vuyst, maison Doublat, à Epernay, fut trouvée sur la voie publique et reproduite dans les journaux d'alors. Elle jetait un jour peu édifiant sur les agissements du pouvoir et de ses agents. Cette lettre fit grand bruit, et sa divulgation, par la presse, amena des procès retentissants. Les candidats du Maréchal furent amoindris par les révélations contenues dans cette missive compromettante. On pouvait, dès lors, prévoir, avec plus de

certitude que jamais, leur insuccès prochain. Ce M. de Vuyst, s'appelait, de son vrai nom « de Gobert » et l'on sut depuis qu'il était le chef des agents secrets de la sûreté générale pour l'arrondissement d'Epernay.

Plus on approchait du jour des élections, plus la lutte des partis devenait aiguë. Les monarchistes faisaient usage de tous bois pour frapper les républicains, qui ne songeaient qu'à se défendre en défendant la Constitution. Ils firent appel au haut clergé, dont plusieurs dignitaires firent campagne avec eux, mêlant ainsi, malencontreusement, la religion à la politique. L'un et l'autre se firent, de là sorte, réciproquement du mal. Car, il ne faut par l'oublier, la religion n'est véritablement respectée que quand elle se renferme dans son domaine spirituel : son symbole, c'est la paix et la charité. Sitôt qu'elle en sort, elle s'aliène d'abord ceux qu'elle veut combattre, et jette, en même temps, un discrédit sur ceux qui lui rendent le maladroit service de l'attirer dans leurs rangs de belligérants. M. Paul Chandon a déclaré lui-même, alors, que le clergé ne doit pas s'occuper de politique, et il a eu cent fois raison. Il me semble évident que cette ingérence de l'Eglise en dehors de son domaine, sans ajouter à son profit, vis-à-vis de ceux qui prétendent se servir d'elle, pour arriver à la réalisation de leurs convoitises, a toujours pour résultat d'éloigner d'elle les indifférents, et de les pousser du côté de ceux qui sont ses adversaires. Cela est si vrai, que rien n'a fait plus de mal au Gouvernement du 16 mai, que de l'avoir appelé *le Gouvernement des Curés*.

C'est à cette époque que les partis politique créèrent dans toute la France, des cercles dits « Catholiques », qu'un comité central de Paris, présidé par un noble comte archi-monarchiste, était chargé de diriger. Mais,

dans l'esprit des fondateurs, ces cercles avaient un but beaucoup plus politique que religieux. Et l'on ne tarda pas à s'en convaincre pour certains d'entre eux, dont les directeurs, manquant de tact et de réserve, démasquèrent vite leurs batteries. De là une recrudescence de luttes, qui firent beaucoup plus de mal que de bien à la religion et à la politique de Mac-Mahon.

Epernay eut aussi son cercle catholique en 1877. Il fit même ensuite beaucoup de bruit. Il eut ses partisans et ses détracteurs. La presse libérale le combattit et découvrit ses tendances avec plus ou moins de mesure. Il y eut des plaintes et actions en justice, puis des condamnations rigoureuses, suivies d'appels et d'autres condamnations pour diffamation. La division et les dissensions furent la conséquence d'une œuvre qui n'aurait dû avoir d'autre but que l'union et la concorde. Et cela alla même si loin, que des voies de fait se produisirent et eussent pu amener des suites très sérieuses, tel, le fait suivant que je tiens de son auteur même, un personnage important de la ville, dont le calme habituel, imperturbable, était de nature à éloigner tout soupçon d'une violence aussi regrettable.

Un beau jour de ce malheureux été, ce fonctionnaire, que j'appellerai M. X..., entre tout bouleversé dans mon bureau : — « Vous ne devineriez jamais, me dit-il, celui que je viens de calotter ! » — « Comment, calotter ! Vous voulez rire, je pense ? » — « Pas « du tout ; c'est absolument vrai : l'abbé Y... affecte « toujours, en me rencontrant, de me regarder et « de ne pas me saluer. Son attitude m'agaçait depuis « longtemps, et je sentais bien que je finirais par « l'en corriger. Eh bien ! à l'instant même, en sortant « de la Bibliothèque, dans le jardin de la Mairie, « je l'ai rencontré. Il m'a regardé comme à l'ordi-

« naire, son large feutre sur la tête, de ce regard
« que je considère comme provocateur. Je m'avance
« vivement sur lui, et, d'un coup de main brusque,
« j'envoie voler son chapeau à dix pas sur le gazon, en
« lui disant : « Tenez, polisson, vous serez peut-être
« poli une autre fois ! » — « Oh ! oh ! — « Très ému, il
« bafouille des mots inarticulés, et j'entends ensuite
« qu'il me dit : — « Mais, Monsieur, je n'ai rien fait !
« je ne comprends pas, je ne vous connais pas !... » —
« Vous me connaissez ! je suis X... et vous le savez
« bien ! Vous êtes un impertinent, et j'en ai assez de
« vos malhonnêtetés !... Il s'est alors excusé, trem-
« blant, pendant que je le quittais prestement... »

M. X... était très surexcité, en me narrant cette scène qui eût pu avoir des témoins et de grosses conséquences, comme je le lui fis remarquer. Il n'en fut rien, heureusement.

C'est à de pareils excès qu'on arrive, quand on a l'imprudence de mêler la religion à la politique. Celle-ci n'en est guère atteinte ; mais la religion s'en ressent toujours.

Au milieu de la lutte ardente, qui s'accentuait de jour en jour à l'approche des élections législatives, un événement douloureux vint frapper la France, dans le plus illustre de ses enfants : M. Thiers, ancien Président de la République, mourut subitement le 3 septembre 1877, à Saint-Germain-en-Laye.

Cette mort fut un coup de foudre pour tous les vrais Français, pour les patriotes. On lui fit des funérailles nationales splendides à Paris, où l'on remarqua des délégations envoyées de toutes les parties de la France. On peut dire que le pays tout entier prit part au deuil qui le frappait dans un moment si critique. Mais, cette perte aussi cruelle qu'inattendue, ne détourna pas les partis du but qu'ils poursuivaient. L'élection des dé-

putés fut fixée au 14 octobre. Les candidats républicains se présentèrent avec un programme bien net, alors que les monarchistes revendiquaient simplement la *politique du Maréchal*, politique mal définie qui était le jouet du ministère de Broglie-Fourtou. Le Président Mac-Mahon, sur le conseil de ceux-ci, ne resta pas inactif : il voyagea dans diverses parties de la France, où il fut partout accueilli avec respect, mais aux cris populaires de : « Vive la République ! » En vain passa-t-il en revue de nombreuses troupes, pour donner au pays un spectacle imposant, dont son Gouvernement devait profiter ; en vain adressa-t-il aux Français manifeste sur manifeste, pour les rassurer sur ses intentions formelles, de maintenir la Constitution républicaine ; rien n'y fit : on l'estimait comme soldat du devoir et de l'honneur, mais on n'avait aucune confiance politique dans ses conseillers. Et, le jour de l'élection venu, malgré une pression officielle comme on n'en avait jamais vu, même sous l'Empire, les candidats républicains, c'est-à-dire ceux qui étaient combattus à outrance par le Gouvernement, l'emportèrent à une majorité considérable. Les trois cent soixante-trois républicains de la Chambre précédente revinrent, cette fois, à plus de quatre cents. Le maréchal de Mac-Mahon était battu de nouveau, et la célèbre parole de Gambetta : *se soumettre ou se démettre*, devait bientôt se réaliser.

A Epernay, M. Blandin fut élu par 14,810 voix contre M. Paul Chandon qui en obtint 9,361. M. Le Blond fut élu à Reims contre le général baron de Susbielle ; M. Faure, à Châlons, contre M. Ponsard ; M. Margaine, à Saint-Ménehould, contre le baron d'Epensival ; M. Picart, à Vitry, contre M. Morillot. Un seul républicain, M. Thomas, échoua à Reims contre M. Rœderer. La ville d'Epernay avait donné, à

elle seule, 2,421 voix à M. Blandin et 562 seulement à M. Chandon. Est-ce à dire que les deux honorables candidats n'avaient pas, l'un et l'autre, la sincère estime des habitants? Nullement. Il ne s'agissait ici que de politique, et c'est la politique de M. Blandin que les électeurs ont choisie. Le suffrage universel repousse les violences et les ruses, d'où qu'elles viennent. Il faut lui parler à visage découvert, et ne pas essayer de l'endormir par de vaines promesses, ou de le tromper par des menées outrageantes, comme il s'en produisit. Pourrait-on croire, si je ne venais le déclarer ici, que les employés de la Sous-Préfecture, qui ne s'étaient nullement occupés de politique, et avaient conservé la neutralité la plus absolue, se virent barrer la porte où l'on allait dépouiller le scrutin, par le maréchal-des-logis de gendarmerie qui avait reçu des ordres formels à cet égard? On voulait donc un dépouillement occulte! Et pareil fait, en temps normal, eut suffi pour faire annuler une élection. Le brave représentant de la force publique en rit plus tard avec nous.

Il semblerait qu'après cette grande consultation nationale, tout dût rentrer dans le calme. Il n'en fut rien. Les ministres, au lieu de démissionner immédiatement, essaient encore de lutter contre la Chambre qui avait nommé de nouveau M. Jules Grévy son président. Les élections pour le renouvellement du tiers des Conseillers généraux et des Conseillers d'arrondissement, le 4 novembre 1877, vinrent encore donner la majorité aux républicains malgré les agents du pouvoir. Dans notre arrondissement, sur quatre conseillers généraux à élire, trois républicains furent nommés : M. Le Blond qui remplaça le baron Daru, à Montmirail; M. le docteur Foucard, à Anglure, à la place du marquis de Pleurre, et M. Prin, qui fut réélu à Dormans.

Il en fut de même pour le Conseil d'arrondissement.

La Chambre nomma ensuite une grande commission d'enquête électorale, chargée de rechercher, dans toute la France, les illégalités et les abus commis pendant les élections législatives : c'était une menace contre le ministère qui pouvait être déféré à la justice du pays. Ce ministère, très impressionné, démissionna, enfin, en novembre. Mais, à l'instigation de ses membres, Mac-Mahon nomma d'autres ministres, hostiles, comme les précédents, à la majorité de la Chambre. Celle-ci, outrée, refuse absolument d'entrer en relations avec le nouveau ministère, qui est forcé de se retirer. Pendant de longs jours, le Président Mac-Mahon tente, en vain, de trouver d'autres ministres, et ce n'est que le 14 décembre qu'il parvient, enfin, à former un ministère pris, cette fois, dans la majorité. Le maréchal de Mac-Mahon avait cédé à la pression de la Chambre : il s'était soumis, mais à regret. On respira enfin. Les craintes de coup d'Etat se trouvaient encore écartées ; l'aventure du 16 mai, était définitivement condamnée et vaincue. Mais, quelles inquiétudes, quel arrêt dans le commerce et les transactions, pendant ces six derniers mois ! Tout était compromis, dans les villes surtout, à Epernay comme ailleurs. Il fallut remettre tout en ordre, réparer les injustices commises, replacer les fonctionnaires révoqués ou disgraciés, faire renaître la confiance qui avait disparu. Ce fut, pendant un mois, un formidable travail de rénovation et de réparation. M. Duphénieux est nommé Préfet de la Marne en remplacement de M. Saisset-Schneider, envoyé à Vannes. M. Emmanuel Fourcand est nommé, le 31 décembre 1877, Sous-Préfet d'Epernay, à la place de M. Paul Robin, envoyé en disgrâce à Gray. Mais, cette disgrâce, M. Paul Robin fut on ne peut plus heureux de la subir. Il s'attendait bien,

depuis le 14 octobre, à être révoqué, encore bien qu'il eût gardé, pendant la terrible lutte électorale, une attitude relativement réservée.

Aussi, lorsque, le 31 décembre, on lui télégraphia sa nomination à Gray, fut-il heureux de me l'apprendre sur-le-champ et de me témoigner, en termes les plus affectueux, sa reconnaissance pour les déclarations sincères que je lui avais faites le jour mémorable de son arrivée. « Vos paroles, conclut-il, ont toujours été présentes à mon esprit, et, sans vous, je ne serais plus sous-préfet à l'heure qu'il est. Je ne l'oublierais jamais ! » Ce fut ma récompense : rien n'est beau comme de conserver, en toute circonstance, sa franchise, sa droiture et son indépendance.

M. Paul Robin quitta Epernay, radieux, le lendemain, 1er janvier 1878, pendant que M. Blandin jouissait, le plus simplement du monde, du triomphe que les électeurs d'Epernay lui avaient préparé. Il eut la loyauté de n'exercer aucunes représailles contre le sous-préfet, qui n'avait commis d'autre crime que celui d'exécuter les ordres de l'autorité supérieure, seule coupable des agissements de son subordonné.

CHAPITRE XLIV

Année 1878

Elections municipales.— La confiance renaît.— Place Thiers. Nouveau Sous-Préfet. — Exposition universelle. — Tarif postal et télégraphique. — Fête patriotique. — Chapelle à La Borde. — Culte protestant, Chapelle. — Départ du 26e bataillon de chasseurs. — Emprunt de 350,000 francs. — Rue du Pont-Neuf.— Nombreux legs.

On a vu, dans le chapitre précédent, combien l'année 1877 avit été agitée et inquiétante pour les populations.

Les partis, aux prises, avaient failli compromettre tous les résultats acquis depuis la guerre. L'année 1878 s'ouvrait sous de meilleurs auspices, et l'on était plein d'espoir dans le succès de l'Exposition universelle qui se préparait.

Le 6 janvier, les élections municipales avaient lieu dans toute la France et elles furent, en grande majorité, favorables à la République. A une ou deux exceptions près, Epernay ne nomma que des républicains, au risque d'en choisir un certain nombre d'à peu près illettrés. Les électeurs ne voulaient plus revoir de luttes politiques aussi regrettables que sous le Gouvernement du 16 mai.

M. Godart-Bertrand avait donné sa démission pour cause de santé, dès le 19 mars 1877, et M. Paul Chandon le 6 novembre suivant, en manifestant le désir de ne plus être porté sur les listes des futurs candidats au Conseil. Voici quels furent les élus d'Epernay : MM. Blandin, Laforest, Trannoy, Brocot, Luquet, Terrassin, Ch. Gerard, Malinet, Montaudon, Bucquet, Marchand, Thévenin, Martin-Méchin, Duval, Chatelain, Verneuil, Placet, Collard-Vallerand, Grandchamp, Mayer père, Eug. Mercier, François, Bertaut-Franc, Daoust, Dézert, Couillaud et Jourdain-Blanzy.

Le précédent Conseil avait, dès le mois de novembre 1877, donné, en reconnaissance des services rendus par l'illustre Libérateur du territoire, le nom de *Place Thiers* à la place de la Comédie.

Le nouveau Sous-Préfet, M. Emmanuel Fourcand, fils de M. Fourcand, sénateur et maire de Bordeaux, arriva le mardi 8 janvier 1878. C'était un homme naturellement doux, aimable et qui déployait largement son drapeau républicain. Il était sous-préfet de Nérac, lorsque le Gouvernement du 16 mai le révoqua. D'un



(Phot. LEMERCIER)

Chapelle de l'Hôpital-Hospice Auban-Moët
(1890-1893)

caractère franc et ouvert, d'une verve toute méridionale bien que sagement tempérée par ses fonctions, M. Fourcand ne tarda pas à gagner les sympathies de tous les libéraux de l'arrondissement. Dès le 12 janvier, il reçut les visites officielles à Epernay, et les nouveaux conseillers municipaux, de même que la municipalité et les fonctionnaires, se sentirent à l'aise avec lui. Ses déclarations politiques, aussi nettes que sincères, produisirent le meilleur effet sur tous ses visiteurs, qui se retirèrent enchantés de sa réception. Il en fut de même dans tout l'arrondissement, lors de sa première tournée de tirage au sort, qui commença le lundi 28 janvier. Dans chaque canton, aussitôt les opérations du tirage terminées, il haranguait les maires avec une amabilité charmante, et s'en faisait de vrais amis, en leur parlant d'une République aimable et juste, et en se mettant à leur entière disposition, pour la solution des affaires de chaque commune. Aussi, la plupart des personnages de l'arrondissement, tous ceux qui, dans les divers cantons, avaient des idées libérales, se plurent-ils à l'inviter aux réunions, aux fêtes des Sociétés qui s'organisaient un peu partout. Il s'y rendait volontiers, et, les banquets auxquels il assistait, lui étaient une occasion propice de prendre la parole. Il en profitait avec empressement pour faire de ces improvisations toutes méridionales, qui entraînaient facilement tous les convives, et provoquaient leurs applaudissements. Si des démêlés trop vifs éclataient dans les communes, il s'y faisait conduire et revenait presque toujours heureux d'avoir aplani les difficultés. C'est là un rôle digne de tenter les sous-préfets, désireux de faire régner la concorde parmi leurs administrés. Je ne me rappelle que d'une seule commune où M. Fourcand ne parvint pas à une pacification satisfaisante : c'est celle du Mesnil-sur-Oger,

alors profondément divisée par des luttes politiques vivaces, qui nécessitèrent son intervention énergique et presque l'appui de la force publique. Mais, ici encore, son action a fini par modifier les positions, et cette commune libérale est, aujourd'hui, l'une des mieux administrées et des plus tranquilles de l'arrondissement d'Epernay.

M. Fourcand fit faire un pas décisif aux idées sagement républicaines dans notre arrondissement, pendant les cinq ans et neuf mois qu'il eut l'honneur de l'administrer. En parfaite communauté d'idées avec M. Blandin, il facilita de tout son pouvoir la solution des affaires communales. Ses relations avec tous les hommes libéraux d'Epernay, de même qu'avec tous les autres, à quelque parti qu'ils appartinssent, furent on ne peut plus cordiales, et, partout, les questions traitées purent aboutir, à la satisfaction des populations.

La nouvelle Chambre des députés put aussi se livrer au travail avec plus d'assiduité et de tranquillité. Une loi sur le colportage mit cette industrie à l'abri de l'arbitraire, et permit à la presse de faire connaître au public les faits et gestes des pouvoirs, sans courir le risque d'être condamnée ou supprimée. L'état de siège, que rien ne justifiait plus, fut levé, et une loi des 8 février et 2 avril 1878, en régla l'établissement dans des conditions excluant tout abus. Une autre loi, du 1er avril, proclamait l'amnistie pour les délits politiques et les condamnés de la Commune. C'était l'apaisement général. Mais Mac-Mahon, Président de la République, ne souscrivait qu'avec regret à toutes ces mesures libérales : c'est à contre-cœur qu'il se résignait à les sanctionner.

Le 1er mai 1878, eut lieu, à Paris, l'ouverture solennelle de l'Exposition universelle, où les peuples de

toutes les parties du monde étaient représentés. Des rois, des reines, des princes étrangers et des soldats de la plupart des nations y assistaient. Tous ont acclamé le Président de la République, lorsqu'il a déclaré ouverte l'Exposition universelle, ayant à ses côtés les présidents de la Chambre et du Sénat, les pouvoirs constitués et les plus hauts fonctionnaires français et étrangers. Cette émouvante inauguration, au Champ de Mars et au Trocadéro, a eu plus de cent mille visiteurs pour témoins. Et, dans toute la France, la population frémissante de joie s'y associa.

A Epernay, les monuments publics et beaucoup de maisons particulières étaient pavoisés et illuminés le soir. Beaucoup de nos concitoyens étaient d'ailleurs partis pour Paris.

Ce fut ce jour-là, 1er mai 1878, que le nouveau tarif postal et télègraphique fut mis en vigueur dans toute la France : Les lettres affranchies ne coûtèrent plus que 0 fr. 15, au-dessous de quinze grammes, comme aujourd'hui, et les télégrammes 0 fr. 05 par mot, sans qu'aucune dépêche puisse être moindre de 0 fr. 50. La veille, 30 avril, la Chambre avait annulé l'élection de M. Rœderer, comme viciée par la pression administrative du 16 mai. Il dut quitter la Chambre aussitôt et ne put assister, avec les députés, à l'inauguration de l'Exposition universelle, le lendemain.

Une grande solennité a eu lieu dans toute la France le dimanche 30 juin 1878. C'était la fête patriotique du *Travail et de la Paix*, qu'avait décidée le Parlement, et pour laquelle il avait voté un crédit de 500,000 francs. On voulait donner aux innombrables étrangers qui étaient venus admirer l'Exposition universelle, une idée de ce que pouvait faire la France, et Paris en particulier, pour exalter la République libérale, qu'on enten-

dait rendre digne d'un grand pays. Cette fête fut grandiose, et l'on y vit éclater les transports d'allégresse d'une population fière et heureuse des institutions qu'elle s'était données. Elle fut l'occasion de grâces nombreuses équivalant presque à une amnistie, en faveur de malheureux condamnés, et aussi de larges aumônes pour les déshérités de la fortune.

Epernay avait fort bien fait les choses. Outre les fonds ordinaires pour la célébration des fêtes publiques, mille francs y avaient été ajoutés pour relever l'éclat de cette fête exceptionnelle, qui fut surtout marquée par l'union et la vraie fraternité, qui débordaient de toutes parts, au milieu des pavoisements, décorations, illuminations et réjouissances, auxquelles chacun se livra joyeusement.

Sur la demande de M. l'abbé Gouilly, directeur de l'orphelinat de La Borde, trois Sœurs, au traitement de 200 francs chacune, y sont admises, et seront chargées des soins : 1° de la maison ; 2° de la cuisine ; 3° de la lingerie ; 4° du vestiaire ; 5° et de la basse-cour. Elles seront logées et nourries à l'orphelinat. C'est à cette époque que la chapelle de l'établissement est achevée.

Un décret du 22 février 1878, avait confirmé M. Blandin dans ses fonctions de maire, et MM. Laforest et Trannoy dans celles d'adjoints. Ils furent installés le mardi 16 avril, par M. Emmanuel Fourcand, Sous-Préfet, qui leur adressa ses félicitations patriotiques. La ville avait alors 15,506 habitants et méritait d'avoir un commissaire de police de deuxième classe. Un vœu fut émis dans ce sens et a reçu satisfaction.

A cette époque, le culte protestant était célébré à la Mairie d'Epernay, chaque dimanche, ce qui était une gène pour ses adhérents et pour les divers services. Le Conseil vota une subvention de 500 francs en faveur

d'un local convenable pour l'exercice de ce culte, qui fut installé rue de la Poterne, dans un immeuble acheté depuis à M. Placet, et pour lequel la Ville a accordé une subvention de 7,000 francs en 1881 : il y avait alors deux cents protestants à Epernay.

En même temps, un avis favorable était donné par le Conseil, pour la création, à Reims, d'un deuxième poste de pasteur protestant, devenu nécessaire par suite de l'augmentation des familles protestantes, résultant surtout de l'émigration des pays annexés à l'Allemagne.

La rue de la Rigole, appelée depuis rue du Pont-Neuf, fut ouverte de 1876 à 1877, à partir de la rue Léger-Bertin en montant, à l'Ouest, dans les jardins et vignes ; elle se prolonge aujourd'hui jusqu'à une maison adossée aux vignes et dont la façade, regardant l'Est, a son axe dans celui de cette rue.

Le 1er janvier 1878, deux legs d'ensemble 372 francs de rente 3 °/o, faits par M. Victor Moët, ont été acceptés par le Bureau de bienfaisance, dont moitié pour loyers et moitié pour secours aux indigents. Le 15 juin, un autre legs de 873 francs de rentes fait par M. Ch.-Nicolas Perrier est l'objet d'une autorisation préfectorale, en faveur du même établissement.

Mme veuve Dinet-Peuvrel, d'Avize, ayant légué 500 francs au Bureau de bienfaisance de cette petite ville, un arrêté sous-préfectoral du 16 mai 1878 en autorise l'acceptation. Son mari, M. Dinet-Peuvrel avait déjà légué 1,000 francs en 1875, au même établissement charitable.

Le 5 juin suivant, un autre arrêté autorise le sieur Demerlé à établir une buanderie sur le Cubry, à deux cents mètres environ en amont du moulin Le Roy, pour le service des lits militaires.

Le lendemain, 6 juin, la Société « L'Union Chorale

d'Epernay » est autorisée à se constituer légalement.

L'hospice devenant de plus en plus insuffisant, en présence de l'augmentation de la population, une proposition est faite au Conseil pour en construire un sur la propriété Ch. Gerard, à Malakoff. Le Conseil rejette cette proposition et on se promet de trouver un autre terrain convenable.

La Ville, encore sous le poids des emprunts de 726,700 francs, contractés en 1872 pour dettes de guerre, et de 600,000 francs en 1875 pour frais de casernement des chasseurs à pied, a une autre dette de 374,000 francs provenant de dépenses anciennes et autres, telles que travaux du Collège, viaduc du chemin de Cumières et surtout pour ouvertures de rues pour 132,000 francs. Il est nécessaire de contracter un nouvel emprunt de 350,000 francs pour régulariser la situation. Cet emprunt est voté le 16 septembre 1878, ainsi que douze centimes additionnels pendant dix-huit ans, à partir de 1879.

Les écoles laïques de garçons et de filles prennent de l'extension, et il faut à chacune un septième adjoint et une septième adjointe à partir de la rentrée d'octobre 1878.

Les deux dernières baraques en planches des casernements, rue des Archers, n'ayant plus leur raison d'être depuis la construction de la caserne, sont vendues en 1878.

L'anniversaire de la mort de M. Thiers est célébré, à Notre-Dame-de-Paris, le 3 septembre 1878. Trois délégués d'Epernay y assistent, et de tous les points de la France, il en arrive pour rehausser l'éclat de cette belle cérémonie et honorer la mémoire du Libérateur du Territoire.

La Ville s'engage, le 9 septembre, à porter à 16,000

francs par an, la subvention à la Société des Eaux, pour sa fourniture à la voie publique et à tous les établissements communaux.

Une Compagnie de Sauveteurs se forme et reçoit, le 4 décembre, l'autorisation de se constituer légalement.

Le 21 octobre 1878, avait lieu à Paris, la distribution solennelle des récompenses de l'Exposition universelle. Un assez grand nombre de nos concitoyens étaient parmi les lauréats et beaucoup de Sparnaciens s'y étaient rendus.

Des deuils cruels ont frappé la ville, en 1878. M. Godart-Bertrand était décédé le 28 janvier ; Mme Ch. Perrier, née Gallice, le 26 avril ; M. Louis-Perrier, le 22 juin. Enfin, la mort atteignait M. Ch. Perrier lui-même, le 20 décembre 1878.

M. Godart-Bertrand, fils de M. Godart-Roger, autrefois Maire d'Epernay, était un riche propriétaire, aussi savant que modeste et bienfaisant, qui avait rempli de nombreuses fonctions gratuites et s'était attiré les sympathies de tous les habitants. Conseiller municipal pendant vingt ans, il était l'un des plus marquants de cette assemblée ; mais sa grande modestie lui avait toujours fait refuser la place de maire. M. Godart-Bertrand était un érudit et avait écrit sur l'histoire d'Epernay des pages fort utiles à consulter. Bibliophile distingué, il recommanda à sa veuve, en mourant, de remettre à la Bibliothèque d'Epernay une collection de livres très intéressants, qu'elle ne possédait pas encore, notamment des ouvrages en numismatique, anciens et modernes. Ce vœu a reçu satisfaction.

M. Louis-Perrier était, depuis plus de soixante ans, l'une des lumières d'Epernay au point de vue juridique, littéraire, historique et administratif. Décédé dans sa quatre-vingt-huitième année, il n'avait cessé, pendant

sa longue carrière, de se rendre utile à ses concitoyens. Avocat de grand talent, sa parole sobre et mesurée marquait une empreinte ineffaçable parmi ses auditeurs et même parmi les juges ; car ce n'était pas l'homme à plaider les mauvaises causes avec la chaleur et la conviction qu'il déployait dans les bonnes, dans les causes justes. C'était l'avocat honnête homme par excellence. Mais, ce qui faisait, plus encore peut-être, ressortir la grande valeur de M. Louis, c'était son étonnante capacité administrative. Toutes les questions lui étaient familières et il les traitait toujours de main de maître. Ses nombreux rapports sont des monuments de clarté et de précision, et les assemblées municipales, qui l'ont si longtemps eu pour modèle, ne pouvaient que s'incliner devant ses conclusions. On a vu précédemment, combien de fois il fut nommé adjoint au maire de la ville — car il n'accepta jamais, non plus, le premier poste. — Il fut, aussi, pendant de longues années, membre et président du Conseil d'arrondissement et, à ce dernier titre, il eut l'occasion de remplacer souvent MM. les Sous-Préfets pendant leurs absences.

Mme Ch. Perrier, née Gallice, avait précédé de quelques mois son époux dans la tombe. Sortie d'une famille où la bienfaisance était innée, elle avait continué, toute sa vie, les nobles traditions qui avaient bercé sa jeunesse, et M. Ch. Perrier trouva en elle un cœur digne du sien, toujours prêt à faire le bien. Malade lui-même, depuis longtemps déjà, l'état de sa santé s'aggrava à partir de la mort de sa dévouée compagne, et, le 20 décembre, il s'éteignit doucement au milieu de sa famille éplorée. Cette mort de l'ancien Maire d'Epernay, de l'ancien député de l'arrondissement, causa partout une profonde émotion. Chacun se rappelait ses dons généreux à Epernay et dans sa circons-

cription ; chacun proclamait sa droiture et sa loyauté envers ses amis comme envers ses adversaires, car il demeurait quand même équitable et juste à l'égard des uns et des autres.

Les funérailles de M. Ch. Perrier furent magnifiques. Le char funèbre, littéralement couvert de fleurs et de couronnes, était suivi d'une foule considérable, venue de dix lieues à la ronde, et qu'on évalue à plus de six mille personnes. Trois discours prononcés sur sa tombe : par M. Ch. de Cazanove, M. le vicomte de Villiers et M. Blandin, Maire d'Epernay, retracèrent éloquemment la vie de cet homme de bien.

Voici les libéralités faites par les testaments de ces bienfaiteurs de l'humanité, en plus des largesses qu'ils ont faites de leur vivant. Mme Ch. Perrier, née Gallice, a légué : 1° 100,000 francs à l'orphelinat de jeunes filles, fondé par son mari et autorisé par décret du 19 septembre 1857, les revenus de cette somme devant servir par tiers : 1° au traitement des sœurs ; 2° aux réparations de l'immeuble du boulevard des Ponts-Neufs ; 3° à l'entretien des enfants ;

2° 5,000 francs à la Société de Saint-Vincent-de-Paul autorisée à Epernay par arrêté préfectoral du 5 novembre 1861. — Mais cette Société n'ayant pas qualité pour accepter un legs, c'est le Maire de la Ville qui a été autorisé à l'accepter au nom des pauvres de la ville, et à en placer le montant en rentes 3 % sur l'Etat ;

3° 8,500 francs à l'Hospice ;

4° 10,000 francs au Bureau de bienfaisance ;

5° 5,000 francs à la fabrique de l'Eglise Notre-Dame d'Epernay, pour l'achat d'un maître-autel.

De son côté, M. Ch. Perrier a légué :

1° 100,000 francs audit Orphelinat de jeunes filles fondé par lui ;

2° 40,000 autres francs au même Orphelinat, à placer en rentes sur l'Etat et dont le produit doit servir par moitié : 1° aux besoins et à l'entretien de l'établissement ; 2° l'autre moitié pour le traitement des sœurs et la pension des enfants qui seraient admises sans patronage ;

3° 5,000 francs à la Société précitée de Saint-Vincent-de-Paul ;

4° 25,000 francs à l'Hospice ;

5° 25,000 francs au Bureau de bienfaisance ;

6° 50,000 francs à la fabrique de l'Eglise, pour l'achat ou la construction d'une maison devant servir au logement des vicaires ;

7° 2,000 autres francs à ladite fabrique pour, le revenu de cette somme, être employé par elle à l'entretien de la sépulture de la famille Perrier ;

8° 10,000 francs au curé d'Epernay, à charge d'en employer le revenu au soulagement des pauvres, étant observé que si le titre de rente 3 °/o à en provenir ne pouvait être au nom du curé, il le serait au nom du Bureau de Bienfaisance qui en verserait chaque année le revenu entre ses mains.

L'ensemble de ces legs de M. et Mme Perrier-Gallice se monte donc à la somme totale de 385,500 francs, qui vont droit aux pauvres et aux déshérités de la fortune. Il serait difficile de faire un meilleur usage de ses richesses, quand on n'a pas d'héritiers directs, et quand on laisse encore une belle succession à ses collatéraux.

Que les populations n'oublient jamais, qu'elles honorent toujours les âmes justes et charitables qui s'occupent du bien-être de l'humanité, soit en donnant leur fortune ou leurs économies à des œuvres philanthropiques, soit en consacrant leur temps à soulager, à instruire, à moraliser les malheureux, car celui qui donne son temps ne fait pas moins que celui qui donne son

argent. Si chacun se dévouait ainsi, selon ses facultés et ses moyens, la misère disparaîtrait bientôt, et la question sociale se trouverait résolue à bref délai. Malheureusement, nous n'en sommes pas encore là : l'égoïsme et la sotte vanité règnent toujours en maîtres dans le cœur de beaucoup d'hommes, et c'est avec peine qu'on parvient à les en extirper. Toutefois, si les progrès sont lents, il est juste de reconnaître qu'ils ne s'arrêtent pas, et que la solidarité fait son chemin à travers les âges.

Voici un legs de 1,500 francs à la fabrique de l'Eglise, un de 1,000 francs à l'Hospice, un autre legs de 1,000 francs à l'Orphelinat des jeunes filles et, enfin, un quatrième à la Société de Secours mutuels des pompiers, par le sieur Duverger-Guignard, qui les fait sans aucunes charges, et mérite également la reconnaissance publique.

CHAPITRE XLV

1879-1880

Elections sénatoriales. — Triomphe des Républicains. — Démission de Mac-Mahon. — Jules Grévy, Président de la République. — Sociétés : Nautique, de Consommation. — Chaire d'Histoire et de Géographie au Collège. — Champ de manœuvres. — Prix des concessions dans le Cimetière. — Démission de M. Blandin. — M. Ch. Gerard, Maire. — Cimetière israélite. — Voitures de place. — Projets scolaires. — Caisse des Ecoles. — Fête nationale du 14 Juillet, etc.

L'Exposition universelle de 1878 avait été un grand succès pour la France républicaine, et, toutes les nations étrangères purent apprécier l'admirable vitalité

et la puissance de notre pays. Il semblait donc que tout dût marcher à souhait d'un bout à l'autre de nos frontières, d'autant mieux que dans un grand congrès des puissances, à Berlin, la voix de la France avait été entendue et que la paix était assurée en Europe.

Malheureusement, les partis ligués contre la République, n'avaient pas encore désarmé, malgré la condamnation prononcée contre eux par le suffrage universel. Mac-Mahon ne pouvait se résigner à gouverner sans les conservateurs. Il avait encore une majorité au Sénat, et il comptait toujours en pouvoir profiter. Mais, aux termes de la Constitution, cette haute assemblée devait être renouvelée, pour un tiers, le 5 janvier 1879. Les délégués sénatoriaux élus étaient, en majorité, républicains, et la lutte que nous avions eue, en 1877, pour les élections des députés, allait se renouveler pour celle des sénateurs. A cette époque, chaque ville ou commune n'avait qu'un seul délégué. Ce fut M. Trannoy, avoué et adjoint au maire, qu'on choisit pour délégué d'Epernay. C'était un homme de grande valeur et un excellent républicain. Il est aujourd'hui député de la Somme. Les deux candidats monarchistes étaient M. Ponsard et M. le général Boissonnet ; ceux qu'on leur opposait comme républicains étaient MM. Dauphinot et Le Blond. Ces derniers triomphèrent. Et presque partout, les républicains eurent le dessus. La majorité du Sénat fut dévouée à la République comme l'était celle de la Chambre.

Mac-Mahon était encore une fois vaincu : les électeurs étaient contre sa politique. Ses amis monarchistes le poussaient à un coup d'Etat. Mais sa loyauté s'y refusait, et, d'ailleurs, il entrevoyait une révolution dont les suites pouvaient être des plus graves. Il préféra se démettre de ses hautes fonctions. Le 30 janvier 1879, il

envoya sa démission au Sénat et à la Chambre, en la motivant sur son refus de signer des mutations dans des postes élevés de la magistrature et dans trois grands commandements militaires. Cette démission fut acceptée, et, le même jour, le Sénat et la Chambre, réunis en Congrès, élurent M. Jules Grévy, Président de la République, pour sept ans, par cinq cent soixante-trois voix, contre quatre-vingt-dix-neuf voix données au général Chanzy par les partis réactionnaires.

M. Gambetta remplaça M. Jules Grévy à la présidence de la Chambre.

A partir de ce moment, le pouvoir était *un* : le Président de la République, le Sénat et la Chambre étaient dévoués au régime nouveau, et le fonctionnement régulier du Gouvernement républicain était assuré. Un grand apaisement s'ensuivit dans le pays.

Ces divers événements arrivés pendant un hiver rigoureux, qui se manifestait non-seulement par des gelées persistantes, mais aussi par des givres désastreux qui dévastèrent les forêts, excitèrent au plus haut point l'attention des populations. On s'étonnait partout qu'en république, sous un Gouvernement qui devait être populaire, on eut si peu de confiance dans le peuple. On était mécontent de voir que les moindres réformes effrayaient nos gouvernants qui n'avaient perdu aucune occasion pour pousser Mac-Mahon dans la voie dangereuse où il s'engagea, hésitant, et où il ne pouvait manquer de sombrer. S'il eût été mieux conseillé, il eût pu faire un excellent chef d'Etat, et les populations ne lui auraient pas ménagé leur concours et leur dévouement.

Il est véritablement étrange que beaucoup des Gouvernements qui se succèdent en France, voient moins clairement la situation du pays, que le peuple lui-même.

Ce peuple, travailleur et honnête, ne s'y trompe pas souvent, et il prévoit, bien à l'avance, le sort qui attend ceux qui le gouvernent. Il s'étonne qu'on confonde si facilement les masses profondes de la Nation, avec quelques exaltés de gauche ou de droite, qui n'ont d'autre importance que celle qu'on feint de leur accorder, importance absolument nulle aux yeux des populations, si méritantes dans leur ensemble. Pourquoi agiter inutilement le pays? Pourquoi l'effrayer par la crainte imaginaire d'un péril social qu'on signale depuis si longtemps. Ne vaut-il pas mieux faire respecter toutes les lois du pays et se confier tranquillement aux trente et quelques millions de travailleurs honnêtes des villes et des campagnes? Ceux-ci ne craignent rien, et se moquent, avec raison, de ces sottes terreurs.

En session de février 1879, à propos des dépenses de l'instruction primaire, quelques conseillers municipaux font encore remarquer que la gratuité des écoles coûte cher à la Ville. Ils demandent que des classes payantes soient établies dans les écoles de garçons et de filles. On n'y admettrait que les enfants dont les familles s'y feraient inscrire. Cette proposition est votée le 27 février 1879, tout en maintenant le principe de la gratuité pour tous ceux qui la voudront.

Une Société nautique est autorisée à se fonder, par arrêté préfectoral du 31 mars 1879. Elle érige, plus tard, une construction spéciale sur la rive gauche de la Marne, à quelques cents mètres en amont du pont. Cette Société utilitaire est aujourd'hui très prospère et donne de temps à autre des fêtes très réussies sur la Marne.

La Société de consommation *Le Progrès* se forme aussi à cette époque.

Sur la demande du Conseil, il est créé, au Collège,

une chaire spéciale d'*histoire et de géographie*, pour laquelle le ministère accorde une subvention annuelle de 2,000 francs, et la Ville une de 400 francs.

La garnison de chasseurs a un champ de tir, mais il lui manque un champ de manœuvres auquel elle a droit. La Ville loue quatorze hectares sept ares pour cet objet, sur les limites du terroir de Pierry, lieudit « Les Basses-Jogasses », au prix de 50 francs l'arpent de quarante-trois ares vingt-sept centiares.

Le 3 mars 1879, il est décidé que les prix des concessions de terrain dans le cimetière seront ainsi fixés :

1° Jusqu'à cinq mètres carrés, 80 francs le mètre ;

2° De cinq à dix mètres carrés, 150 francs le mètre ;

3° Au-dessus de dix mètres carrés, 300 francs le mètre.

La Société d'horticulture est autorisée à installer sur le Jard, en juin 1879, son exposition, et 200 francs lui sont votés pour une médaille d'or à décerner au nom de la Ville. Dans cette séance du 3 mars, que M. Blandin préside, il annonce au Conseil, la résolution qu'il a prise de donner sa démission de Maire d'Epernay : il ne peut, dit-il, remplir cette fonction selon son désir, son mandat de député le tenant éloigné trop souvent de la Mairie. MM. Laforest et Trannoy, ses adjoints, le suivent dans sa retraite.

Le Conseil, très impressionné de cette résolution de la Municipalité, insiste vivement, mais en vain, pour la faire revenir sur sa décision, qui est irrévocable : les démissions ont été envoyées à l'autorité supérieure,

L'Assemblée municipale exprime à MM. Blandin, Laforest et Trannoy, tous ses regrets et ses plus cordiales sympathies ; elle leur vote des remerciements émus, pour le dévouement absolu dont ils ont fait preuve, depuis huit ans qu'ils sont à la tête de la Ville,

et pour leur énergique et sage administration pendant cette période difficile. La population tout entière s'associa à ces sentiments de reconnaissance si bien méritée. Deux jours après, M. Alcime Marchand donnait sa démission de conseiller municipal et, trois mois plus tard, M. François en fit autant.

Avant d'élire une autre municipalité, il fallait compléter le Conseil auquel il manquait cinq membres. L'élection eut lieu le 27 avril 1879. Le nombre des électeurs inscrits était de 3,955 ; celui des votants fut de 2,233. Les cinq élus furent : MM. Parigot, 2,062 voix; Momenhein, 1,859 voix; Fleuricourt, 1,711 voix; Héren, 1,486 voix, et Prêt fils, 1,381 voix.

Bien que le Gouvernement eût le droit de nommer le maire et les adjoints sans consulter le Conseil, il le fit officieusement. D'accord avec l'autorité, le Conseil voulait à sa tête un maire républicain, et il y avait peu de conseillers qui consentissent à accepter cette charge, quoique tous fussent républicains. Parmi eux s'en trouva un qui ne cachait pas son désir de goûter du pouvoir. C'était un travailleur actif, intelligent, très entreprenant et d'une santé de fer, qui avait fait de bonnes affaires dans une manufacture de chapellerie qu'il avait fondée : j'ai nommé M. Ch. Gerard.

Encore bien que sans expérience administrative, son ambition de bien faire et son zèle à toute épreuve, ne pouvaient manquer de le mettre assez vite au courant des rouages de la Mairie. Le Conseil le désigna donc au choix de l'autorité et il fut nommé Maire par décret du 30 avril 1879, avec MM. Bucquet et Terrassin pour adjoints. Le 12 mai, ils sont installés dans leurs fonctions en même temps que les cinq nouveaux conseillers, par M. Fourcand, Sous-Préfet, qui prononce un discours aussi libéral que patriotique, auquel répon-

dent, aux applaudissements du Conseil, M. Blandin, M. Gerard, puis M. Verneuil. Tout débutait donc pour le mieux pour la nouvelle administration, et M. Ch. Gerard n'avait qu'à suivre les traces de son éminent prédécesseur. Il se mit à l'œuvre avec une certaine crânerie, qui inspira quelque crainte à certains employés de la Mairie, ne partageant pas ses opinions politiques. Mais tout s'arrangea bientôt sans esclandre.

La petite place Saint-Vallon, devant la Sous-Préfecture, était mal empierrée et peu propre : on se dispose aussitôt à l'améliorer, et les fonds nécessaires sont votés pour la paver entièrement, en substituant aux pierres pointues, à moitié couvertes des herbes qu'on y voyait, un pavage régulier qui facilite l'entrée de l'hôtel, tout en lui donnant un aspect plus convenable.

Par contre, on commet une faute irréparable en vendant cent quatre-vingt-seize mètres carrés de terrain, à 10 francs le mètre, à la rencontre des rues du Haut-Pavé et des Huguenots. Ce terrain aurait dû être conservé pour y établir une place de dégagement, dont l'utilité était évidente dans ce nouveau quartier, qui en est privé.

La communauté israélite d'Epernay, qui comptait, en 1879, une population de cent vingt âmes, occupait, pour ses morts, cent cinquante-six mètres carrés de terrain dans le cimetière communal. Cet espace devenait insuffisant, puisqu'il avait été concédé vingt ans auparavant, alors qu'il n'y avait qu'une quinzaine de juifs à Epernay. Cette communauté acheta donc, à mi-chemin de Chouilly, lieudit Croix-des-Bouchers, un terrain de 33 ares 66 centiares, pour le prix de 1,551 fr. 80, et situé à quatre cent cinquante mètres de la construction la plus rapprochée, aboutissant au Sud, à gauche sur la route, et elle y établit son cimetière. L'ancien

terrain du cimetière communal revint ainsi à la Ville qui, en compensation, lui accorda une subvention de 700 francs.

Une loi du 22 juillet 1879, décida que les Chambres quitteraient Versailles pour venir siéger à Paris : les inquiétudes d'autrefois avaient disparu.

La même année, une indemnité de 72 francs par an fut votée pour le deuxième pasteur protestant établi à Reims. Epernay avait alors cent cinquante habitants de ce culte; Reims, mille huit cents ; Troissy, quatre-vingt-onze; Avize, vingt-deux ; Le Mesnil, quinze, et Ay cinq.

C'est en 1879 que l'ex-prince Impérial, fils unique de feu Napoléon III, mourut au service des Anglais, tué par les Zoulous, dans leur colonie du Cap. La mort de ce jeune prince de vingt-trois ans, porta un coup sensible au parti bonapartiste.

L'année 1879 a laissé un mauvais souvenir parmi les populations. Les intempéries, les pluies ont été fréquentes. La Marne a débordé le 28 juillet et compromis sérieusement les récoltes, qu'on ne pouvait pas rentrer. Elles pourrissaient aussi en dehors de la vallée, ainsi que les foins artificiels toujours trempés d'eau. Les vignes ont souffert également du froid et de l'humidité. Les raisins ont coulé, et la vendange n'a pu commencer que le 20 octobre, après une gelée à glace qui finit de tout perdre, ou à peu près. Le vin n'est qu'une piquette et on n'en récolte que deux à trois pièces l'arpent. (La pièce vaut deux hectolitres, et l'arpent 43 ares 27.) Il n'y a donc ni quantité, ni qualité, et depuis plus de cinquante ans on ne se rappelle pas d'une aussi pitoyable récolte.

Mais, ce n'est pas tout, les temps désastreux se continuent ; la fin de novembre et décembre nous donnent des neiges abondantes, puis des froids sibériens

qui font descendre le thermomètre jusqu'à 25 et même 27° centigrades. La Marne est gelée pendant près d'un mois en aval du pont, et nos rues sont tellement encombrées de neige qu'on y circule avec grand'peine à pied; les voitures n'y peuvent passer dans les premiers jours: deux lignes de pyramides blanches les en empêchent de chaque côté. Pendant quinze jours on a essayé de les enlever; mais il y paraissait à peine, et ce n'est qu'en janvier 1880, lors du dégel, qu'on y est parvenu définitivement. Alors, la Marne sortant de son lit roulait des glaçons énormes dans la plaine, et les piles des ponts en furent ébranlées. A Paris, la Seine fut effrayante, et défense fut faite de passer sur les ponts, tant ils étaient menacés.

Cet hiver désastreux de 1879-1880, amena de grandes misères. Les Chambres votèrent cinq millions pour soulager les malheureux. Un grand nombre d'arbres fruitiers et forestiers ont été gelés entièrement à quarante centimètres du sol, et il a fallu les abattre. Dans mon seul jardin, vingt et un pieds d'arbres fruitiers, poiriers, cerisiers, pommiers, ont dû être arrachés ou coupés à 0 m 40 de terre. Quant aux vignes, leur partie productive ayant été garantie par l'épaisse couche de neige, elles ont résisté et donné, en 1880, une récolte peu abondante, mais d'excellente qualité, qu'on a vendue jusqu'à 1,500 francs la pièce dans les meilleurs crus; jamais pareil prix n'avait été atteint : c'était une compensation aux pertes subies.

Un service de voitures de place fut organisé pour la première fois, en 1879, à Epernay : il comblait une lacune qui se faisait de plus en plus sentir.

Les écoles de la ville sont insuffisantes pour le nombre des enfants à y admettre, de même que la salle d'asile. Le Conseil décide, le 18 novembre : 1° qu'une

école laïque de garçons sera construite rue du Haut-Pavé, et une école laïque de filles, rue du Donjon, sur un emplacement contigu qui sera acheté et qu'on évalue au prix de 46,200 francs ; 2° la construction d'une autre école laïque de filles et d'une salle d'asile place de la Poterne, à côté de l'école congréganiste de filles. Ce dernier projet n'a pas reçu d'exécution. Un concours a été ouvert, entre les architectes, pour établir les plans et devis du groupe scolaire. C'est un architecte de Châlons, M. Antoine, qui fut placé au premier rang et chargé de diriger les travaux de ce groupe scolaire des rues du Haut-Pavé et du Donjon, dont la dépense évaluée d'abord à 450,000 francs, dépassa de beaucoup ce chiffre, ainsi que nous le verrons plus loin.

Mais tout ne marcha bien correctement ; l'architecte de Châlons, d'un tempérament prime-sautier, rencontra des difficultés qu'il ne sut pas vaincre. En délicatesse avec le Maire d'Epernay, il se rangea ouvertement du côté de ses adversaires, de telle sorte que le Conseil fut divisé en deux camps, et que des discussions orageuses se produisirent trop souvent, au détriment de la bonne marche des affaires. Ce ne fut que deux ans après, le 6 septembre 1881, que le projet du groupe scolaire des rues du Haut-Pavé et du Donjon, après avoir été profondément remanié, fut adopté à l'unanimité, ainsi que le projet d'école maternelle avec crèche, à l'angle des rues des Huguenots et des Jancelins.

Sur le projet pour le groupe scolaire, s'élevant à 450,000 francs, l'Etat devait accorder une subvention de 200,000 francs. Celui de l'école maternelle se montait à 228,000 francs, y compris une crèche. Mais, l'Etat n'accordant pas de subvention pour les crèches, on a dû distraire la crèche du projet d'école maternelle, et ramener la dépense de cette dernière à 213,000 francs.

En même temps, la Ville sollicitait 71,000 francs de l'Etat, soit le tiers de la dépense, et abaissait à 150,000 francs sa demande de subvention pour le groupe scolaire, par la raison que le Gouvernement, accablé de demandes de cette nature, en faveur de nombreuses constructions analogues, avait décidé de ne pas élever au-delà du tiers, le chiffre de son concours dans les dépenses de constructions scolaires. Mais les chiffres ci-dessus furent encore modifiés le 16 octobre 1882. L'emplacement agrandi du groupe scolaire, entre les rues du Haut-Pavé et du Donjon, avait coûté 126,708 francs, c'est-à-dire près du triple des premières évaluations. Celui pour l'école maternelle, avait été accepté de M. Moët-Romont, au prix de 15 francs le mètre, le 10 mai 1880.

Les primes aux architectes-lauréats se sont élevées à 1,200 francs, et les honoraires des membres du jury chargé d'examiner les projets à 375 francs.

Un emprunt de 444,800 francs a été autorisé par la loi du 26 juillet 1883, en faveur du groupe scolaire ; mais les prévisions furent dépassées d'environ cent mille francs et la dépense définitive approcha du chiffre énorme de *sept cent mille francs.*

La Ville payait de gros intérêts, pour ses emprunts réalisés depuis l'invasion. Les capitaux se trouvaient, maintenant, à des taux beaucoup plus doux, et la plupart des communes remboursaient leurs anciennes dettes, avec des emprunts nouveaux qu'elles contractaient dans de meilleures conditions. Epernay suivit ce bon exemple, et, avec un emprunt de 920,000 francs, que le Conseil vota le 9 décembre 1879, au taux de 4 1/2, réduit à 4 % par la Caisse des Dépôts et Consignations, elle put unifier ses dettes antérieures et réaliser ainsi un bénéfice important (environ cent mille francs). Loi du 30 juillet 1880.

Par un décret du 12 janvier 1880, M. Delasalle, ancien officier de marine, est nommé Préfet de la Marne, en remplacement de M. Duphénieux.

Quelques dissentiments s'étant produits entre le Maire et le second adjoint, M. Terrassin donna sa démission. Un décret du 3 janvier 1880, nomma M. Fleuricourt, l'un des plus en vue des avoués de la ville, pour le remplacer en qualité d'adjoint. Le 13 du même mois, M. Fleuricourt fut installé dans ses nouvelles fonctions.

Nous avons vu, précédemment, que les bureaux du télégraphe étaient installés rue Jean-Moët, dans l'immeuble qu'ils occupent encore aujourd'hui. A partir du 1er janvier 1880, les services de la poste, qui se trouvaient à l'angle des rues de Brugny et de la Fauvette, maison Châtelain, vinrent se réunir à ceux du télégraphe, pour ne faire désormais qu'un seul service, place sous la direction du même receveur.

Les négociants en vins de Champagne, dont les celliers sont dans la rue de Bernon, étaient souvent fort gênés par les eaux qui y descendaient à ciel ouvert et aussi par les glaces qui s'y étendaient pendant l'hiver. La maison Moët et Chandon ayant offert une souscription de 6,000 francs et la maison Gallice une de 2,000 francs en vue d'y construire un aqueduc, leurs offres furent acceptées, et la Ville n'eut à verser qu'un complément de 3,000 francs pour couvrir la dépense de 11,000 francs qui en résulta. Cette amélioration fut des plus utiles.

Le 7 avril 1880, MM. Terrassin, Luquet, Thévenin-Cathier et Verneuil, désireux de suivre l'impulsion donnée à l'instruction primaire par le Gouvernement, proposèrent au Conseil un projet de statuts pour le fonctionnement d'une Caisse des Ecoles, à Epernay. Ce pro-

jet avait pour but, aux termes de la loi du 10 avril 1867 : *d'encourager et de faciliter la fréquentation des écoles, par des récompenses aux élèves assidus, des dons de livres, des fournitures de classe, et par des secours aux élèves indigents.*

Le Conseil accepta ce projet à l'unanimité, et la Caisse des Ecoles fut fondée. M. le Préfet approuva les statuts le 9 août 1880. Depuis ce temps, cette utile institution, qui compte aujourd'hui 250 membres adhérents, dont chacun paie 5 francs de cotisation par an, remplit avec le plus grand succès, le noble but que tous ont en vue. Les enfants indigents des écoles communales reçoivent, non seulement des récompenses en fournitures de classe, mais de beaux prix, des livrets de Caisse d'Epargne, des chaussures et des vêtements convenables. Enfin, des repas à la sortie des classes du matin, vont être servis aux plus malheureux, à partir de l'hiver 1898-1899, la tentative ayant été infructueuse l'hiver dernier. La Ville, qui n'a encore donné aucune subvention à la Caisse des Ecoles, va en verser une pour l'hiver prochain : ce sera de la charité aussi utile que féconde en bons résultats, et le Conseil est on ne peut mieux disposé à cet égard.

Par une loi du 6 juillet 1880, la Fête Nationale de la France a été fixée au 14 juillet de chaque année, jour anniversaire de la prise de la Bastille, en 1789. Cette loi fait revivre l'ancienne Fête de la Fédération, instituée et célébrée, pour la première fois, le 14 juillet 1790, et qui fut une vraie fête nationale comme la France n'en avait jamais vue. La fête avait alors débuté par une amnistie générale. Dans toute la France on se prépara à célébrer dignement cette Fête Nationale qui, néanmoins, avait de nombreux adversaires : les royalistes d'abord ; puis ceux qui blâmaient les crimes

inutiles commis à Paris lors de la prise de la célèbre prison d'Etat ; enfin, ceux qui n'acceptaient qu'à regret la République.

Quoi qu'il en soit, la grande majorité du pays célébra avec enthousiasme la Fête Nationale. Paris, surtout, fut splendide de pavoisements et d'illuminations. Le peuple s'en mêla jusque dans ses couches les plus profondes. Dans une grande revue des troupes passée à Longchamps, en présence du Président de la République, qui adressa une proclamation à l'armée devant toutes les autorités, la distribution des nouveaux drapeaux a été splendide et des plus émouvantes : beaucoup de nos concitoyens s'y étaient rendus.

A Epernay, le Conseil municipal avait voté 3,000 francs pour célébrer le 14 Juillet. La veille, au soir, une grande retraite aux flambeaux a eu lieu par la fanfare du 26e bataillon de chasseurs, entourée de deux files d'escorte et d'une partie de la population, au milieu des illuminations et la lumière des torches parcourant les principales rues de la ville. Le mercredi 14 juillet, au matin, a été faite la remise d'un drapeau à la Compagnie de Sapeurs-Pompiers. La ville est pavoisée et l'on compte, avec curiosité, les maisons qui n'ont pas hissé de drapeaux tricolores ; il y en a peu. La journée s'est passée en réjouissances publiques sur le Jard, et la soirée s'est signalée par des illuminations qui ont attiré, jusque fort tard dans la nuit, une grande partie de la population.

La Fête Nationale a été aussi très animée dans la plupart des villes et communes de l'arrondissement, de même que d'un bout à l'autre de la France.

Les élections pour le renouvellement partiel des Conseils généraux et d'arrondissement ont eu lieu les 1er et 8 août 1880, dans toute la France, et ont donné

une très forte majorité aux républicains. Cinq cantons de notre arrondissement étaient appelés à voter et ont nommé :

Canton d'Epernay : Conseiller général, M. Blandin ; conseiller d'arrondissement, M. Terrassin.

Canton d'Avize : Conseiller général, pas de résultat, protestation ; conseiller d'arrondissement, M. Puisard.

Canton de Fère-Champenoise : Conseiller général, M. Guyot-Prieur ; conseiller d'arrondissement, M. Philippe.

Canton de Montmort : Conseiller général, M. Morant ; conseiller d'arrondissement, M. Charlot.

Canton de Sézanne : Conseiller général, M. Boissonnet ; conseiller d'arrondissement, M. Laviarde.

C'était encore une victoire républicaine. M. le baron de Chaubry, depuis longtemps conseiller général, était remplacé par M. Morant dans le canton de Montmort.

L'année 1880 peut compter parmi les bonnes. Les récoltes ont été abondantes comme céréales, et la vigne a donné du vin d'une qualité exceptionnelle, dont la pièce s'est vendue *jusqu'à quinze cents francs* dans les meilleurs crus. Il est vrai qu'on n'a fait que deux à cinq pièces au maximum, par quarante-trois ares vingt-sept centiares ; mais les vignerons n'ont pas moins été largement récompensés de leur labeur, et ils n'en demandent pas davantage.

CHAPITRE XLVI

1880-1882

Terrains pour rues.— Rue du Pont-Neuf. — Cubry redressé. — Vidanges à la vapeur. — Chaussée insubmersible d'Ay. — Elections municipales. — Gratuité absolue des Ecoles. — Décès de bienfaiteurs. — Places et Marchés. Place de la République. — Elections législatives. — Catalogue de la Bibliothèque. — Vente de la Chapelle Saint-Laurent. — Rues Cuissotte et Simonne-Caillet.

M. Ch. Gerard s'efforce d'améliorer partout la voirie. Des terrains sont acquis pour la continuation et l'ouverture des rues de Champrot, des Huguenots, des Petits-Prés, des Jancelins, des Sièges, de la Rigole, du Port, de Montilleul et de Chocatelle.

Pour la rue des Petits-Prés, l'acquisition des terrains doit s'étendre du premier angle, distant d'environ soixante-quinze mètres de la rue de Sézanne, jusqu'à la chaussée de Grandpierre, en longeant, à l'Est, la caserne des chasseurs. Pour celle des Jancelins, prenant sur la rue du Haut-Pavé, et s'étendant à l'Est jusque sur les hauteurs de Malakoff, son prolongement vers l'Ouest, est voté jusqu'au chemin ou rue des Petits-Prés et, de là, à la route de Sézanne, vis-à-vis la petite rue de Champrot. Ce projet, déjà accepté en principe, en 1873, n'est réalisé que vingt et un ans après, en 1894, époque où l'on y établit des remblais, de la rue du Haut-Pavé à celle des Petits-Prés, et de légers déblais de celle-ci à la route de Sézanne. Un pont provisoire y est construit en 1895, sur le Cubry ; on l'empierre aussitôt, et l'on peut alors y passer, même en voiture. On attend

pour construire le pont définitif, l'ouverture effective de l'avenue Paul-Chandon. Cette grande voie des Jancelins traverse ainsi toute la ville de l'Est à l'Ouest.

On commence l'empierrement des rues de la Cité, du Moulin-à-Vent (entre la rue des Jancelins et celle de la Cité), du quai de Marne, entre le pont et l'entrée des Ateliers.

L'établissement de trottoirs est décidé sur la route n° 51, entre la rue de Magenta et Grandpierre, et dans la rue des Archers, devant le Palais-de-Justice, par moitié avec le département.

La rue de la Rigole, ouverte en 1876, entre le boulevard du Cubry et la rue Léger-Bertin, n'était reliée à ce boulevard que par une passerelle appartenant au riverain, M. Lavy. La construction d'un pont y est décidée ainsi que le redressement du Cubry. Ces travaux on occasionné une dépense de 9.820 francs.

Le redressement du Cubry a été terminé en 1881 depuis la bonde du rempart des Ponts-Neufs jusqu'au moulin de la Filature, près la rue de Brugny.

Le 8 novembre 1880, sur la demande des habitants, le Conseil a décidé que la rue de la Rigole prendrait le nom de « rue du Pont-Neuf. » Cette rue étant le prolongement presque direct de celle des Archers forme, avec elle, une voie à peu près parallèle à celle des Jancelins, et traverse également la ville de l'Est à l'Ouest. Ces deux grandes artères ont une importance réelle pour le développement de la ville.

En outre de ces travaux, l'année 1880 voit encore se réaliser les amélioration suivantes : Eclairage au gaz de la rue du Commerce continué de la rue Godart-Roger jusqu'à Pékin. Etablissement d'un service de vidanges, inodore, à la vapeur. Vote d'une subvention annuelle de 540 francs pendant trente ans pour l'éta-

blissement d'une chaussée insubmersible entre Epernay et Ay. Construction d'aqueducs rue Flodoard et place du Marché-au-Blé ; dépense 2,836 francs. Acquisition de 8,961 mètres carrés de terrain pour l'agrandissement du cimetière.

La ville de Bruxelles a eu la gracieuseté, après la malheureuse guerre de 1870-71, de concéder à perpétuité et gratuitement, cent soixante-dix mètres carrés de terrain dans son cimetière, pour l'inhumation de tous les soldats français morts en Belgique. Le Cercle français de Bruxelles voulant y élever un monument funéraire, la Ville d'Epernay y souscrit pour une somme de 100 francs.

Pareille somme est également votée pour l'érection, à Choisy-le-Roy, d'une statue en l'honneur de l'auteur de la *Marseillaise*, Rouget de l'Isle, qui y est né.

C'est à cette époque que les Sœurs Dominicaines font construire leur établissement, au Sud de l'ancien qu'elles occupent depuis leur arrivée à Epernay, en 1870. Cette construction, quasi-monumentale, est élevée par des entrepreneurs étrangers à la ville, mais ce n'est que plusieurs années après, en 1892, que la chapelle y attenant est bâtie en façade sur la rue des Fusiliers, et le long du passage du Jard.

L'année 1880 est mémorable par la célèbre découverte d'Edison : l'application de l'électricité à l'éclairage des villes, établissements, etc.

Les élections municipales inaugurent l'année 1881, et ont lieu les 9 et 16 janvier dans toute la France. Elles sont un nouveau triomphe pour les républicains, qui arrivent en très grande majorité.

Voici les élus pour la ville d'Epernay : MM. Fleuricourt, Blandin, Parigot, Terrassin, Mercier, Gerard, Luquet, Placet, Velly, Duval, Tartarin, Brocot, H. Gal-

lice, Dézert, Chatelain, Jourdain-Blanzy, Harlay, Thévenin-Cathier, Desmaisons, Momenheim, Lebobe, Brisse, Bucquet, Verneuil, Gantelet, Desjardins et Lay.

A l'exception de deux ou trois, tous sont sincères partisans de la République, car, il faut remarquer que, jusqu'alors, c'est la question politique qui prime tout : il faut avoir mérité la reconnaissance des habitants, ou posséder de réels mérites, pour arriver sans montrer patte blanche.

La Municipalité ayant été confirmée dans ses fonctions par décret du 11 février 1881, M. Delasalle, Préfet de la Marne, vint lui-même présider la séance d'installation le 28 du même mois, et y prononça une allocution pleine de convenance et d'à propos, à laquelle M. le Maire répondit en affirmant ses opinions invariablement républicaines, et en faisant appel au concours de ses collègues du Conseil, sans exception. Il faut dire que la division existait déjà dans l'assemblée communale, séparée en deux fractions presque égales de républicains.

La veille, 27 février, quatre-vingtième anniversaire de Victor Hugo, plus de 500,000 personnes de Paris et d'ailleurs, allèrent saluer le grand poète. A cette occasion, le ministre, président du Conseil, M. Jules Ferry, accorda une amnistie générale des punitions dans tous les établissements d'instruction publique de France et d'Algérie.

On s'occupait de plus en plus de la question de la gratuité dans les écoles, et M. le Préfet demanda que les classes payantes soient supprimées à Epernay. Le Conseil refusa par le motif que la Ville y perdrait près de 9,000 francs. Mais il fut bien entendu que les enfants gratuits et ceux payants, recevraient absolument les mêmes soins et leçons, sans aucune distinction.

Ces dispositions furent bientôt modifiées par une loi du 16 juin 1881, qui établit la *gratuité absolue* dans toutes les écoles primaires publiques et les salles d'asile. Le Conseil dut voter quatre centimes extraordinaires et en affecter le produit aux dépenses de l'instruction primaire.

Le 1er février 1881, la mort est venue frapper un homme de bien dont la ville d'Epernay conservera toujours le souvenir : c'est M. Gustave Jémot, notaire dans cette ville depuis trente-et-un ans, décédé à l'âge de soixante-deux ans. M. Gustave Jémot avait été président de la Chambre des Notaires, conseiller d'arrondissement, conseiller municipal, capitaine des sapeurs-pompiers, fondateur de la Société de Secours mutuels des pompiers et des ouvriers d'Epernay, fondateur de la Cité ouvrière dont j'ai fait connaître la formation. C'était un cœur franc et aimable, un philanthrope dévoué, dont ces dernières œuvres font ressortir le caractère populaire, et assureront la perpétuité de son nom. Trois discours, dont l'un prononcé par le président de la Société des notaires de France, ont fait l'éloge mérité du défunt, sur sa tombe entourée d'une assistance très nombreuse.

Quelques mois plus tard, le 15 mai, un autre grand deuil venait attrister la ville et plonger dans la désolation une famille chère à tous les habitants. M. Victor Moët-Romont s'éteignait doucement, à six heures du matin, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Ancien Maire d'Epernay, chevalier de la Légion d'honneur, fils de M. Jean Moët, le vénéré fondateur de la célèbre maison de commerce de Champagne qui a illustré notre pays, ancien membre et bienfaiteur de toutes les sociétés de la ville, M. Moët-Romont avait été le digne continuateur de son père et s'était acquis autant de renommée que de fortune.

Aussi, bien qu'il fût retiré du monde depuis plusieurs années, vit-on une foule considérable d'Epernay, des environs et même de l'étranger, se presser derrière son cercueil, caché sous les fleurs et les couronnes. Les anciens serviteurs et ouvriers qu'il avait si largement comblés de bienfaits, témoignaient, par leur profonde et muette douleur, l'immensité de la perte qui les frappait, ainsi que la population.

M. Moët-Romont légua 50,000 francs à l'Hospice et 10,000 francs au Bureau de Bienfaisance, sans aucune charges, pour être placés en rentes 3 °/₀ sur l'Etat.

La même année, Mme veuve Leullier, née Bertaut, légua aussi 4,000 francs à l'Hospice, et M. Dorchy, ancien juge, décédé à Paris, le 25 février 1881, fils de l'ancien Sous-Préfet d'Epernay, légua également au même établissement une somme de 10,000 francs.

M. le baron Le Fol, inspecteur des forêts, en retraite, fait don à la Bibliothèque de deux cent huit volumes et d'une carté géologique en six feuilles, que la Ville accepte avec reconnaissance.

La rue des Cotelles, qui monte aux vignes, vis-à-vis la caserne des chasseurs, n'était encore qu'un chemin étroit ; le Conseil décide qu'on en fera une rue de dix mètres de largeur, mais sous la condition expresse que les riverains abandonneront gratuitement les terrains.

On décide également de compléter l'ouverture de la rue des Malbouches entre la rue Chaude-Ruelle et celle des Rocherets.

La tenue des marchés avait donné lieu à diverses plaintes. Il fut décidé, en 1881 : 1° que le marché à la paille sera transféré de la place Louis-Philippe au rempart Saint-Thibault ; 2° que le marché aux légumes, fruits, volailles, gibier, etc., continuera de se tenir place de l'Hôtel-de-Ville ; 3° que la place du Marché-au-

Blé où, depuis longtemps, on n'apporte plus de grains, sera affectée à la vente à la criée des denrées alimentaires, aux bouchers et charcutiers; 4° que les marchands de toiles, étoffes, bonneterie, lingerie, chaussures et les camelots seront installés place Louis-Philippe.

La Fête Nationale du 14 Juillet a été célébrée avec éclat à Paris et dans toute la France : on s'y était préparé à l'avance alors que l'année précédente on avait été pris à court. A Epernay, le Conseil a consacré 4,000 francs à cette fête qui a été très réussie et très animée. Le bataillon de chasseurs à pied, la gendarmerie ont été passés en revue sur le Jard, en présence des autorités et des fonctionnaires. Les réjouissances publiques ont été nombreuses et les illuminations fort belles. Tout s'est passé dans le plus grand ordre.

Suivant une décision du Conseil municipal, en date du 12 août 1881, la place Louis-Philippe s'appellera désormais « Place de la République. »

Le 21 août, ont lieu, dans toute la France, les élections législatives. La lutte est encore vive entre les républicains et les monarchistes. Mais ceux-ci perdent de plus en plus du terrain, malgré leurs attaques contre le Gouvernement, qui se trouve engagé, à cette époque même, dans la guerre de Tunisie ; guerre qui se termine par la conquête de ce pays et l'établissement du protectorat de la France.

L'arrondissement d'Epernay avait 28,434 électeurs inscrits ; 22,387 ont voté. M. Blandin, député sortant, a été réélu par 14,231 voix, contre M. Gaston Chandon, qui en a obtenu 7,879.

Le 17 septembre, un concours nautique international a eu lieu sur la Marne, à Epernay, à l'occasion de la fête patronale et foire de cette ville. C'est en ce

même jour qu'a été inauguré le bâtiment du garage de la Société Nautique. De nombreux et vaillants concurrents français et étrangers ont pris part à cette intéressante fête. On en remarquait de Paris, de Rouen, de Belgique, etc., et des plus renommés.

Depuis lors, il ne se passe guère d'années sans que des concours analogues ne soient organisés par cette intéressante société.

L'étable et les greniers à fourrages de la ferme de La Borde ayant été la proie des flammes, le 27 septembre 1881, le Bureau de Bienfaisance d'Epernay, propriétaire du domaine, a décidé la reconstruction de ces bâtiments, qui d'ailleurs étaient assurés, de même que les fourrages appartenant au fermier, M. Manteau. La perte totale a été d'environ 6,000 francs.

C'est sur la fin de 1881, qu'a été décidée l'impression du catalogue de la Bibliothèque d'Epernay, dressé par M. Louis Paris, d'Avenay, le savant conservateur de cet important dépôt. Un concours a été ouvert, par la Ville, entre les imprimeurs. MM. Bonnedame et fils ont été déclarés adjudicataires de ce travail, au prix de 64 francs par feuille d'impression. Le catalogue est composé de trois forts volumes qui ont paru successivement en 1883, 1884 et 1888.

Depuis ce temps, les nombreux volumes de notre Bibliothèque (elle en compte environ 30,000 en 1898) ont été soigneusement étiquetés et classés par M. Brion, le dévoué bibliothécaire et collaborateur de M. Louis Paris.

Il n'est pas inutile de dire ici qu'une loi du 20 août 1881, sur *les chemins ruraux*, permet aux villes et communes la *reconnaissance légale* de tous les chemins et sentiers existants, d'en créer de nouveaux et d'en assurer la conservation à perpétuité en les rendant

imprescriptibles. Cette loi est d'une grande importance, pour les campagnes surtout.

Jusqu'en 1882, les offices avaient été célébrés à la chapelle Saint-Laurent, notamment le jour de la fête de ce faubourg. Mais, l'état de vétusté de cette petite construction allait s'aggravant de jour en jour. Il devenait nécessaire de la réparer ou de la démolir. La famille Chandon, qui possédait à l'extrémité Nord du cimetière, contigu à la chapelle, une sépulture particulière familiale, offrit 25,000 francs de la chapelle et du cimetière, qui avait cessé d'être communal depuis l'année 1832, époque à laquelle on n'y avait plus fait d'inhumations. Cette offre fut malheureusement acceptée par le maire et consentie par le Conseil, le 7 février 1882. La chapelle, après avoir été légalement désaffectée, et l'ancien cimetière, contenant une superficie de 2,060 métres carrés, furent donc vendus 25,000 francs à la famille Chandon qui, depuis lors, a fait restaurer la chapelle et demandé, mais en vain, que le culte y fût rétabli. Le Gouvernement ne l'a pas jugé utile.

M. Ch. Gerard commit cette faute irréparable d'aliéner, au prix d'une douzaine de francs le mètre, un immeuble qui pouvait servir soit à la construction d'une école, soit à l'établissement d'une *place publique,* dans ce quartier qui en manquait totalement, et qui n'en possédera de longtemps. Comme il est important que les administrateurs d'une commune soient prudents en toutes choses, et que de regrets laisse après elle une faute consommée !

Le même jour, 7 février, le Conseil a demandé : 1° que la rue « du Rempart-des-Berceaux » soit appelée rue « Cuissotte », nom d'un bienfaiteur de l'hospice en 1585 ;

2° Que la « Petite-rue-des-Berceaux » s'appelle rue

« Simonne-Caillet », du nom d'un autre bienfaiteur qui, en 1724, a légué à l'hospice une somme de 20,000 francs. L'autorité supérieure a approuvé ces dénominations.

D'autres rues ont occupé utilement l'attention de la municipalité en 1882. Ainsi, les dernières parcelles de terrains pour l'ouverture complète des rues du Donjon et de la Haie-Leleu, ont été acquises; la rue Montarlot a été portée de sept mètres à dix mètres de largeur, dans le prolongement de la rue de Champrot; le chemin des *Closets* qui, de ces deux rues, descend vis-à-vis la caserne, est ouvert, comme rue à dix mètres de largeur; mais la pente en est si forte, qu'on n'y bâtira que difficilement.

Le 14 février 1882, est décidé l'établissement du premier urinoir à eau et gaz, modèle de la ville de Paris : il est placé dans l'angle formé par le petit portail Saint-Martin et l'église, rue Notre-Dame, et a coûté environ 6,000 francs. Cette colonne-urinoir lumineuse, donnant pleine satisfaction, il est décidé que trois autres semblables seront établies : 1° place de la Gendarmerie; 2° à l'entrée du Jard, place de la République; 3° et place des Archers.

Le *rocher*, construit sur le Jard, lors de la dernière exposition d'horticulture, est entouré d'une grille protectrice et forme un des agréments de notre belle promenade.

On se rappelle qu'une loi, du 12 août 1876, avait donné aux Conseils municipaux le droit d'élire le maire dans chaque commune, à l'exception des chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton. Une autre loi du 28 mars 1882, abrogea cette exception et, le 30 avril suivant, eurent lieu les élections des maires et adjoints dans ces chefs-lieux. L'ancienne municipalité d'Epernay fut confirmée dans ses fonctions; mais sur

vingt-cinq votants, M. Ch. Gerard n'eut que quatorze voix, bien que n'ayant pas de concurrent ; onze bulletins blancs protestaient déjà contre son administration, que l'architecte de la ville, M. Gaillandre, arrivé à Epernay, en 1880, avait contribué à rendre moins populaire. Malgré cela. M. Gerard ne s'occupa qu'avec plus de zèle des affaires administratives.

CHAPITRE XLVII

1882-1883

L'instruction obligatoire. — Chute d'eau du Moulin Le Roy. — Pont près de la Goësse. — Départ du Bataillon de Chasseurs. — Brasserie Mosser. — Refuge, place de la République. — Primes contre les loups. — Mort de Gambetta et de Chanzy. — Chemin de ceinture. — Couverture du Cubry. — Pont de Damery. — Laïcisations. — Ecoles privées des Frères. — Concours régional décidé. — Place de louage, etc.

On était sorti des luttes politiques entre républicains, depuis que la majorité des deux Chambres et le Président de la République étaient d'accord. Des lois réclamées par l'opinion publique avaient été votées, et devaient donner une vive impulsion à l'enseignement en général. L'enseignement secondaire des jeunes filles avait été établi par une loi du 21 décembre 1880. L'enseignement primaire supérieur, par une loi du 11 du même mois ; la *gratuité* des établissements d'instruction primaire publique de tout ordre, avait été proclamée par la loi du 16 juin 1881, qui assimilait les écoles de filles des communes de quatre cents âmes au moins, les

salles d'asiles, que la loi désigna sous le beau nom d'*écoles maternelles*, et les classes enfantines, aux écoles publiques de garçons, au point de vue de la dépense obligatoire vis-à-vis des communes. Enfin, une autre loi du 28 mars 1882 rendait l'instruction primaire *obligatoire* pour les enfants des deux sexes de six à treize ans révolus. Cette loi instituait une commission scolaire dans chaque commune, pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles. Elle instituait également un certificat d'études primaires, qui serait décerné après un examen public, aux enfants des deux sexes âgés d'au moins onze ans.

La Caisse des Ecoles était établie obligatoirement dans toutes les communes, en vue de pourvoir aux besoins des enfants indigents d'âge scolaire.

L'enseignement de la gymnastique et les exercices militaires devaient avoir lieu dans toutes les écoles de garçons, et la couture dans toutes celles de filles.

Cette loi fondamentale de l'instruction primaire avait une portée considérable, et impliquait la suppression, dans les écoles publiques, de tout caractère confessionnel. Elle eut ses partisans et ses détracteurs.

D'importantes subventions furent accordées à tous les établissements d'instruction publique, en vue de l'appropriation et de la construction des maisons d'école. Ce fut une époque de véritable transformation, aussi bien dans les locaux scolaires, que dans l'enseignement et le matériel des écoles. La Ville put d'autant mieux en profiter, qu'elle était tout à la question des groupes scolaires des rues du Haut-Pavé et du Donjon.

L'application des lois scolaires avait eu le don de faire sortir de leur calme habituel, certaines personnes, qui ne se rendaient pas un compte exact de l'esprit de ces lois, et y trouvaient matière à chicaner le clergé.

Sous prétexte que le cercle catholique d'Epernay abusait de la tolérance dont il était l'objet, une proposition fut faite en vue de supprimer les processions dans la ville. Le Conseil repoussa cette proposition. Quelque temps après, quatre membres de cette assemblée, MM. Brisse, Tartarin, Gantelet et Lay, donnèrent leur démission.

C'est en 1882, que dix gardes auxiliaires furent chargés de concourir à la surveillance du territoire, avec les deux gardes champêtres titulaires, qui ne pouvaient suffire à une telle tâche. On accorda une indemnité annuelle de cent francs à chacun de ces auxiliaires.

Le moulin Le Roy, situé dans la rue de ce nom, avait cessé de fonctionner depuis quelque temps : ce n'était plus qu'une simple maison, mais, sa chute d'eau existait toujours, et elle était plus nuisible qu'utile, car elle provoquait des inondations, dans cette partie de la vallée du Cubry. Les hautes eaux se répandaient, tous les hivers à peu près, dans la rue du Moulin-Le Roy, alors fort basse, et pénétraient jusque dans les quelques pauvres maisons qui s'y trouvaient : il n'y en avait alors qu'une seule, de construction récente.

M. Dubois, propriétaire du moulin de la Goësse, situé à quelques centaines de mètres en amont du précédent, pensa qu'on pourrait réaliser de grandes améliorations dans ces parages, et en fit part à l'administration municipale. Aussi actif qu'intelligent et libéral, il expliqua qu'en supprimant la chute d'eau du moulin Le Roy, et en abaissant d'autant le lit du ruisseau, depuis ce moulin jusqu'au sien, on assainirait la vallée qui n'était souvent qu'un marécage, et qu'en même temps on doublerait la puissance de la chute propre de son moulin de la Goësse. Il y aurait donc avantages

pour les propriétaires des rives du ruisseau, dont les terrains deviendraient plus productifs, et pour lui-même, qui disposerait d'un plus grand tirant d'eau.

La Ville accueillit ces propositions après des études suivies, et le projet fut exécuté, partie par la Ville qui y consacra 13,000 francs, et partie par M. Dubois, qui fit des sacrifices personnels pour environ 10,000 francs d'abord, mais qui continua ensuite ses libéralités, ainsi qu'on le verra plus loin.

Parmi ces travaux figuraient : 1° l'ouverture d'un chemin prenant sur la route nationale, au Nord du moulin de la Goësse, pour aboutir à l'Est au chemin de Vertus ; 2° la construction d'un pont sur le Cubry et d'un petit pontceau sur le bras de ce ruisseau. Ce chemin est aujourd'hui la belle avenue Paul-Bert, dont je parlerai plus loin à l'occasion du splendide Hôpital Auban-Moët. Il existait déjà comme simple chemin rural, mais il fallait traverser à gué le Cubry pour s'y rendre. L'exécution de ce beau projet a complètement transformé cette partie du territoire, et il est probable que des constructions s'y élèveront dans l'avenir. M. Dubois y a déjà construit une maison non loin de son moulin.

Un comité s'étant formé à Paris, pour l'érection dans cette ville d'une statue à Victor Hugo, le grand poète national, Epernay y souscrit pour une somme de cent francs : c'est là un hommage des plus rares pour un vivant, quelque illustre qu'il soit.

Pareille somme est votée en faveur de l'Association générale d'Alsace-Lorraine, dont le siège est à Paris.

La chaussée d'Ay, rendue insubmersible à partir de l'année précédente, étant des plus fréquentée, les communes intéressées en demandent le classement dans la grande vicinalité. Epernay vota une somme de 785

francs pour sa quote-part dans l'entretien annuel de ce chemin.

C'est à la Fête Nationale du 14 Juillet 1882 que les édifices communaux ont été, pour la première fois, illuminés au gaz.

Le 27 juillet 1882, une deuxième chaire de langues vivantes est demandée pour le Collège.

A cette époque, l'Hôtel-de-Ville et la Bibliothèque, située derrière, n'avaient que l'eau d'un puits pour leurs besoins : c'était un grand danger pour notre riche dépôt de livres et pour ces constructions, en cas d'incendie. En 1882, on établit des canalisations qui y amenèrent les eaux de la Société. On en fit autant pour le cimetière communal.

Le 26e bataillon de chasseurs à pied, en garnison à Epernay, depuis le 20 novembre 1872, a quitté nos murs, successivement, par petits détachements qui allaient d'abord au Camp de Châlons, pour se rendre définitivement à Saint-Mihiel, et la Ville, malgré la convention de 1874, avec le ministère de la guerre, n'a eu, pour le remplacer, que quatre dépôts : c'est une perte pour Epernay qui s'efforce, mais en vain, d'obtenir un bataillon complet. Il lui est répondu que les intérêts de la défense nationale s'opposent à ce que satisfaction lui soit donnée.

C'est en 1882 qu'une nouvelle brasserie est fondée par M. Mosser, au lieudit « Le Pas du Roy », près de la route nationale, à droite, en allant vers Chouilly. Elle est autorisée par arrêté sous-préfectoral du 15 décembre 1882. Isolée à l'Est de la ville, on a bientôt construit de belles maisons s'en rapprochant et formant le prolongement de la rue du Commerce.

Le 26 du même mois, le Conseil a voté l'établissement d'un refuge, avec prise d'eau, surmonté d'un

candélabre à cinq lanternes à gaz, au centre de la place de la République. Ce projet, mis aussitôt à exécution, a donné lieu à une dépense de 3,200 francs environ.

J'ai fait connaître précédemment que les loups, si rares dans nos campagnes avant l'invasion allemande, avaient suivi les armées ennemies et s'étaient propagés d'une facon inquiétante. Les mesures prises pour les détruire n'avaient pu, jusqu'en 1882, nous débarrasser de ces dangereux carnassiers. Pour y parvenir, on voulut augmenter les primes accordées aux destructeurs de ces bêtes féroces. Une loi du 3 août 1882, porte que ces primes sont ainsi fixées :

1° Pour la destruction d'un loup ou d'une louve non pleine, 100 francs ;

2° Pour une louve pleine, 150 francs ;

3° Pour un louveteau jusqu'à huit kilogs, 40 francs ;

4° Enfin, pour un loup ou une louve ayant attaqué des êtres humains, 200 francs.

On pense si les chasseurs et habitants n'ont pas tout fait pour gagner ces primes ! Depuis lors, les loups sont devenus beaucoup plus rares, fort heureusement.

L'année 1882 a été signalée par de nombreuses inondations, et l'on a compté jusqu'à deux cent quarante-sept jours de pluies.

Un grand deuil patriotique vient frapper la France juste au moment où l'année 1883 ouvre ses portes : Gambetta, le grand orateur patriote, l'infatigable organisateur de la défense nationale, est mort cinq minutes avant le minuit qui sépare l'année 1882 de l'année 1883 : il avait quarante-quatre ans. La nouvelle de cette mort inattendue, arrivée le 1er janvier, cause une profonde émotion à Epernay, comme dans toute la France et à l'étranger. Des funérailles nationales lui sont faites aux frais de l'Etat, et provoquent une manifestation gran-

diose dans laquelle figurent, avec la France, les représentants de toutes les nations étrangères.

Une délégation composée de six membres du Conseil municipal, en tête desquels figure M. Fourcand, le Sous-Préfet, y assiste ainsi que des représentants de la presse et un grand nombre de nos concitoyens.

Cinq jours après la mort de Gambetta, c'est l'illustre général Chanzy, que la France a la douleur de perdre à son tour. Il est mort subitement, à Châlons, chef-lieu du 6e corps d'armée qu'il commandait, le 5 janvier 1883, alors que Gambetta n'était pas encore inhumé.

Ces deux hommes ont joué un très grand rôle, pendant la funeste guerre de 1870, et ont continué, depuis, à servir la France dans les plus hautes positions. Aussi, des monuments ont-ils été élevés par souscription en leur honneur. La Ville d'Epernay a contribué, pour cent francs, à l'érection de chacun de ces monuments. De plus, il a été décidé, le 12 février, que la rue du Chemin-de-Fer s'appellerait « *rue Gambetta* ».

On commence à s'occuper sérieusement de la voirie rurale, en exécution de la loi de 1881 et aussi des dispositions prises antérieurement. Dix-sept chemins ou sentiers des vignes doivent être rendus viables, et l'on décide l'ouverture d'un *grand chemin de ceinture* dans les vignes : il partira du chemin de Saint-Antoine pour aboutir au chemin montant à la forêt, dit « Voie-des-Vaches » ; 13,000 francs ont été votés pour l'ouverture de ce grand chemin qui, avec ceux déjà améliorés, donne aux vignerons des facilités qu'ils n'avaient pas eues jusque-là, pour leurs exploitations. Il y eut, malheureusement, des lenteurs regrettables dans l'exécution de ces utiles travaux, qui n'ont été terminés que vers 1894.

La question d'un chemin de fer d'intérêt local, à

voie étroite, d'Epernay à Montmirail fut soulevée à cette époque et n'est pas encore résolue quatorze ans après. Toutefois, la solution paraît bien prochaine.

Et puisque j'en suis à des questions de voirie, c'est le moment de parler de la couverture du Cubry, depuis le moulin de la Filature jusqu'au pont de Nommois. Cette question, soulevée par M. Verneuil, le 14 novembre 1882, est décidée le 7 août 1883, après l'étude complète du projet, en même temps que l'ouverture de la rue de la Filature, longeant le Cubry, à l'Ouest, de l'un à l'autre des points sus-indiqués. La dépense de la voûte en briques de champ, des terrassements et acquisitions de petites parcelles de terrains, était de 43,000 francs en chiffres ronds. L'exécution de cet important travail a eu pour résultat de créer une belle place publique, qu'on a entourée de trottoirs et plantée d'une ligne d'arbres de chaque côté, qui rendent ce quartier des plus agréables, de repoussant qu'il était auparavant. Le ruisseau, encaissé alors dans de longs talus dégradés, remplis de mauvaises herbes et de débris de toutes sortes, était aussi désagréable à la vue qu'à l'odorat.

Aussitôt, après cette belle transformation, la place, qui n'était entourée que de jardins, de murs et de masures à peu près désertes, a vu d'élégantes constructions s'y élever et les logements y sont aujourd'hui fort recherchés. C'est à cette époque, que le pont de Damery, sur la Marne, a été reconstruit avec des garde-fous en fer, par M. Thévenet, entrepreneur, sous la direction des ponts et chaussées. Malheureusement, ce pont, comme celui de Cumières, est trop étroit.

Dans une séance du Conseil municipal, en date du 9 avril 1883, M. le Maire exposa que des faits déplorables s'étaient passés à l'école des Frères et proposa à cette assemblée de laïciser cette école, installée rue de

Brugny. La proposition fut votée, et une commission fut chargée de rechercher les voies et moyens, pour arriver à l'exécution de cette décision, et l'époque où elle pourrait recevoir son application. Tout fut prêt à la fin des grandes vacances. M. Desbrosses, instituteur de Vauchamps, fut nommé à Epernay et installé à la place des Frères, rue de Bruguy, le 1er octobre 1883. Mais la Ville n'était propriétaire que de la partie située à l'Ouest de l'école des Frères ; le surplus appartenait à leur communauté, qui y ouvrit aussitôt une école privée, avec le concours pécunier de plusieurs familles de la ville, opposées à la laïcisation.

Bientôt, les Frères installent une deuxième école libre ou privée, dans une construction élevée tout exprès sur une propriété appartenant aux héritiers Moët, dans laquelle la rue « Saint-Victor » est ouverte, sur le prolongement de la rue Lochet. Enfin, un autre immeuble est mis à leur disposition rue des Archers, entre les rues de l'Orme et de la Justice-de-Paix, où une troisième école privée est également tenue par les Frères.

Il en résulte que ceux-ci ont plus de classes et d'espace qu'auparavant, et c'est certainement heureux pour la ville, qui manquait de locaux pour recevoir tous ses enfants dans les écoles communales; elle se serait trouvée fort embarrassée de pourvoir à tous les besoins scolaires.

Mme veuve Hollandre, née Chanoine, a légué, par testament, une somme de 6,000 francs à l'Orphelinat de La Borde, sous la condition qu'il serait toujours dirigé par un prêtre catholique. Malgré un avis favorable du Bureau de Bienfaisance et du Conseil municipal, cette condition n'a pas été admise par l'autorité supérieure, et l'exécution du legs est restée en suspens, jusqu'à ce que les héritiers de Mme Hollandre aient

consenti à la suppression de cette clause, contraire à la jurisprudence. Mme Hollandre a aussi légué 1.000 francs à la Fabrique.

Le Concours régional agricole devant se tenir dans le département de la Marne, en 1884, le Gouvernement a pressenti, dès l'année 1882, les villes les plus importantes sur leurs intentions, et sur les sacrifices qu'elles consentiraient à s'imposer, en vue d'obtenir que ce concours ait lieu dans leur sein. Reims et Châlons avaient déjà été le siège de ces concours ; mais Epernay n'avait jamais reçu pareil honneur. Le 16 octobre 1882, Epernay avait sollicité cette faveur. Mais, il fallait trouver des ressources s'élevant à cent mille francs, pour obtenir satisfaction, et ce n'était pas chose facile pour une ville sans revenus.

Le 25 juin 1883, M. Delasalle, Préfet de la Marne, vint présider le Conseil municipal afin de s'assurer, par lui-même, s'il persistait à demander le Concours régional, et comment il entendait trouver les 100,000 francs nécessaires. La Ville n'offrait que 25,000 francs. Elle y ajouta 15,000 francs le 4 juillet ; soit 40,000 francs à la charge de son budget. Une souscription des habitants a déjà produit près de 33,000 francs. Les souscriptions du Conseil général, des Comices d'Epernay et de Sézanne, de la Société d'Horticulture et d'autres encore, complèteront les cent mille francs exigés.

Dans ces conditions, M. le ministre de l'agriculture décida, le 4 août 1883, que le Concours régional de 1884 se tiendrait à Epernay. L'ouverture en fut fixée au samedi 31 mai. Un concours hippique et beaucoup d'autres, dont je parlerai plus loin, auront lieu en même temps.

M. Collard-Vallerand, conseiller municipal, avait demandé, à la session de mai 1872, qu'une place de

louage des ouvriers vignerons fût créée à Epernay, à l'instar de celle de Damery, la seule des environs, afin d'éviter des déplacements trop longs aux patrons comme aux ouvriers. Cette question, reprise en 1883, fut tranchée favorablement, et la place de louage, établie les lundis de chaque semaine, place de l'Hôtel-de-Ville, commença à fonctionner dès le mois de janvier 1884. Chacun se trouve fort bien des avantages qu'elle procure.

CHAPITRE XLVIII

1883-1884

Téléphone. — Véloce Sparnacien. — M. Billout, Sous-Préfet. — Elections départementales. — Instituteurs, Musée scolaire. — Maison vicariale. — Prix du gaz. — Loi municipale. — Election. — Scission entre Républicains. Décès de Mme Rachel Auban-Moët, etc.

Les téléphones commencent déjà à se propager en ville, et le Conseil fixe à 0 fr. 10 par mètre le tarif du parcours des fils au-dessus de la voie publique, avec un minimum de 2 francs par an, quelle que soit la longueur du fil, et maximum de 10 francs par ligne. C'est par un décret du 7 juillet 1883, que l'ordre du Mérite Agricole a été créé. La Société du *Vélo Sparnacien* s'est formée à cette époque. Elle a été autorisée à se constituer légalement par arrêté sous-préfectoral du 2 octobre 1883. Cet arrêté fut le dernier que signa M. Emmanuel Fourcand, l'aimable Sous-Préfet que l'arrondissement possédait depuis près de six ans.

Par décret du 22 octobre 1883, il fut nommé sous-préfet de Coutances (Manche), et son départ, qui était

un avancement, causa de profonds regrets parmi ses administrés. Il en vint en foule de la ville et de tous les points de l'arrondissement, lui témoigner leurs profondes sympathies et leurs vœux.

Le même décret nommait M. Louis Billout, Sous-Préfet d'Epernay. Il quittait la Sous-Préfecture de Gray (Haute-Saône), et avait épousé la fille d'un riche administrateur de la Banque de France, M[lle] Desmarêts. M. Billout était un homme des plus aimables, à l'esprit fin et délié, âgé de trente-cinq ans environ, fluet de corps et d'une santé délicate qui ne lui permit pas toujours de s'occuper, comme il l'eût voulu, des affaires de l'arrondissement. Fils d'un médecin bien connu, inspecteur de nos stations balnéaires, il avait, en bon parisien, l'habitude du monde et se plut à donner, avec sa jeune femme, très parisienne aussi, des soirées qui donnèrent de la vie à la Sous-Préfecture, et une animation qui n'avait rien de commun avec la monotonie qu'on y remarque, sous nos sous-préfets célibataires. M. Billout, qui était venu visiter son poste le 3 novembre, en prit possession définitivement le 19, et reçut les visites officielles le lundi 26 du même mois. Son extrême amabilité causa la meilleure impression parmi les autorités et les fonctionnaires.

Les 12 et 19 août 1883, avaient eu lieu les élections départementales dans quatre de nos cantons, et, partout, des républicains furent élus. A Anglure, ce fut le vaillant docteur Foucart, pour le Conseil général, et M. Cochois, le perpétuel, pour le Conseil d'arrondissement. A Dormans, l'excellent M. Prin, avocat, conserve son mandat de conseiller général, et M. Fourman-Piot est nommé conseiller d'arrondissement. Ce républicain philanthrope est aujourd'hui maire de Dormans. A Esternay, M. Alfred Poirrier triomphe, au

Conseil général, contre son redoutable concurrent, M. le vicomte de Villiers, qui remplissait cette place depuis si longtemps. M. Gobinot, de Bethon, remplace M. le marquis de Larochelambert, au Conseil d'arrondissement. Enfin, à Montmirail, M. Le Blond et M. Petit obtiennent la presque unanimité des voix du canton.

Le 6 novembre 1883, le Conseil prend d'excellentes résolutions en faveur de l'instruction primaire ; il décide que les institutrices-adjointes recevront une augmentation de 100 francs, après trois ans d'exercice dans la même école de la ville. Il accorde également, à chacun des directeurs de nos cours d'adultes, une rémunération annuelle de 200 francs. Jusqu'alors, les adjoints, seuls, chargés de ces cours, recevaient chacun 100 francs.

M. Muller, inspecteur primaire, depuis quelque temps à Epernay, avait recueilli, dans sa circonscription, avec le concours dévoué des instituteurs de l'arrondissement, une grande variété d'échantillons d'ornithologie, minéralogie, géologie, paléontologie, etc., en vue de fonder à Epernay un musée scolaire, pour la ville et l'arrondissement. Décédé prématurément, M. Muller, qui tenait tout particulièrement à donner corps à son projet, en avait confié l'exécution à ses héritiers, qui ont remis à l'administration municipale, l'importante collection devant former le musée scolaire. En souvenir de cette générosité, une concession perpétuelle de terrain de deux mètres cinquante a été accordée gratuitement par la Ville, dans le cimetière, pour le tombeau de cet homme de bien, en novembre 1883.

A cette même époque, la fabrique de l'Eglise d'Epernay a fait l'acquisition de la maison Léautey, située à l'angle Sud-Ouest de la rue de l'Hospice, avec entrée principale rue du Collège, pour le logement des

vicaires de la paroisse, selon le désir de M. Ch. Perrier, qui avait légué 50,000 francs dans ce but. Mais cette maison, avec les appropriations nécessaires, ayant coûté 73,600 francs, Mme Gallice et ses enfants ont généreusement versé les 23,600 francs complétant la dépense.

C'est en 1883 qu'a eu lieu, sur la demande du ministère de la guerre, l'expropriation des terrains nécessaires pour le doublement de la voie ferrée, entre Fère-Champenoise et Sézanne, sur la ligne du chemin de fer d'Epernay à Romilly. Ce doublement de voie a été fait pour les besoins du service militaire ; mais la contrée ne peut qu'en profiter aussi.

Nous arrivons à l'année 1884 qui marque une étape importante dans l'histoire d'Epernay, surtout en raison du Concours régional agricole, qui s'est tenu pour la première fois dans cette ville, et des fêtes, aussi brillantes que nombreuses, auxquelles ont donné lieu les concours accessoires, qui ont duré plus de trois mois. Avant d'en donner le compte-rendu sommaire, je vais faire connaître les faits principaux qui ont précédé cette période. Par suite d'un traité additionnel avec la compagnie du gaz, les prix exagérés qu'on payait pour l'éclairage ont été réduits au taux que nous payons aujourd'hui, soit 0 fr. 30 le mètre cube, pour les particuliers, avec importantes bonifications en faveur de la Ville. Ces prix resteront tels jusqu'en 1923.

Les Chambres ayant commencé la discussion d'une loi sur l'organisation municipale, les élections des conseils municipaux, qui devaient se faire dans la première dizaine de janvier 1884, furent reculées, par une loi du 3 janvier, au premier dimanche de mai suivant, c'est à-dire après la promulgation de la nouvelle loi municipale. Cette loi, très importante pour les communes, dont elle élargissait les droits, fut promulguée

le 5 avril 1884. Parmi les innovations qu'on y rencontre, se trouve la *publicité* des séances du Conseil et l'affichage, dans les vingt-quatre heures, à la porte de la Mairie, des nominations des maires et adjoints. Un extrait des délibérations est affiché également, dans la huitaine, à la porte de la Mairie, afin que chacun puisse en prendre connaissance. Au lieu d'être élus pour trois ans, les conseillers le sont pour quatre ans.

Les élections eurent lieu dans toute la France, les 4 et 11 mai 1884. En voici les résultats pour la ville d'Epernay. Sur 4,092 inscrits, il y eut 2,965 votants. Les élus sont : MM. Fleuricourt, Brocot, H. Gallice, Mercier, Desjardins, Châtelain, Placet, Ch. Gerard, Desgeans, Dubois (de la Goësse), Bucquet, docteur Couillaud, Boizel, docteur Duval, Jourdain, Momenheim, Goutier, Bardoux, Baudin, Thévenin, Sauty, Héren, R. Chandon, Mérendet, Lamidel, Dézert et Prêt. Les trois quarts sont partisans sincères du gouvernement républicain.

Le maire et les adjoints furent réélus pour quatre ans. Mais, il est juste de remarquer ici que par suite de divisions dans le parti républicain, divisions où l'intérêt personnel était surtout en jeu, d'autres républicains convaincus et des plus en vue, avaient été éliminés. Une lutte plus ou moins déclarée se manifestait à chaque occasion, et les affaires municipales en souffraient. M. Ch. Gerard avait contre lui une opposition qui grossissait chaque année, et, pour surcroît de malheur, son administration avait perdu les sympathies de l'autorité supérieure. Déjà deux sous-préfets, et le préfet, lui-même, avaient presque rompu leurs relations avec le Maire de la ville. Tout cela était profondément regrettable, au moment surtout de l'approche du Concours régional, et des grandes fêtes qui se préparaient à cette occasion.

A cette époque, un événement imprévu vint frapper la population d'Epernay : Mme Rachel Auban-Moët-Romont, atteinte d'une maladie qui prenait un développement inquiétant, alla chercher, dans le Midi, un climat plus chaud, pour échapper aux étreintes qui l'accablaient. Poursuivant sa course jusqu'aux extrémités de l'Espagne, elle arriva à Séville, non loin de l'embouchure du Guadalquivir, dans l'Andalousie. Mais la maladie n'avait fait que s'aggraver en route et la mort inexorable vint la frapper, à quarante-six ans, le 16 avril 1884, dans cette ville célèbre par ses merveilles et la gaîté qu'on y respire. M. Auban-Moët, qui n'avait pas voulu quitter un seul instant sa digne épouse, reçut, éploré, son dernier soupir à plus de seize cents kilomètres d'Epernay. Il ramena dans cette ville les restes mortels de sa noble compagne, et, le 28 avril eurent lieu, en présence d'une affluence énorme d'Epernay et des environs, les obsèques solennelles de la grande bienfaitrice des malheureux, de celle dont la charité égalait l'immense fortune. Aussi, combien touchante fut, en cette lugubre solennité, l'explosion de douleur des nombreux êtres humains qu'elle avait soulagés ! La belle âme de Mme Rachel Auban-Moët, était à l'unisson de celle de son époux lui-même, et nous verrons plus loin comment, d'accord avec celle qui l'avait précédé dans l'éternité, il saura réaliser leurs philanthropiques et sublimes combinaisons.

CHAPITRE XLIX

1884

Concours régional agricole. — Prévisions des Recettes et Dépenses. — Déclarations. — Concours hippique. — Le Ministre Méline à Epernay. — Distribution des récompenses.— Constructions.— Expositions.— Fêtes : Aérostatiques ; de Tir ; Nautique ; Musicale ; Gymnastique ; Vélocipédique ; Manœuvres de Pompes. — Fête de Bienfaisance, etc.

Nous avons vu, précédemment, à la suite de quels pourparlers le siège du Concours régional agricole était fixé à Epernay. On s'était mis aussitôt en devoir de tout disposer en vue d'une organisation sérieuse de cette grande exhibition régionale.

Le Gouvernement se charge lui-même de tout ce qui concerne le Concours agricole et le Concours hippique ; mais à la Ville et aux initiatives des habitants incombe, sous la haute direction du Préfet, M. Delasalle, le soin d'organiser les autres Concours, Expositions et Fêtes qui doivent rehausser l'éclat de ces solennités.

Voici les prévisions de dépenses admises dès le mois de février 1884 :

Concours hippique	35,500 f »
Exposition industrielle, vinicole et viticole.	50,000 »
Exposition scolaire, météorologique et minéralogique........................	12,000 »
Exposition forestière....................	500 »
Concours de manœuvres de pompes à incendie	8,000 »
A Reporter	106,000 »

Report..........	106,000 f »
Festival de gymnastique et de tir........	3,000 »
Concours nautique....................	1,200 »
Concours vélocipédique................	1,500 »
Concours de pigeons messagers.........	600 »
Aérostats.............................	1,200 »
Concours national de tir..............	2,000 »
Concours international de musique......	25,000 »
Cavalcade.............................	20,000 »
Illuminations.........................	10,000 »
Feux d'artifice.......................	4,000 »
Retraites aux flambeaux...............	200 »
Publicité, affiches, imprimés.........	2,500 »
Achat de matériel des fêtes...........	3,500 »
Imprévu...............................	2,500 »
Total des dépenses prévues.....	183,200 f »

sans compter d'autres dépenses qui viendraient certainement encore s'y ajouter.

Mais il y aurait aussi des recettes, et celles présumées : quêtes, droits, entrées, etc., étaient évaluées à 65,700 francs, en dehors de celles relatives au Concours régional agricole proprement dit.

L'excédent des dépenses sur les recettes devait être couvert par des subventions, souscriptions, plus-value d'octroi, etc.

Les souscriptions furent abondantes et produisirent au moins 55,000 francs, et 20,000 francs pour l'exposition viticole.

Le Concours régional agricole se tint sur le Jard, qui fut complètement entouré de clôtures avec toiles, et aménagé de très heureuse façon, par les soins de M. Menault, inspecteur général de l'Agriculture, délégué du Ministre. Il avait fait établir, dans l'enceinte du

Jard, des pavillons, des halles, des cases, etc., pour recevoir les animaux et instruments qui remplissaient cette belle promenade. Un portique décoratif formait façade à l'entrée, sur la place de la République.

Dès le 29 avril, le Ministère de l'Agriculture avait reçu les déclarations des concurrents de la région, pour 294 animaux de l'espèce bovine ; 114 de l'espèce ovine ; 44 de l'espèce porcine ; 42 lots de volailles ; 26 lots d'animaux divers de basse-cour ; 1,977 machines et instruments agricoles ; 881 produits agricoles, etc. Ces chiffres furent de beaucoup dépassés jusqu'à l'ouverture du concours. Et tout cela put être classé et rangé méthodiquement, par les soins de M. Menault, qui y mit une telle ardeur, qu'il en tomba malade et dut garder le lit pendant plusieurs jours. Mais il avait réussi à donner à ce concours un aspect charmant et un succès complet. Il faut dire qu'il avait été puissamment secondé par le zèle éclairé des diverses commissions nommées ad hoc, et surtout par M. Ch. Gerard, Maire d'Epernay.

Le cadre de cet ouvrage ne me permet pas d'entrer dans des détails, qui nécessiteraient un gros volume pour être complets. Qu'il me suffise de dire que le Concours régional agricole, ouvert le samedi 31 mai, par un temps splendide, s'est continué jusqu'au dimanche 8 juin, et que le nombre des visiteurs y a été considérable, malgré la pluie qui était bientôt venue se mettre malencontreusement de la partie.

C'est le dimanche 1er juin que commence la série des grandes fêtes dont la ville va être le siège, jusque dans le mois d'août : illuminations, pavoisements, auditions musicales, banquets, conférences, etc., etc.

Le concours hippique, installé sur le rempart des Ponts-Neufs, également par les soins du Ministère, dura quatre jours, du jeudi 5 juin au dimanche 8 inclus.

Le Ministre de l'Agriculture, M. Méline, accompagné de M. Tisserant, directeur de l'Agriculture, vint ce jour-là, 8 juin, visiter les concours et présider à la distribution des récompenses. Les réceptions eurent lieu à la gare, où le Préfet de la Marne et le Maire d'Epernay souhaitèrent la bienvenue au Ministre, en présence des notabilités des sept départements de la région : général Février, commandant du 6e corps d'armée, sénateurs, députés, préfets, sous-préfets, conseillers généraux, magistrats, représentants de la presse, et de toutes les autorités d'Epernay, etc. Le déjeuner officiel a eu lieu à la Sous-Préfecture, et le déjeuner offert à la presse par la Municipalité, au café-restaurant des Expositions, dont je dirai un mot plus loin.

La distribution des récompenses aux lauréats de ces deux concours se fit en grande pompe, dans la Salle des Fêtes, située rue de la Justice-de-Paix. Cette belle salle, construite récemment par M. Philippe-Guérin, avait pu être terminée à point, et se prêtait admirablement à une solennité de ce genre. Le Ministre, M. Méline, prononça un beau discours, et fit ressortir l'importance des concours et des expositions qu'il avait visitées dans la journée. Il remit personnellement huit décorations du Mérite agricole, dont lui-même était le créateur. Deux de ces décorations étaient décernées à deux de nos concitoyens fort connus : M. Mousseaux, agriculteur à Gionges, et M. A. Baudin, médecin-vétérinaire et secrétaire du Comice agricole d'Epernay.

Le soir, un banquet de 300 couverts, servi par la maison Potel et Chabot, de Paris, fut offert par la Ville au Ministre et aux invités, dans la nouvelle Ecole maternelle, rue des Jancelins, splendidement décorée à cette occasion. Le champagne, produit de nos beaux coteaux, y coula à flots et donna une verve pleine

d'esprit aux orateurs qui y prirent la parole. M. Delasalle, Préfet de la Marne, parla le premier, puis M. Ch. Gerard, Maire d'Epernay. M. Méline s'est ensuite levé et a prononcé un discours éloquent dans lequel les questions agricoles ont été traitées de main de maître, aux applaudissements des convives. Enfin, M. Le Blond, Sénateur de la Marne, a parlé le dernier, et ses paroles, parties du cœur, ont été vivement applaudies. La soirée s'est terminée par un splendide feu d'artifice, des illuminations féeriques et une fête générale.

Dans la matinée du samedi 7 juin, les lauréats primés avaient reçu leurs récompenses en argent dans les bureaux de la Sous-Préfecture.

Mais si le Concours régional et le Concours hippique étaient terminés, les Expositions et Fêtes ne faisaient que commencer, et c'est M. le Préfet qui en avait fixé le programme, en même temps que celui des concours précédents, de concert avec l'autorité locale.

Un entrepreneur de la ville d'Auch (Gers), un spécialiste, avait traité avec le Maire d'Epernay pour toutes les constructions, travaux et baraquements concernant les Concours régional et hippique. Il traita de même pour les constructions à élever dans l'*Enceinte des Expositions*, située en haut de la rue du Commerce, à gauche en montant, dans un grand terrain appartenant à M. Bourre-Godart et s'étendant sur une longueur d'environ 250 mètres, sur cette rue, jusqu'au chemin de fer. Ces constructions devaient couvrir environ 5,500 mètres carrés, à 7 fr. 25 le mètre, et l'entrepreneur devait fournir gratuitement les portiques, décorations, oriflammes, etc. ; mais les terrassements, vallonnements, étaient au compte de la Ville.

Six grandes halles avaient été construites, ainsi qu'un café-restaurant, dans cette vaste enceinte d'où la

vue plonge sur la riante vallée de la Marne, qu'elle domine, vis-à-vis des riches coteaux champenois. C'est là qu'avaient été installées, dès le 1er juin, l'Exposition industrielle, viticole et vinicole, l'Exposition scolaire, l'Exposition forestière et l'Exposition d'horticulture, organisée par la Société de ce nom, sous l'habile direction de M. Gaston Chandon, son dévoué président.

On entrait dans le vaste quadrilatère, formant l'enceinte des Expositions, par des portiques décoratifs du meilleur effet, avec pavillons de chaque côté, et l'on trouvait là tout ce qui était nécessaire aux nombreux visiteurs, qui allaient s'y succéder pendant plus de deux mois : buffet-restaurant, café, bureau de poste et télégraphe, de correspondances, éclairage électrique, salle de lectures et conférences, etc.

Ce n'était pas tout encore. Outre ces constructions et la Salle des Fêtes qui fut presque constamment occupée, une grande tente avait été élevée sur la place Flodoard, qu'elle recouvrait presque tout entière : c'était l'Eden-Concert, qui fut inauguré par les Harry-Lauri's, célèbre troupe de mimes anglais qui parcouraient les plus grandes villes de l'Europe et même de l'Amérique. Il y avait aussi des représentations au Théâtre pendant ces Expositions. Plusieurs fois par semaine, des séances et représentations variées avaient lieu dans ces divers établissements, sans compter les grandes fêtes et concours qui se succédèrent, chaque dimanche, jusqu'au 17 août, tantôt sur un point, tantôt sur un autre.

Le dimanche 15 juin, grande fête aérostatique et conférence ad hoc dans la Salle des Conférences, au pavillon des Expositions. Ascension du « Vulcain », cubant 650 mètres, avec deux aéronautes, et lâcher de pigeons-voyageurs. Grande fête de nuit donnée par la Société d'Horticulture, qui avait distribué ses prix dans

la journée, concert, feu d'artifice. Ouverture du grand concours national de tir, qui se continue jusqu'au dimanche suivant.

Le dimanche 22 juin, grandes fêtes nautiques sur la Marne, données par la Société nautique d'Epernay, avec le concours de toutes celles de la région.

Le dimanche 29 juin, grand concours international de musique, où les sociétés les plus célèbres de Paris. de la province et même de l'étranger, se sont donné rendez-vous. Grand feu d'artifice, illuminations, bals et réjouissances publiques variées. Dix-sept mille personnes étaient arrivées ce jour-là par le chemin de fer, en y comprenant cinq mille musiciens.

Le dimanche 6 juillet, grande fête régionale de gymnastique, dans laquelle figurent 39 sociétés ; illuminations générales, etc. Le lundi 7, grand concours de tir à l'arme de guerre. Distribution des récompenses.

Le dimanche 13 juillet, concours de vélocipèdes, lâcher des pigeons-voyageurs des nombreuses sociétés des environs et de l'Est ; grande fête aérostatique : ascension de l'immense ballon « Vénus », cubant 1,200 mètres et monté par plusieurs aéronautes, etc.

Le dimanche 20 juillet, concours national de manœuvres de pompes à incendie, auquel prennent part de nombreuses sociétés, parmi lesquelles les plus renommées, etc. Grand concert de bienfaisance.

Le dimanche 27 juillet, grande fête aérostatique, au profit des Inondés de Troissy qui, le vendredi 4 juillet, avaient été surpris par une trombe effroyable ayant causé la mort du receveur-buraliste de cette commune, et occasionné de grands dommages aux propriétés. Festival-concert.

Après cette série de réjouissances, on chôma un peu le dimanche 3 août. Mais le dimanche suivant, 10 août,

eut lieu le concours d'honneur de tir des officiers de la garnison, de la réserve, de l'armée territoriale, etc., suivi de la distribution des récompenses aux lauréats. Ce fut encore un jour bien rempli.

Enfin, le dimanche 17 août, une grande cavalcade de bienfaisance, ayant pour sujet les *Cinq Parties du Monde,* et composée de 600 personnages représentant : l'Océanie, l'Amérique, l'Afrique, l'Asie, l'Europe et la France en particulier, avec les types et costumes de tous ces pays, se développe en une suite interminable de chars splendides, de cavaliers en riches costumes, de sociétés musicales, d'uniformes de tous les points du globe, de piétons bigarrés, au milieu d'une foule innombrable qui arrête la circulation dans les rues de la ville. C'est un spectacle que l'on ne reverra de longtemps, sans doute, et qui avait attiré les curieux de dix lieues à la ronde. Cependant, les quêteurs n'ont recueilli que quatre mille francs. Mais cette fête s'est continuée par de magnifiques illuminations, un grand feu d'artifice et un bal de bienfaisance qui a dû procurer encore une assez forte somme pour les pauvres.

Ainsi s'est terminée cette période étonnamment mouvementée, dont je n'ai fait qu'effleurer le récit, mais que la ville d'Epernay ne reverra sans doute de bien longtemps, si jamais il lui est donné d'en traverser une pareille.

CHAPITRE L

1884

Expositions : Viticole ; Vinicole ; Scolaire ; Pédagogique et Industrielle. — Fêtes nombreuses. — Récompenses. — Concours poétique sur le Vin de Champagne. — Académie champenoise. — Ses Fêtes. — Exposition forestière. — Exposition d'Horticulture, etc.

Après avoir énuméré rapidement les réjouissances et fêtes organisées à l'occasion des concours, il est nécessaire que je dise un mot des Expositions qui en ont été l'utile complément, afin d'en faire ressortir l'importance pratique et les progrès qui peuvent en résulter. Car ces expositions ont été une grande leçon de choses pour les visiteurs.

L'Exposition *viticole* comprenait tout ce qui concerne la vigne et sa culture : procédés divers, cépages et pépinières, travaux graphiques, dessins, cartes, plans des vignobles. Abris, échalas, porte-moyères, instruments de culture. Engrais divers, instruments et procédés de destruction des insectes de la vigne, poudres, liquides insecticides. Ouvrages traitant de la vigne, transports dans les vignes, charrues-vigneronnes, etc.

L'Exposition *vinicole* présentait encore une plus grande variété d'instruments et d'objets que la précédente. On y voyait de nombreux échantillons de vins de Champagne et autres, des liqueurs, alcools ; des cuves, pressoirs, foudres, bellons ; des machines à tirer, à boucher, à rincer, à opérer, à transvaser, à remplir, à agrafer, à ficeler, à marquer, à doser, à cercler, à ger-

ber, à électriser les vins ; des alambics, filtres, pompes à vin et accessoires, syphons, bouteilles, coupes, flûtes à champagne, bouchons, objets en liège, caisses et paniers à champagne, emballages, chantiers, pupitres à bouteilles, agrafes, capsules, feuilles d'étain, monte-charges, étiquettes, paillons, enveloppes, etc., etc. Et quantité d'autres objets se rapportant plus spécialement à l'industrie, tels que : sucres de betteraves et de maïs, cordages, ficelles, fils de fer, outils divers de taillanderie, de tonnellerie, auto-chargeurs, locomobiles, cuirs et courroies, horlogerie, confiserie, chaussures, biscuits, pain d'épices, chocolats, cafés, porcelaines, bougies, bières, etc.

L'Exposition *scolaire et pédagogique* a été l'un des grands attraits des concours. Elle remplissait deux halles très étendues, dans lesquelles une salle avait été disposée pour des conférences. Celles-ci, faites par des savants, amis dévoués de l'instruction, furent des plus suivies et se prolongèrent pendant plus de deux mois, plusieurs fois par semaine.

Cette exposition *scolaire et pédagogique* présentait, rangés dans un ordre parfait : des dépôts des principales maisons de librairie de la région et de Paris, concernant les écoles : livres, cartes, globes, gravures, tableaux de leçons de choses, etc. Des objets de géologie, minéralogie, ornithologie, etc.

La plupart des écoles bien tenues, et le Collège d'Epernay lui-même, avaient exposé les travaux manuels des élèves, devoirs, cahiers, dessins, travaux au crochet et à l'aiguille, procédés d'instruction et d'éducation, etc. On y remarquait, entre autres, les travaux des écoles primaires du Havre, qui nous avaient fait l'honneur de venir jusqu'à nous.

L'école des apprentis du Chemin de fer avait envoyé,

outre les cahiers et dessins de ses élèves, de fort beaux spécimens de fonderies, forges, chaudronnerie, scierie de fer, menuiserie, etc.

L'industrie était largement représentée par des mobiliers scolaires, vitrines, lampes électriques et autres, machines à coudre électriques, appareils photographiques, fils et câbles électriques, instruments de musique, orgues, pianos, objets d'ornementation, bronzes, dorures, argenterio, nickelage, et jusqu'à des vélocipèdes, dont l'usage commençait à se répandre, et qui sont, aujourd'hui, entre les mains d'un si grand nombre de particuliers et même de particulières, puisque voici les femmes qui commencent à pédaler comme les hommes.

A propos de vélocipèdes, un souvenir d'enfance me revient : Il y a soixante ans environ (j'avais une dizaine d'années), le petit village de Normée était vivement intrigué par le passage d'une sorte de vélocipède, tout en bois, composé d'une grande roue en bois en avant et d'une petite en arrière, monté par son inventeur, M. Collard, menuisier à Cheniers, petit village situé à dix ou douze kilomètres de Châlons, et qui se rendait à Fère-Champenoise, distant de Cheniers de vingt-cinq kilomètres. La machine, très rudimentaire, n'avait pas de pédales. L'inventeur, à cheval dessus, la lançait du bout de ses pieds, touchant alternativement le sol, en se portant en avant. Chaque coup de jarret imprimait un mouvement plus ou moins accéléré, selon l'état et la pente du sol, et faisait avancer le véhicule de deux, quatre et quelquefois de dix mètres, et même plus. Les petits écoliers, sortant de la classe, étaient émerveillés ; mais les habitants hochaient la tête en disant que cet homme devait être un fou. J'ai appris depuis, qu'au contraire, le brave menuisier de Cheniers était un chercheur intelligent et réfléchi, qui inventa et perfec-

tionna d'autres instruments fort utiles aux cultivateurs.

Quoi qu'il en soit, cette anecdote me donne à penser que ce fut peut-être là l'embryon des splendides vélocipèdes qu'on admire en 1898.

Le *Comité des Femmes de France*, de Reims, dont le noble but est la préparation et l'*organisation des moyens de secours qui, dans toutes les localités, peuvent être mis à la disposition des blessés ou malades militaires*, avait exposé tous les spécimens de son matériel si complet, si intéressant et si utile en temps de guerre. Epernay a suivi, depuis, l'exemple de Reims et de tant d'autres cités, et un Comité des Femmes de France y est organisé de la façon la plus heureuse et la plus rassurante pour l'avenir. Mme Couillaud, veuve du regretté docteur, en est la présidente dévouée.

La distribution des récompenses aux lauréats de l'Exposition scolaire eut lieu en grande pompe à l'Ecole maternelle, rue des Jancelins, le dimanche 27 juillet, sous la présidence de M. l'Inspecteur d'Académie. M. le docteur Duval, président de la Commission d'organisation du Concours et membre du Bureau d'administration du Collège, y reçut, des mains de M. le Sous-Préfet, les palmes d'Officier d'Académie, distinction des mieux méritées par cet homme si dévoué pour le bien public. Il n'en jouit pas bien longtemps, puisqu'il mourut le 1er septembre 1885, à l'âge de 73 ans, après quarante années de services signalés.

A l'occasion de ces solennités, un de nos plus sympathiques concitoyens, M. Armand Bourgeois, percepteur de Pierry, littérateur à ses heures, proposa d'annexer au Concours vinicole un Concours *poétique sur le Vin de Champagne*. L'idée parut bonne et pleine d'à-propos. On l'accueillit avec plaisir. M. Gaston Chandon, l'un des chefs de la grande Maison Moët et Chandon,

fut nommé Président d'honneur de la Commission d'organisation, et M. Armand Bourgeois fut chargé de tout organiser. Il y mit une telle ardeur et une persévérance si soutenue, que le succès de ce concours poétique fut prodigieux : 1,103 manuscrits, odes, idylles, ballades, fables, chansons, etc., lui furent adressés. L'ensemble formait 66,403 vers ! L'empressement des poètes, tant français qu'étrangers, était digne du *Roi des Vins*. Un jury composé des plus hautes notabilités littéraires et présidé par M. Tony Révillon, député de la Seine, accepta la lourde tâche d'examiner et de classer cette colossale production poétique.

Le premier prix, offert par M. Gaston Chandon, était de 1,000 francs en argent ; le deuxième était de 500 francs ; les troisième et quatrième de chacun 200 francs ; le cinquième de 100 francs, sans compter les nombreux paniers de champagne qui en rehaussaient l'attrait, et qui furent généreusement offerts par nos meilleures Maisons de Champagne, non seulement aux 5 premiers lauréats, mais encore aux 25 lauréats suivants qui reçurent des mentions honorables.

En outre de ces 30 bons premiers, la Commission voulut aussi récompenser d'une mention simple les 80 pièces qui venaient ensuite. De sorte que 110 pièces, c'est-à-dire le dixième du total, reçurent les honneurs de la publicité et furent imprimées en deux volumes, distribués aux 110 vainqueurs. Parmi les 993 autres pièces dont les concurrents n'ont rien obtenu, il s'en trouvait encore un grand nombre de fort bonnes.

Je ne citerai spécialement ici que les noms des cinq premiers prix. Ce sont : 1° MM. Clovis Hugues, député de Marseille ; 2° Gaston Jollivet, homme de lettres à Paris ; 3° Adolphe Chavance, de Vitry-le-François ; 4° Raoul de Rayrols, homme de lettres à Paris ; 5° Valéry

Vernier, rédacteur à la *République Française,* à Paris. Trois Sparnaciens figurent dans les 110 premières pièces : MM. Prost, professeur au Collège ; Ascoli, statuaire, et celui qui écrit ces lignes ; Avize y était représenté par M. Amaury de Cazanove, le septième et des meilleurs ; Dormans, par M. Léon Migne ; Sézanne, par Mlle Mathieu, aujourd'hui institutrice à Epernay ; Châlons, par trois de ses poètes, etc., etc.

La distribution des récompenses de ce concours poétique eut lieu le jeudi 24 juillet, dans la belle salle des Conférences de l'Exposition. Elle fut des plus brillantes. M. Tony Révillon présidait. Il prononça un discours de circonstance qui fut un vrai régal littéraire. Les principaux lauréats lurent leurs poésies et furent salués des applaudissements unanimes d'une assemblée aussi nombreuse que choisie. On vit jusqu'à la vénérable Mme Anaïs Ségalas, vraie Champenoise, venir lire la sienne au milieu d'acclamations enthousiastes.

M. Clovis Hugues, premier grand prix, retenu à Marseille, s'était excusé, et ce fut son ami, M. Jacques Bouché, littérateur distingué et grand négociant en champagne à Mareuil-sur-Ay, qui lut la première pièce couronnée, avec toute la délicate élégance qu'on lui connaît, et je regrette vivement de n'être pas autorisé à donner ici cette magistrale poésie. On la trouvera, d'ailleurs, à la Bibliothèque d'Epernay et dans les autres bibliothèques de la Marne, avec les 117 autres qui lui forment escorte.

Mais, à défaut de grives..., me permettra-t-on, à moi, humble cent troisième, qui n'avais jamais rimé, d'y aller ici de ma pièce, ne fut-ce que pour témoigner, à titre purement historique, de l'entraînement que suscita partout cet alléchant concours ? Je le ferai, en mettant absolument de côté tout sentiment d'amour-

propre, et en rétablissant le onzième quatrain de ma poésie, omis dans l'impression de l'ouvrage.

La voici :

CHAMPAGNE !

UTILIS.

Du Midi j'arrivais (1). Déjà l'immense plaine
Et ses nombreux troupeaux à la soyeuse laine
A mes regards s'offraient. Déjà j'étais tout yeux,
Guettant à l'horizon ces coteaux merveilleux...

Tout à coup j'aperçois, dans les lointains parages,
Ces lieux si renommés, ces joyeux paysages
S'élevant vers le ciel, confondant leur ton bleu
Avec l'azur d'en haut, comme pour tenter Dieu !

Hosannah ! les voici ! les sublimes collines
Couvertes de verdure et des faveurs divines :
Mes yeux les voient enfin, grâce aux brillants concours
Que le bel Epernay possède pour cent jours !

Triple salut à vous ! ô coteaux de Champagne
Admirés entre tous, vrais pays de cocagne,
Dont les produits divins, du globe tout entier
Font les humains heureux, quel que soit leur métier.

Trois fois salut à vous, belles parmi les belles !
O collines d'Ay ! dont les riches parcelles,
Aux beaux raisins d'azur valant leur pesant d'or,
Font jaillir le bonheur, rien qu'à voir leur décor !

A vous aussi salut ! collines bien-aimées
Qui, d'Ay l'enchantée aussi bien estimées,
Rayonnez autour d'elle avec le même éclat,
Formant avec cet astre un seul et même état.

Vignerons champenois, connus dans tout le monde,
Savez-vous, mes amis, que sur la boule ronde
Nulle part on ne voit, si justement vantés,
Des coteaux comme ici, des ceps si bien plantés.

Jamais en aucun lieu, l'importante cueillette
Des fruits d'or et d'azur que le vigneron guette,
Ne fut l'objet de soins aussi bien raisonnés
Que ceux qu'on donne ici comme à des nouveaux-nés !

Au pressoir, au tonneau, quelle délicatesse !
Et quelle vigilance et toujours quelle adresse
Pour avoir ce beau jus, ce nectar si coquet
Qui possède, *lui seul !* le superfin bouquet !

---

(1) Allusion à la première excursion que, tout enfant, je fis à Epernay.

Venez donc, ô Crésus ! négociants richissimes,
Qui pouvez acheter ces vins illustrissimes :
Hâtez-vous ! payez cher : c'est la vie et l'espoir
De ces bons vignerons, modèles du devoir.

Quoi ! vous balanceriez ? Non, ce n'est pas possible !
Jamais un bon *tireur* (1) ne dédaigna la cible (2)
Surtout quand du *Champagne* elle a tous les attraits,
Qu'elle est blonde, vermeille, et porte ses bienfaits.

Le *Champagne !* c'est lui ! j'ai nommé la merveille
Que, si coquettement, vous mettez en bouteille
En attendant le jour, le moment fortuné
Où, prenant son essor, il est *découronné.*

Beau Champagne, à nous deux ! Sois gentil et bien sage,
Ne sois pas avec moi comme un lion dans sa cage.
Je vais te déboucher : vois quel aimable effroi
Tu jettes dans les cœurs des belles en émoi !

Admire ces têtes comme toi couronnées,
Ces bustes palpitants, ces mains fines levées,
Tressaillant d'un bonheur à peine détourné
Qui résonne aussitôt qu'un coup sec a tonné !

Quel parfums enivrants ! Quelles saintes délices
On savoure, en voyant les aimables caprices
De la mousse vermeille, au départ du bouchon
Retombant sur Vénus sans demander pardon !

Que tu me plais ! Champagne à la nuance crème,
A l'aspect séduisant, à l'arôme suprême,
Dans ta coupe ou ta flûte au corps droit si pimpant
Qui nous invite à boire à ce vin pétillant !

Qu'on t'admire et qu'on t'aime ! en regardant ta mousse
Qui, vers nos lèvres monte, et vivement nous pousse
A ne rien laisser perdre, en te contemplant trop,
De ton si fin bouquet qu'on doit prendre au galop.

Tu nous fascines tous, et cela sans réplique ;
Aussi t'a-t-on nommé le *vin patriotique.*
Ton renom sans pareil s'étend sur l'univers,
Et tes brillants attraits font éclore mes vers.

Pas de fêtes sans toi ! tu parais au baptême
De l'ange nouveau-né. Lorsqu'aussi le Saint-Chrême,
Sur le front de l'enfant doucement a coulé.
Tu n'as manqué jamais au dîner d'être allé.

---

(1) Le grand négociant qui fait le *tirage* du vin.
(2) Le cellier où le blond vin attend les acheteurs.

Mais au jour de l'hymen, lorsque la chaste fille
A retiré son voile et remis sa mantille,
Comme on admire en toi le plus gai du festin !
Comme aux jeunes époux on boit le jus divin !

Et de Mars, au grand jour, pour exalter la gloire,
Lorsque de nos Français nous fêtons la victoire,
C'est toujours le Champagne, à l'effet sans pareil,
Qui couronne le mieux le splendide appareil !

O Champagne ! Erato dut, un jour, te connaître
Et les Muses, ses sœurs, ont dû t'avoir pour maître.
Guide-nous, comme elles, dans les pures clartés,
Dans les vallons d'En-Haut, dans les saintes cités !

Avril 1884.

Ce fut à la suite de cet inoubliable tournoi que M. Armand Bourgeois, déjà bien connu dans le monde des lettres, eut l'idée de fonder à Epernay, avec le concours des littérateurs, l'« *Académie Champenoise* » et de lui créer un organe spécial : la « *Revue artistique et littéraire de la Champagne* ».

L'Académie champenoise ouvrit bientôt des concours qui furent l'occasion de belles fêtes littéraires à Epernay, et l'on crut que cette ville affairée allait prendre goût aux choses de l'esprit.

Avant la fin de 1886, l'« Académie champenoise » et la « Revue littéraire » étaient debout, et dès le 3 octobre, avait lieu la première fête au sujet d'un concours ayant pour objet l'*Eloge de Jeanne d'Arc*. Mme la duchesse d'Uzès en était la présidente d'honneur. L'année suivante, ce fut l'*Eloge de Jean de la Fontaine*, avec M. Sully-Prudhomme, de l'Académie française, pour président d'honneur. Puis vinrent l'*Eloge du Général Chanzy*, la *Chanson sur le Vin de Champagne*, l'*Eloge de la Champagne*, etc.

Mais, M. Armand Bourgeois, qui était l'âme de l'*Académie champenoise*, s'aperçut qu'il n'était pas assez soutenu dans sa noble et laborieuse tâche. Fatigué et

découragé, il se démit, tout à coup, de ses fonctions de président et de secrétaire, dans le courant de l'année 1891.

L'Académie champenoise et sa *Revue littéraire* avaient vécu.

Cette retraite subite surprit et affligea les véritables amis des lettres, qui eussent voulu voir l'œuvre de M. Bourgeois se développer. Quelques-uns lui firent remarquer, avec raison, qu'il lui eût suffi de réunir les adhérents en assemblée générale, pour s'entendre avec eux, répartir et dédoubler les rôles, et donner ainsi un nouvel essor à cette Société, aussi utile qu'agréable. Les lettres ont perdu à cette disparition, dans notre Champagne. Les arts eux-mêmes ont dû le regretter, puisque l'*Académie champenoise* avait déjà pu organiser des expositions et concours de peinture et de compositions musicales, qui n'ont pas été sans être remarqués. Qu'il me soit permis d'émettre le vœu qu'une Société analogue se forme bientôt à Epernay en vue de rehausser les esprits et les cœurs !

Exposition forestière. — Quand il fut question d'une exposition forestière, chacun se demandait ce qu'elle pourrait bien comporter, et comment elle pourrait intéresser le public. Eh bien, cette exposition, inspirée par le Gouvernement et disposée par notre intelligent inspecteur des forêts, M. Philippe, offrit un réel intérêt à ses nombreux visiteurs.

Le terrain assez vaste mis à sa disposition, dans l'enceinte et à l'entrée de l'exposition scolaire, était entouré de larges plates-bandes réservées pour les pépiniéristes. Venait ensuite, en deçà des allées, une petite forêt en miniature, où la faune et la flore des régions françaises boisées se trouvaient entièrement représentées. On y voyait les essences de toutes sortes d'arbres,

troncs, rondelles, écorces, semis d'arbres forestiers, etc. Un pavillon, coquettement disposé, renfermait une foule d'objets charmants savamment travaillés, des hôtes des bois, des fauves, des oiseaux artistement empaillés, etc.

Tous les spécimens de bois, propres au commerce et à l'industrie, y figuraient et donnaient une leçon de choses utile aux visiteurs étonnés, qui ne ménagèrent pas leurs louanges à l'habile organisateur de l'Exposition forestière.

Exposition d'horticulture. — Bien que je veuille abréger toute description, je ne puis omettre de dire que l'importante Société d'Horticulture d'Epernay, qui comptait, en 1884, déjà plus de deux mille membres, a fait une exposition des plus remarquables, sous l'habile direction de M. Gaston Chandon, son président. Le magnifique jardin qu'elle avait disposé dans l'enceinte des Expositions, en haut de la rue du Commerce, était rempli de fleurs admirablement disposées et de plantes rares, qui offraient le plus charmant coup d'œil. Les visiteurs y furent extrêmement nombreux, et tous s'extasiaient à la vue des merveilles qu'on y avait accumulées avec tant d'art et de charme.

Cette exposition dura du samedi 7 juin au lundi 16. Le dimanche 15 juin eut lieu la distribution des récompenses aux lauréats, au milieu d'une solennité à laquelle rien ne manqua pour en rehausser l'éclat. La Musique des Sapeurs-Pompiers Moët et Chandon et la Fanfare de Damery y contribuèrent pour une bonne part, et toute cette journée fut une fête dont le souvenir ne s'effacera pas de longtemps dans les esprits.

CHAPITRE LI

1884-1885

Nouvelles Ecoles.— Fusils et mobiliers scolaires.— Crèches : donation Auban-Moët. — Chemin de Mardeuil. — Inauguration du chemin de fer, à Esternay. — Départs d'ouvriers du chemin de fer. — Embarras de l'Administration municipale. — Octroi à la Goësse. — Legs. — Le Jard embelli. — Place Victor-Hugo. — Elections législatives. — Sociétés : d'Escrime ; des Conférences. — Relégation.— Legs Mignon, à Venteuil.— Réélection de M. Jules Grévy, etc.

On s'occupe activement des exercices militaires dans les écoles, et 4,700 francs sont votés par le Conseil pour achat de fusils scolaires et d'uniformes, et 625 francs pour fusils au Collège, en faveur duquel une subvention égale est sollicitée de l'Etat. Notre établissement secondaire était déjà dépositaire de fusils pour exercices militaires, mais ces armes avaient dû être réintégrées dans les magasins de l'Etat.

C'est dans les nouvelles écoles de la rue du Haut-Pavé (garçons) et de la rue du Donjon (filles) que doit avoir lieu la rentrée des classes, en octobre 1884, de même qu'à la nouvelle école maternelle, rue des Jancelins, se fera la rentrée des petits enfants. Un devis ayant été dressé, pour l'acquisition des mobiliers de ces nouveaux établissements et le renouvellement d'autres mobiliers scolaires, 32,000 francs ont été affectés à cette destination.

La création d'une troisième chaire de sciences, au

Collège, est demandée par la Ville, qui tient à ne pas s'arrêter dans la voie du progrès.

Dans une lettre du 10 juillet 1884, M. Auban-Moët offre à la Ville d'Epernay une somme de 150,000 francs pour l'érection de deux crèches, de cinquante à soixante berceaux chacune, dans deux quartiers distincts. M. Auban-Moët y mit ces seules conditions : 1° Ces établissements seront appelés « Crèches-Rachel » en souvenir de la très regrettée Mme Rachel Auban-Moët, sa défunte épouse ; 2° Elles seront dirigées par des religieuses de l'ordre que choisira la Ville.

En outre de ces 150,000 francs en argent, M. Auban-Moët, offre gratuitement le terrain suffisant pour la première de ces crèches, dans sa propriété contiguë à l'école maternelle, rue des Jancelins. C'est un bienfait d'une haute importance pour les mères de famille, qui peuvent confier leurs tout jeunes enfants aux crèches, pour se livrer, du matin au soir, à des travaux rémunérateurs. Aussi, la Ville est-elle heureuse de témoigner sa vive reconnaissance à M. Auban-Moët pour cet acte de généreuse bienfaisance.

La première crèche ou Crèche-Rachel n° 1, a été inaugurée en 1887, dans le terrain de la rue des Jancelins. Le règlement de cet établissement est arrêté, et la réception définitive des travaux a lieu au mois de juin. La Crèche-Rachel n° 2, a été construite en 1891-1892, à l'autre extrémité de la ville, dans un terrain de 1,000 mètres, donné par M. et Mme Mérendet-Godart, situé rue Thiercelin-Parichault.

La Ville y avait ajouté 200 mètres carrés de terrain.

On verra plus loin, en 1893, une autre grande libéralité du généreux fondateur des crèches, et qui en assurera le fonctionnement sans charges pour la Ville.

La place récemment formée par la couverture du

Cubry, entre le moulin de la Filature et le pont de Nommois, n'avait pas encore de nom. M. Ch. Gerard, Maire, proposa de l'appeler *Place Lasson*, du nom de M. Lasson, ancien conseiller municipal, un honorable médecin qui s'était fait une spécialité des accouchements. Mais, le Gouvernement refusa d'approuver cette résolution que le Conseil avait votée à deux reprises. Le choléra ayant fait son apparition dans le Midi de la France, notamment à Marseille et à Toulon, Epernay souscrivit 150 francs pour venir en aide aux populations atteintes du fléau. Il fut décidé ensuite que si la ville était envahie par l'épidémie, qui venait d'être signalée à Paris, les cholériques ne seraient pas admis à l'hôpital, mais seraient installés dans la baraque où s'était tenu le café-restaurant des expositions, sur la butte de craie en haut de la rue du Commerce. Fort heureusement, la contagion ne vint pas jusqu'à nous.

Depuis deux ans, la question d'un chemin convenable d'Epernay à Mardeuil, était à l'étude. L'ouverture de ce chemin, qui prendrait au bout Nord de la rue de Bréban, pour aller passer à l'Ouest du cimetière, et auquel viendrait s'embrancher la rue de la Côte-Legris, permettrait d'éviter la côte Saint-Laurent, trop rapide pour les attelages. Cet utile projet nécessitait une dépense de 40,000 francs qui l'avait fait ajourner. Mais il fut voté le 13 octobre 1884, ainsi que la mise en adjudication des travaux. C'est depuis la construction de ce chemin vicinal, que la grande côte de Saint-Laurent est à peu près délaissée par les voitures chargées.

Jusqu'en 1884, toute la partie Ouest de notre arrondissement était privée de chemin de fer, et les communications avec Epernay étaient longues et difficiles à effectuer. Grâce à des démarches persévérantes des conseillers généraux et d'arrondissements des cantons

d'Esternay, Montmirail, Montmort, Dormans, Epernay, etc., et des députés de la région, et en particulier de M. Poirrier, maire d'Esternay, aujourd'hui sénateur, un chemin de fer venait d'être construit de Romilly à Esternay, Montmirail et Mézy, où il rejoint la grande ligne de l'Est. M. A. Poirrier avait tant fait qu'il était parvenu à y intéresser les populations et tous ses collègues des territoires environnants. Epernay pouvait donc communiquer en chemin de fer avec Esternay et Montmirail, soit en passant par Sézanne, soit par Mézy.

Cette nouvelle ligne, qu'on regardait comme un tronçon d'une ligne future d'intérêt général d'Amiens à Dijon, fut solennellement inaugurée le dimanche 26 octobre 1884, par M. Raynal, ministre des travaux publics, accompagné du directeur des chemins de fer, de M. Le Blond, sénateur, des six députés de la Marne. M. Blandin en tête, d'un député de l'Aisne, des préfets de la Marne et de l'Aube, de M. Léon Bourgeois, secrétaire général de la Seine, des sous-préfets, conseillers généraux et d'arrondissement, des ingénieurs, des maires de la région, etc., etc.

Un banquet de trois cents couverts fut servi par Potel et Chabot, sous une grande tente élevée près de la gare d'Esternay. De beaux discours furent prononcés par M. Poirrier, M. le ministre, M. Delasalle, préfet, M. Le Blond, M. Blandin, etc. Pendant ce banquet, M. Raynal, au nom du ministre de l'intérieur, remet la croix de la Légion d'honneur à M. Poirrier, maire d'Esternay ; au nom du ministre de l'agriculture, la croix du Mérite agricole à M. Larousse, agriculteur distingué à Lachy; et au nom du ministre de l'instruction publique, les palmes d'officier d'Académie à celui qui écrit ces lignes. Ce dimanche 26 octobre 1884 fut un jour de fête pour toutes les localités situées sur la nouvelle ligne :

Romilly, Lurey-Conflans, Périgny-la-Rose, Villenauxe, Les Essarts-la-Forestière, Esternay, Le Gault, Montmirail, Artonges, Pargny-la-Dhuis, Condé-en-Brie, Connigis-Saint-Eugène, Mézy et même Château-Thierry, où le ministre est reçu à dîner, partout les populations étaient dans l'allégresse.

A la gare de Montmirail, il y avait eu réception, discours, vin d'honneur. Toute la population, enthousiaste, était là pour acclamer le ministre et les autorités, malgré la pluie qui tombait ferme.

L'année 1884 fut donc mémorable pour Epernay et pour l'arrondissement. Mais pour la ville, il y eut un point noir que je dois signaler : Le premier avril a été marqué par le début des départs d'un certain nombre d'ouvriers de la carrosserie au chemin de fer. La Compagnie les envoya à Romilly, au grand mécontentement de la ville d'Epernay. Ces départs se continuèrent successivement jusqu'au 1er mai 1887, et c'est d'autant plus regrettable, qu'un certain nombre d'entre eux avaient acheté de petites maisons, à la Cité notamment, et il fallut les louer ou même les vendre. Le nombre des agents ainsi partis, malgré eux, pendant ces trois années, s'éleva à cent cinquante-trois ; ce qui représente, avec leurs familles, une population d'environ cinq cents habitants qu'Epernay perdit dans ce laps de temps. Il en résulta un arrêt des plus fâcheux dans l'accroissement de la ville.

Au point de vue général, cette année avait vu promulguer, en outre de la loi municipale, la loi du 28 mars, sur les Syndicats professionnels ; la loi du 19 juillet supprimant les enfants de troupe et créant six écoles militaires préparatoires ; enfin la loi du 27 juillet rétablissant le divorce.

Après cette mémorable année qu'Epernay venait de

traverser, une période d'accalmie ne pouvait manquer de se produire dans cette ville. Aussi, je ne vois rien d'important à relever pendant les six premiers mois de 1885.

M. Ch. Gerard était devenu en termes moins cordiaux encore, avec l'autorité préfectorale qui, de son côté, ne le ménageait guère. Il avait, contrairement à la loi, désigné de son propre mouvement, les écoles que chaque enfant devait fréquenter, alors que c'est au père de famille, lui-même, qu'il appartient de choisir l'école que fréquenteront ses enfants. Des réclamations furent adressées au sous-préfet, qui informa le Maire de la faculté laissée aux familles. Celui-ci n'en tint pas compte, et il fallut une décision du conseil départemental de l'instruction publique, pour le remettre dans le chemin de la légalité. Il avait même appelé le Conseil municipal à délibérer sur cette question, qui était en dehors de ses attributions. Le Préfet, mécontent, fit annuler cette délibération par le Conseil de préfecture, et les pères de familles purent enfin jouir tranquillement de leurs droits.

L'orphelinat de la Borde ne pouvant subvenir à ses besoins, le Conseil lui vota, le 15 juin, une subvention de 1,000 francs, qui a toujours été servie, depuis, chaque année, à cet établissement.

Depuis l'ouverture du chemin situé près de la Goësse (avenue Paul-Bert), le bureau d'octroi, placé à l'extrémité Nord du hameau de Grandpierre, ne pouvait surveiller les entrées, qui avaient la possibilité de gagner la rue du Haut-Pavé, par le nouveau chemin, et de s'exempter ainsi des droits d'octroi. Ce bureau fut transféré près de la Goësse. La maison de Grandpierre, où il s'était tenu, fut vendue par la Ville en 1887.

M. Papelart-Perrier, beau-frère de M. Ch. Perrier,

lègue, en 1884, 30,000 francs à l'hospice et 5,000 francs à la fabrique de l'Eglise. Mlle Vallerant, lègue également 1,000 francs à l'hospice, et le tout est accepté avec reconnaissance.

Le Jard est embelli par l'établissement d'une grille, qui entoure le bassin dans lequel on accède par des portes situées aux quatre aspects, avec escaliers à l'Est et à l'Ouest, et des vasques pour y recevoir de l'eau de concession. Des arbustes y sont plantés ainsi que de belles fleurs qui en font un agréable jardin avec pelouses, bosquets, etc. Le kiosque est coquettement surélevé. Ces travaux nécessitent une dépense de dix-sept mille francs.

La place de la Gendarmerie, située entre la rue Porte-Lucas et la rue Saint-Laurent, n'a plus lieu d'être ainsi nommée, depuis que la caserne des gendarmes a été transférée derrière le Palais-de-Justice (1863). Le Conseil décide qu'elle s'appellera *Place Victor-Hugo*, en souvenir de l'illustre poète national, décédé le 21 mai 1885, et auquel de grandioses obsèques patriotiques avaient été faites.

Il fut inhumé au Panthéon, alors église Sainte-Geneviève, qu'un décret du 27 mai, signé à l'occasion de la mort de ce grand citoyen, rendit à sa première destination.

Dans les premiers jours d'août 1885, M. Auban-Moët-Romont épouse, en secondes noces, Mme Van Bomberghen-Sabbe, riche héritière à Anvers, qui avait été la digne et fidèle amie de sa première femme, et qui sait, comme elle, ainsi qu'on le verra plus loin, continuer ses plus nobles traditions de bienfaisance.

Le 30 septembre 1885, paraît, à Epernay, le premier numéro de la *Guêpe Champenoise*, journal hebdomadaire satirique, avec dessins, publié par MM. Bonnedame

et fils. Il eut une certaine vogue dans la région. Il ne dura cependant que jusqu'en 1887.

En vue des élections législatives qui doivent avoir lieu le 4 octobre 1885, une loi du 16 juin précédent a décidé que les députés seraient élus au *scrutin de liste*, par département. La lutte entre les républicains, d'un côté, et ceux qu'on appelait les *conservateurs*, de l'autre, hostiles au Gouvernement, fut des plus vives. Les candidats formaient trois groupes bien distincts dont deux étaient favorables à la République plus ou moins avancée, savoir :

1° Les républicains, qui comprenaient : MM. Margaine, Derevoge, Guyot, Blandin, Faure et Mennesson ; 2° Les radicaux, représentés par : MM. Courmeaux, Chautemps, Langlet, Maurice, Richard et Vergoin ; 3° Enfin, venaient les conservateurs-libéraux, qui étaient considérés comme réactionnaires ou monarchistes. C'étaient : MM. Ponsard, Mérendet, Boullaire, H. Paris, Senart et Garnier.

Au premier tour de scrutin, ceux-ci eurent un avantage marqué, avec 4 à 5,000 voix de majorité sur leurs principaux concurrents. M. Ponsard venait en tête, suivi, toutefois, de M. Margaine, républicain convaincu. Mais, au second tour, le 18 octobre, une majorité de 12 à 14,000 voix donnait la victoire aux républicains, qui étaient élus dans l'ordre suivant : M. Margaine, 54,180 voix ; M. Derevoge, 53,214 ; M. Hipp. Faure, 52,461 ; M. P. Guyot, 52,444 ; M. Blandin, 52,295 ; M. Mennesson, 52,254. Tandis que M. Ponsard, qui venait en tête des réactionnaires, n'obtenait que 41,140 voix. Ces élections étaient exclusivement politiques, et la République en recevait une nouvelle consécration. Tous les candidats, à quelque parti qu'ils appartinssent, étaient des plus honorables et c'est seulement leurs opinions

politiques qui furent en cause. La nouvelle Chambre contenait environ les deux tiers de ses membres du parti républicain contre un tiers de réactionnaires.

Deux Sociétés nouvelles se sont formées à Epernay, en 1885 : la Société d'*Escrime* et la Société *des Conférences* dont M. Ritt, receveur des finances, fut le fondateur et l'un des plus brillants conférenciers.

Une loi sur la relégation des condamnés récidivistes fut votée le 27 mai 1885.

C'est le 9 octobre 1885, qu'est mort, à Epernay, à l'âge de quarante-cinq ans, M. Prosper Mayer, gérant et rédacteur en chef de l'*Indépendant de la Marne et de la Moselle*, qui avait subi, à Metz, les rigueurs des Prussiens, en 1870, et qui, à Epernay, avait lutté vaillamment pour la République.

Un événement tragique est venu attrister la commune de Venteuil en 1885. Le 15 juillet, M. Mignon-Girot (Louis-Victor), rentier, vieillard presque octogénaire, était trouvé assassiné dans son lit. L'auteur du crime, était un repris de justice d'environ soixante-cinq ans, nommé Vasseur, originaire de ce pays qu'il avait quitté depuis fort longtemps. Il s'était sauvé jusqu'en Suisse, aussitôt son crime commis. Il y fut arrêté, et la Cour d'assises de la Marne le condamna aux travaux forcés à perpétuité.

M. Mignon-Girot, qui était un ami de l'instruction, avait de l'aisance et restait sans enfants. Chaque année, il donnait des prix aux élèves des écoles, et l'on ne fut nullement étonné, après sa mort, de trouver, dans ses papiers, un testament olographe en faveur de son pays natal. En voici les dispositions, assez originales pour passer à la postérité.

Il lègue 6,000 francs à la commune de Venteuil qui devra en capitaliser les revenus annuels et les réunir au

capital jusqu'à formation d'un nouveau capital donnant 500 francs de revenus par an. Sur ces 500 francs, la commune ne pourra disposer que de la moitié, chaque année, et, avec l'autre moitié de 250 francs de revenus, elle formera, tous les quatre ans, un capital de mille francs, qu'elle ajoutera au capital primitif jusqu'à ce qu'elle ait obtenu un autre capital lui donnant *dix mille francs de revenus.* Venteuil jouira alors de ces dix mille francs de revenus qui devront être dépensés annuellement tant pour l'*instruction* que pour l'amélioration du pays, surtout du village — car Venteuil possède, en outre, deux hameaux importants. — En aucun cas, le capital alors existant, ne pourra être aliéné, et la commune entretiendra, à perpétuité, le tombeau des époux Mignon-Girot. Le testament devra toujours rester affiché à la Maison commune.

Toutes ces conditions ont été acceptées par la commune, qui a placé les six mille francs en rente 3 °/o sur l'Etat, et qui en capitalise soigneusement les intérêts. Venteuil jouira bientôt de sa part des premiers revenus de cinq cents francs du legs Mignon-Girot. Quant aux dix mille francs de revenus annuels, il faudra bien des siècles pour les réaliser, et les générations d'alors en pourront profiter. La maison Mignon-Girot est contiguë et longe, au Midi, l'ancien château de Venteuil, transformé en école des garçons et Maison commune en 1856. C'est là que le généreux ami de l'instruction a été si malheureusement assassiné.

Sur la fin de l'année 1885, les communes du canton d'Epernay souscrivent pour l'achat d'un *rouleau compresseur* pour le tassement rapide des pierres de leurs chemins vicinaux. Le 28 décembre, le Congrès ou Assemblée nationale, composé du Sénat et de la Chambre des députés, s'est réuni à Versailles, pour élire le

chef de l'Etat. M. Jules Grévy est réélu Président de la République, pour sept ans, par 457 voix sur 576 suffrages exprimés.

CHAPITRE LII

1886

M. le Préfet Delasalle. — Sa mort. — Legs Petit, à Montmirail. — Instruction. — Cours secondaires. — Conférence E. Vallé. — Subventions diverses. — Institut Pasteur. — Rue Thiercelin. — Terrain pour nouvel Hôpital. — Legs. — Avenue Paul-Bert. — Vente d'un terrain. — M. Poiffaut, Sous-Préfet. — Elections départementales. — Sénateurs. — Sociétés, etc.

Les républicains du département saluent, avec plaisir, l'année 1886, qui débute par la nomination au grade de commandeur de la Légion d'honneur, de M. Delasalle, le vaillant Préfet de la Marne. C'est la récompense méritée de ses excellents services et comme officier de marine, et comme administrateur hors ligne, du département. Malheureusement, il n'en jouit pas longtemps : déjà malade au 1er janvier, il meurt avant la fin de ce mois. On lui fait de magnifiques funérailles, à Châlons, le 1er février. Le 12 du même mois, un décret nomme M. Baudran pour remplacer M. Delasalle.

Le 15 janvier, la ville de Montmirail perd, à son tour, l'un de ses meilleurs citoyens : M. Petit (Remy-Marie), ancien maire de cette ville, conseiller d'arrondissement, chevalier de la Légion d'honneur. Sa vie, pleine de dévouement à la chose publique et de charité

envers les malheureux, s'est terminée par des fondations très importantes pour Montmirail.

Par son testament, il lègue : 1° 10,000 francs à la Société de Secours mutuels de cette ville, dont il était le fondatenr et le président; 2° 25,000 francs à la Ville de Montmirail, dont les arrérages seront employés, chaque année, à l'apprentissage de deux jeunes filles et de deux jeunes garçons choisis par le Conseil, parmi les plus méritants et les plus nécessiteux ; 3° enfin, le reste de sa fortune à la Ville même de Montmirail, sa légataire universelle, à charge de fonder à perpétuité dans sa maison, sise audit lieu, une *maison de retraite* pour les vieillards et les infirmes malheureux des deux sexes de ladite ville. La fortune de M. Petit, qui dépassait 800,000 francs, a permis de réaliser ses dernières volontés, et les vieillards malheureux sont installés on ne peut mieux dans sa propriété de Montmirail. La Ville a fait de magnifiques funérailles à ce philanthrope regretté, et la commission administrative de l'établissement a fait ériger, dans une de ses salles, le buste en bronze de son généreux fondateur.

On s'occupe beaucoup de l'instruction en général, depuis surtout que le ministre Jules Ferry y a donné une si vive impulsion. Des pétitions de pères de famille d'Epernay ont été adressées à la presse, puis à l'autorité municipale en vue de créer, dans cette ville, des *Cours secondaires de jeunes filles*. Reims a fondé un *Lycée* de jeunes filles en 1884; Vitry est doté déjà d'un collège, et Châlons de Cours secondaires pour l'instruction des demoiselles.

Dès l'année 1881, une proposition avait été faite au Conseil d'Epernay, en vue d'établir, ici, des Cours de cette nature. La question, reprise en 1885, fut étudiée sérieusement. Le 21 mars 1886, une décision favorable

est prise, et, le 6 juillet suivant, le projet a un commencement d'exécution. Un immeuble est loué, rue du Commerce nº 8, à M. Nestor Sauvage, pour y installer les Cours secondaires, à la rentrée d'octobre. Mlle Dolivet, jeune dame d'un rare mérite, en est nommée directrice, et les Cours secondaires d'Epernay s'ouvrent au mois d'octobre 1886, sous son habile direction. Elle est aidée dans sa tâche délicate, par des maîtresses fort instruites et par de savants professeurs du Collège de garçons. L'instruction étendue et sérieuse qu'y reçoivent les jeunes filles, ne tarde pas à frapper les familles et à y attirer un nombre d'élèves qui va toujours grandissant. Bientôt les locaux deviennent insuffisants, et nous verrons, plus loin, qu'après y avoir annexé un immeuble contigu, on se verra amener à transférer l'établissement dans les bâtiments du pensionnat des Sœurs de Sainte-Chrétienne, place des Archers, puis à convertir les Cours secondaires en *Collège de jeunes filles.*

Une loi du 31 octobre 1886, organisait l'enseignement primaire tel qu'il est encore aujourd'hui.

Le 16 janvier 1886, une conférence ayant pour sujet l'*Instruction primaire à travers les âges,* était faite, au Théâtre, par M. Ernest Vallé, jeune avocat à la Cour d'appel de Paris, dont les parents habitaient Epernay. Pendant plus de deux heures, le spirituel conférencier tint le nombreux public qui s'y entassait, sous le charme de sa parole facile et joviale. A partir de ce jour, on put prévoir que la carrière politique de M. Vallé ne tarderait pas à s'ouvrir.

Différentes subventions ont été votées, par la Ville, en 1886. Trois cents francs pour l'érection, à Paris, de l'Institut Pasteur, en l'honneur de l'illustre français qui a découvert le traitement anti-rabbique; cent francs pour concourir à l'érection, à Paris, d'un monument en

l'honneur des morts pour la Patrie en 1870-1871 ; cent francs pour un monument à élever à Châlons, pour le même objet ; cent francs pour une couronne posée sur le monument des braves, au cimetière d'Epernay. Le Conseil a également voté 450 francs pour l'éclairage du cadran de l'horloge de l'église Notre-Dame ; 15,000 fr. pour deux calorifères et trottoirs construits aux écoles primaires, rues du Haut-Pavé et du Donjon ; 4,160 francs pour un aqueduc devant conduire au Cubry les eaux de la rue allant de celle du faubourg d'Igny au chemin de Mardeuil. Cette rue, ouverte récemment par M. Mérendet-Godart, dans des terrains de culture, situés entre son habitation, rue Saint-Laurent et le cimetière, allées de Cumières, se couvre rapidement de constructions. Elle va de l'Est à l'Ouest et dépasse déjà la rue Côte-Legris. La plupart des constructions de cette rue se sont élevées très rapidement, par les soins surtout de M. Meïer, entrepreneur. L'ouverture du beau chemin de Mardeuil par la Côte-Legris, a donné une nouvelle vie dans ces parages alors inhabités. Mardeuil en a profité encore davantage et a convié la Municipalité et le Conseil d'Epernay, à l'inauguration de ce chemin, le dimanche 4 juillet 1886. Une petite fête et une aimable réception leur a été faite par nos excellents voisins de Mardeuil. Le 12 novembre, on donne à cette rue le nom de *rue Thiercelin-Parichault*, en mémoire des généreux époux qui ont fait au Bureau de Bienfaisance le magnifique legs de la Borde, dont j'ai parlé, et d'autres legs importants relatés précédemment.

La question d'un nouvel hôpital, en remplacement de l'ancien devenu insuffisant, déjà posée en 1880, fait un pas en avant, en 1886 : le 1er juin, l'acquisition, au Sud de la Ville, de 3 hectares 55 ares 61 centiares de terrain, lieudit « Pavements », appartenant à M. Lor-

misset-Thomas, est décidée au prix de 20 francs les 43 mètres carrés 27. Le 19 octobre suivant, 28,000 francs sont consacrés à la clôture de ces terrains et M. Auban-Moët fait un don de 50,000 francs en faveur du nouvel établissement hospitalier.

La même année, un legs de 2,500 francs est fait aussi à l'Hospice par Mme veuve Bradier-Richard et pareil legs de 2,500 francs à la fabrique à charge de services religieux.

A Avize, le Bureau de Bienfaisance reçoit un legs de 1,000 francs de Mme veuve Révelard, née Mottant, en attendant qu'un hospice soit établi dans cette petite ville, auquel cas les mille francs reviendront à ce dernier établissement.

Par un arrêté sous-préfectoral du 30 septembre 1886, l'autorisation d'établir, à Fère-Champenoise, une teinturerie, est donnée à MM. Verdiez et Schultz.

M. Ch. Gerard, bien qu'un peu découragé, continue les améliorations décidées par le Conseil, tout en construisant sa belle maison, rue du Commerce n° 1. La rue Chaude-Ruelle sera portée de six mètres à huit mètres de largeur. Un gardien des promenades, à 1,500 fr. de traitement, plus l'uniforme, est nommé, Il sera assermenté. Un drap mortuaire est acheté pour les enterrements civils, et il est arrêté que chaque porteur recevra deux francs.

Le décompte général des dépenses pour l'école maternelle, rues des Huguenots et des Jancelins, est arrêté à 214,896 fr. 05, dont 28,350 francs pour les terrains.

La rue ouverte près du Moulin de la Goësse, de la route nationale à la rue du Haut-Pavé, reçoit le nom de : *Paul-Bert*, en mémoire du résident général du Tonkin, mort de son dévouement au service de la Patrie. Cette

rue, portée à seize mètres de largeur, en 1891, prend le nom d' « Avenue Paul-Bert ». Elle aboutit dans l'axe de la chapelle de l'Hôpital Auban-Moët.

Un caveau est établi au cimetière pour y déposer les corps provisoirement, en attendant leur inhumation. Le tarif de ces dépôts est fixé.

Mais une mesure regrettable au point de vue de la voirie est prise : on vend, pour 1,000 francs, à un sieur Perrin, un terrain de cent quarante mètres carrés, situé à la bifurcation des rues du Haut-Pavé et des Huguenots. On pouvait établir là, dans ce quartier neuf, une petite place qui lui fait complètement défaut. Cet acte de légèreté devra servir de leçon pour l'avenir.

M. Billout, Sous-Préfet, dont la santé délicate ne cessait d'empirer, n'était plus en état de continuer ses fonctions. Il fut mis en disponibilité au mois de mai et remplacé par M. Poiffaut, secrétaire général de la Corse, ancien sous-préfet de Calvi, où le Gouvernement du 16 mai était allé le frapper de révocation. Nommé plus tard sous-préfet de Pontarlier, il s'y était acquis l'estime et les sympathies de tous ses administrés qui le désignaient sous le titre de : « Le plus beau des sous-préfets ». D'une stature très élevée et des mieux proportionnées, M. Poiffaut était, en effet, un bel homme, dans toute l'acception du mot. Son esprit et son cœur étaient à l'avenant de sa personne et en faisaient un des fonctionnaires les plus remarquables de l'administration. Il se fit installer le samedi 5 juin 1886, et vint passer quelques heures à Epernay où il prit possession de la Sous-Préfecture. M. Poiffaut devait y revenir sous peu, mais la maladie de son père et sa mort retardèrent son arrivée définitive jusqu'au 12 juillet.

La situation politique était encore fort troublée à cette époque. Une loi du 23 juin venait d'interdire le

territoire francais aux chefs des familles qui avaient régné en France, et leurs partisans en manifestaient tout leur ressentiment. Aussi, les élections qui eurent lieu s'en ressentirent-elles.

Cinq cantons de notre arrondissement avaient à élire leurs conseillers généraux et d'arrondissement, le 1er août : C'étaient les cantons d'Epernay, d'Avize, de Fère-Champenoise, de Montmort et de Sézanne. A Epernay, M. Blandin ayant refusé de se représenter, M. Ch. Gerard, Maire, le remplaça. A l'exception d'Avize et de Sézanne, où il y eut ballottage, entre M. Gaston Chandon et M. Vallé d'un côté, entre M. Bergère et le général Boissonnet de l'autre, tous les autres cantons nommèrent des républicains résolus. Le 8 août, au second tour, M. G. Chandon et M. Vallé, arrivèrent égaux, à une voix près. Mais, après vérification définitive, des erreurs furent constatées et M. Vallé fut déclaré élu. M. Bergère fut nommé à Sézanne, contre le général Boissonnet, et M. Léon Jolly, contre M. Laviarde. Partout les républicains avaient triomphé : c'était très significatif, après la loi d'exil des princes, récemment votée.

Il en fut de même de l'élection des délégués sénatoriaux, le 12 septembre suivant, en vue du remplacement de M. Le Blond, sénateur et président du Conseil général de la Marne, décédé le 21 juillet 1886 : les douze délégués et les trois suppléants, tous républicains, furent élus au premier tour, par le Conseil municipal d'Epernay. Le 26 septembre, M. de la Rochette fut élu conseiller général du canton de Montmirail, et, le 17 octobre suivant, M. Diancourt fut élu sénateur : M. Le Blond se trouva ainsi remplacé, dans ces deux fonctions, par deux républicains des plus honorables et justement estimés.

Le dénombrement de la population, fait le 30 mai 1886, donna les résultats suivants : Epernay, 17,907 habitants; Dormans, 2,260; Avize, 2,415; Anglure, 789; Esternay, 1,706 ; Fère-Champenoise, 2,008 ; Montmirail, 2,377 ; Montmort, 759 ; Sézanne, 4,998 ; Damery, 1,905 ; Ay, 6,075, etc.

Deux nouvelles Sociétés furent autorisées à se constituer légalement en 1886 : La Société des *Patineurs*, le 26 janvier, et une Société lyrique, *Le Camélia*, le 25 novembre. Cette dernière, qui était née dès 1884, n'a fait que prospérer depuis : elle est aujourd'hui des mieux organisées et fort goûtée à Epernay.

L'année 1886 a vu de terribles orages ravager nos parages, en septembre, surtout, où Reims a éprouvé pour cinq à six millions de pertes, par la grêle et par une trombe ayant amené des inondations.

M. Henri Bonnedame, imprimeur du journal *La Vérité*, du *Vigneron Champenois* et de *La Guêpe Champenoise*, mourut le 14 décembre : c'était un des typographes les plus experts de la région. Son fils, M. Raphaël Bonnedame continue son œuvre, après avoir cédé à M. Dubreuil, le journal *La Vérité*. Il n'a conservé que le *Vigneron Champenois*.

C'est en 1886, que l'Exposition universelle de 1889 a été définitivement décidée, par une loi du 7 juillet, qui ratifiait les conventions arrêtées par les ministres compétents. La Chambre ayant rejeté, le 3 décembre, les crédits pour le traitement des sous-préfets, c'était, en même temps, la suppression de ces fonctionnaires. Le Gouvernement ne put accepter ce vote et le ministère, présidé par M. de Freycinet, donna sa démission. M. Goblet le remplaça. Mais la Chambre revint sur sa décision et les sous-préfets furent sauvés.

CHAPITRE LIII

1887

Donation Auban-Moët pour un nouvel Hôpital. — Démarche en corps du Conseil. — Remerciements. — Souscription. — Autre donation. — Plans, Pylône. — Hôpital Augé-Colin, à Avize. — Décès de l'archiprêtre Appert et du docteur Rousseau. — Statue d'Urbain II à Châtillon. — Ponts. — Temple israélite. — Démission de M. Jules Grévy. — M. Carnot élu Président de la République.

Nous entrons dans une année qui est de première importance pour la question de l'hôpital, posée depuis sept ans déjà. L'acquisition des terrains, en 1886, avait ouvert la marche. Divers bruits couraient sur de généreuses interventions, qui devaient amener la construction du nouvel établissement hospitalier. Tout à coup, la nouvelle se répand que M. Auban-Moët a fait donation de 1,400,000 francs pour cette construction, à la date du 17 mai 1887. La joie est sur tous les visages et chacun admire cette générosité princière, qui dépassait de beaucoup ce qu'on avait vu jusqu'alors à Epernay. Le Conseil municipal reçoit connaissance officielle de cette grande libéralité, qui est faite aux conditions suivantes :

1° L'établissement sera toujours desservi par des religieuses congréganistes de l'ordre que l'administration choisira ;

2° Il y aura toujours dans l'établissement une chapelle ouverte au culte catholique ;

3° Si l'une ou l'autre de ces conditions cessait d'être remplie, l'hospice devrait, dans les six mois de l'exécu-

tion de ces mesures, rembourser aux donateurs ou à leurs héritiers, la somme d'un million de francs ;

4° Les frais de donation sont à la charge de l'hospice.

Le Conseil donne un avis favorable à l'acceptation par la Commission administrative de l'Hospice, et décide: 1° Qu'il se rendra tout entier, en corps, chez M. et Mme Auban-Moët pour leur exprimer, au nom de la Ville, le témoignage de sa profonde gratitude ; 2° Que le nom « Auban-Moët » sera donné aux rues de l'Orme et du Haut-Pavé qui n'en font qu'une, conduisant au nouvel Hôpital ; 3° Qu'une souscription sera ouverte dans la ville, par les soins du Conseil, à l'effet de recueillir les fonds pour l'achat d'un objet d'art, qui perpétuera le souvenir des sentiments exprimés par leur grande œuvre de charité, et que, pour conserver à cette souscription son caractère essentiellement populaire, les offrandes ne pourront dépasser un franc par personne ; 4° Qu'enfin, un extrait de la délibération sera remis aux généreux donateurs.

Mais, M. et Mme Auban demandèrent que leur nom ne soit pas donné, de *leur vivant*, à une voie publique, et les deux rues de l'Orme et du Haut-Pavé furent appelées « rue de l'Hôpital-Auban-Moët.

Quant à la souscription, elle produisit 2,523 fr. 70, versés par 6,000 personnes. Cette somme était insuffisante pour le prix de l'album, contenant les noms de tous les souscripteurs, avec un dessin emblêmatique et allégorique à chaque page, délicatement encadrée, et formant un magnifique volume, enrichi d'une reliure artistement ouvrée, qui en fait une œuvre *unique*. Le Conseil vota 3,000 francs pour parfaire la somme et l'on put donner une suite définitive à la décision prise par l'Assemblée municipale.

Et comme le bon exemple est contagieux, une bonne œuvre en provoque d'autres, Mme de Venoge, née Tiffoinet, donne à l'Hospice un terrain de 37 ares 42, longeant, au Nord, celui acquis pour l'emplacement du nouvel Hôpital-Hospice, en vue d'y ouvrir une rue partant de la rue du Haut-Pavé et se dirigeant vers l'Est jusqu'à une autre rue qui limitera, à cet aspect, le nouvel établissement, lequel, avec le chemin d'Avize au Sud, se trouvera totalement isolé par des voies publiques. Mme de Venoge y met la condition que la rue à ouvrir portera le nom de feu son père : « Colonel Tiffoinet ». Elle est ouverte en 1889.

Mais ce n'est pas tout, M. Paul Chandon fait aussi, à l'Hospice, une donation de 50,000 francs, sous la condition qu'un aumônier restera attaché à l'établissement, qu'il y aura son habitation, et que l'administration de l'Hospice lui servira toujours un traitement au moins égal à celui dont il jouit actuellement. Toutes ces conditions ont été acceptées.

La Commission administrative se mit aussitôt à l'œuvre et choisit, avec l'assentiment du Conseil, M. Gaillandre, architecte de la ville, pour dresser les plans et devis du nouvel Hôpital-Hospice. Des travaux préalables furent d'abord exécutés : creusement d'un puits avec pompe ayant pour moteur un moulin à vent, pylône fort élevé, construit en briques, avec ailes et armature en fer, système Beaume ; terrassements et nivellements, car le terrain présentait une forte pente ; plantation d'arbres, égout partiel, etc. Ces premières dépenses coûtèrent 25,500 francs. Nous verrons, plus loin, comment tout cela dut disparaître et faire place à des dispositions entièrement nouvelles.

En même temps qu'Epernay se réjouissait à la pensée d'avoir bientôt un Hôpital qui répondît aux

besoins de sa population, la ville d'Avize, sa gracieuse voisine, entrait en possession, elle aussi, d'un hôpital confortable dont venait de la doter un généreux donateur, M. Augé-Colin.

Une petite notice sur cet homme de bien sera d'autant mieux à sa place ici, que mon but est surtout d'être utile à mes concitoyens, en leur mettant sous les yeux de beaux exemples, et que, d'un autre côté, M. Augé est un compatriote que je suis heureux d'honorer.

Natif, comme moi, de la petite commune de Normée, son père et le mien étaient de paisibles cultivateurs, voisins l'un de l'autre, qui n'ambitionnaient nullement des millions, et qui vivaient tranquilles du produit de leurs terres. Mais, le jeune Hippolyte Augé rêvait autre chose. D'un esprit vif et dégagé, son intelligence active se révélait en toutes choses : il s'occupait un peu de musique et cumulait la culture des terres avec la fabrication d'excellentes pâtisseries. En 1842, âgé de vingt-trois ans, il quitta Normée et partit pour Avize où il put donner plus d'étendue à son commerce. Il y épousa une demoiselle Colin, jeune fille modeste et sage, dont le père avait, en cave, quinze cents bouteilles de vin blanc de sa récolte, qu'il ne vendait pas. M. Augé-Colin, son gendre, se chargea de le champaniser, et, tout en voyageant dans les villes de la région, pour ses pâtisseries de plus en plus renommées, il vendit facilement les quinze cents bouteilles de champagne de son beau-père : ce fut le début de sa fortune, qui prit rapidement son essor, dans la maison de commerce qu'il fonda bientôt, courageusement secondé par sa digne épouse. Deux enfants étaient nés de leur mariage. Malheureusement, ils ne leur donnèrent aucune satisfaction, malgré les dépenses considérables qu'ils leur occasionnèrent. L'un de ces enfants est mort, et ils ont assuré à

l'autre une large existence, ce qui ne les a pas empêchés de faire du bien de tous côtés.

Dès l'année 1853, ils mettaient une borne-fontaine à la disposition des habitants de leur quartier, à Avize, qui se procuraient très difficilement de l'eau. En 1877, M. Augé-Colin concourait largement à l'établissement d'une usine importante, qui approvisionne cette petite ville d'eau et de gaz. Mais ce n'était là qu'un prélude à la grande œuvre qu'il méditait. Après avoir acquis des terrains situés à droite, en descendant, entre Avize et la gare, il y fit ériger les constructions pour un hôpital de quarante-six lits, qui fut ouvert en 1887. Cinq ans après, en 1892, il ajouta à l'hôpital un asile de trente-huit lits pour les vieillards des deux sexes, et un orphelinat de jeunes filles, dont le dortoir est disposé pour quarante-six autres lits. Enfin, en 1894-1895, M. et Mme Augé-Colin ont fait ériger, à côté de ces diverses constructions, une élégante chapelle qui complète agréablement ces établissements philanthropiques. Rien n'a pu arrêter ces bienfaiteurs dans la création de ces œuvres humanitaires, bien qu'ils aient été en butte à des jalousies aussi mesquines que persistantes.

Aussi, les habitants d'Avize, reconnaissants, ont-ils élu depuis plus de trente-huit ans, M. Augé-Colin, conseiller municipal. Sollicité plusieurs fois pour être maire, il avait toujours refusé cet honneur. Mais on finit par lui faire accepter ces fonctions, qu'il conserva pendant six ans, à la suite desquels, septuagénaire, il donna sa démission. Ce fut un tort de sa part, car le Gouvernement se disposait à le décorer de la Légion d'honneur. Il avait déjà recu la croix du Mérite agricole et les palmes d'officier d'Académie.

En outre de ses nombreux dons à la ville d'Avize, qui n'a jamais rien déboursé pour les établissements fondés

par M. Augé-Colin, le donateur a fait d'autres largesses en faveur des écoles, du Bureau de bienfaisance et d'autres œuvres charitables. Il a même fait restaurer, à ses frais, la petite église de Normée, son pays natal, et l'on peut, sans exagération, évaluer à un beau million toutes ces générosités. Honneur à ceux qui font un aussi noble usage de leur fortune !

Deux hommes qui occupaient une grande place à Epernay, les deux vénérables doyens de la ville, ont été enlevés successivement à l'affection des habitants, en 1887.

Le lundi 20 juin, M. Appert, curé-archiprêtre d'Epernay, depuis quarante-trois ans, chanoine honoraire, chevalier de la Légion d'honneur, rendit sa belle âme à Dieu, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, après soixante-deux ans d'un ministère dignement exercé. M. Appert était un homme doux et bon, à l'esprit fin, plein de tact et de bonhomie, qui savait attirer les cœurs par la douceur et la persuasion. C'était un apôtre dans la plus noble acception de ce mot. Il eut le talent de donner aux cérémonies du culte, ce cachet de grandeur qui, depuis, s'est continué dans l'Eglise d'Epernay. Son caractère, naturellement conciliant, le rendait aimable envers tous ses paroissiens, tolérant au point de vue religieux comme au point de vue politique. Son ambition était de voir régner la concorde parmi les citoyens, quel que fût le Gouvernement qui présidât aux destinées du pays. Il donna des preuves évidentes de son libéralisme, en 1848, lors de la proclamation de la République et de la plantation de l'arbre de la Liberté. Il en fut de même sous les Gouvernements qui succédèrent.

De brillantes obsèques lui furent faites au milieu d'un grand concours de populations d'Epernay et des

environs. L'évêque de Châlons présidait la cérémonie et prononça l'oraison funèbre du regretté défunt. Sur sa tombe, le Maire de la ville a fait son éloge mérité.

Un legs de 5,000 francs a été fait à l'Hospice par M. l'abbé Appert, sous la condition expresse que les sœurs et l'aumônier seront maintenus, et qu'en cas de laïcisation, les 5,000 francs feront retour à ses héritiers. Pareille somme de 5,000 francs a été léguée par lui au Bureau de Bienfaisance d'Epernay.

Trois semaines après la perte de M. l'abbé Appert, la mort vint frapper, le 13 juillet, M. le docteur Rousseau, le vénérable doyen de la ville d'Epernay, enlevé à l'âge de quatre-vingt-douze ans, après avoir été pendant plus de trente ans conseiller municipal, cinq ans adjoint au maire, cinquante ans chirurgien en chef de l'Hôpital, toutes fonctions gratuites. Pendant plus de soixante ans, M. le docteur Rousseau avait exercé la médecine à Epernay, avec le plus grand dévouement et un rare désintéressement, qui lui ont valu la reconnaissance publique et l'admiration de tous.

Peu de carrières ont été aussi bien remplies que celle de cet homme de bien, de cet ami de la science et de l'humanité, de ce philosophe éclairé, indépendant et toujours digne dans sa noble simplicité. Aussi, le Conseil a-t-il voulu honorer la mémoire de cet homme de bien, en décidant que ses obsèques seraient célébrées aux frais de la Ville, et que son nom serait donné à l'une des rues de la cité. Une grande affluence a rendu au docteur Rousseau les derniers honneurs. Des discours éloquents, prononcés par le Maire de la ville, le docteur Langlet de Reims et le docteur Verron d'Epernay, ont retracé la noble existence de ce savant vétéran, doyen des médecins de France.

Le jeudi 21 juillet 1887, est une date mémorable pour

la petite ville de Châtillon-sur-Marne. Ce jour-là, avait lieu, en présence de plus de trente archevêques et évêques, du nonce du Pape, de très nombreux membres du clergé et d'une affluence considérable, l'inauguration, sous la présidence du cardinal Langénieux, archevêque de Reims, de la belle statue du Pape Urbain II, enfant de Châtillon, né en 1042. Cette statue, élevée sur le beau plateau de Châtillon, à côté des restes de l'ancien château des Gaucher de Châtillon, est très imposante et se voit de très loin. Les voyageurs du chemin de fer peuvent l'apercevoir en passant. Le pontife, chaud partisan des croisades, est représenté debout, le bras droit levé vers le ciel qu'il montre avec une rare énergie, en poussant le cri : *Dieu le veut !*

Le département autorise la Ville à planter des marronniers rouges sur la place longeant, à l'Est, le Palais-de-Justice, la gendarmerie et la prison, bâtiments départementaux. Ces arbres appartiendront à la Ville.

Le ministre de l'instruclion publique autorise, le 13 septembre 1887, la création d'une troisième année aux Cours secondaires de jeunes filles.

Deux ponts sur le Cubry sont reconstruits en 1887, rue de Sézanne et rue Saint-Laurent. Les poutres en bois ont fait place à des poutrelles en fer, dont la solidité a été éprouvée par d'énormes chargements.

La Municipalité commet encore une grosse faute, en 1887, en refusant l'offre d'acquérir, pour 30,000 francs, le café du Théâtre, enclavé dans les terrains de l'Hôpital, et que, huit à neuf ans plus tard, elle se décide à payer 60,000 francs.

Cette même année, la communauté israélite d'Epernay, qui compte deux cent dix personnes, a fait d'importants travaux d'appropriation à l'immeuble qu'elle vient d'acheter 30,000 francs, boulevard de la Motte (Cham-

bre des Notaires). Ces travaux nécessitent une dépense à peu près égale à celle de l'achat, puisque la dépense totale s'est élevée à 58,560 francs. La Ville est disposée à lui accorder une subvention qui, promise depuis longtemps, est fixée à 7,000 francs, payable en cinq annuités, à partir de 1889. MM. les Notaires font construire une autre chambre à leur usage dans la rue des Berceaux.

Un arrêté sous-préfectoral, du 13 septembre 1887, autorise M. Maquet à établir, à Fère-Champenoise, une distillerie agricole pour la fabrication des alcools de farineux. Cette petite ville, est en progrès constants sous la sage administration de son excellent maire, M. Guyot-Prieur, président de la commission départementale, conseiller général.

Les élections sénatoriales devant avoir lieu le 5 janvier 1888, le Conseil municipal d'Epernay élit, le 4 décembre, douze délégués et trois suppléants pour ces élections. Tous sont choisis, au premier tour, exclusivement parmi les républicains : ceux-ci ont, dans le Conseil, une discipline étonnante.

A la Chambre, tout en gagnant du terrain sur leurs adversaires, ils parviennent plus difficilement à s'entendre. Le 15 novembre, ils ont réussi à faire voter la loi sur la liberté des funérailles.

M. Jules Grévy, en butte aux attaques des partis, par suite des agissements de M. Wilson, député, son gendre, est amené à donner sa démission de Président de la République, le 4 décembre 1887. Le Congrès, réuni aussitôt à Versailles, élit M. Sadi Carnot pour le remplacer.

Malgré les réclamations de la Municipalité, pour avoir un bataillon complet de chasseurs à pied, pour garnison, celle-ci va sans cesse en diminuant : depuis

le 1er novembre 1887, elle ne comprend plus que treize officiers et une quarantaine d'hommes, bien que la Ville offrît encore dix mille francs, pour concourir aux frais d'installation du 9e bataillon.

CHAPITRE LIV

1888-1889

Statue de Jeanne d'Arc à Reims. — Elections municipales.— Cimetière, terrain pour militaires. — Démission du Maire et des Adjoints. — M. Fleuricourt élu Maire ; MM. Harlay et Dézert, adjoints. — Mort de Mlle Dolivet.— Nouvel architecte municipal.— Recettes spéciales : 1o Ville ; 2o Hospice et Bureau de Bienfaisance. — Journal « *Le Champenois* ». — Exposition universelle. — Foudre Mercier, etc.

Le Conseil municipal, dont le mandat touche à sa fin, vote, en session de février 1888, l'achat d'un tonneau d'arrosage pour la voie publique, ainsi qu'une subvention de 100 francs, pour concourir à l'érection d'une statue de Jeanne d'Arc, devant la cathédrale de Reims.

Les élections pour le renouvellement du Conseil ont lieu le dimanche 6 mai. Epernay compte 4,185 électeurs. Les votants sont au nombre de 2,843, et les suffrages exprimés de 2,815.

Les élus sont : MM. 1, Fleuricourt ; 2, Harlay ; 3, Brocot ; 4, Dézert ; 5, Mercier ; 6, Baudin ; 7, Couillaud ; 8, Lamidel ; 9, Dubois ; 10, Bardoux : 11, Goutier ; 12, Sauty ; 13, Champion ; 14, H. Gallice ; 15, Palle ; 16, Beaumont ; 17, R. Chandon ; 18, Desgeans ; 19, Gerard ; 20, Bucquet.

Il reste à élire 7 conseillers le 13 mai. Sont élus : MM. 1, Thévenin ; 2, Luquet ; 3, Boizel ; 4, Lebobe ; 5, Léonard ; 6, Lacombe ; 7, Jourdain. Sauf quatre ou cinq, tous les élus sont des républicains. Il y avait bien eu encore quelques divisions entre eux ; mais les électeurs eux-mêmes y ont mis ordre et ont pratiqué la maxime : « L'union fait la force ». L'installation des nouveaux conseillers se fit le 20 mai, ainsi que l'élection de la Municipalité.

M. Ch. Gerard fut réélu Maire par 15 voix seulement, et M. Bucquet, premier adjoint, par 14 voix. M. Fleuricourt, élu deuxième adjoint par 16 voix, refusa d'accepter. M. Baudin fut élu au troisième tour et refusa également. Ce n'est que le jeudi 24 mai que M. Dézert fut élu deuxième adjoint.

Le nouveau Conseil n'eut guère de questions importantes à traiter en session de mai, en dehors du budget. A la session d'août, sur la demande de l'autorité militaire, il décida qu'un terrain serait affecté, à perpétuité, dans le cimetière, à la sépulture des militaires de la garnison d'Epernay qui viendraient à décéder en cette ville. Un monument simple y a été élevé, pour rappeler aux familles de ces militaires la place où reposent leurs enfants.

Les Cours secondaires, qui comptaient déjà 74 élèves, se trouvant trop à l'étroit dans la maison Nestor Sauvage, on décida l'acquisition, pour 70,000 francs, de la maison Renard, dont le jardin, situé derrière, est contigu au précédent immeuble. Mais, l'autorité supérieure s'y refusa, objectant que la Ville possédait un immeuble facile à approprier pour ces Cours, immeuble occupé par le Pensionnat des Sœurs de Sainte-Chrétienne, place des Archers. L'année suivante, cette maison Renard fut louée 2,800 francs par an à la Ville, et les Cours secondaires y furent installés.

Cependant, les plans du nouvel Hospice, dressés par M. Gaillandre, architecte de la Ville, donnaient lieu à de vives controverses. La Commission de l'Hospice les avait acceptés ; mais, le Conseil municipal y donna un avis défavorable, après avoir consulté des architectes de Paris, et même le célèbre médecin, M. Brouardel, doyen de la Faculté de Médecine. M. Auban-Moët, ému de cette situation, avait offert 25,000 francs pour qu'il soit procédé à la vérification des plans et devis. Elle eut lieu, et les résultats furent défavorables au projet Gaillandre : c'était un grave échec pour celui-ci et même pour le Maire, M. Ch. Gerard, qui le soutenait énergiquement.

Tout se trouvait à recommencer, malgré le vif désir qu'avait M. Auban-Moët de faire aboutir sa grande œuvre. Le 8 juin 1888, il avait fait une nouvelle donation de 150,000 francs pour être spécialement et entièrement consacrée à l'érection de la Chapelle de l'Hospice ; c'était marquer de la façon la plus pratique sa ferme volonté d'en finir. Nous verrons plus loin comment on sortira de cet imbroglio.

De grandes solennités ont eu lieu à Reims, sur la fin du mois de juin, en l'honneur du bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, qui avait été chanoine en cette ville. Plusieurs hauts personnages, ecclésiastiques et autres, s'y étaient rendus de divers points de la France, et y avaient attiré un grand concours de populations, parmi lesquelles Epernay était largement représenté.

L'année 1888 a été fort maussade pour les biens de la terre : les pluies et le froid ont été nuisibles ; certains ménages ont dû faire du feu jusqu'au mois d'août. Les moissons ne pouvaient se faire et les foins pourrissaient par terre. La vigne souffrait plus que tout le reste. Aussi

la récolte n'atteignit que deux pièces par arpent, de vin très médiocre.

Nous entrons dans une année exceptionnelle et mémorable entre toutes : l'année 1889, centième anniversaire de la réunion des Etats-Généraux et de la Révolution, qui devait changer la face de la France ; enfin, l'année de l'Exposition universelle. Elle est aussi une année fort importante pour Epernay comme pour la France.

Aux réceptions du 1er janvier, M. Ch. Gerard laissa entendre que la Municipalité, lasse de l'opposition qu'elle rencontrait à chaque instant, recevait pour la dernière fois les autorités et les fonctionnaires. Bien qu'on le prévît un peu, personne n'avait pensé qu'une résolution dans ce sens fût si proche, lorsque le 7 janvier, le bruit se répandit tout à coup que le maire et les adjoints avaient adressé leur démission au Préfet. Cette nouvelle était exacte. M. Ch. Gerard ne pouvait plus compter sur une majorité certaine au Conseil municipal, et les électeurs eux-mêmes l'avaient trop délaissé aux élections de 1888 : il était victime, en partie, de la défa veur qui se manifestait de plus en plus contre l'architecte municipal, M. Gaillandre, qu'il soutenait envers et contre tous. D'un autre côté, les rapports toujours tendus entre l'autorité supérieure et lui, ne laissaient pas que de le gêner dans ses vues un peu personnelles. Tout concourait donc à l'amener à résigner ses fonctions de maire. MM. Bucquet et Dézert ne pouvaient que le suivre dans sa retraite, et c'est ce qu'ils avaient fait. M. Bucquet, premier adjoint, fut alors nommé officier d'Académie.

Deux vacances existaient dans le Conseil et il fallait les combler avant de nommer une nouvelle municipalité. Les élections eurent lieu le 10 février, sans résultat.

Au second tour, le 17, MM. Cerveaux et Desmaisons furent élus avec 1,017 et 869 voix. Le 24 du même mois, M. Fleuricourt est élu Maire, avec 18 voix contre 8 à M. Ch. Gerard ; M. Fleuricourt refuse d'accepter ; mais un deuxième tour de scrutin lui donne 25 voix, et il accepte. M. Harlay est élu premier adjoint par 25 voix, et M. Dézert deuxième adjoint par 22 voix, tous deux au premier tour ; ils acceptent ces fonctions et la Municipalité se trouve constituée.

M. Fleuricourt avait été nommé deuxième adjoint par décret du 3 janvier 1880, après la démission de M. Terrassin. Il s'occupait des fonctions d'officier de l'état-civil, et très peu d'administration proprement dite, sinon en qualité de conseiller, comme ses autres collègues. Jusqu'à sa nomination à la mairie, M. Fleuricourt avait eu la majorité des suffrages dans les élections, et il passait toujours bon premier en tête des élus. Son arrivée au pouvoir fut donc accueillie avec satisfaction par la ville. Excellent orateur, il étudie sérieusement les projets à l'ordre du jour et les expose avec clarté et sans aucune omission au Conseil, qui est ainsi mis à même d'en décider en connaissance de cause. D'ailleurs, la grande majorité de cette assemblée ne demande qu'à marcher résolument dans le progrès et la bonne solution des affaires ; elle est bien décidée à aider la nouvelle Municipalité et à lui prêter son concours le plus absolu.

Le nouvel adjoint, M. Harlay, débutait dans l'administration ; mais on connaissait sa droiture, son impartialité, son amabilité. Il avait les sympathies de tous, et chacun pouvait compter sur son dévouement absolu dans l'accomplissement de ses fonctions de premier adjoint. L'avenir se présentait donc sous un aspect des plus favorables.

Pendant que la Ville se préparait, comme la France

entière, à concourir à l'Exposition universelle ; que nos industriels, nos fabricants, nos commerçants, et un grand nombre de citoyens, disposaient leurs produits et leurs travaux pour y figurer dignement, la Municipalité commençait l'étude des projets réclamés par la population.

Malheureusement, un événement pénible se produisit bientôt ; le 27 mars 1889, Mlle Dolivet, première directrice des Cours secondaires de jeunes filles, mourait après une cruelle maladie, au milieu de ses élèves éplorées, sans avoir voulu prendre un seul jour de repos. Femme d'un grand mérite et d'une rare énergie, elle s'éteignait à l'âge de 32 ans, après avoir donné tout son temps et sacrifié sa vie à la prospérité de notre établissement secondaire.

Le Conseil, en présence de cette perte cruelle, et pour donner satisfaction au vœu des familles, décida qu'un terrain serait concédé à perpétuité, dans le cimetière, pour la sépulture de la regrettée directrice. On lui fit des obsèques fort dignes, au milieu d'une assistance nombreuse et des sanglots de ses élèves, qui l'aimaient passionnément. Elle a été remplacée, comme directrice, par Mlle J. Thomas, femme d'un grand mérite également.

Une souscription, ouverte spontanément dans les familles de ses élèves, a permis d'élever sur la tombe de Mlle Dolivet le monument qui se voit près des tombeaux des curés d'Epernay.

Le marché aux veaux, autorisé en 1863, était tombé en désuétude. On le rétablit à l'abattoir en 1889.

La reconnaissance et l'élargissement des chemins ruraux, en exécution de la loi de 1881, ont été décidés, et 13 kilomètres 526 mètres de chemins ruraux sont devenus imprescriptibles.

La situation de M. Gaillandre, architecte de la ville,

était devenue difficile, après la démission de M. Charles Gerard, et les difficultés suscitées à l'occasion de l'Hospice. Il donna aussi sa démission et fut remplacé par M. Dupont, dont le traitement fut fixé à 6,000 francs, non compris les frais de bureau, mais à la condition qu'il consacrera tout son temps au service de la ville, sans se livrer à aucun travail pour les particuliers.

Jusqu'en 1889, le Receveur municipal d'Epernay était aussi Receveur de l'Hospice et du Bureau de bienfaisance. M. Chiquet, receveur, a proposé, avant de se retirer, de disjoindre les deux établissements charitables et d'établir un Receveur pour la Ville seulement, et un autre pour l'Hospice et le Bureau de bienfaisance. Cette proposition a été acceptée et réalisée.

Par un décret du 25 mai 1889, M. Paul Granet est nommé Préfet de la Marne, en remplacement de M. Baudran.

Le Cours municipal d'allemand, qui devait attirer tous les jeunes gens, était peu fréquenté en 1889, et on eut le tort de le supprimer. On l'a heureusement rétabli en 1893. Un cours pratique d'agriculture au Collège a été créé en 1889. L'installation d'un gymnase médical a été réalisée. Enfin, la place Flodoard a été embellie par l'établissement de bordures et trottoirs, tout autour du terre-plein qu'on y a établi, et qu'on a planté de dix-huit tilleuls.

Un nouveau journal parut à Epernay en 1889, « *Le Champenois* », imprimé à Reims avec le *Courrier de la Champagne*, dont il suit la ligne politique. Nous avons donc cinq journaux périodiques publiés ici.

La question des tramways *à vapeur* à établir entre Epernay et Ablois d'un côté, et Ay-Mareuil de l'autre, était à l'ordre du jour, et un ingénieur très distingué, M. Joseph, s'en occupait activement. Cette question

avait été posée dès 1885, mais à traction de *chevaux* seulement. La Ville avait appuyé les initiateurs du projet, comme elle appuya M. Joseph, en lui promettant une subvention de 20,000 francs payables en dix ans. Malheureusement, le projet n'aboutit pas, et c'est seulement en août 1895, que l'on établit des tramways à *traction de chevaux*.

Ainsi que je l'ai dit, chacun se préparait pour l'Exposition universelle, et ceux qui ne pouvaient ou ne voulaient pas y exposer leurs produits ou leurs œuvres, s'apprêtaient à aller visiter ses merveilles. La tour Eiffel avait une attraction extraordinaire ; son nom était dans toutes les bouches, et tout le monde voulait voir ce colosse de trois cents mètres de hauteur.

Un autre colosse, d'un genre tout différent, avait été construit, et disposé à Epernay pour figurer à l'Exposition. Toute la ville l'a vu et tous les visiteurs de l'Exposition également : c'est le *Foudre Mercier*, d'une contenance de 200,000 bouteilles ou 1,600 hectolitres, et pesant 20,000 kilos.

Ce tonneau colossal, commandé par M. Eug. Mercier, l'un de nos honorables négociants en champagne et conseiller municipal, est artistement travaillé. L'un de ses fonds représente la Champagne offrant une grappe de raisins à l'Angleterre. C'est un magnifique bas-relief dû au ciseau d'un artiste de Châlons, M. Navlet ; l'autre fond représente les armoiries d'Epernay et des principaux vignobles champenois.

Le mercredi 17 avril, ce géant des tonneaux a quitté Epernay pour aller prendre la place qui lui était préparée à l'Exposition Universelle. Un chariot, gigantesque aussi et construit exprès à grands frais, partit le matin avec son lourd fardeau, traîné par vingt-quatre magnifiques bœufs blancs. Toute la ville était debout devant cet

événement. Ce n'était pas chose facile d'arriver à Paris; car, non seulement il fallait des routes solides, mais aussi des routes larges, qu'il fallut choisir à l'avance. Les vingt-quatre bœufs n'étant pas suffisants dans certaines côtes, comme à Crézancy, il a fallu y atteler trente-six bœufs. Déjà, près de Château-Thierry, on avait dû recourir à vingt chevaux de renfort, et les roues de derrière, menaçant de s'écraser, ont dû être fortement consolidées. Pour aller de Château-Thierry à Meaux, on a été obligé de passer par Montmirail. Plus loin, dans Seine-et-Marne, le service des ponts et chaussées a interdit le passage de l'énorme attelage sur des ponts qui n'auraient pu en supporter le fardeau. Dans certaines rues du trajet, trop étroites, il a été nécessaire de démolir des pans de murs pour pouvoir passer. Partout, les populations accouraient pour voir cet extraordinaire chargement, qui arrivait enfin à Paris, après plus de vingt jours d'un voyage des plus mouvementés.

CHAPITRE LV

1889-1890

Centenaire de 1789. — Manifestations enthousiastes. — Décès de M. Harlay. — Elections législatives. — M. Baudin, adjoint. — Ouvriers à l'Exposition universelle. — Lois sur le recrutement de l'armée, sur les faillites, etc. — Agissements boulangistes. — Magnifiques récoltes. — Voitures de place. — Décès de M. J. Mayer. — Hommages à l'armée. — Chapelle de l'Hospice : Pose de la première pierre. — Hôpital, nouveaux plans, etc.

Le 5 mai 1889, jour du Centenaire de la réunion des Etats généraux, fut déclaré *Fête Nationale*. Toutes les les administrations publiques chômèrent et, partout,

des réjouissances furent organisées. Epernay ne manqua pas de s'y associer, et cette fête du Centenaire y fut célébrée à l'instar du 14 Juillet.

Je ne puis mieux faire, pour donner une idée de cette fête dans nos campagnes, que de reproduire ici, le programme arrêté par le Conseil municipal d'une petite commune du canton de Montmirail, Tréfols, qui compte deux cent quatre-vingts habitants :

« Le Conseil, voulant célébrer dignement l'anniversaire du Centenaire de la première séance des Etats généraux qui a été le prélude des grands événements de la Révolution française, et rappeler aux habitants le commencement de l'ère nouvelle qui a fondé la société moderne,

« Arrête le programme suivant :

« 1° La fête du Centenaire de la première séance des Etats généraux sera célébrée le 5 mai dans la commune de Tréfols.

« 2° La fête aura lieu sur la grande place, au milieu de laquelle élève fièrement la tête, l'arbre de la Liberté planté en 1789, aux grands jours de la Révolution.

« 3° Le 5 mai, à deux heures du soir, le Conseil municipal et tous les habitants se réuniront devant la Mairie, pour de là se rendre en cortège sur la place de la République.

« 4° Le buste de la République sera porté en triomphe au chant de la *Marseillaise*.

« 5° Un discours rappellera aux habitants les grands événements de la Révolution et les grands principes de 1789.

« 6° On boira ensuite à la République française, à la liberté, à l'égalité, à la fraternité.

« 7° Les édifices communaux seront pavoisés et illuminés.

« 8° La fête sera annoncée par des salves d'artillerie.

« 9° Un bal, sur la place de la Liberté, terminera la fête.

« 10° Tous les habitants seront invités à pavoiser leurs maisons et à les illuminer le soir, etc.

Le lendemain 6 mai, a eu lieu l'ouverture solennelle, par M. Carnot, Président de la République, de l'Exposition universelle. Le chef de l'Etat, accompagné des ministres et des hauts dignitaires, s'est rendu au Palais de Versailles, où les Etats généraux s'étaient réunis cent ans auparavant.

Quant au 14 Juillet 1889, centenaire de la prise de la Bastille, il fut fêté avec un éclat tout à fait inaccoutumé dans la France entière, et même à l'étranger, car il y avait exactement cent ans, que les Français inauguraient une ère nouvelle dans l'histoire de l'humanité. A Epernay, les préparatifs qu'on avait faits ayant été gâtés par la pluie, la fête a été reprise le dimanche suivant, 21 juillet. Une nouveauté qui avait attiré une bonne partie de la population sur le Jard, ce fut le bataillon scolaire, auquel un drapeau tricolore fut remis à la revue de la garnison et de la gendarmerie, à côté desquelles figuraient les écoliers du bataillon nouvellement organisé.

Un événement cruel est venu frapper la Municipalité d'Epernay, le 5 octobre 1889 : M. Harlay, premier adjoint, fut enlevé dans la force de l'âge, après une maladie qui ne pardonne pas. Ce fut un coup douloureux pour la ville tout entière qui avait su apprécier, pendant les trop courts mois écoulés, les rares qualités du jeune administrateur. La mort de M. Harlay fut une perte irréparable pour Epernay, qui entrevoyait avec joie le brillant avenir de son premier adjoint. C'est toujours une bonne fortune, pour le maire d'une ville

ou d'une commune, d'avoir un collaborateur de la valeur de celui qui venait de disparaître si subitement, et il est rare de rencontrer autant de tact, de bonté naturelle, d'intelligence administrative et de réel dévouement au bien, qu'en possédait le regretté défunt. Ses obsèques avaient amené une affluence considérable d'habitants et deux discours éloquents furent prononcés sur sa tombe par M. Fleuricourt, Maire, et par M. Bonnedame, au nom de la Délégation cantonale, dont M. Harlay était le dévoué secrétaire.

Les élections législatives eurent lieu dans toute la France, le 22 septembre 1889. Elles furent l'occasion d'une nouvelle victoire pour la République.

Deux concurrents sérieux furent candidats pour notre arrondissement : M. Vallé, avocat, républicain, et M. Mérendet, propriétaire-agriculteur, conservateur. Sur 21,829 votants, M. Vallé fut élu par 12,390 voix. M. Mérendet obtint 8,804 voix : cette forte minorité était due à la valeur personnelle de M. Mérendet, dont l'honorabilité était égale à celle de M. Vallé. Mais, la grande majorité des électeurs était pour la République.

Avant de remplacer M. Harlay, comme adjoint, il fallut compléter le Conseil municipal auquel il manquait deux membres, car un autre conseiller, M. Desmaisons, était décédé aussi. MM. Robert et Mennesson furent élus le 17 novembre. Le 27 du même mois, M. Baudin fut nommé adjoint en remplacement de M. Harlay, par quatorze voix sur vingt-six votants.

Afin de faciliter, aux ouvriers intelligents de chaque état, les moyens de se rendre à l'Exposition universelle, et d'étudier sérieusement les produits concernant leurs métiers, le Conseil vota 600 francs en faveur de douze ouvriers d'Epernay qui furent chargés de se rendre à

Paris et de dresser chacun un rapport contenant le résultat de leur examen.

L'année 1889 a été marquée par des lois importantes votées par les Chambres. Je citerai notamment :

La loi du 15 juillet sur le recrutement de l'armée, qui a augmenté, dans d'énormes proportions, la puissance militaire de la France, par l'*obligation* pour tous les Français de servir pendant vingt-cinq ans, et par l'établissement d'une *taxe militaire* pour les ajournés, les dispensés, les auxiliaires.

La loi du 4 mars, portant d'importantes modifications sur les faillites : les liquidations judiciaires ;

La loi du 9 juillet abolissant le droit de parcours et le droit de vaine pâture, sous certaines conditions;

La loi du 16 juillet, sur l'établissement des réseaux téléphoniques.

Cette même année, la France a été témoin et a failli être victime des agissements du général Boulanger, lequel s'est enfui en Belgique pour échapper aux poursuites dirigées contre lui. Il devait y finir par le suicide.

La Société de « La Libre-Pensée » s'est fondée à Epernay et ses statuts ont été approuvés le 22 mai 1889.

Mais, ce qui a surtout été remarquable en 1889, ce sont les magnifiques recettes encaissées par les vignerons champenois. Les vendanges, ouvertes le 15 septembre, par un temps splendide, ont donné qualité et quantité. Les vins blancs, vendus de 800 à 1,000 francs la pièce de deux cents litres, ont atteint 1,600 francs dans les meilleurs crus : jamais pareille chose ne s'était vue. Les millions pleuvaient sur les communes ! Aussi nos vignerons se rappellent-ils avec joie le centenaire de 1889 !

Les cultivateurs ne furent pas moins bien partagés

et leurs récoltes furent magnifiques. L'aisance était partout, et, en une seule semaine du mois d'octobre, la Caisse d'Epargne d'Epernay recevait 223,000 francs de versements !

Au commencement de 1890, un service de *voitures de place* fut sérieusement organisé à Epernay, et les moyens de locomotion, dans la ville et les environs, furent ainsi mis à la portée du public. Un règlement pour le stationnement des voitures sur la place de la République, près du Jard, fut établi le 17 mars, et approuvé le 10 avril avec le tarif des droits.

Le 24 janvier 1890, le doyen des journalistes d'Epernay, M. Joseph Mayer, directeur-propriétaire de l'*Indépendant de la Marne et de la Moselle*, a été enlevé à l'affection des siens, à l'âge de quatre-vingt et un ans, Ancien conseiller municipal d'Epernay, M. Mayer avait été toute sa vie un vaillant patriote et un homme de progrès. Persécuté à Metz par les Prussiens, il était venu s'établir à Epernay en 1871, pour ne pas devenir allemand, et il avait publié son journal républicain qui lui valut encore ici les tracasseries de l'ennemi. Ses deux fils, l'un sous-préfet, l'autre capitaine d'artillerie, conduisaient le deuil avec M. Antony Valabrègue, son gendre, littérateur distingué.

Trois discours furent prononcés sur la tombe du regretté défunt qu'une nombreuse assistance suivit à sa dernière demeure

M. Granet, qui était préfet de la Marne depuis moins d'un an, est remplacé le 12 février 1890 par M. Viguié, magistrat des plus dignes et des plus estimés.

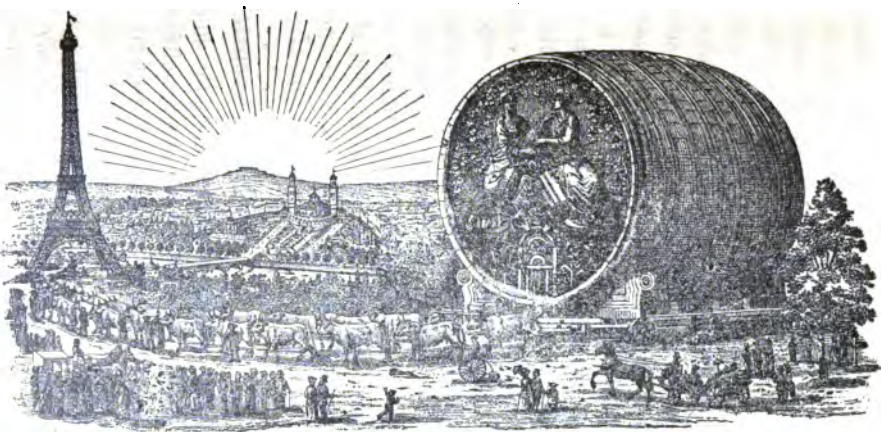
Les hommages dus à notre brave armée sont toujours à l'ordre du jour parmi nos populations. La Ville souscrit, le 10 juin, en faveur de statues à élever à deux braves généraux : l'une à Bapaume, à l'illustre général

Faidherbe, l'autre à Meaux, au général Raoult, frappé à mort le 6 août 1870, à Reichshoffen.

L'important bourg de Damery, marche aussi de l'avant, dans cette voie patriotique. Le 15 juin 1890, a lieu la cérémonie touchante de l'inauguration du monument élevé, par l'initiative des anciens soldats de 1870-1871, à la mémoire des braves, morts pendant cette guerre funeste. Le Préfet de la Marne, le Sous-Préfet d'Epernay, le député, M. Vallé, et toutes les notabilités des environs avaient tenu à encourager par leur présence, les organisateurs de cette belle manifestation. Des sociétés de musique, des sapeurs-pompiers et de nombreux habitants des environs étaient accourus en rehausser l'éclat. Les rues de Damery étaient pavoisées de drapeaux et ornées de guirlandes et de feuillages. A l'entrée du pont qui conduit à la gare était dressé un arc de triomphe. Plusieurs discours ont été prononcés au milieu du recueillement général, et la journée s'est terminée par un grand banquet patriotique. Le monument, élevé par souscription, en forme de pyramide, est placé sur la rive gauche de la rivière, à quelques pas du pont. Sur ses faces, on lit les noms des vaillants défenseurs de la Patrie, morts au champ d'honneur.

Le lundi 25 août 1890, la ville d'Epernay et les environs présentaient un mouvement inaccoutumé. De tous côtés on accourait sur l'emplacement où devait être édifié le nouvel hospice, dû à la munificence de M. et Mme Auban-Moët. Les généreux donateurs allaient procéder, solennellement, à la pose de la première pierre de la *Chapelle* et de *l'Hôpital-Hospice*, que le clergé allait bénir.

Toutes les autorités civiles et militaires de la ville, la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, les Sociétés de Musiques et autres Sociétés, étaient présentes avec



Foudre Mercier, géant des tonneaux.
Exposition universelle 1889.

leurs bannières et insignes. Une tente spacieuse, richement pavoisée aux couleurs française et belge (Mme Auban étant originaire de la Belgique), abritait les nombreux invités, pendant qu'une immense estrade et d'autres tentes, recevaient un public qu'elles ne purent contenir en entier, tant la foule était énorme. Le plus grand nombre des assistants ne put que s'installer sur le penchant des coteaux environnants, formant ainsi un amphithéâtre vivant autour du cortège officiel des invités. Le coup-d'œil était des plus pittoresques.

M. l'abbé Chapusot, chanoine honoraire et aumônier de l'Hospice, remplaçant Mgr l'évêque de Châlons, empêché, a prononcé un discours des plus émouvants et adressé des remerciements enthousiastes aux heureux bienfaiteurs des pauvres d'Epernay, pour leur don magnifique et leur charité de tous les jours.

M. et Mme Auban-Moët ont alors scellé, dans l'une des puissantes assises, les médailles et parchemin relatant cet événement mémorable. Après la bénédiction des solides fondations, qui s'est faite aux sons harmonieux de la belle Musique des Sapeurs-Pompiers Moët et Chandon, M. Fleuricourt, Maire d'Epernay, a prononcé le discours suivant :

« Madame, Monsieur,

« Depuis longtemps déjà, l'Hôpital d'Epernay était devenu insuffisant pour recevoir les pauvres malades qui viennent frapper à sa porte. Les salles sont souvent encombrées ; et trop souvent les bonnes et vaillantes Sœurs qui le dirigent, qui y dépensent sans marchander toute une vie de dévouement, ont le vif regret de se trouver gênées dans les soins qu'elles y prodiguent et de ne pouvoir, à leur gré, soulager toutes les infortunes qui s'y présentent chaque jour.

« Vous vous êtes généreusement émus de cette situation ; et grâce à vous, Madame et Monsieur, la ville d'Epernay possèdera bientôt un Hôpital-Hospice vaste et confortable, où les malades recevront facilement tous les soins que réclame leur état, où les vieillards et les infirmes pourront paisiblement, et même agréablement, vivre leurs derniers jours.

« C'est tout simplement et sans emphase, Madame et Monsieur, que vous avez ainsi largement ouvert votre bourse pour les déshérités de la fortune, et je ne me dissimule pas, qu'en ce moment, je me rends coupable, à vos yeux, d'une indiscrétion que vous me pardonnerez peut-être difficilement, en venant rappeler et proclamer ici une générosité que vous auriez voulu taire ou même faire oublier. Mais quels que soient votre modestie et votre désir du silence pour vos bienfaits, vous ne pouvez certes pas empêcher les bénédictions des pauvres, des infirmes et des malades, de s'élever jusqu'à vous, et, du reste, celles-là portent toujours bonheur !

« Il doit aussi être doux pour vous de voir aujourd'hui tous les habitants de la ville, sans distinction de caste, de fortune ou d'opinion, jeunes et vieux, riches et pauvres, s'empresser ici comme dans l'union d'un même élan de reconnaissance ! Seule, la charité bien comprise, et discrètement pratiquée, peut opérer de tels prodiges. Vous avez su, Madame et Monsieur, bien donner, tout en donnant beaucoup, et combien cette noblesse de sentiments ne rehausse-t-elle pas encore toute la valeur du don magnifique que vous avez bien voulu faire aux malheureux !

« Il nous était certainement difficile, Madame et Monsieur, de vous témoigner comme nous l'aurions voulu, combien la ville d'Epernay, tout entière, est sensible à votre générosité. Et pourtant, en France, et

surtout dans ce beau pays de Champagne, on n'aime pas généralement à paraître ingrat! Le Conseil municipal n'a rien trouvé de mieux que d'associer indistinctement tous les habitants de la ville à l'expression des vifs sentiments de reconnaissance dont il est unanimement pénétré. Et c'est ainsi que naquit l'idée du livre que j'ai, aujourd'hui, l'insigne honneur de vous présenter en son nom, au nom de tous. Chacun s'empressa d'apposer sa signature, et il n'a d'autre mérite et d'autre prétention que de vous dire aussi bien sincèrement, merci, au nom de tous ceux qui, grâce à vous, vont recevoir quelque allégement dans leur misère ou dans leurs souffrances. Merci au nom de la population tout entière reconnaissante.

« C'est de bien grand cœur, Madame et Monsieur, que ce livre vous est offert comme un faible hommage des respectueux sentiments de tous les habitants d'Epernay ; et nous vous prions de vouloir bien l'accepter en souvenir de la profonde gratitude de tous. »

Puis il a remis à M. et Mme Auban-Moët, le Livre d'Or, magnifique œuvre d'art dont j'ai parlé, destiné à perpétuer, dans leur famille, l'érection de l'important établissement charitable.

M. Auban-Moët, très ému, a répondu en ces termes :

« Monsieur le Maire,

« Je vous remercie, pour Mme Auban et pour moi, des bonnes paroles que vous venez de nous adresser ; j'y retrouve, avec le tact, la bienveillance et la délicatesse que vous savez mettre en toutes choses, l'expression de la reconnaissance hautement manifestée par nos concitoyens.

« Peut-être, comme vous venez de nous le dire et comme je l'espère, peut-être avons nous bien donné ;

mais, à coup sûr, nous en sommes bien et grandement récompensés ; je serais presque tenté de dire *trop*, si je ne me souvenais pas que ce n'est pas nous qui donnons, mais Dieu lui-même, souverain dispensateur de toutes choses ici-bas, et que nous ne sommes que ses intermédiaires.

« Qu'à lui seul donc en reviennent l'honneur et la gloire !

« Mais la reconnaissance des habitants d'Epernay, au milieu desquels j'ai passé ma vie, nous est douce et précieuse, et c'est avec bonheur que nous acceptons le magnifique souvenir que vous nous remettez en leur nom.

« Je ne puis concevoir une plus noble, une plus touchante marque de gratitude ; cette obole des pauvres gens, ces sous dont chacun veut dire : merci, et qui, réunis, confondus, s'épanouissent en ce splendide et artistique volume ; c'est une belle et gracieuse idée, et j'en rends grâce à la Commission du *Livre d'Or* et à ses 4,700 souscripteurs, à vous tous enfin, mes chers concitoyens, qui vous êtes unis pour la réaliser.

« Nous garderons pieusement le *Livre d'Or* tant que nous vivrons ; il fera ensuite partie de l'héritage de nos enfants, qui assistent à cette cérémonie, et qui, à leur tour, le transmettront aux leurs.

« Nos descendants, à côté de la trace du peu de bien qu'il aura été donné à leurs ancêtres de faire, y verront, par la manière dont vous nous récompensez en ce jour, combien grand et généreux est le cœur de la France, et quelles ressources pour le bien il offre à ceux qui réussiront à y effacer des divisions, toutes de surface, et qui, heureusement, n'en effleurent même pas l'admirable fond.

« A tous encore une fois, Messieurs, merci ! »

Pour terminer, une jeune orpheline, s'adressant à M. et Mme Auban-Moët, les a remerciés, dans un langage aussi naïf que touchant, au nom de tous ceux qui souffrent. La foule s'est ensuite retirée fortement impressionnée.

Mais ce n'était pas sans difficultés qu'on était arrivé jusqu'à la cérémonie que je viens d'esquisser. Un nouveau crédit de 40,000 francs avait été affecté dès 1889 aux terrassements et nivellements. M. Auban-Moët avait fait dresser d'autres plans et devis pour la chapelle, par M. de Perthes, architecte de la Ville de Paris : ils se montaient à 251,856 francs. Mais M. Auban, convaincu que cette somme serait dépassée, se chargea, dès lors, de toutes les dépenses supplémentaires qui pourraient se produire et fit une nouvelle donation de 50,000 francs pour cette chapelle, en attendant d'autres demandes que pourraient lui faire l'entrepreneur, M. Demerlé, et l'architecte.

Quant aux constructions de l'Hôpital-Hospice proprement dit, les plans et devis en furent confiés à un autre architecte de Paris, M. Tollet, qui avait donné des preuves de sa haute compétence dans la construction de l'Hôpital de Montpellier, l'un des plus renommés de France. Voici ce qu'en disait le compte-rendu d'un rapport fait à l'occasion de l'Exposition universelle de 1889, traitant la question de l'*Assistance publique :*

« Le plus beau modèle d'Hôpital qu'on trouve à l'Exposition est celui de Montpellier, construit par M. Tollet. On peut dire que cet Hôpital est quasi parfait ; il approche, en tous cas, de la perfection plus qu'aucun autre établissement du même ordre.

« De l'aveu des critiques étrangers, c'est le meilleur et le plus conforme aux règles universellement acceptées. »

M. Tollet a été nommé officier de la Légion d'honneur, pour son magnifique projet, en 1893.

La dépense prévue par M. Tollet s'élevait à 1 million 310,507 fr. 74. Le projet fut approuvé, après quelques modifications, et l'adjudication des travaux eut lieu en vingt-trois lots, le 19 juillet 1890, avec divers rabais, au profit d'entrepreneurs d'Epernay, de Paris, de Reims, etc. La moyenne générale de ces rabais s'éleva à 22 %.

Il fut décidé qu'on se servirait des eaux du grand réservoir établi depuis peu sur les hauteurs, au Nord-Est de l'Hôpital. Le pylône élevé en forme de moulin à vent pour tirer les eaux, devint ainsi sans objet, et on acheva de le démolir, car un violent ouragan l'avait déjà fort endommagé. Il avait coûté 7,487 francs.

CHAPITRE LVI

1890-1891

Le Phylloxera. — Délégués du Gouvernement. — Menace des vignerons. — Poursuites. — Comités de vigilance. Syndicat de défense. — Les vignerons trompés. — Inauguration d'un Temple israélite. — Société d'équitation. — Orages. — Eglise réformée. — Circonscription paroissiale d'Epernay.— Grand réservoir des eaux, etc.

Dans le courant de l'été 1890, la nouvelle se répandit que le phylloxera venait d'être découvert à Vincelles, près Dormans. Tout le vignoble champenois en éprouva une véritable commotion. L'indomptable insecte avait détruit déjà tous les vignobles du Midi, et la plus grande partie de ceux de l'Ouest et du Centre de la France. On s'était bercé de l'espoir qu'il ne viendrait pas jusqu'en Champagne, où les terres calcaires et le

climat ne devaient point lui convenir. S'il était là, à vingt-cinq kilomètres d'Epernay, tous les admirables vignobles de nos parages étaient en danger d'être perdus !

Ce n'était pas à Vincelles que la tache phylloxérique existait, mais tout à côté, au hameau de Chassins, écart de Tréloup (Aisne), dans une vigne appartenant à un habitant de Vincelles, car les deux territoires sont contigus. Le danger était donc absolument le même.

Aussitôt informé de ce fait, le Gouvernement envoie sur les lieux M. Couanon, inspecteur général des services phylloxériques, et M. de Martel, délégué du ministère, qui constatent immédiatement l'existence du fléau. De l'enquête à laquelle ils se livrent, il résulte que le phylloxera a été apporté de main d'homme, et voici dans quelles circonstances : Cinq ans auparavant, le propriétaire de la vigne contaminée était allé voir un parent dans l'Orléanais, et avait rapporté, de ce pays, quelques ceps de vigne, *pour voir s'ils pousseraient bien en Champagne*, car ils n'étaient pas de même nature que les nôtres. L'habitant de Vincelles planta donc les ceps de l'Orléanais dans sa vigne de Tréloup, sans savoir s'ils étaient phylloxérés, et c'est précisément dans cette même vigne que le phylloxera fut découvert, après cinq ans de ravages inaperçus.

Je tiens ces détails de la bouche même de MM. Couanon et de Martel, qui vinrent peu de temps après à la Sous-Préfecture, encore tout émus de la réception brutale qu'ils venaient de recevoir des vignerons de Vincelles, à leur seconde visite dans cette commune. Ces vignerons, ne se rendant nullement compte de la mission tutélaire des deux envoyés du Gouvernement, les regardèrent comme des ennemis venant tâter le terrain, en vue d'accaparer leurs vignes et de s'en ren-

dre les maîtres. Ils injurièrent les deux honorables fonctionnaires, qui essayèrent en vain de leur faire entendre raison. Quand ceux-ci leur eurent déclaré qu'ils avaient une mission officielle, et qu'ils la rempliraient, quoi qu'il arrivât, les vignerons, furieux, se saisirent d'échalas et se précipitèrent sur eux ; ils n'eurent que le temps de déguerpir au plus vite, pour échapper aux coups de ces égarés, qui n'étaient certainement pas des malfaiteurs. C'est à la suite de cette regrettable scène que MM. Couanon et de Martel accoururent à la Sous-Préfecture, où je les reçus, en l'absence de M. Poiffaut, sous-préfet, auquel ils venaient faire le récit de ces faits.

Mais une répression était nécessaire, et ils me prièrent de les accompagner au parquet, où ils firent leur déposition à M. le Procureur de la République. Les agresseurs ont été condamnés peu de temps après par le Tribunal.

Entre temps, M. Gaston Chandon, de la maison Moët et Chandon d'Epernay, s'était rendu à Vincelles, avait acheté la vigne phylloxérée et fait arracher tous les ceps pour les brûler sans désemparer. Cette résolution, aussi hardie que prompte, avait pour but de détruire, d'un seul coup, le dangereux fléau, et de couper court à sa propagation. Malheureusement, il n'en fut rien, et le phylloxera continua à se développer peu à peu.

Le cadre de cette histoire ne me permet pas d'entrer dans des détails qui, je le reconnais, seraient intéressants ; mais, on les trouvera dans des traités spéciaux, qui ne manquent pas à Epernay.

Qu'il me suffise de dire succinctement que, sous l'impulsion directe du Gouvernement, un Comité de vigilance contre le phylloxera avait été formé depuis plusieurs années déjà, dans chaque arrondissement, et

un Comité central au chef-lieu du département, pour veiller et s'assurer si l'insecte paraîtrait ; mais qu'aussitôt le fléau signalé dans nos parages, l'autorité supérieure provoqua la constitution d'un *Syndicat de Défense*. Et ce fut chose très difficile à réaliser ; car les vignerons, soupçonneux, virent d'un mauvais œil les gros négociants en vins de champagne se syndiquer avec eux. Ces négociants, et surtout leur grand Syndicat, n'étaient-ils pas, avec leurs commissionnaires, les ennemis-nés des vignerons, en payant leur vin un prix souvent dérisoire, qu'eux seuls fixaient selon leur bon plaisir ? Ils allaient finir de les ruiner avec leur phylloxera qui n'existait peut-être pas. Le phylloxera, c'était, aux yeux de la majorité des vignerons, le grand Syndicat des négociants en champagne, qui ne demandait qu'à les pousser à bout, à les dégoûter de leurs vignes, pour les acheter ensuite à vil prix !

Voilà les idées erronées qui poussaient à la résistance le plus grand nombre de ces braves gens. Néanmoins, le 17 juillet 1891, le Syndicat antiphylloxérique était créé.

A cette époque, il se fonda à Damery, par les soins des sieurs Lamarre père et fils, un journal hebdomadaire, « *La Révolution champenoise* », qui, du commencement à la fin, dans des articles d'une violence courante, excitait sans cesse les vignerons contre les négociants en champagne et leurs commissionnaires : c'était de l'huile jetée sur le feu. En même temps que ce journal flattait les vignerons et faisait miroiter à leurs yeux un avenir brillant, il attaquait et dénigrait l'administration préfectorale, comme il le faisait des grands négociants. Soutenue par certaines personnalités, mécontentes de l'administration, bien qu'aux antipodes politiques du journal « *la Révolution champenoise* »,

cette feuille révolutionnaire fut une des principales causes des divisions des vignerons, des difficultés dans la formation du Syndicat de défense, et des luttes incessantes qui existèrent au sein de cette association, quand elle fut enfin parvenue à se constituer.

Je ne puis me dispenser de dire ici, que tous les vignerons de la Marne furent convoqués à Epernay, par arrêté préfectoral du 20 juillet 1891, pour procéder, le mercredi 12 août, à l'élection du Comité-Directeur du Syndicat de défense, qui devait être composé de vingt-cinq membres.

Les journaux avaient mis en avant les noms les plus compétents et les plus connus pour faire partie du Comité. Mais, les vignerons, guidés par *la Révolution champenoise,* s'entendirent si bien pour repousser les noms des intéressés les plus capables, qu'un très petit nombre d'entre eux furent élus. M. Verrier, maire de Mareuil-sur-Ay, fut de ce nombre et fut nommé directeur du Syndicat. Presque tous les autres élus étaient des vignerons, honnêtes sans doute, mais hors d'état de mener à bonne fin la grande œuvre à accomplir. Aussi, la journée du 12 août et celle du lendemain 13 furent-elles des plus agitées : les vignerons, embrigadés, arrivèrent, drapeaux en tête, en chantant leur triomphe à l'avance et en narguant les plus notables des candidats. Le dépouillement du scrutin, que les vignerons voulurent faire eux-mêmes, dura *trente-six heures,* par suite de leur inexpérience. On put, dès lors, se convaincre que le Syndicat des vignerons ne remplirait pas son importante mission avec succès.

Aussi, malgré le désir de tous d'arriver à une heureuse solution, malgré le zèle et le dévouement sans bornes de M. Verrier, directeur du Syndicat, qui a ruiné sa santé dans sa tâche ingrate, l'entente n'a

jamais pu exister dans les réunions, et l'association des vingt mille vignerons de la Champagne, qui devait détruire le phylloxera, a fini par se dissoudre elle-même, le 5 juillet 1896, sans avoir atteint son but.

Les extinctions qu'on avait pratiquées d'abord, puis les traitements culturaux par le sulfure de carbone, n'ont pas arrêté sensiblement l'extension du fléau qui, heureusement, s'étend lentement, et, aujourd'hui, chacun se défend comme il peut contre le phylloxera. Il est vrai que la maison Chandon met gracieusement ses équipes à la disposition des propriétaires des vignes atteintes, et continue avec énergie le traitement cultural sur ses propres vignobles. Mais, tout cela ne rassure pas entièrement les intéressés. Toutefois, un fait est à remarquer : c'est que le fléau ne se développe pas, dans nos parages, avec la même rapidité que dans le Midi. Va-t-il en rester là dans ses dévastations, et la Champagne aura-t-elle la bonne fortune de vaincre l'insecte destructeur ? Ou succombera-t-elle sous les attaques de ce redoutable ennemi ? Nous le saurons bientôt.

Un jour, l'un de nos spécialistes viticoles des plus autorisés, me déclarait que nos riants coteaux seraient entièrement dénudés *avant cinq ans*. Et comme je lui faisais des objections sur ses sinistres prédictions, il insista en ces termes : « Rappelez-vous bien ce que je vous affirme, M. Petit : *avant cinq ans,* il n'y aura pas plus de traces de vignes sur vos coteaux champenois que sur le pavé de cette rue où nous marchons ! » — J'avoue que je fus plus surpris qu'effrayé de cette noire prophétie qui, heureusement, ne s'est pas réalisée pendant les cinq ans qui expirent cette année. Nos vignes sont admirables et pleines de promesses, au moment où j'ajoute, à mon ouvrage, ces lignes que l'imprimeur attend, aujourd'hui 16 juin 1898.

La Communauté israélite était en grande liesse, à Epernay, le lundi 8 septembre 1890 : c'est ce jour-là qu'avait lieu la cérémonie d'inauguration solennelle du Temple qu'elle avait acquis de la Chambre des notaires de l'arrondissement, acquisition qu'un décret du Président de la République, en date du 22 janvier précédent, était venu ratifier. Ce temple, reconstruit en partie, augmenté et approprié avec autant de goût que d'élégante simplicité, n'a plus guère de ressemblance avec l'ancienne Chambre des notaires. Le portail, de style byzantin, à ornements sobres et gracieux, est artistique et digne, en tous points, de sa destination.

A deux heures, toute la communauté, son président, M. Michel Lévy, en tête, était assemblée. Le grand rabbin de France, M. Zadoc Kahn, présidait la cérémonie, assisté du grand rabbin de Lille et du rabbin de Reims. Les autorités d'Epernay et une nombreuse assistance remplissaient le temple, qui ne put contenir qu'une partie des notabilités réunies.

En dehors des prières du culte antique, que mon incompétence ne me permet pas de résumer ici, la cérémonie fut véritablement imposante ; les discours éloquents et pathétiques des rabbins, la musique et les chœurs qui se firent entendre ; l'allocution de M. Michel Lévy ; la Prière de Moïse, chantée par une dame de Reims, véritable artiste ; la prière pour la République et la bénédiction finale des trois rabbins, furent réellement impressionnants.

Après avoir entendu l'allocution du grand rabbin de France, à la parole simple et facile, l'assistance fut captivée par les discours des rabbins de Lille et de Reims, au souffle puissant et patriotique, qu'on ne se lassait pas d'entendre et qu'on eût volontiers applaudis. Et chacun se demandait, en sortant de cette imposante

cerémonie, à qui, des trois orateurs, on pourrait décerner la palme de l'éloquence.

Le grand rabbin du Consistoire de Lille, M. Emile Cahen, était déjà très en vue pour sa réelle éloquence, depuis son discours si patriotique, à Wissembourg, du 4 août 1872, deuxième anniversaire du sanglant combat livré dans cette ville, à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à la mémoire du général Abel Douay, et des soldats morts pour la patrie, en combattant les Allemands. Ce discours, prononcé en présence des représentants de tous les cultes, avait reçu les éloges de tous.

Le 3 août 1890, Epernay a vu s'éteindre un de ses meilleurs citoyens. M. Terrassin, capitaine d'artillerie en retraite, ancien conseiller municipal et ancien adjoint de la ville, président du Conseil d'arrondissement, ancien président de l'Association républicaine du canton, délégué cantonal, est décédé à l'âge de quatre-vingt-six ans. C'était un brave qui, au 18 mars 1871, n'avait pas hésité, malgré ses soixante-six ans, à partir comme volontaire pour aller combattre les *communards* à Paris. Chef d'une batterie qui les mitraillait ferme, il finit par être fait prisonnier par eux, et devait être fusillé le lendemain, sans l'intervention d'un officier, qui leur fit remarquer son âge vénérable. Malgré cela, une seconde arrestation de M. Terrassin était imminente : il en fut prévenu, put quitter Paris à temps et échapper à ces forcenés. En récompense de sa belle conduite, M. Terrassin avait reçu la croix de la Légion d'honneur.

Le dimanche 28 septembre 1890, a eu lieu l'élection d'un conseiller d'arrondissement pour remplacer cet homme de bien dans le canton d'Epernay. Deux candidats républicains étaient en présence : M. Bucquet,

ancien adjoint, président de la Caisse des Ecoles, et M. le docteur Palle, conseiller municipal, tous deux honorablement connus. M. Bucquet a été élu avec une soixantaine de voix de majorité.

Il ne restait, pour compléter l'ouverture de la rue du Donjon, au Sud, sur la rue du Haut-Pavé, qu'à démolir une vieille masure appartenant à une veuve Audrimont : elle fut payée 1,600 francs et la jonction des deux rues se fit en 1890.

Mme veuve Couvreux-Méa légua 4,000 francs à l'hospice, à charge d'entretenir sa sépulture, et 1 000 francs à l'Eglise, à charge de messes, chaque mois, à perpétuité.

Une Société d'Équitation se forme, cette même année, sous l'impulsion de la famille Gallice, et c'est dans le beau manège établi par l'un de ses membres, en 1878, rue Lochet, qu'ont lieu les exercices équestres.

Deux emplois de cantonniers sur les chemins ruraux sont créés pour leur bon entretien. En même temps, la Municipalité décide : 1° de porter de douze mètres à seize mètres, la largeur de l'avenue « Paul-Bert » ; 2° de donner à la route de Sézanne, à partir de la rencontre de la rue de Sézanne et de la rue des Gouttes-d'Or, le nom de *Rue de Grandpierre*, jusqu'au territoire de Pierry.

Une loi du 2 juillet 1890 avait abrogé les dispositions relatives aux livrets d'ouvriers.

La vigne n'a donné qu'une faible récolte en 1890 ; les céréales, au contraire, étaient belles partout ; mais des orages dévastateurs en ont détruit une partie. Rien que dans le Sud de notre arrondissement, cinquante communes ont été sérieusement atteintes, et les expertises faites ont évalué les pertes à un million et demi.

L'année 1891 voit se continuer le froid rigoureux

qui a déjà duré tout le mois de décembre : il y a eu ici jusqu'à dix-sept degrés au-dessous de zéro. Cela nous rappelle un peu le terrible hiver de 1879-1880, et ce froid persiste jusqu'au 25 janvier. La misère est grande parmi les pauvres, malgré les secours et dons de toute nature, qui arrivent de plusieurs familles riches. L'Etat y contribue aussi pour 2,500 francs à répartir sans retard, entre nos nécessiteux. La Ville vote aussi 15,000 francs de subvention au Bureau de Bienfaisance, dont les ressources sont épuisées par suite de la grippe qui sévit sur la population : 5,000 francs sont attribués aux nombreux ouvriers sans ouvrage qu'on emploie au nettoyage des rues.

Le 7 janvier 1891, un décret de M. le Président de la République appela M. Poiffaut, l'excellent Sous-Préfet d'Epernay, à la Sous-Préfecture de Verdun, première classe : c'était un avancement, mais M. Poiffaut eût préféré rester à Epernay où il était unanimement aimé. Son administration bienveillante et ferme à la fois, lui avait acquis les sympathies de tout l'arrondissement, et chacun fit des vœux pour qu'il revînt un jour comme Préfet de la Marne. Cet espoir fut malheureusement déçu. Nommé Sous-Préfet de Reims, environ deux ans après, il mourut dans cette ville, en 1896, dans la force de l'âge, profondément regretté de tous ceux qui l'avaient connu. Ce fut une grande perte pour l'administration.

M. Clesse, Sous-Préfet de Montbrison (Loire), le remplaça à Epernay et arriva dans cette ville le dimanche 25 janvier 1891. Le lendemain, nous partions ensemble à Montmort pour le tirage au sort. Dès ce premier jour, je m'aperçus que M. Poiffaut avait un successeur digne de lui. Aussitôt les opérations du tirage terminées, M. Clesse, entouré des Maires du can-

ton, les harangue avec une aisance et un tact merveilleux. Sa parole, chaude et digne à la fois, frappe d'étonnement ses auditeurs qui deviennent aussitôt ses admirateurs dévoués. Républicain aussi ferme qu'aimable et libéral, il administre l'arrondissement avec une autorité incontestée et n'a bientôt partout que de sincères amitiés, comme M. Poiffaut. Orateur puissant, il n'est jamais pris au dépourvu, et improvise des discours absolument remarquables. Sa voix nette, forte et vibrante le fait comparer à Gambetta, dont il était le disciple résolu. Il n'est pas étonnant qu'une délégation de l'arrondissement de Montbrison soit venue à Epernay, lui offrir une candidature de député. Mais sa santé s'était altérée, et sa prudence lui conseilla de décliner l'offre qui lui était faite. Bien qu'à regret, il refusa, convaincu, cependant, d'un succès assuré. Notre arrondissement ne fit qu'y gagner et fut heureux de conserver son Sous-Préfet.

Jusqu'en 1891, Epernay était rattaché à Reims au point de vue du culte protestant. A la suite d'une pétition couverte de cent deux signatures, le Conseil municipal d'Epernay donna un avis favorable à l'érection, en circonscription paroissiale, de l'Eglise réformée d'Epernay, avec création d'un poste officiel de pasteur, pour le service de cette nouvelle paroisse. Elle comprendrait, en outre d'Epernay, les annexes d'Ay, La Villa, Magenta, Dizy, Hautvillers, Mareuil-sur-Ay, Avize, Le Mesnil-sur-Oger et Sézanne. L'autorité supérieure en a décidé ainsi, et le pasteur de Troissy, l'honorable M. Charlier, a été nommé à Epernay.

Une vieille chapelle existait sur la tombe de l'abbé Camiat, le Conseil en décide la démolition et l'entourage, par une grille, du terrain qui servira à la sépulture des curés d'Epernay.

Des améliorations sont réalisées en faveur de l'instruction publique : pose de calorifères système Perret, au Collège et aux groupes scolaires de la rue du Donjon et du Haut-Pavé ; création de bibliothèques dans les deux écoles laïques de garçons, et d'une bibliothèque populaire spéciale, dans une annexe de la bibliothèque de la Ville, pour prêts gratuits à délivrer aux habitants.

La voirie est l'objet des soins de la Municipalité. Le passage Prioux et la rue de l'Indépendant, ouvertes en 1873, le premier reliant la rue des Tanneurs au faubourg d'Igny, et la seconde, le passage Prioux au passage Fourché, sont enfin acceptés par la Ville. Des égouts sont établis rue du Port et quartier de la Cité. La chaussée de Grandpierre, prenant à l'entrée du hameau et allant jusqu'à la rue du Moulin-Le-Roy, est classée rue et portée de six à dix mètres de largeur, bien qu'il n'y ait encore qu'une seule maison sur cette voie.

Le domicile du capitaine des pompiers est relié au bureau de police par un fil téléphonique.

La Société des Eaux vient de construire sur les hauteurs, à l'Est des Pavements, un grand réservoir qui alimentera la Ville. La machine à vapeur de la rue du Port y élèvera les eaux de façon à le tenir constamment plein. Les eaux du réservoir Clicquot ayant été contaminées du côté de Saint-Antoine, ne seront plus réunies aux eaux de consommation, par suite du danger qu'elles font courir à la santé publique. Toutes ces mesures utiles témoignent de la vigilance de l'autorité municipale à cette époque de 1891.

CHAPITRE LVII

1891

Grandes manœuvres.— Visite du Président de la République à Epernay. — Nombreux préparatifs. — La Ville transformée.— Entrée triomphale.— Les réceptions officielles. Visite des Caves. — Le parcours des rues. — Décorations et médailles. — Départ du chef de l'Etat. — Entre Epernay et Romilly, etc.

Une grande nouvelle se répand tout à coup en ville, vers la fin de juillet 1891 : M. Carnot, Président de la République, dont le nom et la personne sont si justement populaires, dans toute la France et même à l'étranger, doit passer à Epernay à l'occasion des grandes manœuvres d'automne, qui auront lieu entre Vitry et Troyes, et auxquelles 120,000 hommes prendront part. Le Conseil municipal, réuni aussitôt, décide qu'une députation se rendra près du chef de l'Etat, pour le prier de s'arrêter ici et de visiter la Ville, afin d'y recevoir les hommages de la municipalité et des habitants. Cette députation, composée du Maire et de MM. Luquet et Brocot, a été présentée à M. Carnot, à Fontainebleau, par M. Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique, et M. Viguié, Préfet de la Marne. M. le Président de la République les a accueillis très gracieusement, les a retenus à déjeuner et leur a promis de visiter Epernay.

A cette bonne nouvelle, la population manifeste une véritable joie, qui témoigne de la profonde sympathie qu'inspire à tous le premier magistrat de la République. Un crédit illimité est voté, les 30 juillet et 7 août, pour subvenir aux frais de réception de M. Carnot. Ce crédit

est fixé à 25,000 francs le 15 septembre, alors que la Municipalité est informée, officiellement, que c'est le samedi 19 septembre, que le Président de la République visitera Epernay. Mais, cette somme eût été bien insuffisante si l'on n'eût compté que sur les travaux et décorations officielles. M. Fleuricourt, Maire d'Epernay, d'accord avec le Conseil municipal, voulait faire grand, et n'aurait reculé devant aucun sacrifice, pour que la Ville fût à la hauteur de l'heureux événement qui se préparait. Quand il vit l'élan irrésistible de la population, l'organisation spontanée de groupes de travail dans tous les quartiers, l'émulation surprenante qui se manifestait partout, pour faire, du 19 septembre, une date unique dans les fastes de la Ville, il jugea superflu qu'on lui allouât une somme plus forte. Il fut sûr, d'avance, qu'Epernay ne se laisserait dépasser par aucune autre ville, dans les splendeurs d'une réception digne du premier citoyen de la France.

Les espérances du Maire furent dépassées, et c'est un véritable tour de force, qu'une ville de vingt mille âmes ait pu réaliser, en quinze jours, de telles merveilles. Qu'on se figure plus de quatre kilomètres de rues pavoisées, décorées, enguirlandées de feuillages et de fleurs, formant une voûte immense, garnies de mâts, de plantes, d'arbres rapportés et d'une vingtaine d'arcs de triomphe, dont plusieurs sont de véritables monuments d'élégance et de bon goût, avec des dimensions s'approchant de celles des portes Saint-Martin et Saint-Denis, de Paris, et l'on aura une idée du travail prodigieux accompli par la population pendant cette quinzaine mémorable. Riches et pauvres, femmes et enfants, hommes et vieillards, s'y sont donné rendez-vous avec un admirable entrain. On y travaillait même fort avant dans les soirées, et c'était partout une émulation incom-

parable. Il s'agissait de fêter brillamment le chef honoré de la France, le Président de la République, si digne et si profondément aimé de tous, dont toutes les paroles et tous les actes attestaient la droiture, le dévouement aux populations, le patriotisme ardent et sage à la fois, qui en faisaient l'idole de la France reconnaissante.

Au jour fixé, tout était prêt et la ville était debout, grossie démesurément par les populations du dehors.

Le train présidentiel entra en gare à 1 heure 47 du soir, venant de Reims. M. Carnot en descendit avec sa suite comprenant trois ministres : MM. Léon Bourgeois, Barbey et Develle, quatre généraux et les officiers de sa suite, les sénateurs et députés de la région, le préfet, les sous-préfets, etc., etc.

Introduit dans la grande salle d'attente de la gare, transformée en un splendide salon, M. Carnot reçoit les hommages de la municipalité, et M. Fleuricourt, Maire de la Ville, lui souhaite la bienvenue en ces termes :

« Monsieur le Président,

« J'ai l'insigne honneur de vous souhaiter la bienvenue à votre entrée dans notre ville ; et je suis certain d'être le fidèle interprète des sentiments unanimes de tous les Sparnaciens, en vous offrant l'hommage de leur respectueux attachement et de la profonde gratitude de tous.

« Chacun ici, Monsieur le Président, est vivement touché de votre esprit de conciliation et de justice, de haute sagesse et de prudence, grâce auquel le Gouvernement de la République que vous présidez avec tant de dignité, fait peu à peu, par la confiance qu'il inspire, venir à lui les plus hésitants et même bien des adversaires des premiers jours. N'est-ce pas ainsi d'ailleurs, Monsieur le Président, que vous avez su constamment

maintenir et assurer la paix et la tranquillité dans le pays, et que la France, jadis si abaissée, et si délaissée hier encore, a aujourd'hui reconquis son prestige et a repris son rang parmi les plus puissantes nations ?

« Ce sont donc, Monsieur le Président, les respectueuses ovations de la population tout entière de la ville d'Epernay, sans distinction aucune, qui vont, tout à l'heure, acclamer en vous le citoyen éminent que, dans notre patriotisme, nous sommes tous fiers de voir à la tête de l'Etat, dirigeant d'une main ferme et sûre les destinées du pays et de la République. »

M. Carnot remercie chaleureusement M. le Maire, et lui dit combien il est heureux de visiter Epernay.

Un groupe de jeunes filles en blanc, avec écharpes tricolores en sautoir, présentent un superbe bouquet au chef de l'Etat : Mlle Vallé, fille de l'honorable député d'Epernay, le remet à M. Carnot, qui la remercie et l'embrasse après qu'elle lui a adressé un compliment des mieux tournés.

Puis le cortège se forme aux sons de la *Marseillaise* et aux roulements des tambours. Un escadron du 10e cuirassiers, arrivé la veille de Vouziers, ouvre et ferme la marche. Nos vaillants chasseurs à pied sont à leur poste, ainsi que toutes les brigades de gendarmerie de l'arrondissement ; des Sociétés de gymnastique, la belle Compagnie de sapeurs-pompiers de la ville et d'autres Compagnies forment la haie, les officiers de la réserve et de la territoriale, la Musique municipale, etc., etc. Dix-sept voitures composent la suite de la voiture présidentielle, conduite à la Daumont par des cuirassiers. Le cortège, au milieu des *vivat* de la foule, traverse la place Thiers, la rue Jean-Moët, où s'élève le premier arc de triomphe, érigé près de la place de la République

par la Société d'horticulture d'Epernay. Huit cents de ses membres sont groupés autour de cette importante construction, tapissée de fleurs, de mousse et de verdure, couronnée de sapins transplantés, dont l'ensemble forme un monument artistique qui frappe d'admiration. M. Carnot fait arrêter sa voiture pour contempler, à son aise, cette merveille de bon goût, au fronton de laquelle se détache la superbe inscription en roses blanches sur mousse : « Horticulture, Viticulture. » La Musique municipale de Damery, massée au pied de cette porte splendide, joue la *Marseillaise*.

La place de la République offre un aspect enchanteur : de quelque côté qu'on se tourne, on ne voit que décorations et arcs de triomphe. Le cortège la traverse lentement, afin que tous les illustres visiteurs puissent en savourer tous les aspects. La rue de Châlons débute par un arc de triomphe d'un autre genre ; mais tout aussi remarquable, et la rue tout entière est une merveille. Puis c'est la rue Notre-Dame, la place du Marché-aux-Légumes, enfin la Sous-Préfecture, devant laquelle M. Carnot s'arrête et descend. La place en avant est un véritable jardin planté d'arbustes et de fleurs, et la façade de l'hôtel se cache entièrement sous les trophées et les riches tentures, qui en font un monument absolument inreconnaissable, avec un velum élégant, aux draperies de velours frangé d'or. L'intérieur de l'hôtel est complètement transformé aussi de la façon la plus heureuse.

Le chef de l'Etat traverse la petite place Saint-Vallon à pied, sur un long tapis, qui va jusqu'au grand corridor de la Sous-Préfecture donnant accès au salon et aux appartements, qui ont reçu des ornements extraordinaires, et, notamment, des tableaux de valeur envoyés de Paris, par M. Léon Bourgeois, ministre de l'Instruc-

tion publique et des Beaux-Arts. Au moment où M. Carnot passe ainsi, seul, saluant et souriant de la façon la plus aimable, tout ce peuple immense l'acclame et le touche presque. Et à l'instant où il gravit les marches de l'escalier de la Sous-Préfecture, un frémissement général et patriotique agite tous les cœurs, et une explosion plus nourrie encore part de toutes les poitrines : « Vive Carnot! Vive la République! Vive l'Armée! Vive la France! » C'est une manifestation des plus émouvantes.

M. Carnot est conduit aussitôt dans les appartements qui lui sont préparés au premier étage ; il en descend au bout de quelques minutes et se rend au salon où les réceptions vont avoir lieu. Il est deux heures et demie.

Voici l'ordre des réceptions tel qu'il a été dressé à la Sous-Préfecture, d'après les instructions données par le protocole, et qui a dû être augmenté au dernier moment.

I

Autorités ayant un rang individuel. — 1° M. le Sous-Préfet; 2° M. le Président du Tribunal civil; 3° M. le Président du Tribunal de commerce; 4° M. le Maire de la Ville; 5° M. le Commandant d'armes.

Après leur présentation à M. le Président de la République, ces Autorités ont pris place derrière lui, y sont restées jusqu'au moment où les corps placés sous leurs ordres ont été appelés, et se sont alors avancées pour les présenter au chef de l'Etat, puis, se sont retirées à leur tête.

II

Corps constitués et personnel des administrations. — 1° MM. les juges du Tribunal civil et MM. les magistrats du Parquet; 2° MM. les membres du Conseil municipal; 3° MM. les membres du Conseil d'arrondissement

4° MM. les membres du clergé catholique; 5° M. le pasteur protestant ; 6° MM. les membres du Tribunal de commerce ; 7° MM. les juges de paix ; 8° M. le commissaire de police ; 9° M. le receveur des finances et MM. les percepteurs ; 10° M. l'inspecteur et M. l'inspecteur-adjoint des Forêts ; 11° M. le conservateur des hypothèques et MM. les receveurs de l'enregistrement et des domaines ; 12° MM. les contrôleurs des contributions directes ; 13° M. le sous-directeur des contributions indirectes ; 14° M. le receveur des postes et télégraphes et son personnel ; 15° M. l'agent-voyer d'arrondissement, faisant fonctions d'ingénieur, MM. les conducteurs des ponts et chaussées et le service vicinal; 16° M. le principal du Collège et MM. les professeurs ; 17° MM. les inspecteurs primaires d'Epernay et de Sézanne, et MM. les instituteurs ; 18° M. le capitaine de gendarmerie et M. le lieutenant ; 19° M. le commissaire de surveillance administrative des chemins de fer ; 20° MM. les membres de l'ordre des avocats ; 21° MM. les membres de la Chambre des avoués ; 22° MM. les membres de la Chambre des notaires ; 23° MM. les membres de la Chambre des huissiers ; 24° MM. les membres de la commission administrative de l'hospice ; 25° MM. les membres de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance ; 26° MM. les directeurs et caissier de la Caisse d'Epargne ; 27° M. le vérificateur des poids et mesures ; 28° M. le préposé en chef de l'octroi ; 29° M. le gardien chef de la maison d'arrêt ; 30° MM. les officiers de la Compagnie des sapeurs-pompiers.

III

MM. les officiers de la garnison.

IV

MM. les Maires de l'arrondissement.

V

MM. les membres de la Délégation cantonale; MM. les membres du Syndicat agricole et viticole de l'arrondissement; MM. les membres de l'Association fraternelle des chemins de fer français ; MM. les membres de la Société colombophile ; MM. les membres de la Société de secours mutuels des Ateliers ; MM. les membres de la Caisse des Ecoles ; MM. les membres de l'Union des Femmes de France; MM. les membres de la Croix-Rouge ; MM, les membres des Sociétés de Secours Mutuels de la ville; MM. les membres des Sociétés de prévoyance ; M. le président du Tir cantonal d'Epernay; MM. les présidents des Sociétés de gymnastique : M. le président de la Société d'Horticulture ; M. le président du Comice Agricole ; M. le président du Souvenir Français ; M. le président de la Société Nautique ; MM. les présidents des Sociétés vélocipédiques ; MM. les présidents de l'Union Chorale et du Camélia; M. l'officier des sapeurs-pompiers de la maison Moët et Chandon.

M. Carnot, très digne et très bienveillant à la fois pour tous, serre la main aux fonctionnaires et chefs de groupes auxquels il dit un mot aimable : chacun est enchanté de sa réception sympathique.

Outre le discours de M. le Maire à M. le Président de la République, d'autres discours lui sont adressés par M. Puisard, président du Conseil d'arrondissement, par M. Durand, président du Tribunal civil, par M. Quittat, curé-archiprêtre, par M. le pasteur Charlier, par M. Luquet, président du Tribunal de commerce, par M. Mousseaux, président du Syndicat agricole et viticole d'Epernay, qui, tous, en termes dignes, dont le fond est le même, tant il est juste et sans flatterie, font l'éloge mérité du premier Magistrat de la République,

et disent les beaux résultats obtenus par son Gouvernement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Toutes ces réceptions ont été fort bien organisées. Les cinq premiers fonctionnaires sont entrés par la porte principale, sur la place ; les autres corps ont passé par la rue du Paulmier, ont longé la cour et sont entrés par la porte du couchant. Aucune confusion ne s'est produite. Toutefois, un incident regrettable, que peu de personnes ont remarqué, a eu lieu dans le grand corridor : l'un des visiteurs, homme très replet, exerçant une profession libérale, et dont je tairai le nom, a poussé d'une voix aussi forte que rauque, le cri de : « *A bas les Lâcheurs !* » que ses voisins ont refréné aussitôt. L'huissier de service, qui n'était qu'à quelques mètres du mécontent, fit un pas pour voir qui avait proféré ces mots séditieux, mais, tout étant rentré aussitôt dans le calme, il ne chercha pas à le savoir ; fort heureusement pour le pauvre rageur, car s'il eût été reconnu, on l'eut certainement expulsé des présentations en lui faisant rebrousser chemin. On a su, depuis, que c'était un quémandeur de décoration qui n'avait rien obtenu.

Le défilé terminé, M. le Président de la République remonte dans sa chambre, en redescend un instant après, et gagne sa voiture qui stationne devant la Sous-Préfecture ; sa suite l'entoure, et tout le cortège se met en marche, comme à l'arrivée, en contournant, à l'Ouest et au Sud, la place de l'Hôtel-de-Ville, pour entrer dans la rue Saint-Thibault sous les arcs, les plantations, les guirlandes, les feuillages et les fleurs, aux acclamations d'une foule grossissante. Puis, ce sont les rues des Archers, des Fusiliers, avec des décorations abondantes et des arcs de triomphe ayant chacun leur cachet particulier ; enfin, la place de la République.

A ce moment, la Société colombophile fait un magnifique lâcher de pigeons.

A l'entrée de la rue du Commerce, un splendide arc de triomphe, élevé par la maison Chandon, est couronné par un groupe de gracieuses jeunes filles qui sèment une pluie de fleurs sur la voiture de M. Carnot. Un peu plus haut, tout le cortège s'arrête et met pied à terre. On est à la maison de commerce Chandon, les sapeurs-pompiers de cette maison font la haie dans la cour, pendant que l'Harmonie Chandon joue la *Marseillaise* à l'arrivée du Président. M. Paul Chandon lui souhaite la bienvenue, et la visite du grandiose établissement commence : salle d'emballage, cave de dix-huit kilomètres de longueur avec dix millions de bouteilles de champagne qui scintillent à la lumière électrique. Tout le personnel de la maison, comprenant plus de 1,500 personnes, s'y trouve réuni. M. Carnot inscrit son nom sur le livre d'or et M. Paul Chandon, en lui offrant une flûte de champagne, prononce un discours de reconnaissance auquel M. le Président de la République répond en buvant à la prospérité de la maison et à tous ceux qui travaillent à la gloire de la France ! Le cortège se remet en marche au milieu des mêmes acclamations et des cris de : « Vive Carnot ! Vive la République ! Vive l'Armée ! » C'est vers la maison de champagne Mercier, que la longue file de voitures se dirige, au milieu d'une haie de musiciens et de populations qui n'ont pas assez vu M. Carnot, et qui tiennent à l'acclamer encore. On passe ensuite sous un autre arc de triomphe, aussi original qu'artistement dressé par la maison Chandon, avec des paniers, bouteilles, instruments viticoles, verdures, festons, etc., que M. Carnot admire visiblement. Alors les voitures se mettent au trot dans cette belle rue du Commerce et arrivent aux caves Mercier. Avant

d'y entrer, on passe sous un autre arc de triomphe, composé d'instruments et de matériel de viticulture dû aux soins intelligents de M. Mercier. Le Président de la République est reçu par M. Mercier qui lui adresse un discours. M. Carnot admire de là les magnifiques coteaux champenois. Les immenses caves sont aussitôt visitées et M. le Président de la République étrenne le premier un livre destiné à inscrire les noms des personnages illustres qui visiteront les caves Mercier. M. Carnot accepte une flûte de champagne, reçoit encore des bouquets et sort aux sons de la *Marseillaise* et de l'*Hymne Russe*, joués par la fanfare Luxembourgeoise de la succursale Mercier, qui venait d'arriver à Epernay tout exprès.

Une salle est disposée pour un banquet de cinq cents couverts que doit donner, le soir, M. Mercier, à son personnel.

Le cortège retourne ensuite, à une vive allure, par la rue du Commerce, la place de la République, la rue et la place Flodoard, la place du Marché-au-Blé, la rue Porte-Lucas, la place Victor-Hugo, la rue des Tanneurs, le boulevard de La Motte, après avoir franchi plusieurs arcs de triomphe, dont l'un, boulevard de la Motte, était surmonté de groupes de gymnastes que M. Carnot a salués avec une amabilité des plus encourageantes. Puis on gagne la rue du Pont pour aller visiter les Ateliers du chemin de fer. Le pont du chemin de fer étant interdit, par suite des travaux pour son élargissement, c'est sur une passerelle provisoire, en aval du pont et y attenant, que le cortège passe. Sur la Marne, un bateau, garni de feuillages, porte cette inscription : *Magenta-la-Ville salue le gardien de la République.*

Il est près de cinq heures, lorsque le cortège prési-

dentiel arrive aux Ateliers. M. Carnot y est reçu par l'ingénieur, M. Desgeans, qui lui souhaite la bienvenue. Là, le chef de l'Etat, ingénieur lui-même, est dans son élément naturel, et admire fort deux splendides portes formées de toutes pièces d'une locomotive démontée et dont l'effet est superbe. Ce sont des arcs de triomphe d'un autre genre.

Les chefs de la Compagnie de l'Est sont présents et font les honneurs des immenses Ateliers, aux illustres visiteurs, qui admirent les merveilles qu'on y rencontre à chaque pas. Des discours sont prononcés, auxquels M. Carnot répond en félicitant le personnel de la Compagnie de l'Est, qui vient de montrer au monde, ce qu'il est capable de faire, quand il s'agit d'organiser la défense du pays. C'est, qu'en effet, plus de 80,000 hommes et 2,000 chevaux ont été embarqués par la Compagnie, en vingt-quatre heures, pour la grande revue de Vitry, sans compter l'affluence énorme des populations, accourues aux grandes manœuvres : Ce résultat est réconfortant.

Pendant toutes ces réceptions et visites, le Président de la République a décerné les décorations et récompenses suivantes : M. Luquet, président du Tribunal de commerce, reçoit la croix de chevalier de la Légion d'honneur ; les palmes d'officier de l'instruction publique sont décernées à M. Clesse, Sous-Préfet ; M. Baudin, adjoint, reçoit la croix d'officier du Mérite agricole. Les palmes d'officier d'Académie sont accordées à MM. Dézert, adjoint ; Charlot, maire d'Orbais, secrétaire du Conseil d'arrondissement ; Bonnedame, délégué cantonal et directeur du *Vigneron Champenois* ; Babel, professeur au Collège ; Cochart, président de Section de l'Association fraternelle des employés et ouvriers de chemins de fer.

M. George, vétérinaire, et M. Amiel, président de la Société colombophile, reçoivent la croix du Mérite agricole ; M. Henri, sergent des pompiers, une médaille d'argent ; M. Lefèvre, sergent de pompiers, une mention honorable ; M. Houis, vice-président de la Société de Secours Mutuels des chemins de fer, une médaille de bronze. Enfin, quarante-six médailles ont été décernées à des ouvriers des chemins de fer de l'Est, parmi lesquels : huit d'Epernay, quatorze de Paris et La Villette, trois de Vesoul, trois de Châlons, trois de Reims, deux de Troyes, deux de Belfort, deux de Commercy, deux d'Epinal, et un de chacune des villes et communes de Chaumont, Verdun, Sompuis, Rallompont, Montmédy, Oiry et Nancy.

Avant de venir à Epernay, le Président de la République avait visité Vitry, Châlons et Reims, et partout il avait reçu le plus chaleureux accueil. Mais, nulle part Epernay n'a été surpassé ; nulle part les manifestations de respectueuse sympathie n'ont été plus grandes et plus sincères, ni les décorations plus grandioses. M. Carnot a été reçu en chef d'Etat honoré, estimé, aimé. Partout l'élan a été spontané. Aucune pression, aucune ingérence du pouvoir n'a eu lieu et jamais Roi ou Empereur n'a reçu de tous pareil accueil ici : l'amour du peuple débordait librement de toutes parts, et c'est un spectacle inoubliable, qui a profondément touché le Président de la République.

M. Carnot et sa suite ont quitté la ville à cinq heures vingt, en passant par Avize où le Maire, M. Augé-Colin, et toutes les autorités et les habitants s'étaient rendus à la gare, pour le complimenter et l'acclamer. Même manifestation sympathique à Vertus où M. Goerg, le Maire, adresse un discours à M. Carnot, et où de jeunes fillettes lui remettent des boquets en le complimen-

tant. Puis c'est à Fère-Champenoise, où une salve de boîtes annoncent son arrivée. Le vénérable Maire, M. Guyot-Prieur, lui souhaite la bienvenue, entouré de son Conseil, des fonctionnaires et habitants. Trois fillettes vêtues aux couleurs nationales lui offrent un bouquet, et M. Carnot embrasse celle qui le lui remet en lui faisant un compliment. Enfin, à Sézanne, le train présidentiel s'arrête trois minutes; comme partout, la ville est en fête et la gare bien pavoisée. M. Bergère, Maire de la ville, qui avait souhaité la bienvenue à M. Carnot à son entrée dans le département, le félicite du brillant voyage qu'il vient d'accomplir, et lui offre le salut de remerciement. M. Carnot lui répond : « Merci, M. le Maire; mais c'est à moi de remercier les habitants de la Marne de l'accueil sympathique que j'ai reçu d'eux. » Et le train part aux accents harmonieux des musiques qui jouent le *Salut Présidentiel.*

A neuf heures du soir, M. Carnot rentrait à Fontainebleau.

M. le Président de la République avait fait remettre à M. le Maire d'Epernay : 2,000 francs pour le Bureau de Bienfaisance ; 600 francs pour l'Hospice ; 400 francs, au nom de Mme Carnot, pour des œuvres de charité maternelle ; et 400 francs pour des ouvriers blessés et la famille d'un autre ouvrier qui avait été tué par la chute d'un échafaudage. Vitry, Châlons et Reims avaient également reçu d'importantes libéralités de M. Carnot.

CHAPITRE LVIII

1891-1892

Buste de M. Carnot.— Transfèrement des Cours secondaires et du Pensionnat des Sœurs. — L'influenza. — Acquisition de l'octroi de la Goësse. — Loi Bérenger. — Don de 350,000 francs pour les crèches Rachel. — Démolition des dernières tourelles. — Balayeuse mécanique. — La Villa des Roses. — Legs. — Rue Charles-Louis. — Elections municipales. — Course Paris-Belfort. — Legs Flécheux, à Venteuil, etc.

Peu de temps après, le Maire d'Epernay recevait le buste du Président de la République, d'après Chapu, que M. Carnot lui fit adresser pour la Ville, en reconnaissance de la grande satisfaction qu'il avait éprouvée de la population tout entière. Ce buste est placé dans la salle des délibérations du Conseil municipal.

En 1889, le Conseil avait décidé la vente pour 230,000 francs, aux Sœurs de Sainte-Chrétienne, de l'immeuble servant à la tenue de leur pensionnat, place des Archers, vis-à-vis la rue des Fusiliers. Mais, l'autorité académique a fait remarquer que la Ville agirait dans son intérêt, en conservant cet immeuble pour y installer les Cours secondaires de jeunes filles, et l'autorisation de vendre a été refusée. Le 20 février 1891, après une étude sérieuse de cette question, la translation des Cours secondaires, dans l'immeuble occupé par les Sœurs, a été définitivement résolue. En prévision de cette mesure, les Sœurs de Sainte-Chrétienne avaient acquis des immeubles sur la rue du Donjon, vis-à-vis le Jard, et y avaient fait construire, dès l'année 1890,

deux ailes de bâtiments spacieux, où elles purent transférer leur pensionnat en 1891 même. La Ville fit alors effectuer, dans les locaux devenus libres de la place des Archers, des travaux d'appropriation et d'aménagement qui ont permis d'y installer, le 15 novembre 1891, les Cours secondaires de jeunes filles. On verra plus loin que ces cours ont été transformés, depuis, en Collège.

Les Sœurs avaient une petite chapelle dans la cour de l'école communale de filles, contiguë à leur pensionnat; aussitôt leur départ, le Conseil décida que cette chapelle serait démolie, afin d'agrandir la cour, et de donner plus d'air et de lumière dans les classes. L'autorisation ne se fit pas attendre et le projet reçut aussitôt son exécution.

La fin de l'année 1891 fut marquée par une nouvelle épidémie d'*influenza* qui atteignit de nombreux habitants. Elle parcourut toute l'Europe, et la cour de Russie fut l'une des premières touchées, comme à Paris, les ministères. A Epernay, le Sous-Préfet en languit pendant un mois, dès les premiers jours. Riches et pauvres, jeunes et vieux, en furent atteints, et un certain nombre payèrent de leur vie les légères négligences qu'ils purent commettre. On croyait que ce n'était rien, et l'on ne tenait pas toujours compte des sages recommandations des médecins. On paraissait guéri, il n'en était rien ; on sortait, et le lendemain, on mourait tout à coup, au grand étonnement de chacun.

Les ressources du Bureau de Bienfaisance ayant été épuisées, la Ville lui accorda une subvention de dix mille francs pour faire face à tous les besoins des malheureux influenzés.

Le 8 décembre, le Conseil a voté l'acquisition, pour 18,000 francs, aux héritiers Bardoux, de la maison où

est installé le bureau d'octroi, vis-à-vis du moulin de la Goësse. Il a décidé, le même jour, le prolongement de la rue des Rocherets jusqu'à la rencontre de la rue Champ-Reton.

Le Gouvernement a promulgué, le 26 mars 1891, une loi marquée au coin de la saine raison et d'une haute philanthropie : c'est la loi Bérenger, du nom de son auteur, dite aussi « Loi de sursis ». Cette loi permet, en effet, aux tribunaux de surseoir à l'emprisonnement ou à l'amende, en faveur de ceux qui n'ont pas subi de condamnation *antérieure* à la prison, pour crime et délit de droit commun. Si, dans le délai de cinq ans, le condamné n'a pas de nouvelle condamnation, sa première condamnation est comme non avenue. Les tribunaux appliquent souvent les dispositions bienveillantes de cette loi.

Une libéralité de bon augure pour Epernay, commence agréablement l'année 1892. M. Auban-Moët, qui a déjà consacré une somme de 150,000 francs à l'érection des deux crèches Rachel, sans compter le terrain de la crèche n° 1, fait, le 19 janvier, une nouvelle donation de sept cent quarante obligations 3 °/₀ du Crédit Foncier, représentant une somme d'au moins 350,000 francs en faveur de la Ville, à placer en rente 3 °/₀, sur l'Etat, et dont les intérêts serviront, à perpétuité, pour assurer le fonctionnement, sans aucune charge pour le budget de la Ville, des deux crèches fondées par lui. Les conditions sont les mêmes qu'à la précédente donation, avec la condition *expresse* que la Ville devra maintenir, à perpétuité, le principe de la *rétribution maternelle*, que le donateur estime *indispensable pour maintenir le lien sacré qui unit la mère à l'enfant*. Ces conditions ayant été acceptées, la donation a été autorisée par arrêté préfectoral du 2 février 1892.

La rétribution maternelle est de 2 francs par mois.

Les deux belles crèches Rachel ont donc coûté plus d'un demi-million à M. Auban-Moët, mais elles sont parfaitement installées et rien n'y manque. La façade de la crèche rue des Jancelins porte cette inscription : « Fondation Auban-Moët, crèche Rachel nº 1 ; — et « celle rue Thiercelin : Fondation Auban-Moët, crèche « Rachel nº 2. » — Les deux établissements ont pour directrice unique la digne Sœur Sainte-Foy, qui loge, avec toutes les autres, à la crèche nº 1, ouverte dès l'année 1887. La crèche nº 2, a commencé à fonctionner au mois de juin 1893. Ces deux crèches, modèles du genre, donnent pleine satisfaction aux mères de famille et à la municipalité.

Le Conseil municipal, dont le mandat touche à sa fin, vote, le 19 janvier, la création de quatre postes de nouveaux agents de police, et un crédit de 4,950 francs pour leurs salaires ; il y aura donc douze agents et un brigadier. Il fixe à 8,000 francs l'abonnement annuel des brasseurs, et décide la construction d'un égout, rue Thiercelin, dont le devis se monte à 1,700 francs. Il demande que la classe de dixième, au Collège, comprenant les plus jeunes enfants, soit confiée aux bons soins d'une institutrice, ce qui est accepté par l'autorité académique. Il vote, le 3 mars, la démolition des dernières tourelles de la Ville, rue de Châlons et place de la République. Cette démolition est mise en adjudication le 4 mars 1893, et c'est M. Thévenet, maire de Magenta-Dizy, qui en est déclaré adjudicataire pour le prix de 300 francs à verser à la Ville. Il reconstruit ces tourelles, à Magenta, où l'on peut les voir à sa maison d'habitation.

Le Conseil affecte une somme de 1,500 francs à l'achat d'une *balayeuse* mécanique. Enfin, il vote une subvention de 3,200 francs par an, en vue de concourir

à la défense des vignes contre le phylloxera; ce qui donne droit, à la Ville, de se faire représenter par un délégué, au sein du Comité antiphylloxérique. Le délégué qu'il nomme est M. Auban-Moët.

A cette époque, les constructions sur le chemin de Cumières, au-delà du pont du chemin de fer, ne sont pas encore nombreuses. La première maison a été bâtie vers l'année 1875, par un employé des contributions indirectes, M. Mermet, qui y demeura quelques années; mais les eaux de la Marne, se répandant presque tous les ans dans la vallée, rendaient cette maison peu habitable. On y a fait, depuis, quelques remblais qui permettent d'y rester sans trop d'inconvénients. Une dizaine d'années plus tard, un ancien militaire, natif de l'Anjou, M. Gauguin, qui avait été emmené prisonnier en Allemagne, en 1870, et qui était venu se fixer à Epernay, y acheta un terrain lieudit « Le Pré-Dimanche »; il y établit un jardin qu'il agrandit ensuite, et dans lequel il se construisit une petite maison. Il y cultive, avec autant d'intelligence que d'énergie, des légumes, des arbres, des fleurs et surtout de *belles roses* qu'on peut admirer en passant.

M. Gauguin est aussi bon vivant qu'excellent travailleur. Franc et loyal, il se plaît à apaiser les discordes, à réconcilier ceux qui sont désunis et à faire régner la concorde dans tout le hameau, séparé d'Epernay par la voie ferrée. Car on est allé y bâtir petit à petit depuis lui, en deçà et au-delà de sa maisonnette, à droite, en allant vers Cumières; et cette agglomération d'habitants, pour avoir l'apparence d'une petite commune, considère M. Gauguin comme *son maire*, ou son administrateur officieux, le juge et l'ami de chacun. C'est d'ailleurs l'un de ses premiers habitants. Les enfants qu'il accoste avec une cordiale bon-

homie, le saluent tous d'un : *Bonjour Monsieur le Maire*, bien accentué. Ce détail amusant, qui m'a été rapporté, m'a intrigué, et j'ai voulu, en me promenant, à diverses reprises, dans ces parages, m'en assurer en demandant à des enfants qui passaient : « A qui ce grand jardin et « cette petite maison ? » — « C'est à *M. le Maire !* » m'ont-ils toujours répondu. Aussi, M. Gauguin, prenant son rôle au sérieux, se fait-il le défenseur-né du hameau, qu'il est fier d'entendre appeler, à cause de lui, *La Villa-des-Roses*.

Lors du recensement de 1896, ce hameau avait dix-sept maisons, vingt-sept ménages et cent dix-sept habitants. Le nombre des enfants d'âge scolaire est de vingt-deux : tous se comportent bien et vont régulièrement à l'école, grâce à la vigilance de « *M. le Maire !* »

En 1892, les habitants de cet écart ont demandé qu'il soit éclairé. La Compagnie du gaz, n'y étant pas obligée par son traité avec la Ville, a refusé son concours. Mais le Conseil municipal a décidé, le 3 mars, qu'on y établirait, d'abord, deux reverbères à pétrole, en attendant mieux. Il est probable que cette partie de la ville va prendre bientôt plus de développement, car, M. Mérendet et M. de Billy, propriétaires des terrains à l'Est du hameau, y commencent le tracé d'une rue, en 1898 ; cette rue, qui sera à proximité des Ateliers et de la Sucrerie, ne manquera pas de se peupler rapidement.

La Compagnie du gaz, ayant demandé à se servir de la voie de raccordement de l'Abattoir avec le chemin de fer, voie qui appartient à la Ville, un traité a été passé en vertu duquel cette Compagnie paiera sept francs par wagon et, au minimum, quinze cents francs par an pour cet usage.

M. Charles-Jules Louis, enfant d'Epernay, propriétaire à Paris, a légué, à l'Hospice d'Epernay, deux

grandes propriétés, situées dans l'Aisne, et dont les revenus annuels sont d'environ dix mille francs, plus une somme de 5,000 francs, et, au Bureau de Bienfaisance, une autre somme de dix mille francs, à charge de placer ces sommes en rente trois pour cent, sur l'Etat, et d'employer la moitié des revenus de cette dernière somme aux besoins de l'Orphelinat de la Borde. En reconnaissance de ces libéralités, le nom de « Charles-Louis » a été donné à la rue de Vertus, par délibération du 12 décembre 1893, approuvée peu après.

L'hiver 1891-1892, assez variable par ses pluies, ses gelées et ses neiges, se prolonge fort tard. On le croyait terminé en avril, dont la première dizaine avait vu le thermomètre monter jusqu'à 26° à l'ombre. Mais les 17 et 18 avril, jours de Pâques, les grands froids sont revenus, il gèle à glace, la neige tombe et couvre la terre et les fleurs des arbres : les vignes sont presque totalement gelées.

Le renouvellement des Conseils municipaux a lieu dans toute la France le dimanche 1er mai 1892. Dès avant cette date, les partis se préparent à la lutte. Mais, la grande majorité des populations étant républicaine, ceux qui ont des idées réactionnaires ont soin de les cacher : aucun candidat, à Epernay, n'eût osé se dire monarchiste. Le petit nombre de ceux qui étaient de ce parti, n'eurent donc qu'une ressource pour arriver à se faire élire : ce fut de tromper adroitement les électeurs naïfs (et il y en a encore beaucoup) au moyen de bulletins de vote en tête desquels figuraient les noms des républicains les plus honorablement connus, et d'y glisser habilement des noms de réactionnaires, qui pourraient passer ainsi inaperçus. Ce *truc* fut employé sur une vaste échelle et plus de quatre-vingts types de bulletins, de toutes formes, savamment disposés, furent

distribués à profusion, aux électeurs, surtout aux ignorants, dont un grand nombre furent hors d'état de se reconnaître dans cet amoncellement. Mais, malgré ces tactiques trompeuses, six ou sept réactionnaires seulement furent élus à Epernay, contre une vingtaine de républicains. Il est utile que ces agissements et ces résultats soient signalés aux générations qui viendront après nous, afin de les mettre en garde contre des abus qui faussent le suffrage universel, et font que les populations peuvent être représentées par des hommes qui ne sont nullement leurs mandataires, mais par des intrus qui, moralement, n'ont aucune qualité pour le faire. J'estime que les élections doivent être entièrement libres, sans ingérence occulte ni pression d'aucune sorte.

Le nombre des électeurs inscrits était de 4,249 ; celui des votants ne fut que de 3,023. Dix-huit candidats furent élus au premier tour de scrutin, neuf au second qui eut lieu le dimanche 8 mai. Voici les noms des élus : MM. Mercier, Cerveaux, R. Chandon, Gallice, Lebobe, Dubois (de la Goësse), Fleuricourt, Brocot, Luquet, Gerard, Dézert, Auban-Moët, Mennesson, Baudin, Michelot, Thévenin, Boizel, Robert, Lamidel, Petit, Champion, Bonnet, Bucquet, Lacombe, Goutier, Mathez et Goubault.

Je dois dire ici que M. Auban-Moët fut élu contre son gré et qu'il attendit après l'élection de la municipalité, pour donner sa démission, afin de ne pas obliger de recourir à une élection complémentaire, qui n'eut fait que retarder la marche des affaires administratives, Il n'assista donc pas à l'installation du Conseil municipal, qui eut lieu le 15 mai ainsi que l'élection du maire et des adjoints. — M. Fleuricourt fut confirmé dans ses fonctions de Maire, et MM. Dézert et Baudin, dans celles d'Adjoints.

Dès le 20 mai, la session annuelle fut ouverte, et le Conseil se mit à l'œuvre. Mais aucune question importante n'était à l'ordre du jour en dehors des comptes et budgets. Toutefois, une demande de subvention de cinq mille francs à l'Etat est formée pour le terrain des tourelles de la rue de Châlons, dont la démolition avait été votée le 3 mars, et qui doit élargir la route nationale à cet endroit, reliant la rue de Châlons à la place de la République. La subvention a été accordée et la démolition de ces dernières tourelles a eu lieu en 1893. La Ville a vendu aux enchères, à Mme Schuster, pour 25,300 francs, la petite maison contiguë à la tourelle Nord, et qu'on n'avait estimée que 8,000 francs à peine. Un bureau de tabac y est installé.

La continuation de la construction du mur de soutènement du Cubry, le long du rempart de l'Arquebuse, est décidée et 2,500 francs y sont consacrés chaque année jusqu'à complet achèvement.

Depuis quelque temps, l'administration du *Petit Journal* — le plus répandu des journaux de Paris — avait provoqué et organisé une *course à pied*, de Paris à Belfort, et en avait fixé la date au dimanche 5 juin 1892, jour de la Pentecôte. Un grand nombre de coureurs de tous les points de la France s'étaient fait inscrire. Un programme avec contrôle rigoureusement établi avait été dressé, avec itinéraire obligatoire, et des prix fort importants devaient être distribués aux vainqueurs. Epernay était un des centres de contrôle, et c'est à l'*hôtel de l'Europe* que les coureurs faisaient constater leur arrivée par l'apposition de leur signature sur un registre.

Cette course, nouvelle dans son genre, excitait la plus vive curiosité parmi les populations. A Epernay, comme ailleurs, chacun était debout dès cinq heures du

soir, gravissant la côte Saint-Laurent, tandis que de nombreux vélocipédistes se dirigeaient vers Dormans, brassard au bras, en qualité de contrôleurs volants. Mais ce n'est qu'à une heure vingt du matin qu'est apparu exténué, le premier coureur, un nommé *Jouen*, jeune boulanger du département de l'Eure. Parti de Paris à sept heures du matin, comme tous les concurrents, au nombre de plus de mille, il avait fait cent trente-deux kilomètres en dix-huit heures. Un autre arrive à une heure quarante-sept. Il est tellement oppressé, son cœur bat si fort, qu'un médecin est mandé. D'autres se succèdent, tous plus ou moins exténués : tous ceux-là se sont trop vite emballés. Un professeur du collège Rollin, M. Duval, arrive plus tard et ne paraît guère fatigué : il a jeté son plan en homme qui raisonne juste. Toute la journée du lundi voit les coureurs défiler au milieu de la foule échelonnée tout le long de la route, assise sur l'herbe des talus.

Vers cinq heures arrive le père *Morceau*, d'Epernay, vieillard de soixante-trois ans, maigret, mais très alerte, à qui on fait des ovations et on prodigue des encouragements. Il ne paraît nullement fatigué. Les marcheurs se succèdent, mais beaucoup n'iront pas jusqu'à Belfort, car on apprend que trente se sont déjà désistés à Châlons. C'est le jeudi 9 juin, à onze heures vingt-cinq, qu'arrive à Belfort le premier coureur, après avoir parcouru quatre cent quatre-vingt-seize kilomètres en quatre jours et cinq heures. Il s'appelle *Ramogé,* garçon d'écurie à Chantilly, et n'est pas trop fatigué. Il était arrivé le troisième à Epernay. Le second coureur Gonnet arrive à midi treize. Ils sont escortés à leur entrée à Belfort, par une centaine d'officiers à cheval et de vélocipédistes, au milieu des ovations de la foule. Des télégrammes, expédiés dans toutes les directions,

annoncent partout les noms des vainqueurs. Le premier reçoit un prix de 2,000 francs, le second un de 1,000, et une trentaine qui viennent après reçoivent différents prix dont l'ensemble représente une somme de 10,000 francs, sans compter des médailles offertes par diverses sociétés et un revolver par le Ministre de la guerre. Le père Morceau est parvenu à Belfort le cent trente-troisième, le 11 juin, malgré ses soixante-trois ans.

Si je raconte ici cette course extraordinaire, c'est plutôt pour en signaler l'originalité que pour l'approuver sans restriction. Elle peut avoir un bon côté patriotique, mais ses résultats, un peu problématiques, peuvent amener de graves maladies, fluxions de poitrine, etc., et causer la mort de braves gens. Il me paraît donc conforme à la saine raison de ne pas exagérer ainsi ce genre de sport.

La commune de Venteuil qui avait déjà reçu, en 1885, un legs de M. Mignon-Girot, en reçoit un autre, en 1892, de M. Flécheux-Lebègue, Louis-Cyrille, un ami aussi de l'instruction et un vrai philanthrope, propriétaire et apiculteur distingué en cette commune.

M. Flécheux-Lebègue lègue 2,000 francs à Venteuil pour être placés en rentes perpétuelles sur l'Etat, inaliénables, et dont les intérêts, après la mort de sa femme, qui en a l'usufruit, seront divisés en deux parties égales. La première servira à distribuer aux enfants les plus méritants des écoles de garçons et de filles, des prix en livres ou en argent, comme l'aura décidé le Conseil municipal accompagné de l'instituteur et de l'institutrice. La seconde moitié de ces intérêts sera versée au Bureau de Bienfaisance pour secourir les malheureux. La commune entretiendra sa tombe à perpétuité. Les médailles et récompenses obtenues par M. Flécheux, avec leur cadre, sont aussi léguées à la commune, ainsi que 50

francs à la Compagnie de pompiers, pour l'entretien de la pompe.

Des legs de cette nature sont d'un bon exemple pour les populations ; ils sont un encouragement à la solidarité, à la charité, au progrès, et les générations qui suivent apprennent à bénir les noms de ces bienfaiteurs de l'humanité, tout modestes qu'ils soient.

CHAPITRE LIX

1892-1893

Choléra et Phylloxera. — Legs Frédéric Plomb ; Rue. — Centenaire de la République. — Largeur des rues. — Catastrophe à l'Eglise. — Culte interrompu. — Office au manège Gallice.— Souscription pour nouvelle église. — Emplacement. — Décisions modifiées. — Legs. — Fête du " Souvenir Français ". — Solennités à Châtillon-sur-Marne, etc.

Le choléra s'étant déclaré en Russie, au mois de juin 1892, avait fait ensuite son apparition dans d'autres pays, et avait gagné les environs de Paris. Cinq mille francs furent votés, à Epernay, pour le combattre s'il s'y présentait. Nous en fûmes heureusement épargnés.

Le phylloxera continue de nous envahir : on le découvre à Mardeuil (vigne près de la Borde), au Mesnil, à Chavot, Hautvillers, etc. Les ceps atteints sont arrachés et brûlés sur place, par les équipes du Syndicat de défense. Les craintes sont grandes parmi les vignerons qui comprennent le danger.

Le 17 septembre, le Conseil assiste, en corps, aux obsèques de M. Frédéric Plomb, qui a légué cent mille francs à l'Hospice et cent mille francs au Bureau de

Bienfaisance d'Epernay. Les intérêts trois pour cent sur l'Etat, de ce dernier legs, seront répartis, chaque année, entre vingt indigents désignés par le Bureau de Bienfaisance. Mais la veuve de ce généreux bienfaiteur aura le droit, sa vie durant, de désigner, chaque année, cinq indigents. En reconnaissance de ces largesses, le Conseil a décidé, dans sa séance du 5 décembre, que le nom « Frédéric Plomb » serait donné à la rue du « Moulin-Le Roy », qui va de la rue de Magenta jusques et au-delà de l'avenue Paul-Bert. Un décret du Président de la République, en date du 3 octobre 1893, a ratifié cette décision.

Après la Fête et la Foire de septembre, on célèbre, en grande pompe, le 22 septembre, le *centenaire* de la proclamation de la République. L'avant-veille, on avait inauguré solennellement, à Valmy, le monument élevé au général Kellermann, vainqueur des Prussiens.

Les vendanges sont à peu près nulles dans la vallée de la Marne. Selon les territoires, on récolte de un quart de pièce l'arpent à deux pièces au maximum ; mais le vin est bon et se vend jusqu'à 1,400 francs la pièce, à Ay.

La petite impasse « Fleur-de-Lys » donnant au fond de l'impasse Henri IV est déclarée propriété privée, le 25 novembre 1892. Le 2 décembre suivant, le Conseil décide *définitivement* qu'aucune rue nouvelle ouverte par des particuliers, ne sera acceptée comme voie publique, qu'avec une largeur de dix mètres. Les rues déjà classées et à ouvrir auront la même largeur : toutefois, dans certains cas, on pourra descendre jusqu'à huit mètres. Les chemins ruraux ne sont pas oubliés : l'ouverture de sept de ces chemins est décidée sur une longueur de 4,341 mètres. La rue de la Côte-Legris sera prolongée jusqu'au cimetière, à huit mètres

de largeur jusqu'à la rue de l'Abattoir prolongée, et à dix mètres ensuite jusqu'au cimetière.

Le mardi 6 décembre 1892, s'est produit, à l'Eglise Notre-Dame, un événement qui pouvait avoir les plus terribles conséquences.

La Fabrique avait demandé et obtenu l'autorisation d'établir, dans l'Eglise, un calorifère, système Michel Perret, qui devait procurer un chauffage suffisant et économique. Il devait coûter une douzaine de mille francs. L'entrepreneur, M. Chabrolle, sous la direction de l'architecte de la ville, M. Dupont, avait commencé les travaux en novembre. Pour en faciliter l'exécution, une porte avait été pratiquée dans le mur Nord, sur la rue Notre-Dame, à quelques mètres à l'Ouest du petit portail Saint-Martin, et une tranchée profonde avait été creusée dans le bas-côté de l'Eglise, entre ce mur et les trois piliers faisant suite à celui qui soutenait le grand orgue, à l'extrémité Ouest. Le bas de ces piliers se trouvait ainsi déchaussé, et le sol où ils étaient assis se composait de sable et d'anciens remblais ; il était donc loin d'être solide, et il eut fallu prendre de grandes précautions, pour éviter tout danger. On le fit d'une façon tout à fait insuffisante. Tout à coup, vers une heure de l'après-midi, deux piliers s'enfoncent en glissant de côté ; un troisième fait un mouvement aussi, mais moins prononcé. Les arceaux qui les relient, ainsi que la galerie d'au-dessus, se détachent en partie, s'effondrent et jonchent le sol de l'Eglise. Au même moment, la partie supérieure des murs et l'entablement s'affaissent. Le faîte du toit lui-même s'infléchit et craque. On craint que l'édifice entier ne s'effondre. La panique est énorme. Les quelques ouvriers déjà rentrés au travail, ont fui précipitamment dans la rue au premier mouvement. C'est miracle que personne ne se soit

trouvé là au moment de la catastrophe, car, une heure à peine auparavant, la noce Montagnon-Weis, remplissait l'Eglise. Dans toute la ville, le bruit court que l'*Eglise s'écroule*. On accourt, mais on n'ose pas approcher : l'effondrement peut se produire à tout instant. Heureusement qu'un habile entrepreneur de charpentes, M. Ploix, mandé en toute hâte, est là et prend, au milieu de grands dangers pour les travailleurs, des mesures énergiques pour conjurer tout malheur. Bientôt, c'est une forêt de puissants étais qui sont dressés solidement et soutiennent l'édifice miné : il n'y a plus péril en la demeure.

La Fabrique assigne immédiatement l'architecte et l'entrepreneur, en référé devant M. le Président du Tribunal civil. Trois experts sont nommés pour examiner l'état des lieux, les causes de l'accident, les responsabités encourues et l'évaluation des travaux à exécuter pour remettre l'Eglise en état. Les cérémonies du culte sont suspendues et se font, d'après autorisation de l'Evêché, dans le grand manège de la famille Gallice, rue Lochet, mis gracieusement à la disposition de la Fabrique. L'entrepreneur Chabrolle et l'architecte Dupont, sont déclarés responsables de l'accident. Il est reconnu que les parties atteintes doivent être démolies ainsi que les trois piliers affaissés, et le tout devra être solidement reconstruit aussitôt. La dépense de réfection est évaluée à 18,000 francs, mais elle s'est montée, dit-on, à un chiffre plus élevé. Les travaux ont été menés très vivement par MM. Chabrolle et Dupont, qui ont comblé entièrement la tranchée destinée à recevoir le calorifère, dont le projet a été abandonné. Les abords de l'Eglise sont isolés pendant ce temps, et la rue Notre-Dame est interdite à la circulation des voitures. Un passage est laissé pour les piétons. Enfin, le 27 avril 1893,

les travaux sont terminés, on s'empresse d'y réinstaller le mobilier du culte, et, le dimanche 30, on y célèbre les offices ordinaires, après cinq mois d'interruption. Il est constaté, par experts, que l'édifice est plus solide qu'avant la catastrophe.

Dès le 12 décembre 1892, le Conseil de Fabrique avait pris une délibération demandant : 1° la construction, par la Fabrique, au moyen d'une souscription qu'elle ouvrirait, d'une nouvelle Eglise sur l'emplacement de l'ancien Hôpital, qu'on allait bientôt abandonner. La Ville était priée, en conséquence, de mettre une étendue suffisante de terrain à la disposition de la Fabrique ; 2° de faire l'abandon, à la Ville, de l'Eglise actuelle pour y établir un marché couvert. Une commission de huit membres, nommée par le Conseil municipal, présenta un rapport, en date du 21 janvier 1893, écartant ce projet comme irréalisable, par suite de l'insuffisance de surface de l'Eglise, pour un marché couvert.

Mais, le Conseil de Fabrique n'avait pas perdu de temps et avait ouvert, peu de temps après l'événement, sa souscription en vue de construire une nouvelle Eglise. Au 21 avril 1893, cette souscription s'élevait déjà à plus de 600,000 francs, et le Conseil de Fabrique réitérait sa demande d'un terrain pour y élever cette construction. Le Conseil municipal était disposé, en principe, à donner satisfaction à la Fabrique, car ce projet de construction était le point de départ d'autres projets et d'améliorations importantes pour la Ville. Ainsi : 1° L'ancienne Eglise lui serait remise aussitôt la construction d'une nouvelle ; 2° cette construction ne coûterait rien à la Ville et le terrain donné pour la nouvelle Eglise ne serait qu'un échange avec le terrain de l'ancienne Eglise ; 3° la Ville pourrait alors réaliser un

projet entrevu depuis longtemps déjà, celui de réunir, en ligne directe, la rue Saint-Martin à la rue Saint-Thibault, et celle-ci au moulin de la Goësse, en longeant la vallée du Cubry. De ce fait, la place de l'Hôtel-de-Ville serait agrandie de plus d'un tiers, à l'Est, par la partie Ouest de l'Eglise à démolir, la cour de la Mairie, le bureau de police, l'école communale et le presbytère, qu'on démolirait également. Tout cela amènerait forcément la construction d'une nouvelle école, d'un presbytère et d'un Hôtel-de-Ville en rapport avec la cité sparnacienne. On trouverait bien aussi un terrain pour un marché couvert... C'était tentant.

En présence de cette situation exceptionnelle, le Conseil municipal nomma, le 19 mai 1893, une nouvelle Commission chargée de procéder à l'étude de *tous les projets* se rattachant à l'Eglise, car, même pour celle-ci, il y en avait plusieurs dus à l'initiative privée. L'un, de M. Raoul Chandon, proposait de mettre l'Eglise nouvelle à la place de la Mairie, et de repousser l'Hôtel-de-Ville au Sud, à l'angle de la rue Jean-Pierrot. Un autre, de M. Henri Gallice, proposait d'élever l'Eglise sur la partie Nord-Ouest du Jard, parallèlement à la rue des Fusiliers. Ce projet avait déjà été mis en avant par M. Moët, en 1826. D'autres projets demandaient que la nouvelle Eglise soit construite sur l'emplacement de l'ancien Hospice qui allait disparaître, soit à l'Ouest, le long de la rue de l'Hospice, soit à l'Est, en façade sur la place Thiers où se trouve le Théâtre et le café d'à côté, etc.

L'examen de ces divers projets, les avantages et les inconvénients inhérents à chacun, les petites passions qu'ils suscitèrent dans certains esprits, firent traîner l'affaire en longueur, et ce ne fut qu'après de nombreuses réunions et des discussions interminables, qu'on

finit par se mettre d'accord. Le principe était admis par tous, à savoir : qu'un terrain pour une *Eglise monumentale* serait fourni par la Ville, et que la Fabrique serait chargée d'y édifier la nouvelle Eglise, destinée à la principale paroisse d'Epernay ; car, il était déjà beaucoup question d'une seconde paroisse, depuis que M. Paul Chandon avait pris la résolution de faire bâtir une seconde Eglise, ainsi que nous le verrons plus loin.

Mais, il s'agissait ici de l'Eglise monumentale, et la Fabrique, habilement dirigée, eut le soin de ne pas laisser dormir la question. Il fallut que la Ville mît fin aux atermoiements qui duraient depuis deux ans et que le Conseil de Fabrique ne manqua pas de signaler. Dans l'esprit de celui-ci, il s'agissait bien, au début, pour asseoir la nouvelle Eglise, du terrain longeant la rue de l'Hospice, dont la démolition était proche. Toutefois, quand il vit les conseillers municipaux divisés sur la question d'*emplacement* ; quand il sut qu'à la question de l'Eglise monumentale venait se joindre celle d'un nouveau Théâtre, que la municipalité laissa s'engrener dans celle de l'Eglise, le Conseil de Fabrique, sûr d'obtenir un terrain de soixante-seize mètres de long sur trente-six mètres de large, s'en remit adroitement au Conseil municipal de discuter à son aise les deux affaires, qui étaient devenues connexes. Je dirai, plus loin, la solution qui interviendra. En attendant, revenons à d'autres questions.

Un legs de 6,000 francs, fait par Mme veuve Malot, à l'Hospice, est accepté au mois de mars 1893. Mlle Piéton, Alice, fait également, au même établissement, un legs de 113,000 francs, dont l'acceptation est subordonnée à l'existence des usufruitiers.

Le bataillon scolaire, sur lequel on avait fondé quelques espérances, avait cessé de fonctionner en 1892,

par suite du refus des autorités militaires de fournir des instructeurs. Les uniformes sont distribués aux enfants pauvres de la ville, en 1893.

Il est décidé, au mois de mai, que les enfants des instituteurs et institutrices d'Epernay fréquentant, comme externes, les Collèges de garçons et de filles, seront exonérés de la rétribution collégiale.

Le dimanche 11 juin 1893, ont lieu, dans la Salle des Fêtes transformée en arènes, des courses de taureaux organisées par une troupe espagnole. C'est la première fois qu'un spectacle de ce genre est donné à Epernay : le succès en est médiocre et ce genre de récréation ne paraît pas devoir être encouragé.

Une cérémonie émouvante a lieu à Epernay le dimanche 9 juillet 1893. La Société du *Souvenir français* a été autorisée, par un arrêté ministériel du 29 août 1887, en vue de l'entretien des tombes des militaires et marins morts pour la Patrie. Son siège est à Paris. Mais un grand nombre de villes ont fondé des Comités pour cette œuvre patriotique. Epernay a le sien et, pour la première fois, il se faisait connaître par une grande manifestation à laquelle assistaient, au cimetière, le général, le député, le maire, le Conseil, l'armée, les fonctionnaires, etc. M. Héren, président du comité d'Epernay, qui avait tout disposé, était à son poste. Un éloquent discours fut prononcé par M. Nyssenn, alsacien, fondateur et secrétaire général de l'Association de Paris. Puis, M. Fleuricourt, Maire d'Epernay, dans une chaude et communicative improvisation, devant le mausolée, a fait, lui aussi, vibrer tous les cœurs. La Musique municipale, celle de la maison Chandon et la Chorale ont rehaussé l'éclat de cette imposante cérémonie, qui avait débuté par un service religieux à l'Eglise Notre-Dame.

Le samedi 29 du même mois de juillet, une manifestation d'un autre genre, et fort imposante, a lieu au prieuré de Binson, près Châtillon : c'est l'inauguration, dans le parc, d'un magnifique chemin de croix. Le Christ et les divers personnages de la Passion, sont en métal forme bronze, disposés sur des piédestaux carrés, dans des allées montantes et sinueuses que le visiteur suit avec un vif intérêt. A l'extrémité supérieure est le tombeau où le Christ, de grandeur presque naturelle, repose dans le sommeil de la mort.

Le lendemain dimanche, au milieu d'une foule immense, accourue de tous les environs, le prieuré de Binson et le plateau de Châtillon sont témoins d'une cérémonie plus frappante encore, dirigée par le cardinal-archevêque de Reims, légat du Pape, revenu de l'Orient avec l'archevêque de Bagdad, Mgr Rohmani, et un autre évêque d'Orient, entourés de dignitaires ecclésiastiques et du clergé de plusieurs diocèses, formant un concours de six à huit mille personnes. Il s'agit d'inaugurer une grande *croix de bois de cèdre*, rapportée de Jérusalem, par ces dignitaires.

Cette croix, de huit à dix mètres de haut, avec bras de trois à quatre mètres, est portée processionnellement de l'Eglise du prieuré, sur les épaules de quinze à vingt personnes, jusque sur le plateau de Châtillon où elle doit être fixée, vis-à-vis la statue d'Urbain II, sur le pan restant de l'ancien château-fort. Cette procession gigantesque a sa tête sur le plateau, quand les derniers de la foule sont encore au prieuré. Des discours éloquents sont prononcés par le cardinal et d'autres dignitaires, pendant le scellement de la croix ; puis ce sont des chants, des vivats, des musiques parmi lesquelles la belle harmonie Chandon et Cie. Epernay, comme toutes les villes et localités de la région, avait

fourni un fort contingent de population, et l'on se rappellera longtemps, dans ces parages, de cette solennité extraordinaire, d'autant mieux que le lendemain, devait cesser le péage du pont de Port-à-Binson. Le péager avait eu mille peines, malgré les précautions prises, d'empêcher le flot des visiteurs de passer sans payer: une grande porte à claire-voie, entr'ouverte et assujettie fortement, pour ne les laisser passer qu'un à un, faillit être renversée avec lui, par ces milliers de gens qui ne voulaient rien entendre : tous voulaient passer en même temps. Pour récompense, l'heureux péager a dû encaisser une forte somme ce jour-là. Il a grassement couronné sa carrière !

CHAPITRE LX

1893-1894

La charité publique à Epernay. — Fonctionnement défectueux. — Réorganisation. — Bureau de Bienfaisance. — Dames de charité. — Règlement approuvé. — La Borde. Collège de Jeunes Filles. — Travaux avec concours de l'Etat. — Prospérité de l'établissement. — Succès, etc.

Une importante amélioration, au point de vue du fonctionnement de la charité publique à Epernay, a marqué l'année 1893. Jusque-là, le Bureau de Bienfaisance, dont les ressources annuelles s'élevaient à la somme de 28,000 francs, n'avait aucun règlement et marchait un peu au hasard, selon la sagacité des dames de charité, qui supportaient *seules* la charge de répartir les aumônes entre les indigents de la Ville. Et cette charge était d'autant plus lourde, que les familles à

secourir étaient de trois cents au moins et que le nombre de ces dames était réduit à trois, au lieu de *sept*, chiffre égal à celui des sections qui divisaient alors la Ville. Mais il paraît qu'on en trouvait difficilement, alors que, dans les autres villes, c'est un honneur des plus enviés. Pourquoi cette situation exceptionnelle à Epernay ? On ne le disait pas. J'en ai recherché les motifs qui m'ont paru être les suivants :

1° De laisser à ces dames le fardeau de recevoir *chez elles* les indigents, pour y toucher leurs aumônes ;

2° De les abandonner à elles-mêmes dans leur difficile mission.

Il suffisait donc de porter remède à cette situation pour faciliter, comme partout ailleurs, le recrutement des dames de charité. C'est, en effet, *au domicile des indigents* qu'on distribue généralement les aumônes, comme cela se faisait déjà dans la plus haute antiquité. On leur évite ainsi des pertes de temps que les pauvres consacrent plus utilement aux soins de leur famille, et l'on dispense les dames de charité d'avoir chez elles un local spécial pour les distributions, local que toutes ne peuvent pas se procurer.

Quant au second point, il n'est pas moins important que le premier : rien n'est plus difficile que de bien faire la charité, c'est-à-dire de la faire équitablement, avec justice, en détournant les pauvres de la paresse, de la mendicité, et de tous les vices qui en découlent. Pour y parvenir, il ne suffit pas d'avoir des ressources, il faut une organisation sérieuse qui permette de découvrir les misères réelles au milieu de celles qui ne sont que simulées ; il faut aider les dames de charité dans leur noble mission, les soutenir dans les cas où elles seraient injustement desservies, et témoigner publiquement de leur impartialité, de leur dévouement à

toute épreuve. Il faut, en outre, éviter que les indigents ne puissent profiter de leur situation, pour se livrer à une spéculation coupable, courir du Bureau de Bienfaisance aux maisons qui font de grandes aumônes et amasser ainsi, sans effort ni travail, de quoi alimenter leur paresse, en préparant celle de leurs enfants. Il faut enfin, que l'opinion publique, parfaitement édifiée sur ce qui se passe, donne, elle aussi, son appui moral à cette œuvre importante, au lieu de la critiquer.

Le rôle des administrateurs du Bureau de Bienfaisance était tout indiqué : eux seuls sont responsables de la juste répartition des secours ; c'était donc à eux qu'incombait le soin d'organiser sérieusement le service et de parer aux inconvénients existants. Un règlement était absolument nécessaire, et jamais il n'en avait été établi à Epernay : il n'était que temps de s'en occuper.

Chargé de ce soin, je ne tardai pas à rencontrer des difficultés semées comme à plaisir sur ma route. Il fallut des démarches réitérées, des réunions et discussions nombreuses pour arriver à triompher des résistances qui renaissaient toujours. C'est une tâche ingrate que d'entreprendre de saper des abus anciens et de détruire une vieille routine, lors même qu'elle est reconnue détestable. Enfin, le 2 octobre 1893, un règlement a pu être voté par la Commission administrative. Le 6 du même mois, il fut soumis à l'avis du Conseil municipal qui le donna en ces termes encourageants :

« Le Conseil, considérant que le Règlement qui lui
« est soumis est de nature à assurer, dans la mesure
« du possible, le *bon fonctionnement* du Bureau de
« Bienfaisance et la *meilleure répartition des secours*,

« A l'unanimité, exprime l'avis qu'il y a lieu d'ap-
« prouver ce Règlement, et vote des remerciements à M.
« Petit, pour son travail *si consciencieux et si complet.* »

Ce fut la récompense de tous les ennuis que j'avais éprouvés, et je suis heureux d'en remercier, ici, mes collègues du Conseil municipal.

Le règlement fut approuvé par M. le Préfet, le 28 octobre, et la Commission administrative n'avait plus qu'à le mettre à exécution. Mais, là encore, il fallut lutter contre les vieilles habitudes et les dernières résistances. Le service médical et le service pharmaceutique ne furent organisés que près de trois ans après. Quant aux travaux de charité, qui seraient si utiles au point de vue de la moralisation des indigents, ils n'ont été l'objet que d'essais trop hésitants, et n'ont pas donné, jusqu'alors, les résultats qu'on doit en attendre. J'espère qu'on y arrivera bientôt, et que chacun comprendra que c'est *par le travail* qu'il faut gagner sa vie. Il y a toujours quelque chose d'utile à faire dans une ville, et je voudrais que tous les indigents, à l'exception des malades et des vieillards, hors d'état de travailler, fussent occupés à des travaux dont la population profiterait. Les indigents honnêtes s'en réjouiraient eux-mêmes, malgré le salaire peu élevé qu'ils recevraient, car leur amour-propre serait satisfait, à la pensée que ce n'est pas une aumône qu'ils reçoivent, mais le paiement d'un travail accompli. La population tout entière étant intéressée à ce que la charité soit bien faite, je crois utile de reproduire ici le règlement tel qu'il a été approuvé, afin que chaque habitant soit à même de voir ce qui doit se faire, et de le contrôler.

Règlement

Article 1er. — La Commission administrative du Bureau de Bienfaisance décide que, pour la répartition des secours aux indigents, la ville sera divisée en six sections, savoir :

1° Section du Centre ;
2° Section du Nord-Est ;
3° Section du Sud-Est ;
4° Section du Sud-Ouest ;
5° Section de l'Ouest ;
6° Section du Nord-Ouest.

Les sections sont délimitées selon les divisions tracées au plan ci-annexé.

Art. 2. — Chaque section aura spécialement à sa tête :

1° Un administrateur du Bureau qui surveillera et dirigera le service ; 2° au moins une dame de charité chargée de distribuer les secours à domicile, à moins qu'elle ne préfère les distribuer à la Mairie ou même chez elle.

Il leur est recommandé, pour les cas douteux ou contestés, de prendre l'avis d'un notable de la section, qui les renseignera d'une façon précise, nonobstant tous autres détails déjà fournis par la police, comme par le passé, sur la situation des indigents.

Art. 2. — Les administrateurs se réuniront de droit le premier lundi de chaque mois, à deux heures après-midi, à l'Hôtel-de-Ville, pour examiner les demandes de secours déposées à la Mairie pendant le mois précédent, et traiter de toutes les affaires concernant le Bureau.

Toutes leurs décisions seront consignées sur un registre ad hoc.

Art. 4. — Ils discuteront la nature et l'importance des distributions à faire, tant en pain qu'en autres aliments, vêtements, combustibles, etc.

Ils fixeront la répartition des arrérages des legs faits en faveur des pauvres, et les sommes à distribuer pour loyers. Ils pourront désigner une ou plusieurs personnes pour préparer des soupes aux enfants pauvres. Ils veil-

leront à ce que les quêtes, les droits des pauvres dans les bals publics, théâtres, spectacles, etc., soient aussi productifs que possible.

Art. 5. — Les administrateurs devront faire en sorte de connaître personnellement, comme les dames de charité, toutes les familles indigentes de leur section, et feront, à cet effet, une tournée générale en septembre et avant le 15 octobre de chaque année. Ils s'assureront ainsi de la conduite des familles secourues, des décès, déménagements, changements de position pouvant amener des modifications dans la liste des indigents.

Art. 6. — Une copie de cette liste sera remise à l'administrateur et à la dame de charité de chaque section qui y apporteront, au fur et à mesure, les additions, retranchements et changements décidés par la Commission.

Art. 7. — Semblable liste sera communiquée aux familles connues pour faire de grandes aumônes, afin d'éviter que les indigents ne puissent recevoir de plusieurs côtés à la fois et se livrer à la paresse.

Art. 8. — Il sera dressé, sur des imprimés préparés à cet effet, un bulletin de chaque famille indigente, indiquant les noms, prénoms, âge, profession, adresse du chef de ménage et de sa femme, les prénoms et âges de tous les enfants et autres membres de la famille à leur charge, le salaire de chacun et le montant du loyer.

L'ensemble de ces bulletins formera le *Sommier des pauvres* et sera classé par ordre alphabétique pour faciliter les recherches.

Art. 9. — Au moyen de ces bulletins, il sera établi un registre des pauvres divisé en trois parties : 1° Ceux secourus pendant toute l'année ; 2° secourus pendant l'hiver seulement ; 3° secourus temporairement par suite d'accidents, maladies, chômages forcés, etc.

Art. 10. — Personne ne sera admis à participer aux secours et porté au registre s'il n'a au moins une année de résidence à Epernay, après déclaration à la Mairie, et s'il n'envoie en classe ses enfants d'âge scolaire.

Art. 11. — Aucune personne ne doit recevoir des secours du Bureau de Bienfaisance si elle n'y a été régulièrement admise par la Commission.

Art. 12. — Les demandes nouvelles d'admission aux secours seront rédigées avec soin, sur les bulletins imprimés devant former le sommier des pauvres, et déposées à la Mairie, qui fera recueillir par la police tous renseignements utiles. Le tout sera contrôlé par les dames de charité et par l'administrateur, puis soumis à la Commission qui statuera.

Ces bulletins ne seront classés au sommier qu'après admission par la Commission.

Art. 13. — La Commission veillera à ce que les secours distribués ne dépassent pas les ressources disponibles du Bureau, et s'en assurera à chaque réunion mensuelle.

Art. 14. — Tout indigent admis aux secours en sera rayé s'il est surpris mendiant, s'il envoie ses enfants mendier, ou s'il ne les envoie pas à l'école.

Art. 15. — Le service médical et le service pharmaceutique en faveur des indigents feront l'objet d'un règlement spécial s'il y a lieu, après entente avec les médecins et les pharmaciens.

Travaux de Charité

Art. 16. — Il est établi par le Bureau de Bienfaisance, sous le nom de *Travaux de charité*, un autre genre de secours pour venir en aide aux vieillards indigents, d'au moins soixante ans, infirmes ou incapables de se livrer à un travail soutenu et suffisamment rémunérateur.

Art. 17. — Le travail confié à ces vieillards sera de courte durée : quatre à cinq heures par jour, en deux fois, et leur permettra, tout en s'occupant facilement, d'obtenir un salaire qui, si faible qu'il soit, se trouve bien supérieur à la somme de secours que le Bureau pourrait leur accorder. Il consiste dans la mise en état de propreté des écoles, des bâtiments communaux et dans le balayage de la voie publique, tant pour la Ville que pour les habitants.

Art. 18. — Un registre sera ouvert dans ce but, à la Mairie, pour recevoir des abonnements à l'année, au prix de 0 fr. 20 le mètre carré.

Les habitants qui désireront s'abonner devront s'y faire inscrire.

Art. 19. — Les heures de travail seront fixées par l'autorité municipale pour la saison d'hiver et celle d'été, et l'on indiquera à chaque travailleur le lot qu'il devra entretenir.

Art. 20. — Les travailleurs recevront 0 fr. 20 par heure.

Ce chiffre pourra être augmenté ainsi que ceux portés à l'article 18, si les circonstances le permettent.

Art. 21. — La paye aura lieu une fois par semaine, le samedi, aussitôt après le travail du soir.

Art. 22. — Pour être admis aux travaux de charité, il faut en faire la demande à la Mairie, résider à Epernay depuis deux ans au moins, et être accepté par la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance.

L'Orphelinat de la Borde, qui appartient au Bureau de Bienfaisance, n'a pas encore de règlement, malgré les propositions présentées et qui ne sauraient tarder à être acceptées. Ce règlement s'impose comme celui du

Bureau de Bienfaisance même, et j'ai la conviction que l'année 1898 ne se passera pas sans qu'il soit sérieusement examiné et revêtu de l'approbation préfectorale.

L'extension continuelle de la Ville faisait une obligation à la municipalité d'améliorer sans cesse la voirie. La rue des Semonts, toujours très étroite et composée de masures peu habitables, est portée à huit mètres de largeur, ainsi que la rue Champ-Reton, qui était aussi dans de mauvaises conditions par son insalubrité.

Nous avons vu que le 15 novembre 1891, les Cours secondaires de jeunes filles avaient été transférés de l'immeuble loué, qu'ils occupaient rue du Commerce, nº 8, et rue de Bernon, dans l'ancien pensionnat des Sœurs de Sainte-Chrétienne, appartenant à la Ville, place des Archers, vis-à-vis la rue des Fusiliers. Dès le 28 juillet 1892, une demande ayant été formée de transformer ces Cours en Collège de jeunes filles, le Conseil municipal a pris cette demande en sérieuse considération. Il a nommé, sur-le-champ, une Commission chargée d'examiner cette question et de lui présenter un rapport contenant ses propositions. Ce rapport vint en discussion le 3 mars 1893. Il faisait connaître que les Cours secondaires sont exclusivement à la charge des villes qui les ont créés, et que, si l'Etat les subventionne parfois, comme il le faisait pour ceux d'Epernay, c'est à titre purement gracieux ; il peut toujours leur retirer ces subventions qui ont un caractère essentiellement *temporaire*.

Un Collège de jeunes filles, au contraire, *a droit*, d'après la loi, à une subvention, et l'Etat concourt pour moitié dans les dépenses de construction, d'installation et d'entretien. C'est en vertu d'un traité, régulièrement conclu entre l'Etat et les communes, que les frais sont

fixés pour chacune des parties contractantes. Il y a donc tout avantage, pour les villes, de transformer leurs Cours secondaires en Collège : leur sécurité est entière. La Ville d'Epernay ne doit donc pas laisser passer l'heureuse occasion qui se présente, pour transformer ses Cours en Collège.

Le rapport concluait, en outre, à la création, dans le nouveau Collège, d'un internat qui serait l'âme de l'établissement et comme la pépinière qui l'alimenterait et contribuerait à son succès. Un projet de traité avec l'Etat faisait suite au rapport.

Après une discussion approfondie pendant laquelle la partie libérale de l'Assemblée municipale répondit victorieusement aux objections présentées par quelques réactionnaires, le projet de Collège fut voté au scrutin secret par vingt et une voix contre trois ; celui d'un internat par dix-sept voix contre sept, et enfin, le projet de traité avec l'Etat, par dix-neuf voix contre trois et une abstention.

Le 26 mai suivant, les plans et devis dressés par l'architecte de la ville, et présentant une dépense de 72,445 fr. 75, pour cette transformation, furent acceptés par le Conseil qui vota en même temps 6,000 francs pour le mobilier d'internat. Cette dernière somme à la charge de la Ville seule, alors que l'Etat participera pour moitié dans la dépense principale. Le Ministère, auquel les plans et devis furent soumis, y demanda certaines modifications, qui furent acceptées par le Conseil, les 6 octobre 1893 et 23 février 1894. La dépense prévue était portée à 83,400 francs à supporter par moitié, par l'Etat et par la Ville. Un traité engageant pour dix ans les parties contractantes dans les sacrifices qu'elles ont respectivement à faire, a été conclu. Les travaux furent exécutés la même année, et, vigoureu-

sement conduits par l'architecte de la ville, ils permirent au Collège de jeunes filles d'ouvrir ses portes à la rentrée, qui eut lieu le 5 octobre 1894. Et pour donner une preuve de sympathique encouragement au nouvel établissement, il fut décidé, le 23 novembre suivant, que les institutrices et les instituteurs communaux du dehors qui mettraient leurs jeunes filles au Collège, seraient exonérés des frais d'externat, comme ceux de la Ville. Plus tard, pareil avantage a été accordé aux enfants des professeurs du Collège de garçons qui auraient des filles instruites au nouveau Collège. Ces mesures gracieuses ont causé une vive satisfaction dans tout le corps enseignant.

Depuis lors, le Collège de jeunes filles, parfaitement installé, n'a pas cessé de croître en importance, et d'obtenir des succès chaque année. Aussi, le nombre des élèves augmente sans cesse, sous l'excellente direction de Mlle Robert, précédemment directrice du Collège de Vitry, et qui a remplacé Mlle J. Thomas, placée à la tête de celui de Beauvais. Le dortoir pour les pensionnaires avait d'abord été disposé pour seize lits seulement ; mais il a bientôt fallu en établir un autre pour y installer d'autres pensionnaires, dont le nombre a presque doublé. On prévoit qu'il ne s'arrêtera pas là, et, qu'avant longtemps, de nouveaux agrandissements s'imposeront. On est sûr, d'avance, que le Maire, M. Fleuricourt, et le Conseil, donneront prompte satisfaction à toutes les améliorations reconnues utiles.

CHAPITRE LXI

1893-1894

Garnison de cavalerie demandée. — Sacrifices. — Terrains expropriés.— Construction d'une Caserne. — Caisse de Retraites des Employés. — Température. — Récoltes. — Vin exceptionnel. — Phylloxera. — Elections législatives. — Chapelle de l'Hospice. — Inauguration solennelle, etc.

Depuis le départ pour Saint-Mihiel du 26e bataillon de chasseurs à pied, il ne s'était pas passé une année sans que la Ville eût fait entendre des réclamations, près du Ministre de la guerre. Epernay avait fait des dépenses considérables pour l'installation de cette troupe, et on la lui avait enlevée, en faisant valoir des raisons de défense nationale. Ces raisons n'apparaissaient pas avec une telle évidence qu'on dût renoncer à réitérer ces plaintes. D'autres villes, plus éloignées que nous de la frontière, possédaient bien des garnisons : pourquoi nous avoir enlevé la nôtre pour ne nous laisser que des *dépôts*? Le Ministère ne l'avait jamais fait connaître d'une façon péremptoire. Il temporisait et donnait, de temps à autre, un espoir lointain qui ne faisait qu'aiguiser les appétits.

En 1889, le 7 octobre, une Commission avait été nommée par le Conseil pour examiner cette importante question, et rechercher tous les moyens de la résoudre victorieusement. Le 17 février suivant, après s'être renseignée de tous côtés, après des démarches actives, la Commission s'est assurée qu'il serait à peu près impossible de faire revenir un bataillon de chasseurs à pied ;

mais que la Ville avait des chances plus grandes d'obtenir un régiment de cavalerie, en faisant des sacrifices qui pèseraient sur la décision du Gouvernement. Le Conseil, entrant dans les vues de sa Commission, décidait alors la demande d'un régiment de dragons, et, le 20 mars, il offrait les terrains nécessaires à la construction d'une caserne de cavalerie, plus une subvention de 400,000 francs à l'Etat, en vue de concourir à cette construction, sans que le tout pût dépasser 700,000 francs. Le Ministère ayant trouvé ces offres insuffisantes, après de longs pourparlers, la Ville, qui tenait de plus en plus à son régiment, porta sa subvention à 500,000 francs, plus des terrains convenables, situés lieudit « Les Terres-Rouges ». Le Ministère de la Guerre accepta en principe, fit visiter l'emplacement, prépara les termes d'une convention à passer avec la Ville, et cette convention fut admise par le Conseil dans sa séance du 30 juillet 1891.

Le plus fort était fait; mais il fallait aviser aux moyens de couvrir ces dépenses ; car, une commune ne peut être autorisée à acquérir des terrains et à engager ses finances qu'autant qu'elle est en mesure de pouvoir se libérer. Les 7 juin et 1er août 1892 et 28 février 1893, un emprunt de 500,000 francs est voté pour la caserne de cavalerie, ainsi qu'une imposition extraordinaire de 18 à 19 centimes additionnels pour l'amortissement de cet emprunt, en vingt-quatre ans, à partir de l'année 1897, c'est-à-dire jusqu'en 1920.

Tout allait maintenant pour le mieux, et une prompte solution était proche. Il y avait bien encore l'expropriation des terrains à obtenir; mais, le Ministère de la Guerre s'en mêlant, c'était l'affaire de quelques mois seulement : le 28 mars, un avis favorable à cette expropriation était donné par le Conseil, et, le 2 mai



Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul (1893-1897) (Phot. WEINMANN)

([illegible])

1893, s'ouvrait, à la Mairie d'Epernay, la souscription publique à l'emprunt de 500,000 francs, en mille obligations de 500 francs chacune, au taux de trois et demi pour cent. Cet emprunt a été plus que couvert dès le premier jour, en y ajoutant trente-sept obligations en plus pour couvrir les frais.

Pendant ce temps, les services du Ministère de la Guerre avaient établi les plans et devis des constructions à édifier, dont le montant était évalué à 1,855,445 francs. Le tout était divisé en sept lots qui ont été mis en adjudication le lundi 26 juin 1893. Un grand nombre d'entrepreneurs avaient déposé leurs soumissions, et des rabais considérables ont été obtenus : le plus grand rabais a été de 43 pour cent, et le moindre de 13 pour cent. Les travaux commencèrent aussitôt et furent terminés en 1895. Nous verrons plus loin que la caserne de cavalerie a été occupée définitivement l'année suivante.

Epernay est l'une des rares villes, un peu importantes, qui n'a pas encore fondé une caisse de retraites en faveur de ses employés. Les municipalités ont paru, cependant, vouloir s'en occuper à diverses reprises, et, dès l'année 1882, il en était déjà question assez sérieusement, puisque le 10 août, le Conseil municipal avait témoigné le désir de voir aboutir un projet dans ce sens. Toutefois, le 26 décembre suivant, après une discussion dans laquelle diverses observations furent présentées, on ajourna la décision à une prochaine séance. et aux mois de février et avril suivants, le projet de règlement, pour l'établissement d'une caisse de retraites, fut adopté par l'Assemblée municipale. Il passa par la filière administrative, et fut l'objet de quelques observations de détail de la part du Ministère de l'Intérieur. Rien n'était plus facile que d'y donner satisfaction. Mais on avait compté sans l'intervention occulte d'un

intéressé, qui fit dormir, pendant plus de trois ans, dans les cartons, le malheureux règlement avec les observations du Ministère. Toutefois, le Conseil municipal, malgré le renouvellement dont il avait été l'objet, jugea utile de réveiller l'affaire, et, le 6 juillet 1886, il adopta définitivement le projet modifié selon les instructions ministérielles.

Il n'y avait donc plus qu'à le mettre à exécution, en assurant le fonctionnement immédiat de la Caisse de retraites des employés de la Ville, que la plupart appelaient de tous leurs vœux. Rien ne se fit encore : la même intervention occulte se fit de nouveau sentir. Le projet approuvé reprit le chemin des cartons. Pendant sept ans, il y dormit encore en paix, lorsqu'en 1893, le 5 juin, un conseiller municipal, soucieux, comme ses collègues, des intérêts de la Ville et de ses employés, voulut mettre fin à ce sommeil léthargique qui menaçait de s'éterniser ; il demanda la mise en activité de la caisse de retraites. Chacun en fut satisfait ; mais la Municipalité, au lieu de se mettre immédiatement à l'œuvre, proposa de nommer une Commission pour l'examen de l'affaire. La Commission fut nommée séance tenante et ne demandait qu'à en finir à bref délai. Malheureusement pour elle et pour la caisse de retraites, cette Commission ne fut jamais convoquée ni réunie, et le poussiéreux projet dort encore en 1898, au grand détriment de tous. Pourvu qu'il ne soit pas mort ! Notre municipalité est trop intelligente pour qu'il en soit ainsi, et j'espère qu'il se passera peu de temps d'ici à ce que cette question soit définitivement résolue. Il y va de l'intérêt de la Ville et de ses employés : de la Ville, qui n'encaisse rien pour un fonds de retraites, tout en étant moralement obligée de faire quelques sacrifices en faveur d'anciens serviteurs, et des employés, qui ne

seront pas exposés, en faisant bien leur service, à se voir l'objet de mesures plus ou moins arbitraires, et auront la certitude d'être à l'abri du besoin sur leurs vieux jours.

La gelée est venue surprendre les agriculteurs et les vignerons le 1er juin 1893 : les haricots, les pommes de terre, la vigne en fleur dans les terrains bas, etc., ont été atteints par un froid de deux degrés et demi au-dessous de zéro. C'est un fait rare dans nos parages, surtout après avoir vu en avril le thermomètre monter jusqu'à vingt-sept degrés.

Le 27 juillet, le phylloxera est découvert sur le territoire d'Epernay, dans une vigne à M. Bonnet, lieudit « les Gouttes-d'Or ». La tache est aussitôt détruite. Mais on craint que l'insecte se soit propagé un peu partout. Les chaleurs, qui ont succédé à la gelée de juin, sont devenues tropicales, 36°, et la sécheresse s'est fait sentir à peu près tout l'été . Toutes les récoltes ont une avance d'un mois environ, mais le foin fait défaut et l'on vend les bestiaux, ne pouvant les nourrir. La vigne a tellement profité de la longue sécheresse, qu'on peut cueillir le raisin *dès la fin d'août*. Dans les premiers jours de septembre, on est en pleine vendange et toute la cueillette tourne en jus : on n'a pas vu pareille précocité depuis l'année 1822. Les raisins sont presque sans pépins et donnent un rendement bien supérieur à tout ce qu'on pouvait espérer : dix à douze pièces par arpent, de vin blanc d'une qualité exceptionnelle. On le vend de 200 à 600 francs la pièce, selon les crus, et c'est une vraie fortune pour les vignerons qui reçoivent rarement pareille aubaine.

Le 20 août 1893 ont lieu, dans toute la France, les élections des députés. On sortait à peine des malheureuses discussions sur l'affaire du Panama, banque-

route de milliards, qui a si tristement atteint l'épargne française. M. Vallé, député de l'arrondissement, avait été élu, par la Chambre, membre de la Commission parlementaire, chargée d'éclaircir cette affaire et de découvrir les coupables, car, la presse avait accusé cent quatre députés de corruption. Il est évident que la Chambre, en élisant M. Vallé, l'avait choisi parmi ceux que personne ne pouvait soupçonner. Ses collègues le nommèrent rapporteur. Eh bien, malgré cela, le parti réactionnaire, pour lui faire échec dans sa réélection, ne craignit pas, pendant ses conférences aux électeurs de l'arrondissement, de le faire interrompre par les cris de : « Panama ! Panama ! » Mais au lieu de considérer ces cris comme un opprobre, les électeurs les notèrent, avec raison, comme un titre de gloire pour leur député. Et M. Vallé fut réélu le 20 août, par 9,187 voix. D'ailleurs, aucun concurrent sérieux ne lui avait été suscité, et un nom absolument inconnu fut mis en avant, la veille de l'élection, par ses adversaires qui voulaient ainsi se compter, et lui donnèrent 6,052 voix. Mais, après l'élection, quand ils connurent la mystification dont ils avaient été victimes, beaucoup de ces réactionnaires en furent réellement humiliés. Un autre candidat, M. Tr. Namur, honnête vigneron de Damery, s'était aussi présenté comme *radical*. Mais, patronné par le journal la *Révolution Champenoise*, qui lui fit beaucoup plus de mal que de bien, il n'obtint que 1,139 voix. La grande majorité de la nouvelle Chambre fut républicaine, comme l'ancienne.

Le lundi 25 septembre 1893 est un jour mémorable pour la cité sparnacienne : c'est celui de l'inauguration, par M. et Mme Auban-Moët, de la gracieuse chapelle de l'Hôpital-Hospice dont ils sont les fondateurs.

Cette chapelle est une véritable église, d'un style

gothique du XIIIe siècle, modernisé, très pur, d'une parfaite unité, qui fait honneur à M. Deperthes, architecte de la Ville de Paris, et à M. Picart, architecte à Epernay, qui en a dirigé les travaux avec une grande compétence. Elle est tout en pierre, et mesure quarante mètres de long sur vingt de large ; sa nef a treize mètres d'élévation et sa flèche, d'élégante architecture, finement ciselée, a cinquante-cinq mètres de hauteur. On y remarque trois autels de grande richesse, ornés de splendides statues en marbre blanc, véritables chefs-d'œuvre de Delaplanche, Tabacchi et Dillens.

Un magnifique orgue surmonte l'entrée de la nef, et des vitraux fort remarquables complètent, avec un mobilier conforme au style de l'édifice, cet ensemble des plus captivants.

Sous l'abside a été disposée une crypte, destinée à la sépulture de la famille Auban-Moët.

Cette inauguration, connue d'avance à Epernay et dans les environs, avait attiré en ville une foule considérable, accourue, dès le matin, de tous côtés. L'avenue Paul-Bert et la rue du Haut-Pavé, appelée depuis rue de l'Hôpital-Auban-Moët, étaient richement pavoisées et chacun était en fête. La façade du monument était couverte de drapeaux belges et français, et, lorsqu'à dix heures et demie, arrivèrent M. et Mme Auban-Moët, ils furent salués des vivats unanimes de la foule qui formait la haie sur leur passage. Les cardinaux-archevêques de Reims et de Tours, l'évêque de Châlons et un nombreux clergé, les membres des familles de M. et Mme Auban, de France et de Belgique, le Maire de la ville avec le Conseil municipal, les membres de la Commission de l'Hospice, les fonctionnaires, tous les médecins d'Epernay, les notabilités de la ville et de la région, les représentants de la presse, etc., invités à la céré-

monie, donnaient à cette inauguration un éclat exceptionnel.

Après que les prélats eurent bénit la chapelle à l'extérieur et à l'intérieur, les invités de M. et Mme Auban-Moët sont entrés, munis de cartes personnelles, au nombre de cinq cent cinquante, parmi lesquels des vieillards de l'hospice qu'on voulut réconforter en ce grand jour.

Alors commença une messe qui fut un véritable régal artistique : M. et Mme Auguez, Mlle Héglon, tous trois de l'Opéra, M. Boussagol, harpiste distingué, M. Loeb, violoncelliste, M. Dallier, organiste de Saint-Eustache de Paris, M. Pons, organiste de Nice, etc., tous ces artistes renommés ont su ravir l'auditoire. L'excellente harmonie Chandon et Cie, groupée sur un kiosque élégant, à droite du porche, avait, dès l'arrivée, mêlé ses suaves accords au carillon agréable des cloches, qui fêtaient ce beau jour, et elle a ouvert la cérémonie par la *Marche de Jeanne d'Arc*, de Gounod, admirablement exécutée. L'effet en fut saisissant.

Deux discours de circonstance, fort touchants, ont été prononcés, pendant la cérémonie, par l'évêque de Châlons, Mgr Sourrieu, et par l'archevêque de Reims, Mgr Langénieux, qui ont exalté, l'un et l'autre, la charité et la bienfaisance si bien personnifiées par M. et Mme Auban-Moët.

En quittant la chapelle, les principaux invités, au nombre de deux cent cinquante, parmi lesquels les membres de la famille, les hauts dignitaires, le Conseil municipal, la Commission de l'Hospice, les notabilités de la Ville, etc., se sont rendus, sur invitations individuelles, à un déjeuner servi chez M. Auban-Moët, sous une élégante tente de la maison Bellois, de Paris, installée, dans le splendide jardin de son hôtel, rue

Jean-Moët, où tout était merveilleusement disposé pour recevoir les nombreux convives. Tous y furent fort à l'aise, encouragés par l'exquise urbanité de M. et Mme Auban-Moët.

Au dessert, M. Fleuricourt, Maire de la Ville, dans une vibrante improvisation, s'est fait l'interprète de la population tout entière, en remerciant chaleureusement M. et Mme Auban-Moët, pour leur don royal, venant s'ajouter aux deux crèches dues à leurs libéralités, et dont profitent si heureusement les enfants des classes laborieuses. Puis, offrant aux généreux donateurs l'expression de la gratitude des habitants et des respects de tous, il a donné l'assurance que le nouvel hospice serait occupé au mois de novembre prochain, et il a levé son verre *aux Bienfaiteurs de la Ville d'Epernay.*

Des vivats et des applaudissements prolongés ont accueilli ces paroles, qui étaient la vivante expression des sentiments de tous.

M. le docteur Verron, chirurgien en chef de l'Hospice, a prononcé un discours fort élogieux pour les généreux donateurs, et dans lequel il a parlé en termes élevés de la *vocation du médecin* et de son rôle dans l'établissement portant le beau nom d'*Hôtel-Dieu*. Ce remarquable discours n'eut pas été déplacé dans la bouche des Eminences présentes.

Viennent ensuite les allocutions de l'évêque de Châlons, Mgr Sourrieu, et du cardinal-archevêque de Tours, Mgr Meignan, qui adressent aussi leur tribut d'hommages et d'admiration aux grands bienfaiteurs.

M. Auban-Moët s'est alors levé, et, en termes aussi gracieux qu'émus, il a remercié tous ses collaborateurs dans l'œuvre qu'il a entreprise : le Maire, le Conseil municipal, la Commission administrative, les architectes

et tous les habitants d'Epernay, qui l'aident à faire, le plus possible, le bien qu'il désire réaliser.

M. et Mme Auban-Moët ont été unanimement acclamés.

Enfin, ce fut le tour du cardinal-archevêque de Reims qui, dans une aimable et spirituelle allocution, à l'adresse d'un groupe d'enfants présents à ce banquet de famille, leur a dit qu'ils venaient de recevoir, en ce grand jour du 25 septembre 1893, une belle *leçon de choses*, dont ils voudront profiter, en imitant les généreux bienfaiteurs que chacun fêtait avec tant de joie.

Après le déjeuner, les invités se pressaient dans les somptueux salons de leurs hôtes qui, pleins de grâce et d'amabilité, eurent un mot charmant pour chacun. M. Auban-Moët, dominant l'assemblée de presque toute la tête (sa taille approche de deux mètres), était radieux et imposant avec sa belle barbe, déjà blanche à soixante-deux ans. Sa toute gracieuse épouse, jeune encore, mais noble et digne, était dans son élément.

Et comme la Ville était en liesse, M. Auban a voulu qu'un grand feu d'artifice soit tiré, le soir, en haut de la rue du Commerce, sur la crayère, près de la rue Godart-Roger. La pièce principale représentait la Chapelle qu'on venait d'inaugurer, et dont l'aspect flamboyant a été salué par des vivats et des applaudissements à l'adresse de M. et Mme Auban-Moët, qui étaient présents. Un bal public, sur le Jard illuminé, s'est prolongé une partie de la nuit et a clôturé ces belles fêtes.

CHAPITRE LXII

1893-1894

La France et la Russie. — L'Escadre russe en France. — Fêtes splendides. — Mort de Mac-Mahon, de Gounod, etc. — Musée Théogène Lefèvre. — Améliorations collégiales et scolaires. — Don à l'Hospice. — Construction de l'Hôpital-Hospice : son occupation ; son inauguration solennelle.

Pendant qu'Epernay fêtait ses bienfaiteurs d'une manière si touchante, la France entière se préparait, elle aussi, à de grandes fêtes en l'honneur d'une nation amie, d'une alliée, que le Gouvernement libéral et sage de M. Carnot avait attirée vers nous : la Russie annonçait son intention d'envoyer une escadre à Toulon, sous le commandement de l'amiral Avellan, qui se rendrait ensuite à Paris, avec une partie de ses officiers et marins.

A cette nouvelle, une explosion de joie patriotique se manifeste d'un bout à l'autre de la France. Tous les partis se signalent par un enthousiasme non équivoque en faveur de l'heureux rapprochement de deux grands peuples. La France républicaine n'est plus isolée : le plus grand empire du monde lui tend la main, unit sa puissance à la sienne et, sans forfanterie, simplement, les forces des deux pays, aussi bien de terre que de mer, peuvent contrebalancer toutes les autres alliances connues. C'est la paix assurée pour l'avenir. Voilà pourquoi tout le monde est d'accord en cette heureuse circonstance. Epernay consacre mille francs pour pavoi-

sements et illuminations, le 13 octobre 1893, jour de l'arrivée à Toulon de l'escadre amie : ce jour-là est une vraie fête nationale et chacun fait preuve d'un sincère patriotisme. Ceux mêmes, et ils deviennent de plus en plus rares, qui craignent encore de pavoiser le jour de la Fête Nationale, le 14 Juillet, se font un devoir de le faire le 13 octobre : on ne voit partout que drapeaux français et russes. Le soir, concert sur le kiosque du Jard ; l'*Hymne Russe* et la *Marseillaise* sont salués de vivats enthousiastes. La foule se porte en masse rue du Commerce où se trouve le *clou* de la soirée : la grande orangerie de la maison Chandon, située au fond des jardins, faisant face à la rue, est surmontée d'un vaisseau russe à trois mâts et vergues fort élevés dont la silhouette lumineuse se détache sur le ciel bleu, alors que la coque semble reposer sur une mer doucement agitée. Toute la façade de cette orangerie et toutes les parties du vaisseau et ses agrès sont embrasés par dix à douze mille verres qui forment un ensemble merveilleux.

C'est un spectacle inoubliable que toute la population d'Epernay et des environs a voulu voir. Aussi, la belle rue du Commerce, malgré sa grande largeur, est-elle trop étroite pour contenir la foule immense qui s'y entasse pendant plusieurs heures, à tel point que beaucoup ne peuvent contempler ce beau spectacle.

A Toulon, à Paris, où les marins russes arrivent le 17 octobre, ce ne sont qu'ovations et fêtes grandioses, ainsi qu'à Lyon et à Marseille où ils se rendent en quittant Paris le 25 octobre. Ils regagnent Toulon où M. Carnot, Président de la République, va les rejoindre le vendredi 27, au milieu d'ovations continuelles à l'adresse des deux gouvernements. Après avoir assisté au lancement du cuirassé *Le Jauréguiberry* et aux dernières fêtes, le

Président a pris congé de l'escadre russe qui est partie pour Ajaccio.

Nos grandes maisons de commerce avaient tenu à honneur d'envoyer du champagne pour les divers banquets offerts à la marine et à l'escadre russe.

Cette visite de l'escadre russe, ces fêtes grandioses données partout en son honneur, les télégrammes échangés entre M. Carnot et l'Empereur de Russie, cette sympathie extraordinaire manifestée entre les deux grands peuples, sont un des faits les plus mémorables depuis l'*année terrible* : c'est un événement européen de grande portée.

A cette occasion, les Ministères ont chômé pendant deux jours ; les administrations publiques, les établissements d'instruction, etc., ont eu des congés. Par contre, un grand deuil est venu frapper la France le jour même de l'arrivée des Russes à Paris : Mac-Mahon, ancien Président de la République, s'éteignait doucement, dans sa quatre-vingt-sixième année, le mardi matin 17, et ses funérailles nationales ont eu lieu le dimanche 22, au milieu d'un concours immense de hauts personnages et de populations accourues de toute la France et même de l'étranger. L'amiral Avellan, ses officiers et les marins russes avaient tenu à y assister, et l'on dut modifier le programme des fêtes à ce sujet : Versailles, qui s'était préparé à recevoir grandement les marins russes, dut se contenter d'un détachement de leurs officiers.

Le jour même du décès de Mac-Mahon, l'illustre Gounod mourait également. Trois jours auparavant, c'était le tour d'un Marnais de grande valeur, M. Margaine, sénateur, président du Conseil général de la Marne, qui décédait à Paris à l'âge de soixante-quatre ans. Ses funérailles, très imposantes, eurent lieu à

Sainte-Ménehould, dont il avait été longtemps maire.

Cette année 1893 est féconde en faits importants et, si je ne craignais d'être trop long, j'en citerais encore beaucoup. Le Musée de la Ville, annexé à la Bibliothèque, était à l'état embryonnaire, et personne ne s'en occupait. Un habitant de Vertus, M. Théogène Lefèvre, amateur passionné d'antiquités, qui avait réuni un nombre respectable d'objets, offre sa collection à la Ville d'Epernay. Quatre délégués sont envoyés à Vertus pour l'examiner et rédigent des rapports qui en constatent tout l'intérêt. Dans sa séance du 5 décembre, le Conseil déclare accepter avec reconnaissance la donation de la collection Lefèvre, et vote une somme de quatre mille francs, pour l'établissement des meubles et vitrines destinés à recevoir les nombreux objets qu'elle renferme. De chaleureux remerciements sont adressés au généreux donateur. Et successivement, la collection Lefèvre vient prendre place dans les salles qui lui sont réservées. Mais, ce n'est qu'en 1897, le dimanche 12 septembre, jour de la fête d'Epernay, qu'a lieu l'inauguration officielle du Musée, et la réception de M. Théogène Lefèvre, vieillard octogénaire, par la Municipalité et le Comité d'inspection de la Bibliothèque, qui sont heureux de fêter le vénérable donateur.

La construction, à l'école des garçons de la rue du Haut-Pavé, d'un gymnase et d'une salle de dessin, est décidée le 30 octobre, et 17,800 francs sont votés à cet effet. Une autre somme de 25,000 francs est aussi votée pour construction d'une salle de dessin au Collège de garçons. La réduction de 100 francs à 70 francs par an, pour la rétribution collégiale de la classe enfantine, est décidée le 12 décembre 1893.

La Société des eaux avait, jusqu'alors, son réservoir établi rue Croix-de-Bussy. Elle en a fait construire un

autre beaucoup plus important, lieudit « Les Pavements », qu'elle est autorisée à échanger contre l'ancien dit : « Réservoir Godart », sous la condition expresse que le prix de vente de ce dernier sera employé à l'accroissement et au perfectionnement, par cette Société, de son système général hydraulique.

L'Avenue Paul-Bert, portée à seize mètres de largeur, a besoin d'être complètement appropriée et plantée de deux rangées d'arbres. Le devis porte la dépense totale à 44,201 francs, qui sont votés et feront partie d'un prochain emprunt.

M. Bourre-Godart, président honoraire du Tribunal civil d'Epernay, étant décédé, sa digne veuve a versé une somme de 6,000 francs à l'hospice, en mémoire du regretté défunt.

J'ai raconté, précédemment, l'inauguration par les soins de M. et Mme Auban-Moët, de la chapelle de l'Hôpital-Hospice qu'ils ont fondé. C'est maintenant l'Hospice même qu'il y a lieu d'inaugurer et c'est la Ville qui doit se charger de ce soin. Mais, avant d'en parler, il est nécessaire que je fasse connaître les phases par lesquelles a passé la construction de cet Hôpital-Hospice, que j'ai laissée en 1890, après l'adjudication des travaux.

Pendant que les entrepreneurs se mettaient à l'œuvre, une importante question se discutait : quels moyens allait-on employer pour l'évacuation des eaux usées et matières de l'Hospice ? Plusieurs projets furent mis en avant et c'est par un *champ d'épandage* que commencèrent les discussions. Où installerait-on ce champ, ou plutôt cet espace considérable qui devait recevoir toutes les eaux sales, les déjections de toutes sortes qui proviendront de l'établissement ?

Le problème était d'autant plus difficile à résoudre

que les environs de l'Hospice sont très accidentés : ce ne sont que côtes et vallons dont l'altitude varie presque à chaque pas. Au Nord, tout proche en montant, se trouvent déjà des maisons. Au-dessous, à l'Ouest, la surface est insuffisante, puisque la vallée du Cubry est à cent et quelques mètres de là. Au Sud, c'est le fond des Quatre-Maisons, qui se trouve entre l'Hospice et la caserne de cavalerie en préparation : la distance est à peu près la même que jusqu'à la vallée du Cubry ; il ne faut donc pas y songer davantage. Enfin, au levant, ce sont les coteaux et les pentes qui mènent au Bernon : on y trouve des surfaces assez développées pour recevoir toutes les eaux sales et déjections ; mais, comment les y envoyer ? Une pompe aspirante et foulante, très puissante, mue à la vapeur, serait indispensable et devrait sans cesse fonctionner. Quel travail, quel mécanisme et quelles dépenses résulteraient d'une telle installation ! Et d'ailleurs, le sol sur lequel on enverrait toutes les matières, aurait-il la profondeur, la perméabilité voulues, pour les absorber et les amener à une nitrification assez complète pour éviter tout danger ? La nappe d'eau souterraine en serait-elle affectée ? Et ce champ d'épandage lui-même, ne serait-il pas dangereux pour ceux qui le cultiveraient, et même pour les personnes qui consommeraient les légumes qui y croîtraient ? Des infiltrations descendantes ne pourront-elles pas se produire et ramener des liquides pernicieux pour le personnel, vers l'établissement ?

Toutes ces questions étaient redoutables, et plus faciles à poser qu'à résoudre. On les soumit à l'examen des hommes les plus compétents dans la matière, ainsi que le projet complet de l'Hôpital-Hospice. M. Brouardel, président du Comité consultatif d'hygiène de France, doyen de la Faculté de médecine de Paris, de

concert avec les plus éminents spécialistes de Paris, formés en Commission, sous sa présidence, ont dressé un rapport très savant sur l'ensemble du projet ; mais la question d'évacuation des eaux-vannes se prolongeait sans solution. En juin 1893, on avait examiné tous les systèmes : fosses fixes, fosses mobiles, champ d'épuration au pied du Bernon, ou près du moulin des Forges, ou bien sur la route de Cumières, par un égout spécial ou par l'égout central, commençant à la place des Archers. Ces derniers projets avaient le grave inconvénient de conduire les matières jusqu'à l'extrémité Nord de la ville, après l'avoir traversée d'un bout à l'autre. Par contre, c'était le point de départ du *tout à l'égout* pour la Ville et, tout d'abord, pour la plupart des établissements communaux. On discuta longtemps aussi sur le moyen d'épurer les matières, et à l'hôpital et à la caserne de cavalerie en construction.

Finalement, le 27 avril 1894, le Conseil accepte les conclusions d'un rapport de l'ingénieur Portevin, portant que les eaux usées de l'hôpital seront épurées avant leur sortie et envoyées dans l'égout collecteur de la Ville, place des Archers, par une autre égout qui va être construit à cet effet, et pour lequel 66,000 francs sont votés, dont 20,000 francs à la charge de l'Etat pour les eaux usées de la caserne de cavalerie, à l'exclusion des matières des fosses d'aisances. Les travaux commencent aussitôt l'approbation qu'on obtient facilement dans le cours de l'été 1894.

Les travaux de l'Hospice avaient marché rondement pendant ce temps, sous la direction de M. Tollet, l'auteur des plans approuvés. Mais, fatigué et malade, il avait été obligé de donner sa démission en 1892. M. Rochet, architecte du Gouvernement et de l'Assistance publique à Paris, le remplaça, et put donner une activité nou-

velle dans les chantiers, sous la surveillance de M. Girault, architecte, de telle sorte que, sur la fin de 1893, le nouvel Hôpital-Hospice était en état d'être inauguré. Le jeudi 7 décembre, les locaux étaient prêts et le déménagement des pensionnaires et des malades de l'ancien Hospice eut lieu, et ils s'installèrent dans le splendide Hôpital Auban-Moët, où le mobilier avait été placé quelques jours auparavant.

La date de l'inauguration fut fixée au jeudi 21 décembre. Une délégation s'était rendue à Paris pour y inviter M. Ch. Dupuy, président du Conseil, Ministre de l'Intérieur. Ne pouvant y venir à cette époque de l'année, le Ministre se fit remplacer par M. le docteur Napias, inspecteur général de l'Assistance publique. Cette inauguration fut encore un jour de fête pour la Ville. Dès la veille, les sparnaciens avaient pavoisé et les drapeaux flottaient dans toutes les rues quand la retraite aux flambeaux par les sociétés de musique, les soldats de la garnison, les sapeurs-pompiers, les gymnastes, etc., les parcoururent suivis de la foule. Un grand nombre de maisons de commerce donnèrent congé à leur personnel et chacun put, le 21, se livrer à la joie malgré la pluie qui tombait.

La cérémonie commence à dix heures. M. Fleuricourt, Maire ; M. Vallé, député ; M. le Préfet de la Marne, M. le Sous-Préfet d'Epernay, M. Poiffaut, Sous-Préfet de Reims, et M. le Maire de cette ville, la Commission administrative de l'Hospice, etc., reçoivent à la gare M. le docteur Napias, délégué du Ministre, et traversent la ville qui présente un aspect des plus animés : ce ne sont que voitures de maître et populations qui se pressent d'arriver au bel établissement. Quand les autorités franchissent la grille, la Musique municipal joue la *Marseillaise*. A l'arrivée de M. et Mme

Auban-Moët, dans un magnifique landau, ils sont salués de vives acclamations au son de la *Brabançonne*, chant national de la Belgique.

Les nombreux invités sont reçus dans le pavillon des vieillards (femmes), où la décoration est somptueuse et le coup-d'œil admirable : ce ne sont que massifs et fleurs rares. Partout c'est splendide. Le grand escalier est merveilleux avec ses beaux tapis, ses feuillages et ses fleurs. Le décor de l'immense salle où la cérémonie a lieu, est imposant avec ses nombreux drapeaux et ses belles tapisseries. On marche de merveille en merveille dans ces salles destinées à abriter la misère. Lorsque M. et Mme Auban-Moët font leur entrée, avec les autorités, dans le salon où plus de trois cents personnes, notables, fonctionnaires et invités se trouvent, on les acclame de nouveau, et une magnifique gerbe de fleurs est remise à Mme Auban-Moët.

Aussitôt, M. Fleuricourt, Maire de la Ville, adresse un magnifique discours de bienvenue à M. le docteur Napias, qui répond par quelques paroles gracieuses.

Les Autorités et le nombreux cortège commencent aussitôt la visite des divers pavillons et services, dont la disposition savante, l'organisation irréprochable, les perfectionnements infinis font l'objet de l'étonnement et de l'admiration de tous les illustres visiteurs et des invités. C'est un concert d'éloges à l'adresse des généreux donateurs et de tous ceux qui ont concouru à une œuvre si parfaite.

Cette captivante visite terminée, le cortège, revenu au salon et à l'immense salle où la Municipalité a fait préparer un banquet exquis pour les nombreux invités, au milieu des pavoisements de drapeaux francais et belges, de plantes rares et de fleurs à rappeler le printemps. M. le Maire de la Ville a prononcé un second

discours fort éloquent, qu'il a terminé en ces termes, s'adressant aux généreux donateurs :

« Grâces donc vous soient rendues, Madame et Monsieur ! Et je ne suis ici que le bien faible interprète de l'élan enthousiaste de la population toute entière, en vous disant, pour tous, merci pour tant de bienfaits !

« Permettez-moi, Madame, pour en perpétuer le souvenir, de vous offrir, au nom de la Ville d'Epernay, ce modeste bijou, qui ne saurait avoir pour nous d'autre prix que le sentiment unanime de respectueuse gratitude qui en a inspiré le choix !

« Nous avons tenu aussi, Monsieur, à vous remettre en ce jour solennel, un objet qui put vous rappeler toujours que vos concitoyens ne sont pas des ingrats, et que les Sparnaciens ont un cœur qui sait et qui saura à jamais se souvenir ! Et nous vous prions, à l'unisson, de vouloir bien accepter cet exemplaire *unique*, d'une médaille qui porte en relief l'image des fleurs symboliques de la Charité et de la Reconnaissance !

« Si les pauvres et les malades vous bénissent, Madame et Monsieur, tous dans la Cité s'écrient aujourd'hui et toujours :

« Vivent Monsieur et Madame Auban-Moët ! »

Ces éloquentes paroles, qui exprimaient si bien les sentiments de toute l'assistance et de la population, furent couvertes de bravos et d'applaudissements.

M. Auban-Moët a remercié en ces termes aussi simples que touchants :

« Messieurs,

« L'objet est précieux par lui-même et, je le croix, bien *unique*. Il sera, de génération en génération, pieusement conservé dans notre famille, mais, permettez-

moi de vous le dire, ce que je considère comme mille fois plus précieux et plus rare encore, c'est le droit que vous me donnez de mettre au bras de ma femme la plus noble parure qui se puisse imaginer : les armes d'Epernay et ces simples mots : « *A une de ses enfants, la Ville reconnaissante.* »

« Ces mots, je les retrouve sur la splendide médaille que vous voulez bien m'offrir, et je les relis souvent encore sur le livre d'or de 1890. C'est donc bien là l'expression persistante de vos sentiments et de ceux de la population d'Epernay.

« Pour moi, j'estime que la reconnaissance de ses concitoyens est la plus haute des récompenses terrestres, et elle nous vient sans que nous l'ayons précisément cherchée : aussi son expression et son témoignage nous sont particulièrement précieux.

« Donc, je vous remercie, Messieurs, et je me permettrai de vous féliciter d'avoir si bien trouvé les moyens d'acquitter dignement, et d'une manière exquise, une dette de cœur de la Ville d'Epernay. »

Et, aussitôt les bravos terminés, M. le docteur Napias a décerné, au nom du Ministre de l'Intérieur, une médaille d'argent à la Sœur supérieure de l'Hôpital et une autre au docteur Couillaud, le sympathique médecin en chef. Puis le banquet commença plein d'entrain et d'appétit. Au dessert, des discours sont prononcés. C'est d'abord M. le docteur Napias qui débute en déclarant que, la première pensée, dans une cérémonie comme celle-là, doit aller au chef de l'Etat, et il propose de boire à M. Carnot, Président de la République. Les salves d'applaudissements lui prouvent que l'unanimité des convives est avec lui, et il continue, dans une brillante improvisation, à faire l'éloge du

nouvel Hôpital, *un des plus beaux monuments d'assistance publique qu'on rencontre, non-seulement en France, mais en Europe.* Il fait ensuite l'éloge de M. et Mme Auban-Moët, dont il loue la générosité et la grande fortune qui leur permettent de faire tant de bien. Orateur entraînant, M. Napias exalte la Champagne qui, dès le IVe siècle, eut l'honneur de fonder une des premières maisons hospitalières, et il finit en portant un toast à M. et Mme Auban-Moët.

De longs bravos et des vivats enthousiastes se répercutent pendant plus d'une minute dans l'immense salle du festin. Puis, c'est le Maire de la Ville, qui porte un toast à M. le docteur Napias, à M. le Préfet, à M. Vallé, député, aux autorités de la Ville et du département, et enfin, à M. et Mme Auban-Moët, dont il exalte, lui aussi, la bienfaisance.

C'est alors le tour de M. le Préfet de la Marne, qui finit son toast élogieux en donnant lecture d'une dépêche annonçant que M. Fleuricourt, Maire de la Ville, sera compris dans la prochaine promotion de la Légion d'honneur. M. J. Dubreuil, directeur du journal *La Vérité*, et M. Giraud, architecte, sont nommés officiers d'Académie, et M. Dubrulle, professeur au Collège, chevalier du Mérite agricole. Les applaudissements sont à peine terminés qu'un conseiller municipal, M. Lacombe, lit une poésie de sa composition à la louange de M. et Mme Auban. M. Vallé, puis M. le docteur Couillaud continuent la série des toasts et recueillent les mêmes applaudissements parce que tous exaltent la bienfaisance en termes qui vont droit au cœur.

Cette mémorable journée du 21 décembre 1893, est l'une des plus belles qu'Epernay ait jamais vues. Elle a profondément touché M. et Mme Auban-Moët, qui se sont convaincus des sentiments réels des Sparnaciens

à leur égard. C'est la plus haute satisfaction qu'ils puissent désirer de la part de la population. La journée s'est terminée par des réjouissances publiques, des représentations gratuites au Théâtre et à la Salle des Fêtes, des bals aussi gratuits, etc. Les frais de cette inauguration ont été de 16,990 francs.

Je ne quitterai pas la question de l'Hôpital-Hospice sans donner la description du superbe établissement dû à la munificence de M. et Mme Auban-Moët :

A l'extrémité de la ville, vers le Sud-Est, sur un terrain fort accidenté, et au milieu d'un paysage aux horizons enchanteurs, s'élève l'Hôpital-Hospice Auban-Moët. Il occupe une surface de 58,000 mètres carrés. Les bâtiments couvrent une superficie de 6,900 mètres environ, et doivent abriter trois cent vingt-cinq hospitalisés, non compris les militaires. Ils sont répartis sur tout l'ensemble du terrain et forment une sorte de coquette bourgade entourée de routes et comme fortifiée par le mur d'enceinte.

Non loin de la façade, s'élève, admirable de style et d'exécution, la chapelle monumentale dont la flèche du clocher lance bien haut, dans le ciel, les sons harmonieux de la bienfaisance et de l'humanité. Un peu en avant, et à douze mètres en arrière du mur de clôture, et disposés symétriquement par rapport à la chapelle, il existe deux pavillons d'habitation, l'un à gauche servant à la consultation et à l'économat, l'autre à droite, celui de l'administration. Si, pour plus de compréhension, nous détaillons d'une façon générale les pavillons, nous les trouvons disposés tout à fait en arrière de jardins anglais. Et d'abord, sur une même ligne perpendiculaire à la chapelle, se trouvent la communauté, les services généraux, la buanderie, l'étuve à désinfection et le séchoir à air libre. Sur la gauche, et fort distants

les uns des autres, sont les services de chirurgie, de médecine, le pavillon des contagieux et enfin la morgue, isolée tout à l'extrémité Est, en haut. L'hôpital proprement dit, occupe donc la partie gauche. A droite, parallèlement et avec la même symétrie, se trouve l'Hospice même, maison de retraite, composée de pavillons spéciaux aux vieillards, femmes et hommes, puis un pavillon de pensionnaires, un bâtiment de ferme, un dispensaire, une maternité. Plus à l'Est est venu s'ajouter le bel hôpital militaire.

Revenons aux pavillons d'entrée, et, si vous le voulez bien, suivons pas à pas la belle distribution des services; nous y trouvons, à gauche, la loge du concierge, les salles de consultations, l'économat et le logement pour un interne. Le pavillon correspondant, à droite, comporte le service de l'administration, la grande salle des délibérations et le logement de l'aumônier. Si, de là nous passons à la communauté, où se trouve centralisé tout le service hospitalier, nous y remarquons la grande lingerie de réserve, et le poste central des téléphones. Aux services généraux se trouvent rattachés, par des galeries couvertes et fermées, les cinq plus importants pavillons, savoir : à gauche les services de chirurgie et de médecine, à droite les pavillons des vieillards, femmes et hommes, et en face celui de la communauté.

Assuré par deux fourneaux accouplés, le service de l'Hôpital-Hospice est complété par tous les appareils, accessoires, rôtisserie-étuve, four à patisserie, et par des salles spéciales pour laverie, panneterie, boucherie, réserve, etc., etc. Sous la cour couverte de ce bâtiment, de vastes caves renferment les provisions de la grande ruche dont je vous entretiens. Ce bâtiment comporte la pharmacie centrale avec son laboratoire.

La buanderie, véritable merveille de mécanisme, par

sa chaudière de la force de douze chevaux vapeur, son moteur, sa lessiveuse et essoreuse à vapeur, son séchoir à air chaud, peut répondre à des besoins journaliers bien supérieurs à ceux prévus. Là sera placée une machine à fabriquer la glace. Une même chaudière alimente, par un conduit spécial, l'étuve à désinfection, dernier mot du genre, et le bâtiment qui renferme celle-ci contient, en outre, une cuve à désinfection chimique, et un sas de circulation avec lavabo douche. Immédiatement derrière, un champ d'étendage à air libre, et un autre à couvert, complètent le service de la buanderie. Dans ce bâtiment de buanderie, existe le service des bains pour les vieillards, bains spéciaux et ordinaires, douches de toutes combinaisons, et un bac pédiluve à eau courante. Dans chacune des ailes de la ferme sont disposés, à gauche, les cellules des fous, et à droite la laiterie ; au centre, l'écurie, la vacherie, le poulailler et la remise à voitures, etc. Derrière est un appentis à usage de porcherie et de volière ; il y a aussi un clapier.

Voyons maintenant le service général des pavillons de malades et d'hospitalisés. Le bâtiment de chirurgie avec son laboratoire, ses salles d'opérations, d'appareils de blessés, et enfin, son service sanitaire complet, indique que, dans ses moindres détails, il porte en lui tout ce que la science a mis au service de l'humanité. Au rez-de-chaussée, il a été aménagé deux infirmeries pour enfants. Le principe adopté de l'air partout, dessous comme dessus, montre bien clairement, que les règles les plus recommandées de l'hygiène ont été observées.

Bâti suivant les mêmes données, mais de proportions plus vastes, puisqu'il n'y a pas de salles spéciales, le pavillon de médecine peut s'offrir comme le type de

l'installation moderne. Ces deux bâtiments sont chauffés par une double circulation d'eau chaude. Si de là nous passons aux contagieux, où le service mixte comprend office et bains communs, nous y remarquons que les salles sont absolument indépendantes les unes des autres, et que les trois plus terribles de nos maladies contagieuses peuvent en double s'y soigner simultanément. De la morgue, je ne dirai rien, car les dispositions de ce lugubre monument n'ont rien de bien attrayant. Laissons là ce côté de la misère, et revenons à l'Hospice proprement dit.

Les deux pavillons pour femmes et pour hommes, absolument semblables quant à la distribution, renferment au rez-de-chaussée de vastes préaux, lavabos, salles à manger où, par les froids, les vieillards peuvent circuler à l'aise. Un coin de chacun d'eux est réservé à l'infirmerie des vieux. Aux étages, des salles isolées sont accouplées à de vastes dortoirs de vingt-deux lits chacun.

Le pavillon à loyer, avec son promenoir extérieur et ses chambres avec entrée, alcôve, cabinet de toilette, assurera des jours paisibles à ceux que la fortune ne met pas complètement à l'abri de la misère. Ces bâtiments sont chauffés à l'air chaud. Un dispensaire, dont je ne dirai rien, est convenablement installé dans son isolement.

C'est par la maternité que je terminerai, parce que là, principalement, rien n'a été omis pour que tous les soins désirables, dans toute la large acception du mot, puissent être donnés aux malades.

De beaux jardins, des rondelles, plates-bandes, où les fleurs et arbustes abondent, entourent les pavillons où l'on arrive par de magnifiques allées dignes des parcs les mieux tenus. Il y a aussi un vaste jardin potager

dont les produits servent à nourrir les nombreux habitants de l'établissement. Les services sanitaires de l'Hôpital-Hospice ont reçu, en grand, l'application raisonnée du système dit « tout à l'égout », complété par de nombreux réservoirs à chasses automatiques, assurant mathématiquement l'écoulement des eaux usées, et aussi la plus grande propreté des canalisations dans tout leur parcours. Le service d'incendie extérieur et intérieur est fait par plus de trente bouches spéciales et quatorze bornes-fontaines.

Enfin, grâce à une puissante organisation mécanique, desservie par près de trente-cinq kilomètres de canalisations souterraines et aériennes, grâce aussi au téléphone, les services sont simplifiés malgré leur grande étendue, et la bonne volonté aidant, l'œuvre grandiose que je viens d'esquisser, est une vraie gloire pour Epernay, et a aussi, déjà, une place d'honneur dans notre vieille et hospitalière terre française. Et de ce splendide établissement s'élèvera toujours, dans le cours des siècles, l'hymne de reconnaissance et de gratitude des malheureux, que M. et Mme Auban-Moët ont eu tant à cœur de soulager.

CHAPITRE LXIII

1893-1894

Un attentat à la Chambre. — Dons et legs. — Seconde paroisse. — Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul. — Pose de la première pierre. — Donation de MM. Chandon. — Abords de la nouvelle Eglise. — Elections sénatoriales. Travaux divers. — Emprunts. — Assassinat du Président de la République. — M. Casimir Perier élu Président.— Place Carnot.— Exposition horticole et viticole. — Sous-Préfet, etc.

Un attentat qui pouvait avoir de graves conséquences,

a été commis à la Chambre des députés, le 9 décembre 1893 : un anarchiste a lancé une bombe à la dynamite qui, fort heureusement, n'a occasionné aucun mal. A cette occasion, le Conseil, qui terminait sa session légale le 11 décembre, a envoyé au président de la Chambre, M. Ch. Dupuy, une adresse flétrissant le criminel auteur de cet acte odieux et félicitant la Chambre d'en être sortie indemne.

C'est encore en 1893, qu'une loi du 17 juillet, organisa partout l'assistance médicale gratuite. Le 15 juin de la même année, fut autorisée l'acceptation d'un legs de 2,000 francs, fait par M. Térence-Bruyant, ancien Maire de Baye, en faveur du Bureau de Bienfaisance de cette commune. Le 2 novembre suivant, M. Paul Chandon donnait 924 francs de rente trois pour cent au Bureau de Bienfaisance pour loyers aux indigents.

Jusqu'alors, Epernay n'avait qu'une seule paroisse et une seule église, bien que sa population atteignît plus de 18,000 habitants. M. Paul Chandon voulut mettre un terme à cette situation et conçut d'abord le projet d'établir une seconde Eglise qui pût embellir la Ville et satisfaire aux besoins spirituels de ses concitoyens. De concert avec deux de ses fils, MM. Gaston et Jean Chandon, il acheta des terrains, nature de prés, dans la vallée du Cubry, sur la rue de Magenta, à l'Est de la caserne des chasseurs, et demanda l'autorisation d'y faire édifier, avec le concours de ses fils, une Eglise qui servirait pour une deuxième paroisse. Les donateurs se chargeaient d'entretenir cette église à perpétuité et de la meubler jusqu'à ce que ses revenus lui suffisent, de telle sorte que la Ville n'ait jamais à faire aucune dépense à ce sujet, ni dans le présent ni dans l'avenir, même pour le logement et le traitement du desservant. Après un examen sérieux de la demande, le Conseil

municipal, dans sa séance du 30 octobre 1893, y donna son adhésion, accepta la création d'une seconde paroisse, décida que les deux paroisses seraient délimitées par l'axe des rues des Archers et du Pont-Neuf, et vota de chaleureux remerciements à MM. Chandon père et fils. Par un décret du 13 août 1894, M. le Président de la République a autorisé l'érection de cette chapelle ou église d'une nouvelle paroisse, avec fabrique indépendante, dont le desservant ne recevra aucun traitement ni indemnité de l'Etat. Le même décret autorise la Ville à accepter la donation faite par MM. Chandon, du terrain destiné à la construction de l'Eglise, qui aura pour patrons Saint-Pierre et Saint-Paul.

Un beau presbytère y est d'abord élevé au levant, et ce bâtiment est déjà couvert en septembre 1894, par les soins des généreux donateurs.

Les plans et devis de l'Eglise, présentés par le Conseil de fabrique, récemment nommé, portaient la dépense à 450,000 francs. Le 21 décembre 1894, ces plans et devis furent l'objet d'un avis favorable du Conseil municipal, qui renouvela ses remerciments à MM. Chandon; ceux-ci, se disposent aussitôt à mettre en état le pré sur lequel ils vont élever la nouvelle Eglise. Mais, ce n'est pas chose facile, car l'eau est à une faible distance du sol, et, pour asseoir solidement les fondations, il faut creuser profondément, percer soixante-douze puits, de sept mètres de profondeur, puis employer de nombreuses équipes d'ouvriers à l'épuisement de l'eau par des machines aspirantes, et y enfouir de grandes quantités de béton. Les substructions auront coûté plus de 100,000 francs jusqu'à fleur de terre. Cependant, l'activité devient telle sur les chantiers que, dès le dimanche 12 mai 1895, les fondations sont sorties de terre et qu'on peut procéder à la pose de

la première pierre de l'édifice. Malheureusement, M. Paul Chandon, souffrant depuis longtemps déjà, est trop malade pour assister à cette belle cérémonie.

La pierre bénite est celle à gauche, en entrant dans la nef de l'édifice, et voici la teneur du procès-verbal dressé sur deux feuilles de parchemin et déposé dans un rectangle creusé dans la pierre :

« L'an de grâce 1895, le douzième jour du mois de mai, sous le Pontificat de S. S. Léon XIII, Pape, M. Félix Faure étant Président de la République française, S. Em. le cardinal B.-M. Langénieux, archevêque de Reims ;

« La première pierre de cette Eglise, élevée à la gloire de Dieu, sous le vocable des S. S. apôtres Pierre et Paul, a été solennellement bénite et posée par S. Gr. Mgr M.-A. Latty, évêque de Châlons-sur-Marne, assisté de MM. les chanoines Molard, vicaire général, Quittat, archiprêtre d'Epernay, et Chapusot, aumonier de l'Hospice Auban-Moët ;

« En présence de MM. Habert, Sous-Préfet d'Epernay, Fleuricourt, chevalier de la Légion d'honneur, Maire d'Epernay ;

« De MM. Paul Chandon de Briailles, comte romain, grand-croix de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand ; Gaston Chandon de Briailles, grand-officier du Saint-Sépulcre, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand ; Jean-Remy Chandon de Briailles, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, tous trois chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem (Malte) et fondateurs de cette Eglise ;

« Des membres des Conseils de fabrique de Notre-Dame et de ladite Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul, au milieu d'un grand concours de clergé et de fidèles. »

A côté, on a placé une boîte en métal renfermant des pièces d'or, d'argent et de billon au millésime de 1895.

Puis, dans une cavité spéciale, on a couché une bouteille de champagne à la marque « Moët et Chandon. »

A l'occasion de la création d'une seconde paroisse, le Conseil municipal, dans sa séance du 30 mai 1895, a été saisi d'une proposition aux fins d'établissement d'un second cimetière, et une commission a été chargée, séance tenante, de faire la recherche d'un terrain pouvant convenir pour ce second cimetière. Depuis trois ans, il n'en a plus été question. Mais il faut dire que le cimetière actuel, plusieurs fois agrandi, suffit largement encore à tous les besoins.

La rue de Magenta, déclarée vicinale, n'a pas dix mètres de largeur dans tout son parcours. La construction de l'Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul, dont le portail est précédé d'un parvis qui longe cette rue, exige son élargissement ; car ce quartier neuf va prendre du développement, et la circulation y deviendra active. Le 30 mai 1895, après une enquête, le Conseil fixe cette largeur à dix mètres et décide l'amélioration du tracé de cette rue, sans toutefois la redresser comme il conviendrait. Au mois de juin 1898, trois maisons coquettes s'y sont déjà élevées, sans compter le beau presbytère dont j'ai parlé et les maisons qui existent vis-à-vis la caserne.

La mort de M. le sénateur Margaine, dont j'ai dit un mot, nécessita la réunion du Collège électoral pour lui donner un successeur. Les délégués sénatoriaux furent élus le 3 décembre 1893, dans toutes les communes du département. Epernay en avait douze et trois suppléants qui, tous, furent choisis parmi les républicains. Ce sont MM. Thévenin, Fleuricourt, Luquet, Dézert, Brocot, Baudin, Petit, Champion, Mercier, Lebobe, Maupoil et Cerveaux. Les suppléants sont MM. Péchadre, Cochard et Lamidel.

Le sept janvier 1894, tous les délégués du département, réunis au Palais de Justice de Châlons, procédèrent à l'élection d'un sénateur. Cinq candidats étaient en présence : 1° M. A. Poirrier, Maire d'Esternay, vice-président du Conseil général ; 2° M. Paul Guyot, ancien député de Vitry ; 3° M. le docteur Langlet, ancien député de Reims ; 4° M. Bergère, conseiller général, maire de Sézanne, et 5° M. Ch. Gerard, conseiller général, ancien maire d'Epernay, ces deux derniers se sont présentés seulement la veille de l'élection.

Au premier tour de scrutin, sur 983 électeurs que nous étions, M. Poirrier a obtenu 483 voix ; M. P. Guyot, 173 ; M. le docteur Langlet, 166 ; M. Bergère, 80 ; et M. Ch. Gerard, 48.

Au second tour, MM. Langlet et Bergère s'étant désistés, M. Poirrier est élu par 645 voix ; M. P. Guyot obtient 289 voix et M. Ch. Gerard seulement 10 voix.

L'établissement de trottoirs dans la rue du Haut-Pavé, depuis la rue des Huguenots jusqu'à l'Hôpital, est décidée pour faciliter l'accès de l'établissement, et cinq mille francs sont affectés à la dépense.

Sur la demande des habitants de la rue Saint-Thibault, qui ont souscrit 1,000 francs, un égout y est établi, et la Ville y concourt pour 4,400 francs. La chaussée de Grandpierre, qui va de ce hameau à la rue du Moulin-Le Roy, est dotée d'un pont métallique sur le Cubry, en remplacement d'un vieux pont en bois. La dépense est de 8,500 francs. Une autre dépense de 16,000 francs, beaucoup moins justifiée, est affectée à la couverture du reste de l'égout collecteur, au Nord de la Ville, où il est enclavé dans la propriété Walbaum, près du chemin de fer.

Un emprunt de 580,000 francs est voté le 16 mars 1894, pour paiement d'anciennes dettes et des diverses

constructions ou travaux décidés précédemment. Mais, avant l'émission, il est réduit à 560,000 francs.

L'autorisation de poser gratuitement des boîtes-bornes postales en ville, système Heyman, de Paris, est accordée le 25 mai 1894.

Mme Bourre-Godart offre à la Ville une partie de son terrain en haut de la rue du Commerce, à gauche, pour l'ouverture d'une rue entre celle-ci et la rue du Port; elle fournirait en plus les bordures, et la Ville ferait le reste. Cette offre n'est pas acceptée par le motif que cette rue ne s'ouvrirait pas dans le prolongement de la rue Godart-Roger. Mme Bourre l'ouvre, en effet, mais en-deçà de celle-ci et, jusqu'à présent, elle n'a pas de nom.

L'Etat ayant pris à sa charge, à partir du 1er janvier 1894, le traitement d'un septième maître-adjoint à l'école de la rue du Haut-Pavé, la Ville crée à l'école de filles de la rue des Fusiliers, un poste de cinquième adjointe, et elle en supportera les frais jusqu'à ce que l'Etat veuille bien s'en charger; il le fait moins de deux ans après.

Le cimetière est doté d'un dépositoire, avec petite chapelle au-dessus, et 5,500 francs sont affectés au paiement de cette dépense, le 27 février 1894. Le tarif du dépôt de chaque corps est fixé à 1 franc par jour, avec un minimum de 20 francs pour toute durée inférieure à vingt jours. Une autre somme de 23,800 fr. est aussi votée le même jour, pour la reconstruction d'une partie des murs du cimetière agrandi, et par l'établissement, plus au Nord, d'une seconde grande allée longitudinale, qui permettra aux chars funèbres d'y entrer par le chemin de Cumières et d'en sortir par l'allée latérale, vis-à-vis la rue de la Côte-Legris. L'agrandissement du cimetière provenait de l'acquisi-

tion de 2,441 mètres de terrain de M. Mérendet, à 1 franc le mètre, et de la donation de 1,404 mètres carrés de M. Paul Chandon, qui s'est réservé une surface de 2,558 mètres carrés pour la sépulture de sa famille dans le surplus de sa propriété incorporée au cimetière.

Un terrain gratuit est concédé et une subvention est votée au mois de mai 1894 pour la sépulture des enfants d'Epernay, victimes des guerres coloniales.

Un événement des plus douloureux est venu jeter le deuil dans le monde, le dimanche 24 juin 1894 : M. Carnot, Président de la République, en tournée à Lyon, à l'occasion de l'Exposition, a été assassiné dans cette ville par un misérable anarchiste italien, nommé Caserio, qui l'a poignardé dans sa voiture, au moment où, après un banquet officiel à la Chambre de Commerce, le chef de l'Etat se rendait au grand Théâtre, avec les hauts dignitaires qui l'accompagnaient. Cette mort tragique de l'homme universellement estimé, que la France avait placé à sa tête, et qui dirigeait, avec tant de tact et de succès, les affaires du pays, fut l'occasion des manifestations les plus touchantes dans toutes les classes de la société. L'amour du peuple pour M. Carnot était aussi sincère que profond, et partout, cette terrible fin produisit une explosion de douleur qui ne fut pas moindre, assurément, que celle ressentie lorsque Henri IV tomba sous les coups de l'exécrable Ravaillac. Des adresses de condoléances arrivèrent de tous les pays du monde au Gouvernement et à Mme Carnot, l'inconsolable veuve du meilleur des hommes.

Pendant qu'en France et à l'étranger chacun était consterné de la disparition si imprévue du chef de l'Etat, le Parlement était convoqué et le Congrès se réunissait à Versailles, le mercredi 27 juin 1894, pour

donner un successeur au regretté Président. Le nombre des votants était de 851, et M. Casimir Périer était élu au premier tour de scrutin par 451 voix contre 195 données à M. Henri Brisson, 97 à M. Ch. Dupuy, 53 au général Février, 11 à M. Emmanuel Arago, 11 à M. G. Cavaignac et 10 à divers.

Le nouveau Président de la République, dont le nom très connu est synonyme de patriotisme et de loyauté, prit immédiatement en main les rênes de l'Etat, et se fit un devoir — malgré le protocole — de prendre place en tête du cortège funèbre, aussitôt après la famille Carnot. Les funérailles nationales qu'on fit à l'illustre défunt, ramené à l'Elysée, furent dignes de lui et d'un grand pays. Elles eurent lieu le dimanche 1er juillet 1894. Toute l'élite de la France s'y trouvait, et tous les Gouvernements étrangers y étaient représentés. Ce jour-là fut un deuil national dans le sens le plus vrai de l'expression. On pourrait même dire que ce fut un deuil universel, car, les peuples, comme les gouvernements, vénéraient le nom de Carnot. Le commerce chôma le 1er juillet, et les magasins se fermèrent spontanément, en même temps que se montrèrent les drapeaux voilés de crêpes.

A Epernay, le dimanche 1er juillet fut un deuil public comme à Paris et ailleurs. Toutes les autorités, les personnages officiels et les diverses Sociétés, assistèrent au service funèbre de l'illustre défunt, à l'Eglise Notre-Dame, magnifiquement décorée et qui était remplie par la population attristée. M. l'archiprêtre Quittat prononça, avant de donner l'absoute, un discours éloquent, véritable oraison funèbre dans laquelle les rares qualités, le haut patriotisme de M. Carnot, étaient exaltés. Les temples des autres cultes célébrèrent également la mémoire du regretté Président de

la République. Et ce dimanche-là eut comme un cachet de mort dont l'impression est restée ineffaçable. Aussi, aucune réjouissance n'a eu lieu le jour de la Fête Nationale qui a suivi l'épouvantable forfait.

Le corps de M. Carnot repose au Panthéon.

Pour perpétuer le souvenir du regretté Président de la République, le Conseil, sur la proposition de M. Fleuricourt, Maire, a donné, le 25 juillet, le nom de *Place Carnot*, à la place qui s'étend du moulin de la Filature au pont de Nommois et sous laquelle passe le Cubry.

Dix jours avant la mort de M. Carnot, s'était ouverte sur le Jard, par les soins de la Société d'Horticulture d'Epernay, une *Exposition horticole et viticole* qui dura du jeudi 15 au mardi 19 juin. Favorisée par un temps splendide et organisée à l'instar des belles expositions de Paris, par son président, M. Gaston Chandon, elle fut d'un éclat extraordinaire, et attira un concours surprenant de visiteurs de la région, de même qu'on y voyait de nombreux concurrents, non-seulement de la Marne, mais encore de la Seine, de l'Aisne, de Seine-et-Oise, de l'Aube, des Ardennes, de l'Yonne, etc., et même de l'étranger. Plus de deux cents récompenses ont été distribuées aux lauréats, et les entrées payantes, au nombre de 13,609, ont produit, en quatre jours, une somme de 11,356 francs, en dehors des entrées gratuites, fort nombreuses, dans une Société qui compte environ trois mille membres.

L'état de santé de M. Clesse, l'honorable Sous-Préfet d'Epernay, ne lui permettant plus de remplir ses fonctions, le Gouvernement se vit obligé de lui donner un successeur. Ce fut M. Gabriel Habert qui le remplaça. Sous-Préfet de Sainte-Ménehould depuis dix ans, M. Habert s'y était acquis l'estime et le respect de ses administrés. Sa réputation d'administrateur intègre

et dévoué, son sage libéralisme l'avaient devancé à Epernay, où il arriva le 14 août 1894. Les réceptions officielles qui eurent lieu le 5 septembre, confirmèrent l'excellente renommée qui l'avait précédé dans cette ville.

CHAPITRE LXIV

1894-1895

Attentat contre le Tsar. — Eglise à Magenta-La Villa. — Départ d'ouvriers. — Démission de M. Casimir Périer. — M. Félix Faure élu. — Octroi. — Décès de M. Paul Chandon ; ses dons et legs. — Avenue Paul-Chandon. — Elections départementales. — Grêles. — Statue d'Henri le Libéral. — Monument de Champaubert. — Donation Roger. — Visites médicales gratuites. — M. Fosse, Préfet. — Rue Pasteur. — Madagascar, etc.

A l'occasion de l'attentat dont l'Empereur de Russie, Alexandre III, a été victime, le Conseil vote, le 23 novembre suivant, une adresse de condoléances, qui est envoyée à l'ambassadeur de Russie à Paris. Le même jour, 200 francs de subvention sont votés en faveur de l'établissement antidiphtérique de l'institut Pasteur, à titre d'hommage au docteur Roux, qui a découvert le sérum guérissant le croup.

Le dimanche 9 décembre 1894, les hameaux de Magenta et de La Villa étaient des plus animés : le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, y était venu bénir l'Eglise bâtie en moins d'un an, par la générosité de MM. Paul et Jean Chandon, d'Epernay, qui en ont fait tous les frais. Jusque-là, ces deux hameaux, dont la population dépasse aujourd'hui 4,000 âmes, n'avaient aucune église et n'étaient nullement en mesure d'en construire une. MM. Chandon ont voulu les en doter,

comme ils le faisaient déjà pour Epernay. Et c'est dans la prairie, située au Nord des hameaux, qu'ils ont élevé cette église, puis un presbytère, à côté, non loin des habitations qui s'y portent peu à peu. Cette église, bâtie sur un plan nouveau, très original, n'a pas de similaires dans la région ; le fer y occupe une place importante. Elle est l'œuvre d'un architecte qui n'est pas de notre région, et ses travaux ont été dirigés par M. Henri Clouet, l'un des intelligents architectes d'Epernay.

C'est en 1894 qu'on termine la construction du mur de soutènement du Cubry, le long de la place et de la rue de l'Arquebuse ; qu'on achète vingt-quatre parafeux Bernheim, pour éteindre les incendies qui se déclarent; qu'on prolonge, jusqu'au dessus de Grandpierre, la rue de Champrot ; qu'on commence l'ouverture de la rue faisant suite à celle des Jancelins, depuis la rue du Haut-Pavé jusqu'à la rue de Grandpierre, avec établissement d'un pont provisoire sur le Cubry ; que la subvention de la Ville, en faveur de l'Hospice, est portée de 4,000 à 20,000 francs. Mais cette subvention n'aura pas une longue durée, grâce à des générosités nouvelles, très importantes, qui viennent successivement emplir les troncs du nouvel Hôpital-Hospice et permettre au splendide établissement de vivre et de fonctionner avec ses ressources propres. Le prix de la journée de malades est réduit de 2 fr. 25 à 2 francs seulement.

Enfin, cette même année a vu promulguer des lois sur les associations de malfaiteurs et sur les explosifs (loi du 18 décembre 1893) ; sur les anarchistes (loi du 18 juillet 1894), afin de protéger la société, indignée contre des attentats criminels absolument stupéfiants. Et, pour protéger la santé publique, une loi du 24 juillet sur la fraude des vins, enfin, le 30 novembre 1894, une loi sur les habitations à bon marché.

L'hiver 1894-1895 se montre rigoureux depuis la fin de décembre jusqu'en mars, la neige et la gelée vont de pair. On compte souvent de 16° à 18° au-dessous de zéro, et la misère se fait sentir parmi les familles nécessiteuses. La Municipalité décide l'ouverture de travaux de charité et fait voter 10,000 francs pour cette destination. Les ouvriers occupés à ces travaux recevront seulement 1 fr. 50 de salaire par jour.

A cette époque, il est sérieusement question du départ des ouvriers du dépôt des machines aux Ateliers d'Epernay. La Ville s'en émeut et fait des démarches près de la Compagnie de l'Est, en vue d'obtenir que tout reste en l'état. Mais, celle-ci objecte que, depuis l'ouverture d'une ligne directe entre Paris et Reims, il est nécessaire de verser une partie des machines dans les dépôts de Noisy, Reims et Châlons; et cent familles, représentant environ quatre cents personnes, devront quitter Epernay pour ces diverses destinations. C'est une nouvelle perte pour la population de là Ville.

Le 4 janvier 1895, est mort subitement un homme de bien : M. Bucquet, officier d'Académie, conseiller d'arrondissement, conseiller municipal, directeur de la Caisse d'Epargne et président de la Caisse des Ecoles. Quatre jours avant, il rendait ses visites du 1er janvier, portant allègrement ses soixante-seize ans. M. Bucquet avait été adjoint au Maire d'Epernay, pendant dix ans. C'était un sage et un libéral dont on aimait la société paisible et le caractère conciliant.

Une nouvelle grave vint frapper d'étonnement la population, le 15 janvier 1895 : Le Président de la République, M. Casimir Périer, serait sur le point de donner sa démission à la suite de la chute du cabinet Ch. Dupuy, mis en échec à la Chambre, dans la séance du lundi 14 janvier. En effet, le surlendemain 16,

M. Casimir Périer remettait sa démission motivée au président du Sénat et au président de la Chambre des Députés. De tous côtés on fut stupéfait de cette détermination si brusque, dont les motifs se comprenaient peu parmi les masses. Les amis de M. Casimir Périer furent les premiers à la blâmer.

Le lendemain jeudi, 17 janvier, le Sénat et la Chambre des Députés, réunis en Congrès, au palais de Versailles, ont élu, au troisième tour de scrutin, M. Félix Faure, Président de la République, par 435 voix contre 363 données à M. Henri Brisson, Président de la Chambre des Députés. Cette crise imprévue se termina donc sans autres secousses violentes, et M. Félix Faure, républicain sérieux autant qu'estimé, put former, après plusieurs jours de tentatives infructueuses, un ministère ayant à sa tête M. Ribot, comme président du Conseil.

Pour remplacer M. Bergère dans ses fonctions de conseiller général, qu'il a résignées, le canton de Sézanne a été appelé, le 20 janvier 1895, à lui élire un successeur. Le nombre des électeurs inscrits était de 3,610; celui des votants a été de 2,384, et l'honorable M. Léon Jolly, conseiller d'arrondissement, républicain aussi sincère qu'actif et dévoué, a été élu par 1,882 voix.

Une mesure gracieuse est prise en faveur des dévoués professeurs du Collège de garçons : ils pourront recevoir individuellement, après trois ans de séjour à Epernay, une indemnité de 200 francs par an, qui sera susceptible de s'augmenter de 100 francs après chacune des deux périodes suivantes de trois ans, ce qui constituera une indemnité totale de 400 francs après neuf ans de bons services dans notre établissement secondaire.

Les 15 février 1895, il est décidé que les rues qu'on

a appelées jusqu'ici « Rue Godart-Roger » et « Rue Henri-Lelarge », dont l'emplacement a été cédé à la ville par M. Godart-Bertrand, en 1872, sont reconnues voies publiques et porteront les noms de ces bienfaiteurs. Les plans d'alignement en ont été approuvés. La rue de l'Hospice se nommera « Rue Docteur-Rousseau ». Ces résolutions sont approuvées par des décrets en date des 6 avril et 14 mai 1895.

Le tarif de l'octroi devant expirer à la fin de 1895, des discussions sur sa prorogation se produisent, et c'est surtout sur la question de l'entrée des *bouteilles* qu'elles portent. Ces entrées sont *taxées* sur le tarif actuel, contrairement aux instructions et au tarif général dressé par le Gouvernement. Si l'on prorogeait le tarif existant, les gros négociants en champagne seraient obligés de payer encore pour leurs bouteilles, et c'est ce qu'ils ne veulent pas. Toutefois, ils consentent à payer moitié du prix actuel, c'est-à-dire 2 fr. 50 au lieu de 5 francs par mille bouteilles, et pour en arriver là, il est nécessaire d'établir un nouveau tarif, car la réduction sur les bouteilles produira un déficit de 25 à 30,000 francs, qu'il faut absolument combler. Cette grave question a fait l'objet de nombreuses discussions et d'un examen sérieux, car l'octroi est un impôt bien lourd pour la population. Malheureusement, dans l'état actuel, il est difficile de le supprimer. Le Conseil, en voulant concilier tous les intérêts, ne perd pas de vue les classes peu aisées, et s'efforce, pour rétablir l'équilibre du budget, de frapper surtout les objets ou denrées de luxe, afin que le peuple soit plutôt déchargé en même temps que le riche sera augmenté. Le nouveau tarif d'octroi a été approuvé le 6 janvier 1896, par décret du Président de la République.

Le dimanche 12 juin 1895, la mort est venue frapper

le chef de la plus importante et de la plus ancienne maison de commerce de vin de Champagne. M. Paul Chandon, malade depuis longtemps, s'est éteint à l'âge de soixante-quinze ans, après une vie de travail, de charité et de dévouement à la chose publique, laissant à sa famille et aux favorisés de la fortune, de beaux exemples à suivre. M. Paul Chandon avait été longtemps conseiller municipal, adjoint au Maire d'Epernay, conseiller général du canton d'Avize, membre de la Chambre de commerce de Reims, juge au Tribunal de commerce d'Epernay, délégué cantonal, membre de la Commission de l'Hospice, etc., et, dans toutes ces fonctions, il s'était acquis les sympathies et le respect de tous, par sa droiture, sa loyauté et sa rare modestie. Ses obsèques ont eu lieu le 12 juin, au milieu d'un concours immense d'habitants d'Epernay, de Reims et de tous les environs. Plusieurs étrangers de haute marque, amis et correspondants du défunt, se pressaient derrière le cercueil de cet homme juste et bon qui n'a voulu, sur sa tombe, ni fleurs, ni couronnes, ni discours. Et dans la foule qui l'accompagnait à sa dernière demeure, j'ai entendu une voix disant : « Il y a peu de saints au calendrier qui soient plus saints que lui. » Aussi, le regretté défunt a-t-il laissé une somme de plus d'un million, représentée par 36,000 francs de rentes viagères, à des parents et des serviteurs de sa maison, plus une somme de 736,000 francs qu'il affecte aux œuvres dont la désignation suit :

1° Au Bureau de Bienfaisance d'Epernay, pour bons de loyers aux indigents, 30,000 francs ;

2° A l'Hôpital Auban-Moët, pour fondation d'un lit, 12,000 francs ;

3° A la fabrique de l'Eglise Notre-Dame d'Epernay, 12,000 francs ;

4° A la fabrique d'Hautvillers, 12,000 francs ;

5° A la Ville d'Epernay, pour le prolongement de la rue Saint-Thibault, 100,000 francs ;

6° Pour l'achèvement de l'Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul, indépendamment des sommes déjà versées, 500,000 francs ;

7° Pour l'Eglise monumentale qui va être construite à Epernay, 50,000 francs.

Enfin, le surplus des 736,000 francs est destiné aux écoles des Frères d'Epernay et à d'autres œuvres charitables intéressant la ville et le département.

La cérémonie religieuse, présidée par Mgr Latty, évêque de Châlons, fut des plus imposante ; les artistes les plus renommés s'y firent entendre.

A l'occasion de la perte cruelle qui venait de l'atteindre, la famille Chandon a fait remettre 5,000 francs au Maire de la Ville pour les indigents, et fait distribuer elle-même une égale somme aux pauvres aussitôt après les obsèques. Les commerçants de la ville, avaient fermé leurs magasins en signe de deuil, le jour de l'inhumation, pour honorer celui qui avait tant illustré le commerce.

Le 20 juin, le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des dons et legs de M. Paul Chandon, a exprimé ses plus vifs remerciements pour le don de 100,000 francs fait par lui à la Ville pour l'ouverture d'une avenue de seize mètres de largeur qui reliera la la rue Saint-Thibault à l'Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul en construction. Puis, sur la proposition du Maire, le Conseil a décidé de donner à cette avenue le nom de « Avenue Paul-Chandon ». Par décret du 20 novembre 1897, cette décision a été approuvée.

La mort de M. Bucquet, le 4 janvier 1895, nécessitait l'élection d'un conseiller d'arrondissement. Elle

eut lieu le 28 juillet, en même temps que l'élection des conseillers généraux et d'arrondissement de la série sortante. M. Brocot, excellent républicain, fut élu. M. Brocot est le doyen du Conseil municipal, et fait partie depuis fort longtemps de cette Assemblée. C'est un homme intègre, à l'esprit droit et libéral, qui jouit à juste titre de l'estime de tous.

Le mois de juillet 1895 a été marqué par des orages désastreux dans nos parages : des grêlons pesant couramment de trois cents à quatre cents et jusqu'à quatre cent cinquante grammes, ont ravagé les communes de Fleury, Venteuil, Reuil, Mareuil-le-Port, etc. Les toits en ardoises et en tuiles, même mécaniques, ont été brisés. La perte est considérable et le Gouvernement vient en aide aux sinistrés. Les vignes ont moins souffert que les habitations, car les morceaux de glace qui tombaient étaient plus gros que drus.

La commune d'Igny-le-Jard, heureuse de posséder plus de cinq cents hectares de bois et pâtis, qui lui ont été donnés par Henri-le-Libéral, comte palatin de Champagne et de Brie, au XIIe siècle, a voulu témoigner sa reconnaissance à la mémoire de ce bienfaiteur, en lui élevant, plus de sept cents ans après sa mort, une statue qui perpétuât ses bonnes œuvres. Après une souscription fructueuse, cette commune put donner corps à son projet, et c'est le dimanche 28 septembre qu'a eu lieu, solennellement, l'inauguration de cette statue, en pied, en présence des autorités de la commune et des environs, du député, M. Vallé, qui a prononcé, à cette occasion, un charmant discours, résumé lumineux d'histoire, dans lequel il a exalté le comte Henri-le-Libéral qui, s'il eût vécu de nos jours, aurait été un excellent républicain. D'autres discours et toasts, car il y a eu grand banquet, ont été prononcés par

M. Heurtault, maire, Pigal, conseiller, président du comité de souscription, Lourdeaux et Charlot, conseillers généraux, etc.

Moins d'un mois après, le 20 octobre, c'est à Champaubert-la-Bataille qu'avait lieu une autre inauguration : celle du monument *restauré*, élevé en l'honneur des braves, morts dans le combat du 10 février 1814, entre les Français et les armées alliées, parmi lesquelles les Russes, que l'ambition insatiable de Napoléon avait forcés de nous combattre.

A l'occasion de la mort de leur vénérable mère, décédée presque centenaire, MM. Pol et Albert Roger, ont fait donation d'une somme de 10,000 francs, dont moitié à l'Hospice et moitié au Bureau de Bienfaisance.

Dans le but de faciliter aux indigents la visite gratuite des médecins de la Ville, il a été décidé, le 2 décembre 1895, qu'un local serait disposé, à cet effet, dans les dépendances de l'Hôtel-de-Ville, rue Jean-Pierrot, et 3,000 francs ont été affectés aux appropriations nécessaires.

Par un décret du 16 novembre 1895, M. Fosse, ancien Sous-Préfet de Reims, fut nommé Préfet de la Marne, en remplacement de M. Paul Viguié. Il reçut les visites officielles le 21 décembre et sut s'attirer, dès ce premier jour, le respect et les sympathies de tous ceux qui eurent l'honneur de l'approcher. M. Fosse est un administrateur de grande valeur et un libéral des plus estimés.

Le Conseil municipal voulant honorer à jamais la mémoire de l'illustre Pasteur, le savant bienfaiteur de l'humanité, a décidé, le 29 novembre 1895, que la rue de l'*Autre-Monde* serait appelée *Rue Pasteur*. Cette décision a été approuvée par un décret du Président de la République, en date du 6 janvier 1896.

L'année 1895 a été marquée par la prise de Tananarive et la conquête de la grande île de Madagascar, par nos troupes sous la conduite du brave général Duchêne.

Un nouveau journal politique, imprimé à Reims, sous la direction de l'*Indépendant Rémois*, paraît à Epernay en janvier 1896, sous le nom de la *Dépêche Sparnacienne*. Il est quotidien et forme le cinquième journal politique publié ici.

L'administration municipale décide, en janvier 1896, l'établissement de onze bornes-fontaines et fait construire des égouts dans les rues Charles-Louis, de l'Abattoir, des Archers, allées de Cumières, boulevard de la Motte, etc.

Le dimanche 1er mars 1896, a vu disparaître l'un de nos concitoyens les plus justement estimés, M. Edouard Dubois, notaire honoraire, qui avait rempli avec compétence et dignité les fonctions de suppléant du juge de paix, conseiller municipal, directeur du Syndicat du Cubry, etc.

CHAPITRE LXV

1895-1896

Caserne de cavalerie, — Arrivée du 31e dragons. — Belles réceptions. — Dissentiments politiques. — Chambre et Sénat. — Démission du Ministère Léon Bourgeois. — Cabinet Méline. — Renouvellement des Conseils municipaux. — Ecole de filles rue Saint-Laurent. — M. Fleuricourt, conseiller général. — Pompes funèbres. — Décès de M. Auban-Moët. — Le Tsar et la Tsarine en France. — M. Salmon, Préfet. — Elections sénatoriales. — *La Lyre Sparnacienne*. — Débordement du Cubry.

J'ai fait connaître précédemment l'érection de la caserne de cavalerie, dont les gros travaux ont été

terminés en 1895. Toutes les dispositions avaient été prises par l'autorité militaire en vue d'occuper cet important immeuble en 1896, et tout était prêt dès le mois de mars. La population attendait avec une vive impatience l'arrivée du 31e régiment de dragons qui devait venir s'y installer. Le jeudi 2 avril, un premier détachement, comprenant le 5e escadron et une dizaine d'hommes de chacun des autres escadrons, arriva en gare presque incognito, vers onze heures et demie du matin. Cinq officiers, y compris le commandant de l'Espée, l'avaient amené et firent tout installer pour recevoir l'état-major et le régiment annoncé pour le 15 avril.

Pendant ce temps, la Ville se prépare à recevoir dignement nos vaillants troupiers, et la population s'apprête à leur faire le plus chaleureux accueil. Le mercredi 15 avril, le soleil, qui nous boudait depuis quelques jours, se montre des plus gracieux : on dirait qu'il tient à fêter, lui aussi, notre belle armée. Toute la population est debout, et les environs sont accourus, dès le matin, pour acclamer avec elle les braves que nous attendons.

La foule, qui remplit nos rues admirablement pavoisées, est énorme. Et cette foule se répand partout, elle veut voir les décorations de la cité sparnacienne. Elle pousse même jusqu'en haut de la rue du Commerce où se dresse, majestueux, un bel arc de triomphe de feuillages et de verdure élevé par les soins de M. Mercier, près de sa maison. On y lit, en très grands caractères, les inscriptions suivantes. Sur le devant : *Bienvenue au 31e dragons*. A l'opposé : *Hommage au 31e dragons*, avec le mot : *France*, au-dessous. Des écussons aux lettres R. F., surmontés de faisceaux qui témoignent de l'alliance de la France et de la Russie, portent

de chaque côté les mots : *Patrie, Honneur*. Selon sa coutume, M. Mercier, notre digne concitoyen, a fort bien fait les choses.

Enfin, il est onze heures lorsque le magnifique régiment apparaît par la route de Châlons. Aussitôt les trompettes résonnent joyeusement, et la foule, électrisée, pousse les cris retentissants de : « Vive l'armée ! Vivent les dragons ! » qui se répercutent longuement en des ovations émouvantes. L'allégresse est générale et cette foule, prenant le mouvement de la splendide cavalerie qui s'avance au pas, l'entoure en l'acclamant. Le flot descend la rue du Commerce en grossissant, traverse la place de la République où les casques et les armes scintillent aux rayons d'un soleil printanier. Les ovations redoublent, les confetti et les fleurs pleuvent et se continuent rue de Châlons et jusqu'à l'Hôtel-de-Ville. Là, le spectacle est des plus émouvants.

M. Fleuricourt, Maire de la Ville, entouré du Conseil, s'est avancé jusqu'à la grille, en présence des officiers de la réserve et de l'armée territoriale, des délégations de toutes les Sociétés ; des sapeurs-pompiers forment la haie avec le concours de la police. Notre belle Musique municipale est disposée sur la place, et lorsque, à onze heures et demie, les trompettes du régiment sonnent son arrivée sur la place, elle attaque solennellement la *Marseillaise*. Le moment est saisissant. La belle cavalerie défile : hommes et chevaux ont un aspect superbe. Le colonel Heurtault de Lammerville, glorieux blessé de Sedan, paraît et met pied à terre. M. le Maire s'approche, et, au nom de la Ville, lui souhaite la bienvenue ainsi qu'à son régiment.

Le colonel remercie le Maire de ses souhaits sympathiques et dit combien le régiment est touché de l'accueil enthousiaste qui lui est fait par la Ville et la population

d'Epernay. Et au moment où le régiment va se remettre en marche vers la caserne, trois bouquets magnifiques sont offerts au colonel et au régiment, par trois charmantes jeunes filles, au nom de la Ville.

A peine les officiers ont-ils installé leurs hommes à la caserne, qu'ils remontent à cheval et reviennent à l'Hôtel-de-Ville où le Maire et le Conseil sont réunis. M. le colonel de Lammerville présente les officiers et renouvelle ses remerciements pour l'accueil si sympathique fait à la troupe. Il termine en disant : « Si nous ne sommes pas au complet, c'est que, malheureusement, quelques-uns ont été retenus par la maladie ; mais je puis vous assurer que tous sont de cœur avec nous pour vous remercier et vous féliciter. » C'était surtout une allusion à la maladie du général de Job, décédé quelque temps après.

M. Fleuricourt, Maire, répond par un discours et remercie les officiers de leur aimable démarche.

La première partie de cette belle journée était terminée, et c'est le soir, à neuf heures, qu'a commencé la seconde, par une grande réception à l'Hôtel-de-Ville, entièrement transformé pour la circonstance. La vieille façade est complètement effacée par une marquise ou tente, tenant toute la largeur de la cour et formant une sorte de salon bien sablé, admirablement éclairé par une multitude de lampes électriques, orné de verdure et de plantes rares. L'intérieur a subi des modifications aussi heureuses, et le *Palais municipal*, comme a pu l'appeler l'aimable colonel, ne dérogeait pas trop ce soir-là : on n'en pouvait guère tirer meilleur parti. Tout était disposé pour le mieux. Un buffet aussi élégant que largement servi, attirait les regards des fonctionnaires et notabilités de la Ville qui s'étaient empressés de répondre à l'invitation de la Municipalité.

Le général Hartschmidt était venu de Châlons, honorer la réception de sa présence, et, à neuf heures précises, MM. les officiers faisaient leur entrée, aux sons d'une marche militaire jouée par la Musique municipale, alors qu'une foule nombreuse — presque tout Epernay — stationnait aux abords de la Mairie et acclamait nos nouveaux hôtes. Aussitôt le bruit des bouchons crépite, le champagne pétillant emplit les flûtes, et le Maire, M. Fleuricourt, porte, au nom de la Ville, d'une voix éloquente et chaude, un toast patriotique à l'adresse des officiers et de leurs hommes.

M. le colonel de Lammerville, infatigable et toujours gracieux, y répond par un discours empreint des plus nobles sentiments.

La soirée s'est continuée par les plus franches causeries où militaires et civils étaient heureux de faire connaissance et de sympathiser de la façon la plus aimable, en savourant notre excellent champagne, qui n'engendre que des idées roses. Pendant ce temps, nos braves sous-officiers étaient réunis dans un plantureux banquet dont le souvenir les suivra au-delà du régiment, et les soldats, enchantés, savouraient, de leur côté, un copieux repas, largement arrosé aussi par l'excellent champagne mis gracieusement à leur disposition. Le mercredi 15 avril 1896, comptera longtemps parmi les meilleures journées patriotiques qu'Epernay ait passées.

A cette époque, les dissentiments politiques s'accentuent entre le Sénat et la Chambre des Députés. Celle-ci accorde toute sa confiance au cabinet libéral Léon Bourgeois, tandis que le Sénat lui refuse brutalement son concours. Le conflit éclate au sujet des crédits demandés pour Madagascar, que le Sénat ne veut pas voter tant que le ministère sera aux affaires. Le ministère préfère se retirer plutôt que de rien compromettre.

Il est remplacé, après bien des tâtonnements, par le ministère Méline, constitué le 30 avril 1896, et qui s'appuie surtout sur la droite pour gouverner le pays.

Les 3 et 8 mai 1896, a lieu le renouvellement des Conseils municipaux. A Epernay, la lutte est vive entre les vrais libéraux et les réactionnaires, qui, tous, se disaient républicains; mais cette lutte est aussi instructive que peu correcte, car, c'est surtout par la ruse et l'argent que certains combattent pour tromper ou acheter leurs concitoyens. Le récit de ces élections serait curieux à raconter, et peut-être me sera-t-il possible, un jour, d'en faire le récit complet. En attendant voici les noms des élus : MM. Ch. Gerard, H. Gallice, Dézert, Lebobe, Cerveaux, Luquet, Baudin, R. Chandon, Robert, Dubois, Goutier, Mercier, Mennesson, Brocot, Bonnet, Evrard, Boizel, Fleuricourt, Michelot, Goubault, Bource, Péchadre, Thévenin, Billard, Hédouin, E. Jacquet et Brunette. La proportion des libéraux et des réactionnaires n'a guère varié depuis les dernières élections. Sept nouveaux conseillers sont venus rajeunir l'Assemblée municipale. Les électeurs inscrits étaient alors au nombre de 4,358. Le 17 mai, la municipalité fut confirmée dans ses fonctions.

L'école laïque de filles de la rue des Fusiliers était fort mal installée dans l'ancienne pension Chiquet. Il fallait en construire une autre et, dès le 4 juin 1891, on avait décidé l'achat d'une vieille maison Meïer, rue Saint-Laurent, pour cette destination. Des plans et devis, s'élevant à 276,000 francs, avaient été dressés en 1893. Puis on avait acquis pour 20,000 francs, en 1894 et 1895 successivement, un jardin et une maison Hecquet, contigus à l'immeuble Meïer, en vue d'obtenir une surface suffisante pour la construction d'une école convenable. L'adjudication des travaux eut lieu le 16

mars 1895, et, le 24 mai suivant, la Ville obtenait une subvention de 21,875 francs du ministère de l'instruction publique. Les travaux, conduits avec activité par M. Dupont, architecte de la Ville, auteur du projet, étaient en état d'être reçus le 24 mars 1896, et, le 31 du même mois, l'école de filles y fut installée. L'emploi d'une sixième adjointe y a été aussitôt décidé. L'ancienne école a été démolie et un bel hôtel a été élevé à sa place, vis-à-vis du Jard. Il est occupé par la Société Générale.

Le 26 juillet, le canton d'Epernay a été appelé à élire un conseiller général en remplacement de M. Ch. Gerard, démissionnaire. M. Fleuricourt, Maire d'Epernay, a été élu par 1,941 voix sur 2,596 votants.

Vers ce même temps, un abri est décidé au cimetière, pour les familles qui y reçoivent les condoléances des personnes ayant assisté aux convois funèbres.

L'établissement de dix bouches d'eau, en cas d'incendie, est également arrêté ainsi que l'achat d'une voiture d'ambulance avec roues en caoutchouc, pour le transport des blessés et des malades à l'Hôpital.

Le 6 août 1896, un legs de 5,000 francs, fait à la Fabrique de l'Eglise Notre-Dame, par Mme veuve Papelard-Perrier, a été l'objet d'un avis favorable du Conseil, et son acceptation a été autorisée peu après.

Le lendemain, 7 août, pareil avis favorable est donné par le Conseil municipal, insuffisamment renseigné, à un traité passé entre les Fabriques d'Epernay et les pompes funèbres de Paris. Ce traité a reçu son exécution, mais contre le gré de la population. Aussi, dès le 25 juin 1897, le Conseil municipal émet un vœu contre le monopole des pompes funèbres.

Le lundi 10 août 1896, est un jour à jamais néfaste pour la Ville d'Epernay. Son *grand bienfaiteur*, celui

qu'elle porte si haut dans sa juste reconnaissance, s'est éteint dans sa soixante-cinquième année, après une maladie implacable qui le minait depuis plus de six mois, laissant aux populations les plus nobles exemples de charité, de bonté, de grandeur d'âme et de sollicitude pour tous ceux qui souffrent. Jamais coup plus douloureux ne frappa les cœurs sparnaciens que quand éclata tout à coup la terrible nouvelle : M. Auban-Moët est mort! Revenu de Nice, son pays natal, depuis deux mois, c'est là-bas que la cruelle maladie était allée le trouver, au mois de janvier. Mais, il avait voulu revenir à Epernay, au milieu de cette population qui l'adorait, et c'est dans son magnifique hôtel, rue Jean-Moët, qu'il a rendu le dernier soupir. Les bienfaits de M. Auban-Moët sont de deux sortes : ceux qu'il n'a pu cacher (Hôpital-Hospice Auban-Moët et crèches Rachel) et ceux si nombreux qui restèrent dans l'ombre. Les indigents trouvaient en lui une Providence qu'aucun bureau de bienfaisance ne put égaler ici, et c'est ce qui explique la douleur des pauvres qu'il avait si largement soulagés.

Les obsèques de M. Camille-Jacques-Victor Auban-Moët-Romont ont été grandioses, et je regrette que la place me manque pour les décrire ici. Qu'il me suffise de dire qu'elles furent dignes du grand mort sous tous les rapports. Le concours énorme des populations qui s'y pressaient et l'explosion universelle des regrets que tous témoignaient, resteront inoubliables.

Les restes mortels de M. Auban-Moët reposent dans la crypte de la chapelle de l'Hôpital qu'il a fait élever, et un décret du 3 mai 1897, a autorisé l'inhumation, dans cette même crypte, des membres de la famille de M. Auban-Moët.

A l'occasion de cette mort prématurée, Mme Auban-Moët, dont la douleur muette était poignante, a fait

distribuer 15,000 francs aux malheureux, ainsi que des dons fort importants aux Sociétés de la Ville.

Le Conseil municipal, réuni le 14 août, après avoir témoigné ses condoléances et ses vifs remerciements à Mme Auban-Moët, a décidé que la place du Marché-au-Blé s'appellerait *Place Auban-Moët*, et qu'une statue serait élevée, par souscription, dans la cour d'honneur de l'Hôpital, à la mémoire du grand bienfaiteur de la Ville.

Au mois de mai avaient eu lieu, en Russie, les fêtes du couronnement de l'Empereur Nicolas II. Les gouvernements y étaient représentés, mais c'est la mission française, conduite par le général de Boisdeffre, qui a été la plus chaudement accueillie par la cour et par le peuple russe. Mais, cet événement prend de bien autres proportions, lorsque quatre mois plus tard, l'Empereur Nicolas et l'Impératrice de Russie viennent visiter la France. Ils arrivent à Cherbourg le dimanche 4 octobre 1896. Le Président de la République reçoit les souverains dans cette ville le 5 octobre. Une grande revue de l'escadre et de grandes fêtes y ont lieu. Le 6, ils arrivent, avec M. Félix Faure, à Versailles, puis à Paris, où, pendant trois jours, la grande ville leur fait admirer ses merveilles et leur rend des honneurs inoubliables. Enfin, le vendredi 9 octobre, a lieu, au Camp de Châlons, une grande revue de troupes, offerte par le Président de la République à l'Empereur et à l'Impératrice. Cent mille hommes y ont pris part en présence de plus de cinq cent mille personnes accourues de tous les points de la France et même de l'étranger.

Au grand banquet qui a suivi la revue, le Président de la République et le Tsar ont prononcé des toasts sensationnels qui ont fait connaître au monde l'*amitié inaltérable* de la France et de la Russie. Aux yeux de

tous, c'est la plus solide des *alliances*. Jamais souverains étrangers n'avaient reçu, en France, un accueil aussi sincèrement enthousiaste. Et ce qui ajoutait à leur gracieuse visite, c'est qu'ils avaient amené avec eux la grande duchesse Olga, leur fillette âgée d'environ deux ans. En passant à Epernay, le train impérial avait ralenti sa marche, mais sans s'arrêter, et la charmante petite Olga, tenue à la portière par sa gouvernante, souriait et saluait déjà de ses petites mains la foule énorme qui l'acclamait et formait la haie le long du chemin de fer.

Par un décret du 12 octobre 1896, M. Fosse, le sympathique et libéral préfet de la Marne, est nommé préfet du Cher et remplacé par M. Salmon, sous-préfet du Havre, qui est installé à Châlons le 2 novembre et vient recevoir les visites officielles à Epernay quelque temps après.

Le 29 novembre a eu lieu l'élection des délégués appelés à élire les sénateurs au mois de janvier. Voici les noms des délégués d'Epernay : MM. Evrard, Dézert, Bource, Billard, Mercier, Bonnet, Thévenin, Lebobe, Goutier, Dubois, Hédouin, Robert ; suppléants : MM. Brunette, Jacquet et Petit.

Le 3 janvier 1897, les deux sénateurs sortants, MM. Diancourt et Poirrier, ont été réélus.

Une nouvelle Société musicale, la *Lyre Sparnacienne*, s'est fondée en 1896 et n'a pas tardé à donner d'intéressantes auditions.

L'hiver 1896-1897 a été peu rigoureux et le printemps pluvieux et maussade. Des inondations ont porté la désolation dans divers pays. Le Cubry avait envahi toute la vallée en février ; mais le 21 mai, il sort encore de son lit à la suite d'un orage et cause beaucoup de dégâts : on craint qu'il en soit ainsi, trop souvent,

depuis qu'une partie de la vallée a été remblayée pour la construction de l'Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul, ce qui a nécessité le comblement du pont et du petit canal de décharge établis un peu à l'Ouest.

CHAPITRE LXVI

1897-1898

Suppression de la perception d'Epernay. — Incendie du moulin de la Goësse. — Reconstruction. — Décès de M. Baudin, adjoint. — Elections. — M. le docteur Evrard, adjoint. — Solution des questions : Terrain de l'Hôpital ; Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul ; Eglise monumentale ; Théâtre ; Caisse d'Epargne ; agrandissement de l'Abattoir. — Lignes ferrées. — Elections législatives. — Démission du Ministère Méline. — Cabinet Brisson-Léon Bourgeois, etc., etc.

A partir du 1er avril 1897, la perception d'Epernay a été supprimée comme celles des chefs-lieux ayant moins de 20,000 âmes au dernier recensement. C'est la recette des finances qui est chargée du service. La commune de Mardeuil, qui était de la perception d'Epernay, est rattachée à celle de Damery.

Le vendredi 30 avril, à quatre heures et demie du matin, le tocsin sonnait en ville : le feu venait de se déclarer dans le beau moulin de la Goësse, et malgré les secours apportés par les pompiers d'Epernay et des environs, par les autorités et les militaires de la garnison, cet établissement modèle était réduit en cendres en quelques heures, ainsi que la maison d'habitation et les magasins où se trouvaient un grand nombre de sacs de blé et de farine. La perte s'élevait à plus de 200,000 francs, bien que les fours et les magasins militaires

eussent été épargnés et qu'on eût pu sauver les valeurs et la comptabilité.

Une courte notice sur ce moulin, l'un des mieux organisés qui existent, ne sera pas inutile ici. C'est en 1879, que M. Dubois qui l'exploitait comme locataire, s'en est rendu acquéreur. Ce moulin n'avait alors que la force pour une paire de meules, comme les autres vingt moulins de la vallée du Cubry. M. Dubois y fit construire un four et monter un pétrin mécanique. La clientèle arriva bientôt si nombreuse, que le moulin et le four devinrent vite insuffisants. C'est alors que M. Dubois eut l'idée de donner à son usine une force motrice plus considérable et acquit dans ce but la chute d'eau du moulin Le Roy, dont j'ai parlé précédemment. Il y parvint après de grandes difficultés et des dépenses de plus de 30,000 francs, dont la Ville prit une partie à sa charge, car elle profitait largement de ces importants travaux, qui assainirent plus de trente hectares de terrains et en décuplèrent la valeur : au lieu de marais presque stériles, on a maintenant des jardins très productifs.

Mais tout n'était pas fait : si le moulin avait la force motrice nécessaire, il fallait le munir d'un outillage beaucoup plus puissant. M. Dubois n'hésita pas; de concert avec un de ses amis, M. Piétrement, meunier à Pierry, homme de progrès comme lui, ils voyagèrent et poussèrent même jusqu'à l'étranger pour étudier les différents systèmes en usage. Ils s'arrêtèrent aux cylindres du système Daverio. Leurs moulins furent transformés dès 1884 et celui de M. Dubois fut mis en état de produire soixante-dix quintaux par jour, avec ses machines à double passage pour le blé, un grand convertisseur pour les gruaux, des tasseurs, des bluteries centrifuges, etc., etc., le tout conforme aux

modèles les plus perfectionnés. Avec des bâtiments surélevés, l'aménagement de grands magasins à grain, etc., l'installation devint aussi parfaite que possible, et tout put s'y faire automatiquement. La force hydraulique fut augmentée par l'installation d'une machine à vapeur qui permet de marcher en tout temps. L'électricité y fut aussi établie. Le blé, arrivant des lieux de production, est vidé dans un grand réservoir et de là passe automatiquement dans tous les appareils. La farine qui en résulte est pesée, puis mise dans un rateau mélangeur. Après avoir été mélangée, elle est blutée de nouveau une dernière fois, et passe dans de grands réservoirs, au-dessus des pétrins mécaniques. Le garçon boulanger n'a qu'à mettre un distributeur en mouvement pour avoir de la farine à volonté dans ces pétrins. L'eau froide et l'eau chaude y arrivent aussi mécaniquement, et c'est au moyen d'un tendeur mis en mouvement par le moulin que se fait le pétrissage complet.

Quant aux fours, M. Dubois a beaucoup dépensé pour arriver à la perfection. Aidé de son neveu, M. Jouy, qu'il s'est associé et qui, lui aussi, est fort compétent en la matière, ils étaient parvenus à former l'un des plus beaux établissements du genre, lorsque l'incendie du 30 avril est venu les jeter dans la désolation. Mais, loin de se rebuter, ils voulurent rebâtir leur importante usine et y apporter les plus nouveaux perfectionnements. Ils voulurent surtout la rendre incombustible : tout y est en pierres, briques, fer et *ciment armé*. Les *planchers* sont en fil de fer croisé ; les solives, poutres, etc., sont également en fer et tout cela est relié ensemble avec la maçonnerie et dissimulé dans le ciment, formant ainsi, avec les murs, un tout d'une rare solidité et d'une incombustibilité telle qu'aucune

assurance contre l'incendie n'a été jugée utile. Du reste, un grand bassin ou réservoir toujours rempli d'eau, automatiquement, tient lieu de toit et alimente tous les étages, sans compter des extincteurs de divers systèmes toujours prêts à fonctionner.

La boulangerie, avec ses cinq fours, dont trois à bois et deux à charbon, système Berl, occupe une grande partie des farines du moulin et alimente une notable fraction de la population sparnacienne.

Le 11 mai 1897, la mort vient frapper M. Baudin, adjoint au Maire de la Ville, délégué cantonal, officier du Mérite agricole, président du Conseil des directeurs de la Caisse d'Epargne, décédé à l'âge de soixante-cinq ans. La perte de cet homme de bien, si sympathique et si dévoué, est vivement ressentie par la population. Il existait déjà une vacance dans le Conseil municipal, par suite de la démission de M. Ch. Gerard, en 1896, et l'élection de deux conseillers municipaux eut lieu les 20 et 27 juin 1897. MM. Mathis et Philippe-Guérin, qui s'étaient présentés comme socialistes, ont été élus au second tour par 1,471 et 1,231 voix sur 4,489 électeurs inscrits et 2,488 votants. C'est la première fois que l'idée socialiste triomphait, ou plutôt l'idée de *protestation*, contre ceux qui prétendent marcher en arrière et mettre de côté ceux qui ne pensent pas comme eux. Le 5 juillet suivant, le très sympathique docteur Evrard, était élu adjoint en remplacement du regretté M. Baudin.

Au mois d'août 1897, M. Félix Faure, Président de la République, va rendre, à la Russie, la visite que ses souverains ont faite à la France en 1896. Il arrive à Cronstadt le lundi 23 août, accompagné d'une brillante escadre et de hautes personnalités, parmi lesquelles le ministre des affaires étrangères. Des fêtes grandioses lui sont offertes à Cronstadt, à Péteroff, à Saint-Péters-

bourg. La nation russe tout entière s'y associe ainsi que la France. L'alliance Franco-Russe est solennellement proclamée par les deux chefs d'Etat, et l'enthousiasme est grand dans les deux pays. La paix du monde ne sera pas troublée sans leur permission. Une fête nationale de l'*alliance* est célébrée le mardi 31 août, jour du retour à Dunkerque de l'escadre portant M. Félix Faure.

Nous arrivons à une époque où la plupart des questions importantes, depuis longtemps en suspens, vont enfin être résolues, et l'année 1897 aura marqué la fin des discussions auxquelles elles ont donné lieu. Je ne pourrai guère que les résumer ici, au lieu de les développer comme je me l'étais proposé ; car je tiens à donner au second volume de mon ouvrage, à peu près la même étendue qu'au premier.

Ces questions sont celles : 1° du terrain de l'ancien Hôpital, 2° de l'Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul, 3° de l'avenue Paul-Chandon, 4° de l'Eglise monumentale Notre-Dame ; 5° de la réunion de la rue Saint-Martin à la rue Saint-Thibault, 6° du Théâtre, 7° de la Caisse d'Epargne, 8° de l'agrandissement de l'Abattoir, 9° et de l'établissement de trois lignes de chemin de fer.

Le terrain de l'ancien hospice était resté nu et fort disgracieux, ayant pour perspective le derrière du Théâtre et du café y attenant. La Ville avait promis de l'acheter 275,000 francs. Cette acquisition est décidée le 25 mai et autorisée par décret du 4 juin 1897, ainsi qu'un emprunt de 300,000 francs et une imposition extraordinaire de six centimes pendant trente ans, à partir de 1899.

L'Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul avait continué de s'élever avec une telle activité, depuis la pose de la première pierre, le 12 mai 1895, que ce bel édifice de soixante-six mètres de longueur, trente-trois mètres de

largeur et cinquante mètres de hauteur, d'un style roman-byzantin des plus remarquables, dû à M. Deperthes, l'éminent architecte qui, le premier, en a conçu l'exécution, a pu être inauguré solennellement le dimanche 4 juillet 1897, par l'évêque de Châlons, en présence des autorités civiles et militaires, d'un nombreux clergé et d'une grande partie de la population qui fêtait aussi l'inauguration d'une seconde paroisse. M. l'abbé Mortas, curé doyen de Saint-Mard-sur-le-Mont, si avantageusement connu des Sparnaciens, comme ancien vicaire de l'Eglise Notre-Dame, a été installé par Mgr Latty, en qualité de curé de la nouvelle paroisse. Les artistes les plus célèbres et des Sociétés musicales rehaussèrent l'éclat de ces belles fêtes. Vingt jours auparavant, le lundi 14 juin, avait eu lieu, par l'évêque, la bénédiction des quatre harmonieuses cloches de la nouvelle Eglise.

L'avenue Paul-Chandon qui, de la rue Saint-Thibault, doit aboutir dans l'axe de cette Eglise, donne lieu à de nombreuses exigences de la part des propriétaires ayant à livrer leurs terrains ou leurs immeubles pour l'ouvrir. L'expropriation de ces immeubles est votée le 26 février 1897 et autorisée par décret du 15 mars 1898. Si la Ville ne parvient pas à s'entendre avec les propriétaires, le jury sera chargé de fixer les indemnités, et cela ne saurait plus guère tarder.

La question de l'*Eglise monumentale*, ainsi qu'on a pris l'habitude de désigner celle qui devait remplacer l'ancienne église restaurée de Notre-Dame, fut, comme je l'ai déjà dit, l'objet de nombreuses discussions, dans le cours desquelles différents intérêts particuliers et de petites passions se manifestèrent. Les 11 et 14 août 1894, on décide de nouveau, en principe, qu'un terrain de soixante-seize mètres de long sur trente-six mètres

de large sera donné à la fabrique dans l'emplacement de l'ancien Hôpital, pour y bâtir l'Eglise dans le délai de cinq ans, à dater de la prise de possession du terrain par la fabrique. Le 21 décembre suivant, on vote sur les conclusions d'un rapport dressé par celui qui écrit ces lignes, et qui propose de concéder le terrain situé le long de la rue Docteur-Rousseau, entre la rue du Collège et le rempart Perrier. Ce projet est accepté grâce à la voix prépondérante du Maire. Plus tard, certains meneurs se sont beaucoup remués, et le 10 décembre 1895, le Conseil, sans revenir formellement sur sa décision, déclare qu'*un terrain* sera donné à la fabrique, soit sur la rue Docteur-Rousseau, soit sur la place Thiers. Les plans et devis en sont dressés en 1896, et, le 25 mai 1897, en même temps que l'acquisition du terrain de l'Hospice est décidée, le Conseil municipal, *adroitement travaillé,* y offre à la fabrique *un terrain à son choix*. Celle-ci s'empresse de choisir son terrain sur la place Thiers et le long du rempart Perrier, et le 4 juin 1897, ce terrain de soixante-seize mètres sur trente-six, lui est définitivement accordé. Les travaux devront commencer avant deux ans. Or, la fabrique étant prête, s'est mise à l'œuvre dès le 1er janvier 1898, et elle a cinq ans, à partir de ce jour, pour remettre à la Ville l'ancienne Eglise. Le petit portail Saint-Martin sera transféré à la nouvelle Eglise, comme monument historique.

C'est vers l'Ouest, sur la rue « Docteur-Rousseau », que la construction du sanctuaire a commencé (car, au Levant se trouve le Théâtre, dont je vais dire un mot), et, le 19 mai 1898, jour de l'Ascension, a lieu solennellement la bénédiction, par M. l'archiprêtre Quittat, de la première pierre de l'Eglise dont les murs s'élèvent déjà à un mètre cinquante environ au-dessus du sol. Les

fondations ont nécessité les mêmes puits et bétonnements que celles de l'Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul.

La solution de la question de l'Eglise monumentale tranche également celle de la réunion, en ligne directe, dans un délai de cinq ans, de la rue Saint-Martin à la rue Saint-Thibault, par la démolition de l'ancienne Eglise, du bureau de police, de l'école et du presbytère.

Celle du Théâtre, posée en 1893, est devenue plus pressante depuis qu'un régiment de dragons tient garnison dans nos murs. Elle a passé par différentes phases que je vais résumer. Le 16 mars 1894, sur la proposition d'une commission nommée *ad hoc*, la construction d'un nouveau théâtre, de huit cents à huit cent cinquante places, est décidée place de la Poterne, à l'Est de l'école de filles. La dépense ne devra pas dépasser 500,000 francs. Le 4 avril 1895, après de vives critiques de cet emplacement peu convenable, on rejette un projet Thévenin, place Thiers. Le 10 décembre suivant, l'acquisition pour 60,000 francs du café du Théâtre est votée, et la Ville se trouve ainsi en mesure de devenir propriétaire de tout le terrain compris entre le rempart Perrier au Nord, la place Thiers à l'Est, la rue du Collège au Sud, et la rue du « Docteur-Rousseau » à l'Ouest. Mais le Théâtre n'y figurera pas. Le 23 novembre 1897, l'acquisition d'un terrain Deullin, à l'angle de la place Thiers et de la rue du Pont, est décidée et, le 15 février 1898, elle est réalisée pour le prix principal de 90,100 francs. C'est là que le Théâtre va être édifié, et il y fera fort bonne figure, à la place des constructions Deullin, dont la démolition commence dès le mois de juin.

La Caisse d'Epargne, depuis sa fondation, en 1837, est toujours restée installée à l'Hôtel-de-Ville, dans des locaux devenus absolument insuffisants par suite du

grand développement de ses opérations. Plusieurs tentatives d'acquisition de terrains avaient été faites sans succès. Mais, le 12 mai 1895, le conseil des directeurs avait fini par décider l'achat d'un immeuble Jacta, situé rue Saint-Thibault, et limité à l'Ouest par la grande place s'étendant jusqu'au Cubry. L'emplacement était magnifique et coûta 40,400 francs. Un concours fût ouvert entre les architectes d'Epernay pour établir les plans et devis de l'hôtel de la Caisse d'Epargne. Mais pendant ce temps, la Ville, qui avait autrefois vendu ce terrain à vil prix et qui avait refusé de le racheter en 1895, se prit tout à coup, en voyant le bel espace laissé libre après la démolition de la maison Jacta, du désir de le posséder et même de l'exproprier si la Caisse d'Epargne refusait de le lui rétrocéder. Après plusieurs refus catégoriques, le conseil des directeurs finit par en consentir la vente pour 44,500 francs à la Ville, qui promit de livrer à la Caisse, une surface de huit cents mètres carrés du terrain de l'ancien Hospice, à l'angle des rues du Collège et Docteur-Rousseau. Et c'est là que commence à s'élever, en mai 1898, l'hôtel de la Caisse d'Epargne, en même temps que s'élève derrière, au Nord, l'Eglise monumentale, dont la proximité sera loin d'être avantageuse. La Caisse d'Epargne occupera l'emplacement de l'ancien couvent des Ursulines, ainsi qu'en témoigne l'inscription suivante, grossièrement gravée sur une pierre oblongue trouvée en creusant les fondations de l'hôtel : « *A été posée la première pierre* « *par la révérende mère Janne de la Miséricorde, supé-* « *rieur des Ursulines, le 3 mars 1649.* »

L'abattoir, reconnu insuffisant depuis longtemps, est agrandi en 1897, après un emprunt de 155,000 francs autorisé par une loi du 5 avril, et qui sera amorti par le produit des droits perçus dans l'établissement.

Trois projets de chemins de fer départementaux ou locaux sont également décidés. Ce sont les lignes : 1° d'Epernay à Montmirail ; 2° de Dormans à Reims ; 3° d'Epernay à Verzy, où vient déjà aboutir un petit chemin de fer partant de Reims. Ces projets ont été l'objet de longues études et de discussions nombreuses, notamment au sujet des subventions communales. L'accord s'est fait enfin et, d'ici à peu, les dernières formalités administratives permettront de commencer l'exécution des travaux.

Il restera encore quelques grosses questions en suspens : Construction d'un Hôtel-de-Ville, d'une nouvelle école de garçons, d'un marché couvert. Mais, l'on ne peut tout faire à la fois, et, bien qu'on eût peut-être dû commencer par là, il faudra bien y arriver à bref délai, tant il y aura urgence de le faire. Il en sera de même d'un presbytère.

Pour l'Hôtel-de-Ville, il a été question d'acheter l'hôtel Ch. Gerard, rue du Commerce, et, après examen par les architectes, en 1897, l'immeuble a été reconnu tout à fait insuffisant.

Mais, j'arrive à nos jours, et je m'aperçois que le cadre de mon ouvrage est presque rempli. Je vais donc me borner à citer les quelques faits qui restent encore à signaler.

Le kiosque du Jard est augmenté d'un escalier extérieur, plus convenable, pour les cérémonies publiques, que l'escalier intérieur. Des dispositions sont prises pour la substitution de l'éclairage électrique à celui du gaz et à la baisse de prix de ce dernier, qui coûte encore 0 fr. 30 le mètre cube.

Mme Bertrand, née Balézeaux, a légué 500 francs au Bureau de Bienfaisance, en 1897. Mme veuve Poisson, née Hauffroy, légue au même établissement 1,200 francs

ou 35 francs de rente pour loyers aux indigents. Les vendanges, commencées vers le 20 septembre, sont encore mauvaises pour nos laborieux vignerons. Les cultivateurs ont souffert également des grandes chaleurs qui ont desséché le blé avant sa maturité : le prix du pain monte de 30 à 40 centimes le kilo.

Un mouvement de réaction plus accentuée de la part du Gouvernement Méline, amène de nombreux changements dans l'administration : M. Habert, Sous-Préfet d'Epernay, est nommé, malgré lui, secrétaire général à Nantes, et part le 30 septembre pour son nouveau poste, emportant les regrets de ses administrés. M. Gillet, Sous-Préfet de Villeneuve-sur-Lot, le remplace et reçoit les visites officielles le 15 octobre 1897. La population, en grande majorité républicaine, observe une grande réserve à son égard.

Sur la demande de M. le général de Salignac-Fénelon, du 31e dragons, un terrain est concédé à perpétuité, dans le cimetière, pour l'inhumation des militaires de la garnison.

L'une des jeunes filles du général épouse M. Jean Chandon, le plus jeune des fils de M. Paul Chandon, et une magnifique cérémonie a lieu à l'Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul, le 22 novembre 1897. Le Bureau de Bienfaisance reçoit un don de 2,000 francs à cette occasion.

La colonie espagnole, devenue assez nombreuse dans nos murs, a fondé une Société de secours mutuels: *La Corporacion Espanola*, autorisée en 1897.

Une loi du 7 décembre admet les femmes comme témoins aux actes de l'état-civil, testaments, etc. Elle est suivie d'une autre loi, du 23 janvier, donnant aux femmes commerçantes, le droit de vote pour l'élection des membres des tribunaux de commerce.

A partir du premier janvier 1898, le journal *l'Indé-*

pendant de la Marne et de la Moselle, installé à Epernay en 1871, et qui a occupé une place importante dans la presse sparnacienne, fusionne avec le journal *La Vérité* créé en 1876. Les deux journaux réunis prennent le nom de : *Le Réveil de la Marne,* dont le premier numéro paraît le mardi 4 janvier 1898.

Cette époque est marquée par des débats irritants, des récriminations, des manifestations regrettables. touchant le capitaine Dreyfus, condamné en 1894, pour espionnage, et interné à Cayenne. Les uns croient qu'il a été injustement condamné ; les autres sont d'un avis contraire. Le célèbre romancier Emile Zola est parmi ceux-ci. Il accuse le Conseil de guerre. L'émotion est énorme partout. Zola est condamné. Mais, les luttes continuent, et d'une question de justice, on soulève une question religieuse. Des rixes et des troubles éclatent sur divers points de la France et surtout en Algérie où les juifs sont maltraités. On va même, un jour, à Epernay, jusqu'à manifester et crier : « A bas les juifs ! » Tout cela est profondément triste et fait rougir les bons Français. Qu'on punisse les coupables, tout le monde le veut ! Mais, de grâce pour mon pays, qu'on n'aille pas attaquer des Français pour leur religion ! Sans cela nous reviendrions aux plus mauvais jours de notre histoire, et tout le passé si brillant, si libéral et si humanitaire de la France en serait à jamais assombri !

Malédiction à ceux qui amèneraient de tels malheurs sur notre beau pays !

Les Sœurs de Sainte-Chrétienne ouvrent une école privée dans l'immeuble qu'elles ont fait construire au-dessus de la crèche Rachel, à l'angle des rues des Jancelins et Saint-Victor.

M. Eugène Blandin, qui avait été avoué, Maire d'Epernay, conseiller général de la Marne, député

de l'arrondissement et sous-secrétaire d'Etat à la guerre sous le ministère Gambetta, est décédé le 14 février 1898, à l'âge de soixante-sept ans, à Neuilly-sur-Seine. Ses restes mortels ont été ramenés à Epernay et inhumés le 9 mars suivant, en présence d'un grand concours d'autorités et d'habitants qui conservaient le souvenir inoubliable de l'excellente administration de cet homme de bien.

Le dimanche 20 mars 1898, la jeunesse d'Epernay a organisé une grande cavalcade de Bienfaisance ayant pour sujet : « L'entrée de Henri IV à Epernay, en 1592 ». Elle a été fort brillante.

Une loi, promulguée le 9 avril, accorde des indemnités aux ouvriers et employés victimes d'accidents, ou à leurs ayants droit en cas de mort. Elle prévoit les responsabilités.

La Ville, toujours soucieuse de réaliser des améliorations scolaires, achète, pour 9,000 francs, le 5 mai, une maison Legrêle, contiguë à l'école de garçons, rue de l'Hôpital-Auban-Moët, pour son agrandissement, puis un immeuble Cochois, pour 12,000, vis-à-vis la même école, à l'angle de la même rue et de celle de la Cité, pour y établir une place dont profiteront surtout les enfants, et qui demeurera *propriété privée.*

Les élections législatives ont eu lieu le 8 mai 1898. La lutte a été vive entre les candidats du Gouvernement, qui pratiqua encore la candidature officielle, et les libéraux qui en appelèrent aux électeurs. Les candidats de M. Méline prirent le nom de *républicains progressistes*, et englobèrent tous leurs adversaires sous les noms de *radicaux, socialistes, collectivistes*, etc. A Epernay, on riait de toutes ces épithètes dont on chargeait M. Vallé, l'honorable député sortant. A Châlons, on en faisait autant à l'égard de l'éminent député, M. Léon Bour-

geois, homme d'Etat des plus en vue. Tout fut inutile, l'un et l'autre furent élus à de fortes majorités au premier tour. Malgré les quatre concurrents qu'on opposa habilement à M. Vallé, il obtint 12,014 voix, alors que ses quatre concurrents réunis n'en obtinrent que 11,157.

Le Gouvernement était battu à Epernay comme à Châlons et dans la majorité des arrondissements. Cette leçon profitera-t-elle aux Gouvernements futurs ? Laisseront-ils, enfin, les électeurs choisir librement leurs représentants ? Je commence à l'espérer.

Le 15 juin, le ministère Méline donne sa démission. Il est remplacé le 28 juin par le ministère Brisson-Léon Bourgeois. M. Vallé, le vaillant député d'Epernay, est nommé sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur.

Les 5 et 7 juillet 1898 (et c'est par cela que je termine), ont eu lieu des courses et concours d'*automobiles*, de Paris à Amsterdam. Plus de cent de ces *véhicules de l'avenir* y ont pris part ; mais beaucoup sont restés en route. Epernay était une des stations de contrôle et sa population a pris un vif intérêt à cette lutte pacifique d'un nouveau genre.

Me voici parvenu au terme de mon ouvrage, et je remercie la Providence de m'avoir permis de le mener à bonne fin ; je remercie les personnes qui m'ont encouragé de leurs sympathies je remercie enfin la presse, qui m'a aidé de sa publicité, et, particulièrement, M. Henri Villers, l'homme de cœur si dévoué qui l'a imprimé avec un soin digne d'éloges.

Mes honorables souscripteurs verront que j'ai dépassé mes promesses en insérant, dans

mes volumes, des gravures que je ne leur avais pas annoncées, et en leur servant sept à huit cents pages, au lieu de six à sept cents que je leur avais promises. J'espère qu'ils m'en sauront gré. Il est vrai que ce n'est pas la longueur qui fait la valeur. Toutefois, il m'a paru bon d'entrer dans des détails, de citer certains faits qui, de prime-abord, peuvent paraître insignifiants, mais qui, en réalité, indiquent les tendances du jour, marquent une amélioration, un progrès ; car, l'ensemble de ces progrès successifs finit par former un *tout* fort appréciable.

Mon ouvrage est écrit avec sincérité, sans parti-pris. La Ville d'Epernay s'y montre telle qu'elle est. Tout n'y est pas encore parfait ; mais, pas à pas, on se rapproche du but. Par exemple, il reste beaucoup à faire au point de vue de la solidarité, de la fraternité qui devraient régner dans tous les cœurs. Le Veau d'or y étouffe les bons sentiments, abaisse les caractères, suscite des appétits malsains, engendre des divisions regrettables et porte même atteinte à la liberté. Mais, qu'on se rassure : si le peuple est fier de ses libertés, il sait accomplir son devoir à l'occasion ; il observe, attentif, tout en travaillant ; et comme, dans son ensemble, il est foncièrement honnête, sa voix sera entendue : *Vox Populi, vox Dei.*

(Tous droits réservés.)

ERRATA

Page 2.	13e ligne :	Le Gouvernement, au lieu de *La*.
— 5.	20e	—	générosité, au lieu de *générorité*.
— 148.	15e	—	omission du mot *pas,* après marcha.
— 159.	21e	—	rue des Closets, au lieu des *Cotelles*.
— 167.	32e	—	fréquentées, au lieu de *fréquentée*.
— 322.	32e	—	Je le crois, au lieu de Je le *croix*.
— 343.	2e	—	Henri-le-Large, au lieu de *Henri-Lelarge*.
— 345.	13e	—	imposantes, au lieu de *imposante*.
— 365.	23e	—	rue Docteur-Rousseau, au lieu de rue *du Docteur-Rousseau*.

TABLE DES MATIÈRES

. DU SECOND VOLUME

ADMINISTRATION FRANÇAISE RÉTABLIE

Pages

CHAPITRE XXXIV (Avril a Juin 1871). — Occupation allemande. — Inquiétudes de la population. — Toujours l'état de siège. — Nouvelle Commission municipale. — Elections municipales. — Attaques, voies de fait. — M. Jeannerod, Sous-Préfet français. — Nouvelle Municipalité : M. Blandin, Maire, etc....................... 1

CHAPITRE XXXV (Juillet a Décembre 1871).— Un homme tué à Cerseuil.— Le commandant Pothier.— Dédommagements de l'Etat. — Départ discret des conscrits. — Soldat allemand poignardé. — Horrible assassinat d'un Français par des Allemands. — Etat de siège aggravé. — Démarches couronnées de succès.— Activité du nouveau Préfet, etc.. 16

CHAPITRE XXXVI (Janvier-Août 1872). — Embarras continuels. — Baraquements. — Difficultés. — Emprunt. — Société des Eaux. — Recensement de la population. — Réveil de l'instruction primaire. — Luttes politiques et religieuses. — Inauguration du Chemin de fer d'Epernay à Romilly. — La presse sous le joug prussien. — Loups nombreux. — Nouvelle loi militaire, etc............... 28

CHAPITRE XXXVII (Août-Novembre 1872). — Demande d'une Garnison française. — Démission de M. Parigot, Adjoint. — Caves Mercier, rue du Port. — Options d'Alsaciens-Lorrains. — Provocations allemandes. — Récoltes. — Legs Robequin. — Quai à la Sucrerie. — M. Blandin, Maire, décoré. — Départ de la garnison allemande. — Le Gendarme français Drexler, etc....... 38

CHAPITRE XXXVIII (Novembre-Décembre 1872). — Joie de la délivrance. — Garde des baraquements. — Désinfection. — Réouverture de la chasse. — Hommages publics au Maire, M. Blandin. — Beau Message de M.

Pages

Thiers.— Garnison française.— Réception du 26e bataillon de chasseurs à pied. — Ovations touchantes. — Adresses à M. le Président de la République.— Procès et acquittement des francs-tireurs, etc.................. 50

CHAPITRE XXXIX (Année 1873). — Voirie. — Rue Saint-Victor.— Nombreuses constructions.— Sociétés : Colombophile, d'Horticulture. — Luttes politiques. — Loi contre l'ivrognerie.— Démission de M. Thiers, Président de la République. — Mac-Mahon élu à sa place. — Révolutions. — Guerre à la Presse. — Evacuation des derniers départements. — Francs-tireurs jugés à Paris.— Embarras de Mac-Mahon. — Bazaine condamné à mort. — M. Léon Thomas, Sous-Préfet, etc................. 62

CHAPITRE XL (1874-1875). — Bilan de l'Invasion. — Courant de réaction. — Création d'une Ecole laïque de filles. — Agrandissement du Collège. — Améliorations nombreuses. — Couverture de fossés, ouverture de rues. Squares. — Démolition des Tourelles rue Porte-Lucas.— Elections municipales. — Société de gymnastique. — Caserne d'infanterie. — Hospice insuffisant. — Chemins des vignes. — Concours de pompes. — Journaux, etc... 77

CHAPITRE XLI (1876). — Election des Sénateurs. — Campagne électorale. — Election des Députés. — Echec au ministère Buffet.— Fonctionnaires inquiétés.— Trottoirs : Déclaration d'utilité publique. — Ouverture de rues. — Pavages. — Tombes des Victimes de la Guerre. — Sous-Bibliothécaire. — Donations, etc 94

CHAPITRE XLII (1er Semestre 1877). — Ministère Jules Simon. — Lutte entre la Chambre et le Gouvernement. Le 16 Mai. — Ministère Duc de Broglie. — Dissolution de la Chambre. — Hécatombes de fonctionnaires. — Préfets et Sous-Préfets. — Fête régionale de gymnastique. — Incidents. — Plan de la Ville. — Réorganisation de la Compagnie de Pompiers, etc.................... 106

CHAPITRE XLIII (2e Semestre 1877). — Avant les Elections législatives. — Agents secrets. — Terreurs. — Guerre à la Presse et aux Fonctionnaires. — Luttes inquiétantes. — Incidents graves. — Election des Députés. — Triomphe des 363. — Chute du Ministère. — Apaisement. — Réparations accordées, etc 115

CHAPITRE XLIV (Année 1878). — Elections municipales. — La confiance renaît. — Place Thiers. — Nouveau Sous-Préfet. — Exposition universelle. — Tarif postal et

Pages

télégraphique. — Fête patriotique. — Chapelle à La Borde. — Culte protestant, Chapelle. — Départ du 26e bataillon de chasseurs. — Emprunt de 350,000 francs. — Rue du Pont-Neuf. — Nombreux legs, etc............. 127

CHAPITRE XLV (1879-1880). — Elections sénatoriales. — Triomphe des Républicains.— Démission de Mac-Mahon. Jules Grévy, Président de la République. — Sociétés : Nautique, de Consommation. — Chaire d'Histoire et de Géographie au Collège. — Champ de manœuvres. — Prix des concessions dans le Cimetière. — Démission de M. Blandin. — M. Ch. Gerard, Maire. — Cimetière israélite. — Voitures de place. — Projets scolaires. — Caisse des Ecoles. — Fête nationale du 14 Juillet, etc... 139

CHAPITRE XLVI (1880-1882). — Terrains pour rues. — Rue du Pont-Neuf.— Cubry redressé.— Vidanges à la vapeur. — Chaussée insubmersible d'Ay. — Elections municipales. — Gratuité absolue des Ecoles. — Décès de bienfaiteurs.— Places et Marchés.— Place de la République. — Elections législatives.— Catalogue de la Bibliothèque. — Vente de la Chapelle Saint-Laurent.— Rues Cuissotte et Simonne-Caillet, etc............................ 154

CHAPITRE XLVII (1882-1883). — L'instruction obligatoire. — Chute d'eau du Moulin Le Roy. — Pont près de la Goësse.— Départ du Bataillon de Chasseurs.— Brasserie Mosser. — Refuge, place de la République. — Primes contre les loups. — Mort de Gambetta et de Chanzy. — Chemin de ceinture. — Couverture du Cubry. — Pont de Damery. — Laïcisations. — Ecoles privées des Frères. — Concours régional décidé. — Place de louage, etc... 164

CHAPITRE XLVIII (1883-1884). — Téléphone. — Véloce Sparnacien. — M. Billout, Sous-Préfet. — Elections départementales. — Instituteurs. Musée scolaire. — Maison vicariale. — Prix du gaz. — Loi municipale. — Election. — Scission entre Républicains. — Décès de Mme Rachel Auban-Moët, etc......................... 174

CHAPITRE XLIX (1884). — Concours régional agricole. — Prévisions des Recettes et Dépenses. — Déclarations. — Concours hippique. — Le Ministre Méline à Epernay. — Distribution des récompenses.— Constructions.— Expositions. — Fêtes : Aérostatiques : de Tir ; Nautique ; Musicale ; Gymnastique ; Vélocipédique ; Manœuvres de Pompes. — Fête de Bienfaisance, etc................. 180

CHAPITRE L (1884). — Expositions : Viticole ; Vinicole ; Scolaire ; Pédagogique et industrielle. — Fêtes nom-

Pages

breuses. — Récompenses. — Concours poétique sur le Vin de Champagne. — Académie champenoise. — Ses Fêtes. — Exposition forestière. — Exposition d'Horticulture, etc.. 188

CHAPITRE LI (1884-1885). — Nouvelles Ecoles. — Fusils et mobiliers scolaires. — Crèches : Donation Auban-Moët. Chemin de Mardeuil. — Inauguration du chemin de fer, à Esternay. — Départs d'ouvriers du chemin de fer. — Embarras de l'Administration municipale. — Octroi à la Goësse. — Legs. — Le Jard embelli. — Place Victor-Hugo. — Elections législatives. — Sociétés : d'Escrime ; des Conférences. -- Relégation. — Legs Mignon, à Venteuil. — Réélection de M. Jules Grévy, etc............ 199

CHAPITRE LII (1886). — M. le Préfet Delasalle. — Sa mort. Legs Petit, à Montmirail. — Instruction. — Cours secondaires. — Conférence E. Vallé. — Subventions diverses. Institut Pasteur. — Rue Thiercelin. — Terrain pour nouvel Hôpital. — Legs. — Avenue Paul-Bert. — Vente d'un terrain. — M. Poiffaut, Sous-Préfet. — Elections départementales. — Sénateurs. — Sociétés, etc......... 209

CHAPITRE LIII (1887). — Donation Auban-Moët pour un nouvel Hôpital. — Démarche en corps du Conseil. — Remerciements. — Souscription. — Autre donation. — Plans, Pylône. — Hôpital Augé-Colin, à Avize. — Décès de l'archiprêtre Appert et du docteur Rousseau. — Statue d'Urbain II à Châtillon. — Ponts. — Temple israélite. — Démission de M. Jules Grévy. — M. Carnot élu Président de la République, etc........................... 217

CHAPITRE LIV (1888-1889). — Statue de Jeanne d'Arc à Reims. — Elections municipales. — Cimetière, terrain pour militaires. — Démission du Maire et des Adjoints. — M. Fleuricourt élu Maire ; MM. Harlay et Dézert, adjoints. — Mort de Mlle Dolivet. — Nouvel architecte municipal. — Recettes spéciales : 1° Ville ; 2° Hospice et Bureau de Bienfaisance. — Journal « *Le Champenois* ». — Exposition universelle. — Foudre Mercier, etc....... 226

CHAPITRE LV (1889-1890). — Centenaire de 1789. — Manifestations enthousiastes. — Décès de M. Harlay. — Elections législatives. — M. Baudin, adjoint. — Ouvriers à l'Exposition universelle. — Lois sur le recrutement de l'armée, sur les faillites, etc. — Agissements boulangistes. Magnifiques récoltes. — Voitures de place. — Décès de M. J. Mayer. — Hommages à l'armée. — Chapelle de l'Hospice : Pose de la première pierre. — Hôpital, nouveaux plans, etc.. 234

Pages

CHAPITRE LVI (1890-1891). — Le Phylloxera. — Délégués du Gouvernement. — Menaces des vignerons. — Poursuites. — Comités de vigilance. — Syndicat de défense. — Les vignerons trompés. — Inauguration d'un Temple israélite. — Société d'équitation. — Orages. — Eglise réformée. — Circonscription paroissiale d'Epernay. — Grand réservoir des eaux, etc........................ 246

CHAPITRE LVII (1891). — Grandes manœuvres. — Visite du Président de la République à Epernay. — Nombreux préparatifs. — La Ville transformée. — Entrée triomphale. — Les réceptions officielles. — Visite des Caves. Le parcours des rues. — Décorations et médailles. — Départ du chef de l'Etat. — Entre Epernay et Romilly.. 258

CHAPITRE LVIII (1891-1892). — Buste de M. Carnot. — Transfèrement des Cours secondaires et du Pensionnat des Sœurs. — L'influenza. — Acquisition de l'octroi de la Goësse. — Loi Bérenger. — Don de 350,000 francs pour les crèches Rachel. — Démolition des dernières tourelles. — Balayeuse mécanique. — La Villa des Roses. — Legs. — Rue Charles-Louis. — Elections municipales. Course Paris-Belfort. — Legs Flécheux, à Venteuil, etc. 272

CHAPITRE LIX (1892-1893). — Choléra et Phylloxera. — Legs Frédéric Plomb ; Rue. — Centenaire de la République. — Largeur des rues. — Catastrophe à l'Eglise. — Culte interrompu.— Offices au manège Gallice. — Souscription pour nouvelle Eglise. — Emplacement. — Décisions modifiées. — Legs. — Fête du " Souvenir Français ". — Solennités à Châtillon-sur-Marne, etc.... 283

CHAPITRE LX (1893-1894). — La charité publique à Epernay. — Fonctionnement défectueux. — Réorganisation. — Bureau de Bienfaisance. — Dames de charité.— Règlement approuvé. — La Borde. — Collège de Jeunes Filles. — Travaux avec concours de l'Etat. — Prospérité de l'établissement. — Succès, etc..................... 292

CHAPITRE LXI (1893-1894). — Garnison de cavalerie demandée.— Sacrifices. — Terrains expropriés.— Construction d'une Caserne. — Caisse de Retraites des Employés.— Température. — Récoltes.— Vin exceptionnel. — Phylloxera. — Elections législatives. — Chapelle de l'Hospice. — Inauguration solennelle, etc.............. 303

CHAPITRE LXII (1893-1894). — La France et la Russie.— L'Escadre russe en France. — Fêtes splendides. — Mort de Mac-Mahon, de Gounod, etc. — Musée Théogène Lefèvre. — Améliorations collégiales et scolaires.— Don

Pages

à l'Hospice. — Construction de l'Hôpital-Hospice : son occupation ; son inauguration solennelle, etc............ 313

CHAPITRE LXIII (1893-1894).— Un attentat à la Chambre. — Dons et legs. — Seconde paroisse. — Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul. — Pose de la première pierre. — Donation de MM. Chandon. — Abords de la nouvelle Eglise. — Elections sénatoriales. — Travaux divers. — Emprunt. — Assassinat du Président de la République. — M. Casimir Perier élu Président. — Place Carnot. — Exposition horticole et viticole. — Sous-Préfet, etc...... 329

CHAPITRE LXIV (1894-1895). — Attentat contre le Tsar. — Eglise à Magenta-La Villa. — Départ d'ouvriers. — Démission de M. Casimir Perier. — M. Félix Faure élu. — Octroi. — Décès de M. Paul Chandon ; ses dons et legs. — Avenue Paul-Chandon. — Elections départementales.— Grêles.— Statue d'Henri le Libéral.— Monument de Champaubert. — Donation Roger. — Visites médicales gratuites. — M. Fosse, Préfet. — Rue Pasteur. — Madagascar, etc.. 339

CHAPITRE LXV (1895-1896). — Caserne de cavalerie. — Arrivée du 31e dragons. — Belles réceptions. — Dissentiments politiques. — Chambre et Sénat. — Démission du Ministère Léon Bourgeois. — Cabinet Méline. — Renouvellement des Conseils municipaux. — Ecole de filles rue Saint-Laurent. — M. Fleuricourt, conseiller général. — Pompes funèbres. — Décès de M. Auban-Moët. — Le Tsar et la Tsarine en France. — M. Salmon, Préfet. — Elections sénatoriales.— *La Lyre Sparnacienne*.— Débordement du Cubry, etc............................ 348

CHAPITRE LXVI (1897-1898). — Suppression de la perception d'Epernay. — Incendie du moulin de la Goësse. — Reconstruction. — Décès de M. Baudin, adjoint. — Elections. — M. le docteur Evrard, adjoint. — Solution des questions : Terrain de l'Hôpital ; Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul ; Eglise monumentale ; Théâtre ; Caisse d'Epargne ; agrandissement de l'Abattoir. — Lignes ferrées. — Elections législatives. — Démission du Ministère Méline. — Cabinet Brisson-Léon Bourgeois, etc......... 358

ERRATA.. 373

Epernay. — Imp. du Courrier du Nord-Est

